



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753173 1

5. 27  
Presented by

John Bigelow

---

to the  
Century Association

M. ...







# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

M A R S. 1742.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER;  
ruë S. Jacques.

Chés

La Veuve PISSOT; Quai de Conty,  
à la descente du Pont-Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais

M. DCC. XLII.

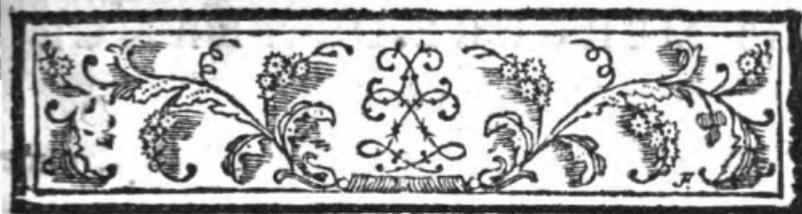
*Avec Aprobation & Privilege du Roy.*

**L**ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au *Mercur*, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le *Mercur*, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercur* de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

M A R S. 1742.



*PIECES FUGITIVES,*  
*en Vers et en Prose.*

---

## O D E.

*Les inégalités du Cœur humain, fixées par la Foi.*

**T** Réfor des cœurs, Paix desirable,  
Quand viendras-tu fixer mes erreurs dans le port a  
Quand trouverai-je en toi ce calme inaltérable  
Qui nous met au-dessus du sort ?  
Quoi ! toujours, du caprice & la dupe & la proye,  
Serai-je tour à tour enyxré par la joye,

À ij Et

Et déchiré par la douleur ?

Ciel ! n'est-ce point assés ? pour comble d'infortune,  
D'un bien perdu faut-il que l'image importune  
M'insulte encor dans mon malheur ?



Quel Peuple d'ennemis barbares ,  
Du sein qui les enfante ont banni le repos ?  
Quoi ? se disputent-ils dans leurs fureurs bisares  
L'honneur de varier mes maux ?  
L'ambition , l'amour , le dépit qui m'enflâme ,  
Sont les Dieux ou plutôt les boureaux de mon ame,  
Et si je respire un moment ,  
Bien-tôt, cruel ennui , succedant à leur place ,  
Tu verses dans mon cœur un poison qui le glace  
Et le consume lentement.



Mais pourquoi, Fortune perfide ,  
Viens-tu par de faux biens irriter mes desirs ?  
Quelle honte pour moi ! ton caprice décide  
De mes maux & de mes plaisirs.  
Tu souris, & tes dons enyvrent ma sagesse ,  
Tu frapes , & tes coups accablent ma foiblesse ;  
Tout me manque avec ta faveur.  
Moi-même, en y pensant, j'augmente ma torture;  
• Tel , & moins vif encor un feu sans nourriture  
Se dévore dans son ardeur,

Je suis heureux , cessons nos plaintes ,  
 Et suivons du plaisir le charme tout puissant ;  
 Rien ne peut désormais par de sourdes atteintes  
 Renverser mon bonheur naissant.

Tout est calme au dehors , la Fortune me flatte ,  
 Autour de moi la joye & la richesse éclate ;  
 Mon chemin est semé de fleurs.

Je soupire!.. d'où vient ce changement étrange ?  
 Humeur, c'est ton ouvrage, un souffle te dérange,  
 Et mes ris sont changés en pleurs.



Que ma dépendance est cruelle !  
 Tout , excepté moi seul , peut disposer de moi ;  
 Du tems, qui toujours change, image trop fidele,  
 Mon inconstance suit la loi.

Plus léger que le vent , plus mobile que l'onde ,  
 J'abandonne au hazard ma course vagabonde ;  
 Aimable Paix , viens l'arrêter ;

Ne m'abusai-je point d'une vaine espérance ?  
 Dans les bras de l'Orgueil, au sein de l'ignorance,  
 Le vrai bien peut-il habiter ?



Je nage dans l'incertitude ,  
 Et veux percer la nuit de ma sombre prison ;  
 Dans un Dédale obscur ma vive inquiétude  
 Ne fais qu'égarer ma raison.

A iij Impétueux

# 10 MERCURE DE FRANCE

Impétueux , ardent , avide de lumières ,  
Je vois en frémissant de jalouses barrières  
    Borner mon essor criminel ,  
Et m'échappant du Cercle où le Destin m'enferme,  
Je ne trouve au-delà que mille erreurs pour terme,  
    Et pour fruit qu'un trouble éternel.



Bien-tôt retombant sur moi-même ;  
Je veux sonder mon cœur; & qu'y vois-je ? un cahos  
Où le Ciel ne découvre à mon orgueil extrême  
    Que mes devoirs & mes défauts.  
Là , son miroir en main , la vérité me presse ;  
Vainement l'amour propre oppose son adresse  
    Et veut me prêter son bandeau.  
Contre lui dans mon cœur le remord inflexible ;  
Elevant contre moi sa voix incorruptible ,  
    Devient mon juge & mon boureau.



En butte à d'éternels orages ,  
Au-dedans , au-dehors , je me sens combattre ;  
Sauvons-nous dans le Port où regnent les vrais Sages,  
    Le Repos y suit la Vertu.  
Hélas ! à s'égarer ma raison toujours prête,  
Ou s'endort , ou n'oppose aux coups de la tempête  
    Qu'un foible & stérile travail.  
Divine égalité , sans ton aide j'échoie ,

Toi

Toi seule d'un Vaisseau, dont l'orage se jouë,  
Peux manier le gouvernail.



Mais cette égalité parfaite,  
Source des vrais plaisirs & mere de la paix;  
Dans quel asile a-t'elle établi sa retraite?  
Nous échape-t'elle à jamais?  
M'adresserai-je à toi, Philosophie altiere;  
Qui marches fierement à ta fausse lumiere?  
Jouët du doute & de l'erreur,  
Ton sçavoir si vanté n'est qu'une fausse yvresse;  
Tu fais sous les dehors d'une austere sagesse  
Triompher l'orgueil dans mon cœur.



Oùï, ce Monstre, de gloire avide,  
Nourri de tes leçons, n'en est que plus content,  
Des vertus qu'il détruit son adresse perfide  
Emprunte le masque éclatant.  
Je n'obéis qu'à lui; quel pénible esclavage!  
Un coup d'œil dédaigneux, le refus d'un suffrage  
M'enleve ma tranquillité,  
Et si je foule aux pieds quelques vaines délices,  
Ma superbe foiblesse en fait des sacrifices  
Au Démon de la vanité.



Entre l'orgueil & la mollesse

A iiii

Quel

Quel fortuné Mortel a trouvé le milieu ?

C'est celui qui, vainqueur de sa propre foiblesse ;  
N'attend sa gloire que de Dieu.

Foi vive ! viens former en moi cet heureux sage ;  
Tu peux seule briser les chaînes où m'engage

Le vain plaisir, le faux honneur.

Par toi nous recouvrons la liberté suprême,

Et c'est sur le mépris du monde & de nous-même  
Que tu fondes notre bonheur.



Me trompai-je ? ta sainte flâme

Fait briller à mes yeux l'auguste vérité ;

Une invisible main rend le calme à mon ame

Et fixe mon cœur agité.

Ma raison se réveille & reprend son empire ;

De mes sens révoltés la tyrannie expire ;

A ses pieds ils sont abattus ;

Elle parle , & soudain ces Monstres indociles ;

Ces fieres passions soumises & tranquilles ,

Laisent triompher les vertus.



Grand Dieu ! jusqu'en ton Sanctuaire

La raison me conduit & t'écoute en tremblant ;

Respectueuse Foi , ton voile salutaire

M'ouvre les yeux en m'aveuglant.

Envain frémit l'orgueil qui rend à des chimères

L'homme

L'hommage qu'il refuse à d'augustes Mysteres ,  
 Qu'on doit croire & non pénétrer ;  
 Fidele à pratiquer les Loix d'un divin Maître ;  
 Mon sçavoir deormais se borne à les connoître,  
 Et ma gloire à les réverer.



Sur les aîles de l'espérance  
 Mon cœur libre, déjà s'envole dans les Cieux ;  
 Dans cet asile sûr ma timide innocence  
 Fuit un Monde contagieux.  
 Là , mon ame à couvert du trouble, des orages,  
 Fixe en Dieu ses frayeurs & ses desirs volages ,  
 Et trouve un repos immortel.  
 Pour toi , Monde , je ris de ta pompe frivole ;  
 Et d'un pied dédaigneux renversant ton Idole  
 Je la brise sur son Autel.





*SUITE & fin de la Dissertation sur l'ancienne  
Langue Gauloise.*

CINQUIÈME QUESTION.

*Par quels degrés la Langue Gauloise est tombée  
dans l'oubli, & s'il en est demeuré quelque  
reste jusqu'à ce tems-ci ?*

**A**U commencement du V. Siècle, qui étoit le tems auquel écrivoit Sévere Sulpice, nous avons lieu de suposer que dans les Gaules il y avoit encore deux Langues différentes, l'une apellée Gallicane, & l'autre Celtique, comme nous l'apprend cet Auteur, en faisant dire à un nommé Postumien, *Tu verò vel Celticè vel, si mavis, Gallicè loquere* : ce qu'il appelle Langue Gallicane, étoit aparemment une Dialecte ou une corruption de la Langue Latine, qui pouvoit encore s'être conservée en certains Lieux de la Gaule, & surtout parmi ceux du Plat-Pays, comme nous voyons qu'en Afrique les honnêtes Gens parloient Latin, en même-tems que les Villageois & les Peuples de la Campagne parloient Phénicien, Langue qui étoit celle de leurs Ancêtres, & qui s'étoit maintenuë parmi eux, selon le témoignage de S. Augustin en plusieurs endroits de ses

Ouvra-

Ouvrages; 400. ans ou environ après ce tems-là, ſçavoir en 813. nous voyons qu'il y avoit de-même en France deux diverſes Langues, parlées & entendues communément parmi le Peuple; l'une étoit apellée Langue Romaine, Ruſtique ou Payſanne, & l'autre ~~Indeſque~~ ou Théotiſque.

Cela paroît aſſés clairement par un Canon du troiſième Concile de Tours de la même année 813. qui ordonne que les Evêques choiſiront à l'avenir de certains Sermons ou Homélieſ des Peres, pour les réciter dans l'Egliſe; & qu'afin que le Peuple puiſſe les entendre & en profiter, ils les feront traduire en Langue Théotiſque, apellée *Thioiſe* encore aujourd'hui par les Flamands.

*Ut eaſdem Homiliaſ, dit le Canon 17. quiſque aperte tranſferre ſtudeat in Ruſticam Romanam Linguam aut Theotiſcam, quò faciliùs cuncti poſſint intelligere qua dicuntur.*

Aparemment cette Langue Romaine ou corrompue du Latin, s'apelloit Ruſtique ou Villageoiſe, parce que c'étoit proprement la Langue du menu Peuple & des bonnes gens de la Campagne, au lieu que l'autre nommée *Théotiſque*, étoit la Langue du Prince & de ſa Cour; étant certain que ç'a été celle de nos Rois de la premiere & de la ſeconde Race, & même celle qu'ils parloient encore au X. Siècle, comme on peut l'apprendre de

A vj Flodoard

Flodoard dans son Histoire de l'Eglise de Rheims, Livre 4. Chap. 25. On peut voir aussi le 3. Tome des Conciles de l'Eglise Gallicane, page 588. dans lequel il est rapporté que les Lettres d'Artuldu, Archevêque de cette Ville, ayant été lûes au Concile d'Ingelheim, tenu en 948. on fut obligé de les traduire en Langue Théotisque, afin qu'elles fussent mieux entendues par Othon, Roy d'Allemagne, & par Louis d'Outremer, Roy de France, qui assistoient au même Concile.

Or, il n'y a pas lieu de douter que ces deux Langues Romaine & Théotisque, distinguées si expressément par le Concile de Tours, tenu en 813. n'eussent quantité de mots semblables & communs à l'une & à l'autre; mais il est à croire aussi qu'on apelloit Langue Romaine, celle dans laquelle les mots Romains ou Latins avoient le plus de part, & qu'on apelloit aussi Langue Théotisque celle dans laquelle les mots Germaines ou Allemands étoient les plus ordinaires & en plus grand nombre, en telle sorte qu'on pouvoit dire que c'étoient ces mots qui composoient le corps de la Langue.

Ainsi la Langue Gauloise, allant tous les jours en diminuant, ne faisoit presque plus de figure en son propre Pays, & se trouvoit comme absorbée dans les deux autres, qui étoient la Romaine & la Théotisque, pendant  
 que

que la Romaine de son côté prenoit toujours de nouvelles forces, & regagnoit insensiblement sur la Tudesque, comme il paroît aujourd'hui qu'elle l'a enfin effacée & abolie presque entierement : & aussi cette espece de Langue Tudesque, dont les François avoient encore l'usage en ce tems-là, e'est-à-dire au IX. Siècle, se trouvoit déjà si corrompue & si abâtardie parmi eux, qu'ils n'entendoient plus, au moins communément, la véritable Langue Tudesque, ou Germanique, qui étoit demeurée dans sa pureté chés les Allemands.

En effet Charles le Chauve, Roy de France, & Louïs, son frere, Roy de Germanie, ayant fait un Traité d'Alliance en 848. l'Histoire remarque que le Roy Charles, s'adressant au Roy Louis & aux Allemands, jura l'observation de ce Traité en Langue Tudesque & non pas en Langue Françoisse, afin que son serment fût entendu par les Allemands, & que le Roy Louis, d'autre part, s'adressant de même au Roy Charles & aux François, jura le même Traité en Langue Françoisse, & non pas en Langue Tudesque, afin que son serment pût être entendu par les François, ce qui suppose nécessairement que les François n'auroient pû l'entendre, s'il eût été fait en Allemand.

Cette Observation Historique est, sans doute,

doute, une preuve authentique de cette vérité, que la Langue Tudesque, qui étoit alors en usage & entenduë communément en France, selon le témoignage du Concile de Tours, étoit tellement déchuë de la pureté de son origine, & avoit si peu de conformité avec l'ancienne & vraie Langue Allemande, ou Germanique, que cette vraie Langue Germanique ou Tudesque étoit devenuë inintelligible & comme étrangere aux François de ce tems-là.

Mais si la Langue Tudesque, qu'on parloit vulgairement en France dans ce Siècle-là, étoit différente, comme on l'a vû, de la pure Langue Tudesque & Allemande, elle n'étoit pas moins éloignée aussi de l'ancienne Langue Celtique ou Gauloise, car il est certain qu'en 866. la Langue des Bretons, qu'on ne doute plus avoir été celle des anciens Gaulois, étoit une Langue particulière & distinguée de celle des François, ce qui se prouve par l'autorité du 3. Concile de Soissons de la même année 866. où il est dit des Bretons, entre autres choses, que c'étoit un Peuple différent du Peuple François, & pour l'Origine & pour le Langage. Il est donc vrai, comme on le va voir, que le Langage des Bretons ne fut en effet que celui des Gaulois; il s'ensuit de-là manifestement, que le Langage, qui au IX. Siècle avoit cours en France,

ce,

te ; ne pouvoit plus être celui des Gaulois , puisque ce n'étoit pas celui des Bretons , comme le témoigne le même Concile de France.

Ces Bretons passerent de la Partie Méridionale & Occidentale de la Grande-Bretagne dans les Gaules , environ l'année 430. & s'établirent dans l'extrémité Septentrionale des mêmes Gaules , Région que nous apelons maintenant Bretagne , du nom primitif de ce Peuple. Le Pays étoit auparavant appelé *Armorique* , parce qu'il étoit presque tout situé sur les Côtes de la Mer , le mot *Mor* , signifiant la Mer en ancien Gaulois.

Or , il n'est pas étrange que ces Bretons s'étant mêlés avec les habitans de l'Armorique , n'ayent eû les uns & les autres qu'une même & seule Langue , puisque ces mêmes Bretons , suivant Bede , tiroient leur origine des mêmes Gaulois de l'Armorique , parmi lesquels ils étoient venus s'établir , ou pour mieux dire , se rétablir. *Inprimis* , dit ce saint & sçavant Anglois , *hæc Insula Britones solum incolas habuit , qui de Tractu Armoricano , ut fertur , Britanniam adducti , Australibus sibi Partes illius vindicarunt.*

Ainsi , c'est avec beaucoup de fondement que les mieux sentés & les plus habiles hommes du siècle paroissent tous , ou presque tous , être dans ce sentiment ; que ç'a été dans  
ce

ce coin du Monde , aujourd'hui nommée *Bretagne* , que l'ancien Langage Gaulois a eû le bonheur , pour la plus grande partie , de se sauver , & de recueillir , pour ainsi dire , un affés riche débris de son naufrage.

*Beatus Renatus* , *Gesner* , & *Hotman* , *Pierre Daniel* , *Picard* , & plusieurs autres Auteurs , avoient avancé cette opinion avant *Camden* , mais celui-ci l'éclaircit & la confirme par un si grand nombre d'exemples & de raisons , que le sçavant *Samuel Bochart* , qui sur ce sujet ne fait presque que le suivre pas à pas , demeure d'accord qu'il a épuisé la matiere , qu'il l'a démontrée , & mise hors d'état de pouvoir désormais souffrir le moindre doute.

Il seroit ennuyeux de détailler ici, je ne dis pas , toute la suite , mais la meilleure partie de ses preuves ; il me suffira de marquer en gros & en passant , qu'il nous apprend l'étymologie des anciens noms des principaux Fleuves , des principales Montagnes , & de plusieurs Villes de la Gaule , en la tirant fort heureusement des mots Anglois ou Bretons , qu'il suppose , avec grande raison , être des restes de l'ancien Langage des Gaulois , Peres communs des Anglois & des Bretons.

Et ce qui donne plus de couleur à cette forte d'étymologie , est la coûtume qu'ont eû la plupart des anciens Peuples d'imposer des

des noms aux personnes & aux choses, qui signifioient en la Langue du Pays les circonstances & les qualités particulieres des mêmes personnes ou des mêmes choses, ce qui s'est vû plus soigneusement observé par les Hebreux & par les Phéniciens, les Arabes, les Germains & les Gaulois dont il est ici question; d'où vient, par exemple; qu'on ne peut avoir de meilleure preuve à l'égard de nos Rois des deux premières Races, dont les Sujets parloient Allemand, qu'en faisant voir que les mêmes Rois portoient des noms pris de l'Allemand, & qui marquoient toujours en cette Langue quelque chose d'avantageux pour ceux qui les portoient?

Sur quoi il n'est pas hors de propos de rapporter ici l'Avertissement & la Regle générale que nous donne le même Camden, qui est que les mots Anglois ou François, qu'on ne peut tirer vrai semblablement du Latin ou de l'Allemand, se peuvent justement présumer Gaulois ou Celtiques de signification & d'origine.

Que si nous voulons ajouter aux Repliques du vieux Langage de la Gaule, qui subsiste encore aujourd'hui dans la Grande & dans la Petite Bretagne, ce qui en peut rester dans les Ouvrages des Ecrivains Etrangers, Grecs ou Latins, nous alleguerons en  
premier

premier lieu ce que nous lisons dans Possidonius , dans Strabon , dans Feste , dans Diodore , que le mot *Bardi* signifioit les Poëtes du Pays.

*Plurima securi fudistis carmina Bardi ,*

dit Lucain , & nous lisons dans Pline , dans Suetone , que *Alauda* signifioit une Legion; Dans Polybe & dans Plutarque , que *Gessate* ou *Gaessate* marquoit des Soldats mercenaires , & dans Vegece , Diodore & Isidore ; que *Spata* étoit une longue épée ; dans Servius , que le *Gese* ou *Gesaum* des Gaulois , étoit une Lance ou un Javelot, Virgile ayant dit :

*Duo quisque Alpina coruscant*

*Gæsa manu.*

Et dans Isidore , *Catesa* étoit à peu près la même chose.

Dans Hesichius , *Carnom* étoit une Trompette ; dans Feste , *Benna* étoit un Chariot ; & dans Servius , *Essedua* ou *Esseda* étoit la même chose , comme aussi *Rheda* , selon Quintilien.

Dans Varron *Sagum* & *Rheno* étoit une espece d'habillement , aussi-bien que *Bar-diacus* , selon Martial. Dans Diodore , *Braca* étoit des Hauts-de-chausse , d'où est venue la dénomination *Gallia Bracata*.

Dans Pausanias , *Marc* étoit un Cheval ,

&

& *Trimarsichia* une troupe de Chevaux, d'où est venu le mot de *Maréchal*, pour dire celui qui commandoit la Cavalerie, ou qui avoit soin de l'Ecurie du Prince; & dans Hesichius, *Abranas* signifioit un Singe, & *Barnacas* des peaux de Bouc.

Dans Clitophon, cité par Plutarque, *Lug* signifioit un Corbeau, & *Dun* un Lieu élevé, d'où vient *Lugdunum*, Ville bâtie sur une éminence, comme le sont aussi toutes celles de la Gaule, dont les noms se terminoient en *Dunum*.

Dans Suetone, *Galba* signifioit gras ou replet, d'où vient le nom de *Galba* donné à un Empereur, qui étoit issu de la famille des Sulpices. Dans Dioscoride, *Subites* étoit du Lierre. Dans Athenée, *Corma* étoit de la Biere, dont plusieurs buvoient au lieu de vin. Dans Servius sur les Géorgiques, *Volema* signifioit les choses bonnes, grandes & considérables. Dans Hesichius & dans Jordanes, *Leuca* vouloit dire une espace de chemin, lieuë en François, & *Lega* en Italien, contenant 2. à 3000. pas.

Pour abreger, nous ne sçaurions mieux finir cette Liste des Auteurs qui ont fait mention de la Langue des Gaulois, que par César même, que nous voyons avoir employé dans ses Commentaires (L. 1. & 6.) plusieurs mots de la même Langue, en leur donnant seulement

seulement un air Latin , comme sont ceux de *Rheda, Carra, Ambacti, Valetes*, & quelques-autres qu'il est inutile de rapporter.

### SIXIÈME QUESTION.

*Quel étoit au tems de César l'état des Gaules ;  
& la maniere de leur Gouvernement.*

En ce tems-là toute la Gaule étoit divisée en Etats, que César, l. 1. appelle *Civitates* ; & les Etats en Pays, qu'il appelle *Pagos*, & c'est en ce sens qu'il dit que l'Etat des Suisses contenoit en tout quatre Pays, *omnis Civitas Helvetica in quatuor Pagos divisa est.*

Les principaux de ces Peuples ou Etats se peuvent voir dans un seul passage des mêmes Commentaires, liv. vii. où César rapporte le nombre des Soldats que chacun d'eux étoit obligé de fournir dans une guerre qu'ils se préparoient de faire en commun, pour se défendre contre les Romains. Tous ces Etats composoient ensemble un Corps de République ou d'Empire, qui se gouvernoit par les Assemblées générales ou Etats de toutes ces Parties : là se résolvoient les affaires importantes & publiques, soit de la guerre ou de la paix, & nous avons déjà remarqué que ces Assemblées étoient de deux sortes, les unes Civiles & les autres Militaires. *Armatum Consilium.*

Parmi

Parmi ces Etats, il y en avoit un qui avoit une espece d'autorité & de commandement sur tous les autres ; c'étoit celui des Heduës ou Bourguignons, qui pretendoient avoir eû de tout tems cet avantage sur le reste de la Gaule, si ce n'est qu'il leur étoit souvent disputé par les Auvergnats & par les Francomtois. C'est de ces Heduës dont César disoit ( liv. 1. ) au Roy Arioviste : *Quod omni tempore totius Gallia Principatum tenuissent, prius etiam quam nostram Romanam amicitiam expetiissent.*

Mais cet honneur leur ayant depuis été contesté par les Sequanois, qui sont les Francs Bourguignons, & par ceux d'Auvergne, ce fut pour cela que ces deux derniers appellerent les Allemands, lesquels prirent de-là occasion de se rendre les maîtres des deux Partis, & de les réduire à une misérable servitude.

On ne voit pas bien en quoi consistoit proprement la puissance des Heduës sur les autres Peuples de la Gaule ; si c'étoit à eux à confirmer les Rois, les Princes, les Magistrats de leurs Sujets ; s'ils en tiroient des tributs, s'ils en recevoient des ôtages pour s'assurer de leur obéissance, & ainsi du reste : mais on voit au moins que César se sert du terme d'Empire, *Imperium*, pour marquer l'autorité qu'ils avoient sur ceux qui étoient  
sous

sous leur protection. Aparemment cette superiorité ne s'étendoit à autre chose qu'à convoquer les Etats Généraux des Gaules, à y présider, à en faire observer les résolutions, & à commander aussi les armées en commun, pour la défense du Pays.

Et de-là vient qu'ayant eû cette prétention d'être préférés dans la conduite des armées; dans le tems que toutes les Gaules se souleverent contre César, & la chose ayant été mise en délibération dans une Assemblée Générale, ils témoignèrent un sensible déplaisir de ce que de l'avis de la même Assemblée, le Commandement des armées étoit donné à leur préjudice à l'Auvergnat *Verumgentorix*, & ils crurent même que les priver de cet avantage dans la guerre, ce n'étoit rien moins que les dépouiller de leur ancienne Principauté, & les réduire à la condition commune des Provinces de la Gaule. *Magno dolore Hedui fuerunt se dejectos Principatu; queruntur Fortune commutationem.*

Mais en ces rencontres, de quelque Nation qu'eût été choisi le Général d'armée, ils ne lui donnoient pas un commandement absolu, mais ils l'obligeoient d'avoir auprès de lui une espece de Conseil, composé de Commissaires de chaque Province, par l'avis duquel se devoient conduire toutes les affaires de la guerre, *iis delecti ex Civitatibus tribuuntur*!

dit César, *quorum consilio bellum administraretur.*

C'est ainsi que les Etats de la Gaule avoient coutume de se gouverner en commun. Pour ce qui regarde en particulier le Gouvernement de chaque Etat, il avoit un Chef, qui, pour l'ordinaire, portoit le nom de Roy, quoique, selon les Loix du Pays, sa Magistrature dût être annuelle. Deux freres ne pouvoient l'exercer immédiatement l'un après l'autre, comme aussi deux freres ne pouvoient être reçûs en même tems dans le Sénat, & le Magistrat étant hors de Charge, c'étoit aux Prêtres à lui donner un Successeur.

Ce fut le fondement de la plainte que firent à César les mêmes Heduës à l'occasion du differend arrivé entre deux Seigneurs du Pays, qui prétendoient à la souveraine Magistrature, *Summo esse*, disoient-ils, *in periculo rem, quod cum singuli Magistratus antiquitus creari atque regiam potestatem annuam obtinere consuecunt, duo Magistratum gerant & se uterque Legibus creatum dicat.*

César décida la querelle des deux Compétiteurs, & adjugea la Charge à celui que les Prêtres avoient nommé, selon l'usage des Lieux; comme aparemment l'Etat des Heduës, en qualité d'Etat principal & dominant, devoit servir de Patron & de Mo-  
dèle

déle à tous-les autres , pour l'ordre de la Police , il est à croire que le même usage qui s'observoit parmi eux touchant l'Élection & le Pouvoir des Magistrats , se devoit aussi pratiquer par tous les autres Etats.

Au reste , comme le tems de leur fonction n'alloit pas au delà d'une année, il étoit bien facile d'observer la Loi du Pays , selon laquelle ceux qui avoient la souveraine Magistrature , étoient si étroitement obligés de résider sur le Lieu de leur Charge , que César même par cette raison ne dédaigna pas de les aller trouver en personne, pour pouvoir conférer avec eux , quoiqu'il eût alors des affaires importantes , qui ne sembloient pas le lui devoir permettre.

C'étoit donc là l'ordinaire & la légitime Police de la Gaule , mais comme l'ambition & l'avarice des hommes les mettent souvent au-dessus des Loix , on remarque aussi que cette forme de Gouvernement n'étoit pas suivie avec exactitude parmi ces Peuples ; car, quoique la Magistrature, qu'ils apelloient Royauté , dût , selon les Loix , expirer avec l'année , plusieurs néanmoins se la faisoient continuer toute leur vie , d'autres même tâchoient de la rendre héréditaire dans leur Postérité , de quoi nous trouvons dans César beaucoup d'exemples , qu'il seroit superflu de rapporter.

En

En effet, parmi les raisons qui rendoient odieuse à de certains Gaulois la Domination étrangere de Rome, ils alleguent entre autres celle-ci, que les plus puissans de la Nation, & sur tout ceux qui avoient de quoy lever des troupes à leurs dépens, envahissoient tout communément la Royauté dans leur Pays, ce qu'ils jugeoient bien ne pouvoir pas si facilement leur réüssir sous l'Empire des Romains. *Ab nonnullis etiam quod in Gallia à potentioribus atque iis qui ad conducendos homines facultates habebant, vulgo Regna occupabantur, qui minus facile eam rem nostro Imperio consequi poterant,* Livre second.

Ainsi nous lisons dans le même César d'un nommé *Celtille*, pere du fameux *Vercingentorix*, qui étant Prince universel de toute la Gaule, voulut s'élever encore plus haut, & se faire enfin reconnoître pour Roy de son Pays, qui étoit l'Auvergne, ce qui fit résoudre les Auvergnats à entreprendre sur sa personne & à lui ôter la vie, pour prévenir son mauvais dessein. *Vercingentorix, dit César, Celtilli filius, Arvernus, &c. cujus pater Gallia totius Principatum obtinuerat, & ob eam causam, quod Regnum appetebat, ab civitate erat interfectus.* L. 7.

Cependant cette Dignité Royale, même dans les Belges qui y paroïssent plus accoutumés, ne renfermoit pas une autorité si

B souve-

fouveraine & si absoluë que *Ambiorix*, Roy de ceux de Liege, n'ait pû dire avec vérité, que la Nation à laquelle il commandoit n'avoit pas moins de pouvoir sur lui qu'il en avoit sur elle-même. *Suaque esse ejusmodi Imperia, ut non minus haberet in se juris multitudo, quam ipse in multitudinem.*

Quoiqu'il en soit de ceux qui regnoient dans la Belgique, c'est une chose toute manifeste, que ce qui donnoit le plus d'occasion aux particuliers des autres Provinces, de s'en faire Rois, ou plutôt d'en devenir les Tyrans, c'étoit les grands biens qu'ils y possédoient, & le grand nombre de créatures qui dépendoient d'eux, & dont ils dispoisoient à leur volonté; de telle sorte que le Suisse *Orgentorix* ayant ramassé de ses domestiques seuls, jusqu'au nombre de 10000, & en même-tems de ses débiteurs & de ses clients une multitude aprochante, il ne lui fut pas difficile d'éviter de comparoître devant ses Juges, & de se mettre à couvert par ce moyen de la juste peine que sa trahison avoit mérité.

Le fondement de cette Puissance extraordinaire & particuliere, que l'on peut compter parmi les désordres les plus pernicieus qui puissent regner dans un Etat, est que tous les Peuples de l'ancienne Gaule étant divisés, selon César, (L. 6.) en trois Ban-

des

des ou en trois Ordres , les Prêtres , la Noblesse & le menu Peuple , ce troisieme Ordre n'étoit , en effet , qu'un tas d'Esclaves assujettis à la barbarie & à la cruauté tyrannique des premiers.

Ceux qui composoient ce dernier Ordre , étant dénués de biens & d'honneurs , abandonnés à la discrétion des autres , se voyoient contraints de chercher un Maître , qui pût les protéger & les défendre des injures des Puissances : ce qui augmentant , comme à l'infini , le pouvoir des Grands , il n'est pas étrange , si se lassant d'une condition privée , ils aspiroient à la Souveraineté dans leur Patrie.

Mais comme il seroit peu raisonnable de conclure ce Discours par l'observation des défauts de ces anciens Peuples , dont nous tirons notre origine , il nous siéra mieux de le terminer par les Eloges que César leur donne , pour ce qui regarde ou la subtilité de leur esprit , ou la grandeur de leur courage , ou en général la Puissance de leur Nation.

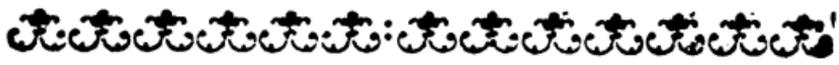
Il dit pour le premier, que les Gaulois avoient un esprit vif & extraordinairement pénétrant, *Galli summa Genus salertia.* Pour le second , qu'on les tenoit pour les plus grands Guerriers & les plus vaillans hommes du monde ; *qui virtute belli omnibus Gentibus præferbantur :*

B ij &

& pour le dernier , il fait dire au généreux *Vercingentorix*, dans une Assemblée de ceux de la Nation , que toutes les fois que les forces de la Gaule se trouveroient bien unies, toute la Terre ensemble ne seroit pas capable de leur résister , *cujus consensu ne orbis quidem Terrarum possit obistere.*

Mais qu'ils n'ayent pas moins fait paroître de prudence dans la paix que de valeur dans la guerre, nous le pouvons recueillir de l'extrême prudence avec laquelle ils traitoient les affaires d'Etat, ayant pour maxime, suivant César ( *L. 6.* ) de n'en parler que dans les Conseils destinés à cela. Et afin d'empêcher qu'il ne s'émût aucun trouble parmi le peuple par le bruit & par les rumeurs que sèment d'ordinaire les esprits legers & broüillons , leur ordre étoit que tous ceux qui auroient pris quelque nouvelle dans le voisinage touchant la République , fussent obligés d'en donner avis aux Magistrats , qui se réservoient de les supprimer , ou d'en faire part au Public , selon que la chose leur auroit parû le mériter. *Habent Legibus sanctum, si quis quid de Republicâ à finitimis rumore aut fama acceperit, uti ad Magistratum deferat, neve cum quo alio communicet, quod saepe homines temerarios atque imperitos falsis rumoribus terreri, & ad facinus impelli, & de summis rebus consilium capere, cognitum est*

*est Magistratus qua visa sunt occultant quaque esse ex usu judicaverint multitudini produnt*



E P I T R E

*A M. . . . Brigadier des Armées du Roy }  
Par Mlle G . . . .*

**M**Use , cede tes droits à la reconnaissance ;  
Sans elle le respect m'eût forcée au silence ;  
Ma voix n'auroit osé chanter mon Protecteur ,  
Ni le peindre aussi grand qu'il est peint dans mon  
cœur ;  
Ses bienfaits redoublés pour ma Famille entiere  
Du langage des Dieux m'ont ouvert la carrière ;  
Ce Mortel, que leurs mains ont pris soin de former ,  
Soutiendra mon génie , ayant pû l'animer ;  
Comme eux, dans l'infortune, infaillible ressource ,  
En prodiguant ses dons , il en cache la source ,  
Et son bras distingué par cent travaux guerriers ,  
En essuyant nos pleurs, cherche d'autres Lauriers.  
Oùi , c'est en mériter , d'oublier sa naissance ,  
Pour descendre sans faste au sein de l'indigence ;  
Chés la veuve opprimée introduire l'espoir ,  
C'est dans un cœur troublé raffermir le devoir.  
La pitié sans foiblesse est le sceau du courage ;  
Ses effets bien placés annoncent le vrai Sage ,

Et je vois mon Mécène unir dans ton Printems  
 Du Sage & du Héros les triomphes constans ;  
 Nul objet étranger , nul orgueil , nulle attente ;  
 N'empoisonne les dons de sa main bienfaisante ,  
 Et lorsqu'elle s'applique à faire des heureux ,  
 Son cœur toujours égal n'est que plus vertueux.  
 Connois-tu ce Portrait ? *Damis* , c'est ton Image ;  
 Daigne la recevoir comme un premier Ouvrage ,  
 Tu n'en rougiras point , j'arrête mon pinceau ;  
 Il est trop foible encor & le Sujet trop beau.



La Lettre qui suit , est la réponse à la Lettre Latine , inserée dans le Mercure du mois de Janvier dernier , contre l'Auteur de *La Religion des Gaulois*. La justice & l'exacte neutralité dont nous faisons profession , ont exigé cela de nous ; mais nous avertissons que c'est pour la dernière fois que nous admettons dans ce Journal des Pièces de cette longueur , & écrites en cette Langue.

*JOSEPHO Ap - Hamon , &c. Genuinis rerum Gallicanarum Scriptoribus reconciliationem.*

Cùm à quindecim , ac paulo amplius ;  
 annis , ex quo primùm Opus inscriptum :  
*La Religion des Gaulois* , in lucem exiit , ab  
 omnibus

omnibus ferè & singulis Europæanarum partium Lectoribus diligenter & jucundè , absque à verbo jactantia , exceptum fuerit , mirare cur tibi uni , Josephè , nunc serò minime saperet , nisi adverterem omnia scriptiuncule tuæ cum sensa , tum verba totidem esse summæ admirationis argumenta : ais enim te esse pagum qui lingua vestra vernacula Terwednok dicitur in Cornubia siti incolas , & mediam intra partem Dominum. Subdis Bonam alite nuperis diebus Parisiis ab aliquot mensibus profectum in Angliam advexisse , patriæ & familia percarum Consobrinum tuum Maddernum qui ap-Gwrgwn , ap-nammor dicitur , Burriani tam vici quam pagum , in vestra , ( que vernaculo Cornwall nuncupatur idiotismo ) Cornubia siti Dominum. Addis nudius tertius te adfuisse , dum Maddernus consobrinus ille tuus Burriani tam vici quam pagum in vestra Cornubia siti Dominus , indagaturus num merces & res in arca tantisper hiante vitata aqua essent , illas tribus ipsius sororibus explicaret ; te autem donec hæc frivolis sed pellucidis in nostra regione fabricatis mirabunda reculis inhierent , forte fortuna marcescentem inter illas operis primum supra laudati tomum conspicuum arripuisse & aperuisse , & nescio quid aliud meditantem , incidisse in quartum supra trigessimum Capitulum. Omnes vero , quas in illo oculis percurrere accidit , assertiones no-

*vas tibi omnino, ut verum fateare, quamvis in nostris vestrisque antiquitatibus initiato, insolitas, inter se discrepantes, nec cum scriptorum probata fidei testimoniis consonantes, nec antiquæ tam disciplina quam lingua superstitionibus adhuc apud vos vestigiis congruas visas esse. Paulo supra impensius mihi apprecaris clariores novi, nisi falleris, aut nullius, ut pote omnigenis farti opinionibus, inter se non raro dissonis, circa antiquitates Gallicas systematis probationes: ac proinde diem dicis & das mensem ut, quæ ad me tantum via scribere tibi succurrit, eadem tibi, si ausim, responsurus occurram. Tandem sic Litteras ad me tuas interterminando claudis: si sex has tuas assertiones (quæ totius sunt memorati tenor capituli; ex quo de Capitulis non lectis sit iudicium) idoneis mihi demonstraveris argumentis, eris mihi magnus Apollo, si secus, non gravaberis, quod nostris in elucubrationibus Gallicas, & ideo ex parte maxima nostras antiquitates referatas nancisci desperaverim.*

*Papæ! Josephæ ap - Hamon Tennegwi pagi qui lingua vestra vernacula Terwednok dicitur in Cornubia siti incola, & mediam intra partem Domine, unde tot sales, tot lepores atque urbanitates, quibus Epistolam perspersisti tuam, accersisti? Hui! quam festive; ac convenienter tuum Pagi Terwednok mediam intra partem Dominium ad Madderni Burria-*

*ni tam vici quam pagi in vestra Cornubia sui ,  
 Dominium* aptasti. Scite etiam narras *Mad-  
 dernum illum tuum patria & familia percarum  
 Consobrinum Parisiis bona navis alite profec-  
 tum* ad oras vestras appulisse. Ast nihil magis  
 admirationem ac risum movet , quam falsum  
 illud quod ingeris , videlicet te fore fortuna  
 marcescentem inter frivolas reculas primum  
 operis supra laudati tomum conspicuum ar-  
 ripuisse , & aperuisse , & nescio quid aliud  
 meditantem , incidisse in quartum supra 30.  
 Cap. Ast , bone vir , qui primus supra lau-  
 dati operis mei tomus non marcescens , at-  
 que assertiones quas decerpere , aut potius  
 concinnare , immo vero depravare libuit ,  
 non novæ omnino tibi videri potuissent , nisi  
 inter evolvendum librum. nescio quid aliud  
 meditatus fuisses ? Qui enim dum legunt ,  
 nescio quid aliud meditantur quam quod le-  
 gunt , quidquid legunt sus deque vertunt.

Te autem inter legendum nescio quid  
 aliud meditatum fuisse hinc liquet: 1°. Quod  
 assertiones quas mihi objicis , quasque in  
 quarto supra trigessimum laudati tomi Capi-  
 tulo te legisse fingis , nusquam sint in ipso  
 Capitulo : 2°. Quod assertiones meas genui-  
 nas corrueris atque adulteraveris : 3°. Quod  
 à Ciceroniana latinitate discedas , dum præ-  
 positionem *cum* ad vocem *consonans* , & ad  
 verbum *initiari* præpositionem *in* cum abla-

B. V. tivo

tivo adjungis , licet utrumque vocabulum dativo casu gaudeat : 4°. Quod crucem mihi aliisque , quos consulere contigit , fixeris quotiescumque stylum tuum ferreum , mentemque obscurissimam assequi conatus sum : 5°. Quod *ignorare te penitus cujus sim ordinis* affirmes ~~licet~~ *per opellæ nostræ memoratum titulum* liquido constet me Benedictinum esse è Congregatione Sancti Mauri : 6°. Quod *te initiatum esse in nostris vestrisque antiquitatibus* jactites ; & tamen sub finem farraginis tuæ ad me directæ tu , ipsissimus ille , si qua fides tuis verbis habenda est , *in antiquitatibus nostris* , solemniter & rite INITIATUS , *parte ex maxima nostras antiquitates referatas nancisci desperes*. Vel enim *nostris vestrisque antiquitatibus initiatus* reipsa es , vel non : si primum , sex ipsæ , quas obtrudis , assertiones cum tuâ prætensa , ut ita dicam , INITIATIONE è diametro pugnant : si secundum , cum te ipsum nostris vestrisque antiquitatibus initiatum venditas , ipsa tua jactatio mirifice probat te , dum scriberes nescio quid aliud meditatam fuisse. Adde , quod etiamsi assertiones illæ sex ; tuas ne dicam an meas , meæ quidem omnes omnino non sunt : etiamsi , inquam , assertiones illæ sex idoneis à me tibi argumentis demonstrari non possent , vir cordatus & sanæ mentis desperare minimè deberet fore apud nos plures ,  
quæ

quæ eas nihil habere questionis ostenderent.

Neu putes autem, Josephæ, me haudquaquam moveri, quod mihi tecum certamen instituas, quod mensum des ut respondeam, quod librum à me editum *Marcescentem* dicas; quod clariores novi, nisi falleris, aut nullius, ut pote omnigenis parti opinionibus inter se non raro dissonis circa antiquitates Gallicanas systematis probationes novæ tibi, insolitæ, atque inter se discrepantes visæ sint.

*Parcius ista viris tamen objicienda memento.*

Quia verò sapientibus & insipientibus debitor sum, singulis tuis quæstiunculis meæ singula responsa subjungam. Viden, ut bene tecum ac liberaliter agam? Cave, tu attentè ac diligenter responsiones meas legas, atque nescio quid aliud inter legendum meditare.

### QUÆSTIUNCULA I.

Quæ probabis Druides non nisi post Gallorum uxores, vel sorores Principum, hac deturbatas potestate jus sibi arrogavisse, *dejuger*, ut tuis tuam tibi verbis sententiam repræsentem, *des differens qui survenoient entre les Particuliers, de regler despotiquement les intérêts de la Nation, & de décider de la guerre ou de la paix qu'il falloit faire?*

B. vi. RES.

## RESPONSIO.

Tantum abest, ut ego dixerim Druides non nisi post Gallorum uxores, vel sorores Principum hac deturbatas potestate, jus dicendi, lites dirimendi, bellum gerendi, pacemque confirmandi ac sancienti, sibi arrogasse: quin potius disertis verbis asseruerim, *Que les Gaulois n'avoient déferé tous ces honneurs à leurs femmes, que quelques tems avant leur premiere expedition en Italie, parce qu'ils s'étoient bien trouvé d'avoir suivi leurs avis dans le feu d'une guerre civile.* Ex me igitur Gallorum matronæ jus lites dirimendi, bellum gerendi, pacemque confirmandi & sancienti antiquitus non obtinuerunt, sed dumtaxat paulò antequam Galli exercitum in Italiam educerent. Consule, Josepho-ap-Hamon, quæ in hac adstruendâ veritate testimonia adduxi; ac tute testis eris, me totidem verbis Gallicis Plutarchi & Polyani verba græca reddidisse.

Omitto quod altum apud me sit de Principum fororibus, silentium.

## Q U Æ S T. I I.

Quî probabis Divitiacum, cùm primùm Cesar in Galliam advenit, supremum fuisse apud Heduos Magistratum. Numquam fuisse hac ipsa dignitate decoratum facilius proba-

res.

res, si cordatissimi auctoris verba cordatè  
perpenderes ?

## R E S P O N S I O.

An cordatè tu cordatiores auctores perpenderis, aut animos, si fas ita loqui, thraſoniores audacioresque indueris, penes cordatos Lectores, veritatisque amantes iudicium sit. Interim Cæsarem anno U. C. juxta Varonis calculum 696. primùm in Gallias advenisse memineris. *Quis Romanum exercitum Cæsaremque cis Rhodanum primus induxit ?* Ipsissimus Divitiacus *Princeps Æduus*, qui à popularibus suis, quæ imminebant, mala deprecari cupiens, *in Senatum venit, rem docuit, cum quidem oblato confesso minus sibi vindicasset quam dabatur, scuto innixus peroravit* (a) & impetrata ope Æduorum res in pristinum statum restituit. Viden hic Divitiacum nomine *Principis* insigniti, in Senatum venire, rem docere, inter Senatores confessum obtinere, ac impetrata ope (quæ omnia & singula supremi Magistratûs partes sunt) Romanum exercitum Cæsaremque cis Rhodanum primum inducere ? An putas, vir qui te cordatum dicis, cordatissimos Romanos Divitiaco Æduo Principi inter Senatores confessum (qui Regibus dumtaxat dabatur) Roma-

(a) Euménus grat. actio. ad Constantinum Aug.  
cap. 3.

num exercitum Cæsaremque confessuros fuisse, nisi Divitiacus apud Æduos supremum Magistratum egisset? Quo autem anno hæc contigisse certum est? Eo videlicet, quo Divitiacus Romanum exercitum, Cæsaremque cis Rhodanum primus induxit.

Prætermitto plura Cæsaris testimonia, quibus constat Divitiacum non semel apud suos in supremum Magistratum venisse, eam ipsam dignitatem aliis quibus favebat pro natu impertivisse, illumque privatum supremis Magistratibus autoritate & potentia præstitisse. Pudet inanibus hisce ineptisque contentionibus immorari ac distineri.

### Q U Æ S T. III.

Qui probabis eos qui nunc *Suisses* vos Franci appellatis, antiquorum illorum esse Helvetiorum propaginem?

### R E S P O N S I O.

Qui somniasti eos quos nunc *Suisses* nos Franci appellamus antiquorum illorum Helvetiorum esse propaginem dicere me voluisse? An cum vos Angli hodiernos Romæ incolas Romanos appellatis, continuò hodiernos Romæ incolas antiquorum Romanorum esse propaginem abs vobis dici somniamus? somnia id genus miserabilis sunt vocum aucupis.

QUÆS-

## Q U Æ S T. IV.

Quî probabis istius Patrem Divitiaci aliquot annis ante Cæsaris in Galliam adventum Regem fuisse Sueffionum ?

## R E S P O N S I O.

Difficile dictu est , Josephæ disertissime , quî verba istius tuæ Quæstiunculæ cum verbis quæstiunculæ immediate præcedentis inter se cohæreant Ut ut sit , nam res , non verba moror , quæro abs te quî ipse probares Patrem Divitiaci Ædui aliquot annis ante Cæsaris in Galliam adventum Regem non fuisse Sueffionum , cùm Cæsar ( De bel. Gal. L. 2. C. 4. ) auctor sit , *sui ipsius memoria Divitiacum Sueffionum fuisse Regem totius Gallie potentissimum : qui cùm magnæ partis Regionum Gallicanarum , tum etiam Britannia Imperium obtinuerit.* Potro unde obtigit Dumnorigi fratris Divitiaci Ædui magna illa auctoritas , quâ pollebat *apud Sequanos ( Cæs. L. 1. C. 9. ) apud Æduos ( idem L. 1. C. 17. ) apud finitimas provincias , maximè apud Bituriges & Helvetios ( Idem. ibid. C. 18. ) Item Domiatque in reliqua Gallia , ( Idem. Ibid. C. 20. )* Nisi ex Patre Divitiaco Sueffionum Rege totius Gallie potentissimo , *qui cum magnæ partis Regionum Gallicanarum tum etiam Britannia Imperium obtinuit ?* Ponderes velim , Josephæ acutissime

acutissime ultima isthæc Cæsar's verba , atque ex his rectissime concludes : 1°. Divitiacum Sueffionum Regem auctoritatis, quam Domi atque in *reliqua Gallia habebat*, Dumnorigem filium natu majorem hæredem moriendo reliquisse : 2°. Divitiacum Sueffionum Regem Divitiaci Ædui Gentilem Patrem extitisse : 3°. Postremo Divitiacum Dumnorigis & Divitiaci junioris Patrem ex Æduorum Vergobreto ac summo Magistratu *Sueffionum Regem factum fuisse, atque cum magnæ partis regionum Gallicanarum, tum etiam Britannia imperium obtinuisse* : tunc enim temporis Ædui Celta-rum erant clarissimi, ( Mela Lib. 3. C. 2. ) ac totius Gallie potentissimi. ( Cæs. Lib. 1. C. 30. ) adeoque quod summa auctoritas antiquitus erat in Æduis, magnæque eorum erant Clientela ( Cæs. L. 6. C. 12. ) Vergobretus, supremus scilicet Æduorum Magistratus, Divitiaco patri fuere gradus, quibus ipse ac filii ad summum imperium eveci sunt.

#### Q U Æ S T. V.

Qui probabis ipsum eundem quem Divitiaco Æduo Patrem, & Sueffionum Civitatî Regem imponis, omni etiam nostra Britannia imperasse ?

#### R E S P O N S I O.

Veritas quam hic impugnas, sat superque in responsione mox superiorâ me firmata, atque adstructa est.

Q U Æ S T.

## Q U Æ S T. VI.

Qui probabis Druidas nonnullos Cæsaris ætate Regnum aut supremam potestatem in suis obtinuisse civitatibus ?

## R E S P O N S I O.

Constat ex Cicerone ( de Divinat. L. 1. ) *Divitiacum Æduum Quinti fratris hospitem laudatoremque Druidem fuisse ; quippe qui & natura rationem , quam Physiologiam Græci appellant , notam esse sibi profitebatur & partim auguriis , partim conjectura quæ essent futura dicebat.* Cum autem ex Cæsare & Eumenio , in responsione secunda ad verbum relatis , luce Clarius sit eundem ipsum *Divitiacum Æduum* , non solum *Cæsarem Romanumque exercitum cis Rhodanum primum induxisse* , sed etiam apud *Æduos Vergobretum extitisse* , Druidas nonnullos Cæsaris ætate regnum aut supremam potestatem in suis obtinuisse Civitatibus plane compertum est. *Vergobretus enim apud Æduos creabatur annuus & vitæ necisque in suos habebat potestatem.* ( Cæs. L. 1. C. 16. ) ut pote *qui regiam potestatem habere consueffet.* ( Idem L. 7. C. 32. )

Druides autem se suosque quam sæpissime Reges Vergobretos ac summos Magistratus in Galliis renunciassè eo credibilius est , quod in aliquot , forsan omnibus , Civitatibus id moris

moris esset , ut per Sacerdotes , Druides videlicet , intermissis Magistratibus crearentur. ( Cæs. L. 7. C. 33. )

Accedit quod ( Cæs. L. 6. C. 13. ) Druidibus præerat unus, qui summam inter eos habebat potestatem : hoc mortuo , si quis ex reliquis excellerebat dignitate , succedebat ; at si plures essent, suffragio Druidum adlegebatur. Nonnumquam etiam de Principatu armis contendebant. Quî veri Druides de Principatu armis contendere potuissent , nisi Regia , aut saltem simili potestate potiti essent ? Quæ quidem mirum in modum confirmantur expressis Dionis Chrysostomi verbis , qui Orat 49. de Druidum apud suos auctoritate & disciplina agens , *Celta* , inquit , *suos Philosophos Druides vocant. Hi nimirum divinationem aliasque scientias & artes exercent. Regibus aliquid aggredi aut aliqua de re consilium inire non licet , nisi accedente Druidum voluntate & consensu, ita ut Druides ipsi regnare videantur. Et quamvis Gallorum Reges in solis regis sedeant , ac in domibus splendidis habitent , atque lautissime epulentur , Ministros se Druidum præbent , ac illis libenter obsequuntur.*

Tanta facilitate tuos sex nodos , Josepho , quos inextricabiles rebaris, expedivi ; ut probro & crimini ducerem esse tibi magnus Apollo. Si cujus tamen Apollinis vexatione tibi opus est , vexa imprimis Apollinem Pythium ,

thium , qui vaticinans docebit te , an plus  
minusve nostris vestrisque antiquitatibus ini-  
tatus tibi videri debeas.



*ODE A LA VERTU.*

**F**ille des Dieux , Reine des Sages ,  
Vertu , préside à mes accens ;  
Trace à mon esprit des images  
Où regnent tes charmes puissans ;  
Puisses-tu de ta douce flâme  
Pénétrer aujourd'hui mon ame ;  
Et borner à toi mes souhaits !  
De tes moindres attraits parée ,  
Viens fraper ma vûë égarée ;  
Je m'unis à toi pour jamais.



Où suis-je ? d'étranges fantômes  
S'offrent à mes sens éperdus !  
A leur suite je vois des hommes  
A leur immoler assidus.  
Quand de ton nom chacun se pare ;  
Leur main pour toi d'encens avare ,  
Devient prodigue à leurs Autels.  
Ils appellent Vertu suprême

Dés

## 458. MERCURE DE FRANCE

Dès penchans , qui du vice même  
Empruntent leurs apas mortels.



Bien-tôt du flambeau qui les guide  
On voit s'éclipser les rayons ;  
Où , bien tôt leur raison timide  
Subit le joug des passions ;  
Cœurs lâches qu'enhardit le crime ,  
Le forfait devient légitime  
Dès qu'il seconde vos projets.  
Telle , Néron , ta main cruelle  
Scût assouvir ta soif rebelle  
Du plus pur sang de tes Sujets.



Age heureux , où la Vertù pure  
Avec l'aimable volupté  
Reugnoit sur nous sans imposture ,  
Sans fiel , sans stoïque fierté ;  
A quoi bon rapeller tes charmes ?  
Nos regrets , ainsi que nos larmes ,  
Seroient désormais superflus.  
Astrée entre les Dieux assise  
Dans nos Temples n'est plus admise ,  
Les Mortels ne l'adorent plus.



A sa place je vois la haine  
Qu'arment le fer & le poison ,

Des

Des Humains cette infâme Reine ,  
 A pour soutien la Trahison ,  
 La Calomnie au front perfide  
 Et la Médisance homicide  
 Dans son langage concerté.  
 Monstres , qu'a vomé le Tartare ,  
 Quoi ! de votre fureur barbare  
 L'homme peut-il être enchanté ?



L'Orgueil , l'Ambition , l'Envie ,  
 Tour à tour leur donnent des loix ;  
 L'Avarice flétrit leur vie  
 Par les plus infâmes emplois.  
 Plutus à ses honteux Esclaves  
 Forge lui-même les entraves  
 Dont ils enchaînent les plaisirs ;  
 Quand à jouir tout les invite ,  
 Le bien qu'ils n'ont pas, les irrite ,  
 Ils se consomment en desirs.



Le Héros pense que la gloire  
 Suplee à toutes les Vertus ;  
 Parmi ceux que vante l'Histoire ,  
 Qu'il en est peu tels que Titus !  
 Ou tels que ce fameux Monarque , \*

\* Louis XIV.

Qui

# 166 MERCURE DE FRANCE

Qui malgré la jalouse Parque  
Vivra toujours sur nos Autels ;  
De leurs bienfaits la vive image ,  
Leurs Vertus , mieux que leur courage ,  
Rendent leur nom cher aux Mortels.



Un Philosophe atrabilaire  
Prend pour Vertu l'austerité ,  
Fut-il adoré du vulgaire ,  
Rions de sa stupidité ;  
Préferons-lui ce Sage aimable ;  
Dont l'humeur gaye & plus traitable  
Nous trace un sentier moins scabreux ;  
Il goûte la volupté pure ,  
Soumis aux destins sans murmure  
Dans les succès les moins heureux.

*Par M. R \* \* , de Lion.*



COM:



*COMPLIMENT fait à M. le Duc  
DE GEVRES, à son avènement au Gouver-  
nement de l'Isle de France, par les Députés  
du Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Sois-  
sons.*

**M**ONSEIGNEUR ;

Quel événement plus intéressant pour une Province dévouée de tout tems à ses Gouverneurs, que celui qui vous attire aujourd'hui l'hommage de nos cœurs, & dont nous avons bien sujet de nous féliciter nous-mêmes ?

Des Princes, des Heros, vous ont précédé dans cette importante Place, & leurs bienfaits vivront à jamais dans la mémoire de nos Concitoyens ; par qui pouvoient-ils être mieux remplacés au gré de nos desirs, que par vous, M., qui joignez aux Dignités qui sont le partage des Grands, les qualités qui font les grands Hommes, & qui les rendent dignes de commander aux autres ?

Je parle de cette douceur de mœurs, & de cette aimable affabilité qui sont si puissantes sur les cœurs, de cette noblesse de sentimens qui sans se prévaloir ni de l'éclat du Rang, ni des prérogatives de la Naissance ;

lance , sçait s'élever par la grandeur d'ame ; & se rabaisser par la modestie : je parle encore de cette générosité si bienfaisante , qu'elle voudroit obliger tout le monde , si magnifique qu'elle n'oblige jamais à demi , si engageante qu'elle laisse à douter de ce qu'on doit aprétier davantage , ou , du bienfait , ou des graces qui l'assaisonnent. C'est , M. par ces vertus d'autant plus précieuses , qu'elles sont plus rares , que vous avez réussi d'abord à vous concilier & l'amour des Peuples & les bonnes graces du Souverain ; c'est sur des preuves fréquentes de la droiture , aussi-bien que de la bonté de votre cœur , que vous jouïssiez dans le monde d'une réputation décidée , d'excellent Citoyen , d'Ami solide , de Protecteur essentiel , réputation flatteuse pour l'homme en place , quand il sçait penser comme vous ; vous la partagez avec un Prélat recommandable d'ailleurs par tant d'endroits , & elle semble être devenuë l'apanage de votre illustre Maison.

Plus à portée que d'autres Peuples d'en juger par nous-mêmes , pouvions-nous ne pas désirer de vous appartenir par le même titre qui vous rendoit depuis long-tems aussi cher que respectable à la Capitale du Royaume ? Nos vœux sont accomplis ; mais si nos cœurs seront satisfaits , en vivant sous vos

Loix ,

Loix, le vôtre ne le fera qu'en protegeant des Citoyens qui vous seront soumis désormais, plus par inclination encore, que par devoir. Le Chapitre de l'Eglise de Soissons, zélé pour les intérêts de cette Capitale de votre Gouvernement, n'a pas été des derniers à sentir le prix de l'acquisition qu'elle fait, & il sera le premier à lui donner en toute occasion l'exemple du plus respectueux attachement pour votre personne; je ne puis, Mgr, vous rendre que foiblement des sentimens dont il fera toujours gloire; par la part qu'il prend au bonheur, à la joie de toute la Province, jugez de son empressement à mériter l'honneur de votre estime & de votre bienveillance.

Le Compliment fut prononcé à l'Hôtel de Gesvres le 5. Février 1742. par M. l'Abbé de Rosay, Grand Archidiacre, & Chanoine de Soissons.

\*\*\*\*\*

TRADUCTION de la VII. Ode d'Horace;  
Liv. IV. *Diffugere nives, &c.*

**D**Eja la neige & les frimats

Ont abandonné nos Climats;

Les Arbres dépouillés reprennent leur parure,

Et les Champs dessechés, leur riante verdure;

Voici la saison des beaux jours

C OÙ

464 MERCURE DE FRANCE

Où tout change , & les eaux qui couvroient nos  
Prairies ,

Retournent dans leur lit & reprennent leur cours,  
Pour nous montrer l'émail de leurs rives fleuries.



Aglaïa reparoit , & les Graces , ses Sœurs ,  
Jointes aux Nymphes , leurs Compagnes ,  
Prendent plaisir dans nos Campagnes  
A former ensemble des Chœurs.

Tout passe , & l'on ne voit ici bas rien de stable ;  
En vain l'on penseroit que ceci n'est que fable ,  
Tout nous en avertit , la fuite des momens ,  
Des heures & des jours & des rapides ans.



Le Printems désiré , qui ramene Zéphire ;  
Adoucit du froid les rigueurs ;  
Mais à son tour il se retire ,  
Lorsque l'Eté par ses ardeurs  
Vient le chasser & prend sa place ,  
Pour la céder ensuite à la saison des Fruits ,  
Qui bien-tôt dans ses longues nuits  
Ramene le froid & la glace.



Nous voyons cependant que chaque Lunaïson  
Par une agréable influence  
Répare les rigueurs d'une triste saison ;

Mais

Mais pour nous, il ne reste, hélas ! plus d'espérance  
 Quand nous avons subi le sort  
 De Tullus & d'Ancus & du pieux Ænée ;  
 Nous ne sommes que cendre, & l'implacable Mort  
 Est notre unique destinée.



Eh ! qui sçait même si les Dieux  
 Qui reglent notre sort dans le séjour des Cieux ,  
 Voulant fixer ici le cours de vos années ,  
 Feront luire pour vous encor quelques journées ?  
 Vous n'êtes sûr que du présent ,  
 Et puisqu'il fuit d'un vol rapide ,  
 Disposez de vos biens ; votre héritier avide  
 Les verra dans ses mains ; qui sçait en quel instant ?



Lorsque la Parque inexorable  
 A coupé le fil de nos jours ,  
 Et que Minos, Juge implacable ,  
 Nous voit dans ses affreux séjours ,  
 Il porte sans retour an Arrêt éternel ,  
 Ni la Vertu , ni l'Eloquence ,  
 Ni le haut rang , ni l'opulence ,  
 Non , rien ne peut fléchir ce Monarque cruel.



Non , Torquatus , n'en doutez plus ;  
 Les vœux de Diane elle-même

C ij Ne

Ne furent-ils pas superflus ?

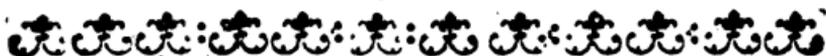
En vain elle voulut changer l'Arrêt suprême

Que le fier Juge des Enfers,

Porta contre Hypolite ; en vain aussi Thésée ,

Lorsqu'il vit sa chaîne brisée ,

De son plus cher ami voulut rompre les fers.



*EXTRAIT de la Dissertation que M. de Moncrif a lû à l'Assemblée publique de l'Académie Française le 10. Mars 1742. jour de la Réception de M. l'Abbé de Saint Cyr. Cette Dissertation a pour titre, qu'on ne peut, ni qu'on ne doit fixer une Langue vivante.*

» **Q**Uand une Langue vivante est deve-  
 » nuë assés féconde pour servir heu-  
 » reusement à composer des Ouvrages dans  
 » tous les genres, il semble que si on pou-  
 » voit alors la garantir de toute variation, ce  
 » seroit la perfectionner & en même-tems  
 » faciliter les progrès de l'esprit.

Voila les deux objets qui font la matiere de cette Dissertation. M. de Moncrif, pour aprofondir s'il est possible & s'il seroit utile d'arrêter les variations qu'éprouve sans cesse une Langue vivante, remonte aux différentes sources de ces variations. » La connoissance  
 » des causes, dit-il, épargne quelquefois la  
 » peine

» peine inutile de se révolter contre les effets.

Deux principes d'où naissent les variations de toute Langue vivante ; l'un la nature de l'esprit en général ; l'autre la nature de la Langue même. » Je regarde, continuë M. de » Moncrif, comme des changemens dépendans de la nature de notre esprit, les accroissemens & les retranchemens dont une » Langue est susceptible par rapport aux idées, » c'est-à-dire à la signification & au nombre » des mots qui la composent. Les changemens nés de la Langue même, regardent certaines constructions ; la prononciation & l'Orthographe.

De ces augmentations il y en a d'utiles, il y en a de vicieuses. Les premières ne naissent en quelque sorte que du progrès de l'esprit ; » à mesure que nous acquerons des lumières, » ou que nous embrassons de nouvelles vûes, » il est naturel que l'art de rendre les pensées » s'étende & se perfectionne. De-là des mots qui manquoient à la Langue, d'autres qui sont pris dans une signification plus étendue & même nouvelle ; & ces différentes acquisitions que fait la Langue, sont ici marquées par des exemples, ainsi que les nouveautés introduites dans la Langue, par la vogue où se trouvent tour à tour certaines connoissances, telles que la Physique, la Poësie, & autres.

C iij • Des

Des acquisitions nuisibles à la Langue, les unes sont seulement inutiles, d'autres sont à la fois inutiles & vicieuses.

Mais quelles sont les sources de ces différentes erreurs ? Parmi celles dont M. de M. fait l'énumération, il remarque particulièrement celle-ci : » De certaines gens, dit-il, » aimeront à écrire ou à se faire écouter, » quoiqu'ils se sentent une certaine stérilité » de pensées. D'autres, capables de penser, » parce qu'ils ont effectivement de l'esprit, » auront malheureusement aussi l'ambition » de montrer de l'esprit sans cesse, ils en étaleront jusques dans les choses qui ne sont » bien dites qu'autant qu'on les dit avec simplicité. Quelle est leur ressource, ou plutôt le piège où leur amour propre les fait tomber ? Ils se rejettent sur les mots, ils en détournent, ils en forcent le sens, ou bien ils associent des expressions, étonnées, comme l'a dit un Auteur, de se trouver ensemble. Que gagnent-ils à se permettre de telles affectations ? *d'être souvent obscurs & toujours insupportables, à moins qu'ils ne paroissent ridicules.*

Toutes ces différentes sources se réduisent à deux principales, qui subsisteront toujours parmi les hommes ; en effet c'est de ce que les uns ont beaucoup d'esprit & les autres trop peu, que naissent & naîtront toutes les augmentations

mentations favorables ou contraires à la perfection du Langage ; mais avec cette différence , que les nouveautés utiles s'accréditeront , quelqu'obstacle qu'on leur oppose , & que les nouveautés du genre opposé n'auront , pour le plus grand nombre , qu'un regne de peu de durée. » Le caprice ou l'amour propre les produit , le ridicule les accompagne & le bon sens les fait disparaître.

M. de M. développe ensuite comment certaines expressions long-tems usitées , prennent quelquefois un air suranné qui les fait bannir du Langage. Il démêle aussi quels sont les changemens dont le principe est dans la Langue même.

Toute Langue vivante étant par sa nature même & par celle de notre esprit , sujette à varier sans cesse , n'est-il aucun moyen d'arrêter cette instabilité ? Ne pourrions-nous point , à l'exemple des Italiens , consacrer les expressions , les tours qu'auroient employés ceux de nos Ecrivains qui sont généralement estimés ? On adopteroit dans la suite toutes les nouveautés qu'un usage constant auroit ajoutées au Langage ; ainsi on acquereroit toujours & on ne perdrait jamais. M. de Moncrif fait voir que cette convention ne seroit que d'une utilité aparente , & qu'à beaucoup d'égards on ne pourroit pas la suivre. 1°. Comme il n'y a presque point d'Auteurs qui

C iiij      n'ayent

n'ayent sacrifié quelquefois l'exactitude pour mettre plus de grace , il faudroit ou donner leurs fautes comme des exemples à suivre , ou les déclarer fautes effectivement ; & ce seroit dégrader ces Auteurs d'un côté , tandis qu'on les éleveroit de l'autre. 2°. Comme la Langue ne se trouveroit pas comprise entièrement dans les Auteurs qui seroient donnés pour modèles, si ce qui manqueroit à la Langue se trouvoit dans des Ecrivains sans autorité , de quel droit l'emploieroit-on ? Ainsi nouvelles sources d'incertitudes & par conséquent d'erreurs. 3°. On n'empêcheroit pas que les mots employés dans les Livres Classiques ne vieillissent ou ne reçussent quelque signification détournée & quelquefois licencieuse. Par rapport aux expressions de ce dernier genre , il ne faut que se rapeller quatre Vers d'un Poëte (a) dont les Ouvrages seront immortels à tout autre égard.

Dis-moi donc lorsqu'Othon s'est offert à Camile ,  
A-t'il été contraint ? a-t'elle été facile ?

» La destinée des mots , continuë M. de  
» M. dépend originairement d'une Loi qui  
» assujettit les Ecrivains même , Loi absoluë  
» dès qu'elle s'est constamment manifestée ,  
» en un mot elle dépend de l'usage. L'usage ,  
» ajoute notre Auteur, à le définir par rapport à

(a) *Pierre Corneille.*

» la

• la Lan-gue, suivant l'idée vague qu'on s'en fait  
 » ordinairement, ne seroit qu'une espee d'E-  
 » nigme qui ressembleroit assés à un Portrait  
 » des modes . . . . Mais l'usage bien examiné  
 » n'est pas une convention arbitraire ; l'usage,  
 » dit M. de Fontenelle, (a) est l'effet d'une Mé-  
 » taphysique fort subtile, ignorée du plus grand  
 » nombre de ceux qui la suivent, & qui copen-  
 » dant leur fait adopter, dans la maniere de rendre  
 » les idées, ce qui est le plus conforme aux idées  
 » naturelles de la plus grande partie des esprits.

Mais par quelles voyes l'usage s'établit-il ?  
 M. de M. en trouve deux ; les *Livres* & la  
*Conversation*, fortifiant son opinion de l'au-  
 torité de M. Loke ; (b) il expose quelle partie  
 du Langage se forme dans les Livres, telle  
 que les termes qui servent particulièrement  
 à la Philosophie, ainsi que les expressions  
 & les figures réservées à la Poësie & à la haute  
 Eloquence ; & quelle autre partie du Langage  
 reçoit la loi de l'usage qu'en font les gens du  
 monde. M. de M. fait voir que c'est presque  
 toujours par une suite de ce même usage  
 » que le Langage ordinaire acquiert ces gra-  
 » ces & cette décence que la politesse de l'es-  
 » prit sçait seule lui donner.

4°. Qu'il y a dans la Langue Françoisse plu-

(a) Dans son Discours à l'Académie le jour de  
S. Louis 1741.

(b) Dans le Chap. où il traite de l'usage des mots

C v. sieurs

siens sortes d'Ecrits , dont le mérite dépend en grande partie de la diction , & que cette diction tient à beaucoup d'égards au Langage que parlent les gens du monde, qui par conséquent Juges très-compétans de ces sortes d'Ouvrages , contribuent beaucoup à les établir ou à les faire tomber , & forcent ainsi quiconque veut écrire , à n'employer plus les mots qui , selon leur idée , ont pris une signification nouvelle , un air d'ancienneté , de familiarité , ou d'indécence.

5°. Qu'à supposer que la *Convention* dont il s'agit pourroit être établie & gardée , il est important d'examiner si elle seroit favorable au progrès de l'esprit. M. de M. pense qu'il faut bien se garder d'accoutûmer les jeunes gens à regarder comme toujours préférable la maniere de s'exprimer des Auteurs qui ont mérité l'estime de leur siècle. » Il en est » souvent , dit-il , de l'imitation au sujet de » l'esprit , comme de certaines adoptions qui » regardent la figure. Que quelqu'un , natu- » rellement dénué de graces , s'étudie à imi- » ter le maintien & les actions d'une de ces » personnes heureuses , qui n'ont qu'à se » montrer pour plaire , parvient-il enfin à » saisir , à s'approprier ce qu'il cherche ? Non , » il trouve seulement le plus sûr moyen de » faire mieux sentir ce qui lui manque.

~ Puisqu'on ne peut & qu'on ne doit fixer une  
Langue

Langue vivante , par quel moyen décider les doutes que font naître les variations perpétuelles qu'une Langue éprouve ? Voici comment M. de M. éclaircit cette question , & c'est ainsi qu'il termine sa Dissertation , » Une  
 » Observation assidue de tous les change-  
 » mens d'une Langue , afin de ne pas con-  
 » fondre ceux qui n'ont qu'une vogue passa-  
 » gere avec ceux que la Langue reçoit réel-  
 » lement , est le moyen unique & nécessaire  
 » de rendre compte dans de certains interva-  
 » les de tems , de l'état actuel de la Langue,  
 » d'éclairer par conséquent les Ecrivains qui  
 » doutent , & confirmer dans leur opinion  
 » ceux qui sont instruits ; c'est alors leur don-  
 » ner lieu de faire usage de leur esprit, & non  
 » les assujettir à n'employer que celui des au-  
 » tres. Rien de si indispensable , sans doute ,  
 » par raport à une Langue morte , que des  
 » Auteurs proposés pour modèles ; tout le se-  
 » cret de la Langue réside en eux ; mais le Gé-  
 » nie d'une Langue vivante est répandu dans  
 » tous les esprits qui sçavent penser & qui la  
 » cultivent. Des principes, & l'usage, voilà les  
 » guides nécessaires à l'imagination. Toute  
 » Méthode qui l'asserviroit sans cesse, ne pour-  
 » roit que la glacer ; à force de la régler on  
 » finiroit par la détruire. Il résulte donc qu'en  
 » renfermant la Langue dans de certaines bor-  
 » nes, on en donneroit en même-tems à les-  
 » prit.

\*\*\* \*\* \*\* \*\* \*\*

## LA SAGESSE,

O D E.

**Q**ue l'homme durant sa vie  
 Souffre de flux & reflux !  
 Tantôt sa fureur impie  
 L'arme contre les vertus ;  
 Tantôt plein d'un feu céleste  
 Son cœur condamne & déteste  
 Ce qui l'avoit sçû charmer ;  
 Mais toujours en proie au vice ,  
 Il quitte au moindre caprice  
 Ce qu'il promettoit d'aimer.



De notre foible nature  
 Tels sont les tristes malheurs ;  
 Paitris de fange & d'ordure ,  
 Nous en sentons les vapeurs ;  
 En vain la raison éclaire ,  
 L'homme toujours téméraire  
 Prétend suivre son penchant ;  
 S'il veut éviter l'abîme ,  
 L'attrait séducteur du crime  
 L'y replonge au même instant.

Dans

Dans cette route incertaine  
 Serez-vous toujours errans,  
 Vous que l'inconstance entraîne  
 Vers mille objets differens ?  
 Aux leçons de la Sagesse  
 Ouvrez l'oreille sans cesse,  
 Et nourrissez-en vos cœurs ;  
 C'est une céleste flâme,  
 Qui pénétrant dans votre ame,  
 En guérira les langueurs.



Sous tes yeux, sage Déesse,  
 Oïi, nous bravons les désirs ;  
 En vain la folle Jeunesse  
 Veut nous vanter ses plaisirs,  
 En vain l'orgueil, l'opulence,  
 L'avarice, la puissance,  
 S'ornent de riches couleurs,  
 Insensibles à leurs charmes,  
 Nous avons toujours des armes  
 Pour démasquer leurs horreurs.



Que l'inconstance du monde  
 Pousse contre nous ses flots,  
 Au sein même de son Onde  
 Nous trouvons notre repos ;  
 L'aspect d'un soudain naufrage,

Que

Que quelque vent nous préface ,  
 Ne trouble jamais nos cœurs ;  
 Nous sommes toujours les mêmes ,  
 Sous l'éclat des Diadèmes  
 Ou dans le fein des malheurs.



Si le hazard nous fait naître  
 Dans le faste & les honneurs,  
 Tes leçons nous font connoître  
 Le danger de ces douceurs ;  
 D'une main habile & sûre  
 Tu sçais faire la peinture  
 De l'éclat qui nous séduit ;  
 Heureux , & nos cœurs solides  
 Méprisent les biens perfides ,  
 Où la grandeur nous conduit :



Ainsi sans tes Loix aimables ,  
 Sageſſe , l'homme incertain ,  
 Des plaisirs vrais & durables  
 Ose se flater en vain ,  
 Sa funeste pente aux crimes  
 Ne forge que des maximes  
 Contraires à son repos ;  
 Mais si ta voix salutaire  
 Rapelle ce téméraire ,  
 Elle en fait un vrai Héros.

Alors

Alors , méprisant du vice  
La frauduleuse équité ,  
Jamais la noire injustice  
Ne fouille sa pureté ;  
L'amour propre , la vengeance ,  
Et la coupable licence  
N'empoisonnent plus ses sens ;  
Il vit sans inquiétude ,  
Et fait son unique étude  
D'avoir des jours innocens.



Ses Jugemens équitables  
Protègent la vérité  
Contre les traits redoutables  
De la vaine iniquité.  
L'orphelin & le pupile  
Chés lui trouvent un asile ,  
Et le pauvre un défenseur ;  
Le crime fuit sa présence ,  
Et la timide innocence  
N'y craint point le ravisseur.

*Par un jeune homme de Chartres.*

**DIS:**



*DISSERTATION sur l'Evêque  
Leonce , à qui Cassien adressa ses premières  
Conférences.*

**L**E Dessein que je me propose dans cette Dissertation paroîtra peut-être une idée que l'amour de la Patrie a fait naître , surtout à ceux qui se laissent entraîner par le plus grand nombre des Auteurs , & qui ne sçau- roient croire qu'il y ait de l'erreur dans ce qui se trouve presque généralement suivi ; telle est l'opinion que j'entreprends de combattre ; on a toujours crû que l'Evêque Leonce , à qui Cassien adressa ses premières Conférences , étoit Evêque de Fréjus , & cette prévention a si fort prévalu , qu'on ne s'avise plus de former le moindre doute pour l'examiner de plus près. C'est ce que j'ai fait avec beaucoup d'attention , & il m'a paru sur le propre Texte de l'Auteur , que le Leonce dont parle Cassien , ne doit pas être l'Evêque de Fréjus , mais plutôt un Evêque d'Apt , du même nom de Leonce.

Avant que d'entrer en matiere il est nécessaire , pour mettre le Lecteur au fait , & pour donner un plus grand jour aux preuves que nous fournissons dans la suite , d'exposer les  
 raisons.

raisons qui portèrent l'Abbé Cassien à composer les douze Livres de l'Institut des Moines, qu'il dédia à S. Castor, Evêque d'Apt; & ses dix premières Conférences qui n'en étoient qu'une suite, à Leonce Evêque, & à Hellade Abbé. Avant l'arrivée de Cassien à Marseille, S. Castor, originaire de Nismes, avoit fondé un Monastere dans un Lieu qui lui appartenoit, (a) *in quodam sui juris agello Ecclesiam S. Faustini edificavit*. Ce Lieu est apellé *Manancha* dans une Vie mss. de S. Castor, que nous suivons ici, & dont nous marquerons l'ancienneté dans la suite, *Castor verò super ipsum Manancha oppidum Monasterium edificavit*: or où étoit ce Lieu nommé *Manancha*? c'est ce que personne n'a encore découvert; tous ceux qui ont parlé du Monastere de S. Castor se sont persuadés qu'il devoit être dans le Diocèse de Nismes en Languedoc, sur cet unique fondement que le Saint en étoit originaire, autre circonstance qu'on n'a pû sçavoir que par nos anciennes Legendes, visiblement tirées de la Vie mss. *Castoris Nemausensis*; mais il est clairement prouvé dans le même endroit, que ce Lieu devoit être au voisinage d'Apt; & de la manière qu'il y est désigné, ce ne peut être que la petite Ville de Menerbe, située au pied du Leberon, comme nous verrons ci-après.

(a) *Ancien Martyrologe de l'Eglise d'Apt.*

Castor gouvernoit donc faintement ses Moines en qualité d'Abbé, lorsque Cassien arriva à Marseille en 409. après la prise de Rome par Alaric ; l'expérience qu'il s'étoit acquise par un long commerce avec les anciens Cénobites de la Palestine, le rendirent bientôt fameux dans nos Contrées, où la retraite de S. Honorat dans l'Isle de Lérins avoit inspiré ce goût de la solitude, qui fit en peu de tems un si grand progrès, qu'on comptoit plus de cinq mille Moines, sous la direction de l'Abbé Cassien.

Le désir de perfectionner son Institut obligea Castor de l'adresser à ce nouveau Maître, pour être instruit de l'ordre qui s'observoit dans ces fameuses Solitudes, que Cassien avoit fréquentées, & qu'on regardoit dans les Gaules comme le centre de la régularité ; il lui écrivit sur ce sujet, & ce fût à sa priere que sous le titre de *Speculum Monachorum*, Cassien composa un Traité de la vie des Moines d'Orient, pour servir de regle à ceux qui s'étoient mis sous la discipline de Castor.

Sur ces entrefaites S. Quintin, Evêque d'Apt, vint vers 410. à déceder ; l'éminente vertu de l'Abbé Castor s'étoit répandue dans le voisinage ; il gouvernoit ses Moines avec tant de sagesse & de sainteté, qu'il étoit regardé  
lui-

lui-même comme une personne visiblement animée de l'esprit de Dieu. Dans cette universelle prévention le Clergé & le Peuple d'Apt coururent en foule à *Manancha*, pour l'enlever de sa Solitude, & le mettre sur le Siège Episcopal de leur Ville; ils eurent beaucoup de peine à obtenir son consentement; il demanda du tems pour se consulter, & dans cet intervalle il alla se cacher dans une caverne de la Montagne du Leberon, dans le dessein d'y demeurer inconnu jusques à ce qu'on eût élu un autre Evêque, (b) *Statim latebram Lebedonis montis expetiit, ibique in quodam foramine latitare disposuit donec alius in Aptensem ordinaretur Episcopum*: mais on l'en arracha avec quelque espece de violence quand on l'eut découvert, & il fut mené en triomphe dans la Ville, *igitur Aptensis Ecclesia Beato Quintino Pontifice ad caelestia transmigrato, Clerus & Populus ejusdem Civitatis unanimiter hunc beatum Castorem sibi eligunt in Pastorem*; il voulut alors faire nommer un autre Abbé pour régir l'Abbaye, mais les Moines s'y opposerent, & le prierent avec tant de larmes de continuer lui-même à les diriger, qu'il se rendit enfin à leurs pressantes sollicitations. *Cum itaque in ejusdem Monasterii re-*

(b) L'endroit s'appelle encore la Grotte de San Capré, en Langue vulgaire.

*gimine*

*gimine successorem sibi niteretur constituere ; contradicentibus , imò lacrymosis precibus obsecrantibus Monachis , & ejusdem loci Pontifice jubente , quodammodo sibi compulsus est retinere :*

Ceci doit être arrivé vers l'an 411. ou 412. Deux ou trois années après son exaltation au Siege d'Apt Castor reçut les douze Livres de l'Institut des Moines , & des huit vicès capitaux , que Cassien avoit composés à sa priere ; il établit alors l'Institut Cassianite dans son Monastère , & il est très-probable qu'il s'y soumit lui-même avec ses Prêtres ; autant que les fonctions de son ministère , & la vie active du Clergé pouvoient le permettre , *se suosque his subegit disciplinis* , dit l'article qui le concerne dans l'ancien Martyrologe de l'Eglise d'Apt , Ouvrage que d'habiles Critiques ont reconnu pour le moins du huitième siècle , c'est à-dire , qu'il rendit son Clergé régulier , & c'est pour cela , sans doute , que ses Prêtres sont apellés *Religiosi Viri* en deux ou trois endroits de la vie manuscrite , d'où il est à présumer qu'ils avoient embrassé la régularité ; le nom de Monastères , que de très-anciens titres donnent à ces Communautés de Chanoines , qui s'étoient entièrement séparés des Laïques , pour vivre régulièrement , & dans une entiere desappropriation de toutes choses , est en quelque manière une preuve qui autorise cette opinion ;

nion ; du moins est-il certain que Castor n'étoit pas Evêque quand il écrivit à Cassien, puisqu'il n'en prend pas la qualité, & qu'il étoit revêtu de l'Episcopat, lorsqu'il reçût la réponse de cet Abbé : ce ne peut donc être que postérieurement qu'il fit embrasser à ses Moines la forme de vie qui lui étoit marquée dans l'Ouvrage que Cassien lui avoit adressé, & qu'il en prit pour lui & pour ses Prêtres, ce qui pouvoit convenir à leur état ; la Tradition porte qu'il attira aussi dans sa Ville Episcopale quelques-uns des mêmes Moines, auxquels il donna une Eglise sous le titre de S. Bachi, joignant son Chapitre : ce Fait n'est pas rapporté dans la vie mss. mais il semble insinué par ces paroles de Cassien, *in Provincia siquidem tua Coenobiorum expertè Orientalium, maximeque Egyptiorum volens instituta fundare*, & dans un autre endroit, *in novello Monasterio*. Tout cela semble désigner une Maison seulement projetée, différente de celle de *Manancha*, *in Provincia siquidem tua*, dit Cassien, c'est-à-dire dans le Diocèse de Castor, & l'ancienne étoit dans le Diocèse de Cavaillon, comme il a été remarqué plus haut ; ce n'est pas que la proximité de l'Abbaye de *Manancha* n'ait pû causer la méprise de Cassien, elle n'étoit éloignée de la Ville d'Apt que d'environ deux petites lieuës, S. Castor y alloit sou-

vent

vent célébrer les saints Myfteres , & revenoit le même jour dans fon Eglife , *aliquando idem ad celebranda divina Mysteria consuetudine horis nocturnis adire disponeret* ; il passoit par Bonieux , *Sub Castro Bonilis* ; c'est le chemin pour aller d'Apt à Menerbe ; enfin le quartier où elle étoit , & où il reste quelques anciennes Masures, s'appelle encore *Mananciègno* , mot visiblement dérivé de *Manancha*. On y a bâti depuis quelques siècles une Eglise sous le titre de S. Etienne , premier Martyr , ce qui a fait croire que c'étoit l'ancien titre de l'Abbaye , & cela est ainsi écrit dans les anciens Bréviaires de l'Eglise d'Apt, mais le Martyrologe doit prévaloir ; il y est dit que l'Abbaye étoit dédiée à S. Faustin : *In quodam sui juris agello Sancti Faustini Ecclesiam construxit*. En voilà assez pour confondre ceux , qui sans fondement & sans aucune preuve , placent gratuitement l'Abbaye de S. Castor dans le Diocèse de Nîmes ; ces éclaircissements étoient nécessaires pour l'intelligence de ce qui reste à dire.

Les choses étoient en cet état lorsque Dieu appella Castor à lui ; ce fut le 21. Septembre de l'an 419. qu'il alla recevoir dans le Ciel la Couronne de gloire que Dieu destine à ceux qui l'ont fidèlement servi ; la vie qui nous en reste, met la mort du Saint Prelat en l'année précédente , *computantur à conditione mundi*

*mundi usque ad ejus obitum* ( c ) V. millia D. C. XVII. Epoque qui ne revient qu'à l'année 418. selon le Martyrologe Romain , où l'ancienne maniere de compter , qu'on a suivie dans ce Martyrologe , mais il est sans doute arrivé que le Copiste a oublié un nombre , & qu'au lieu de D. C. XVIII. il n'a mis que D. C. XVII. De si petites omissions & même de beaucoup plus considérables , se font très facilement par ceux qui transcrivent les anciens originaux ; la Lettre que le Pape Boniface écrivit aux Evêques des Gaules , touchant Maxime , Evêque de Valence , est adressée *Patroclo , Hilario , Castorio , Leonzio , sub die Idus Junias Monaxio Consule* , ce qui tombe au mois de Juin de l'an 419. ainsi la mort de Saint Castor énoncée dans cette Lettre se trouveroit postérieure d'un an à la date de la vie mss. mais en rétablissant l'omission , qui n'est que d'une année , elle nous en marque précisément le tems : Il ne seroit pas si aisé d'excuser l'Auteur de cette vie , si l'on devoit mettre sur son compte l'erreur qui se trouve au regne de l'Empereur , qu'on y suppose être Arcade , qui étoit mort dès l'an 408. mais nous verrons bien-tôt que ce doit être ici une addition de l'Interpola-

(c) Cette Chronologie est tirée d'Eusebe de Cesarée , qui met la Naissance de Jesus-Christ en l'an du Monde 5199.

teur

teur, qui n'ayant point trouvé de regne dans l'original, mit Arcade de son chef.

La vie de Saint Castor étoit originairement écrite en vieux langage Gaulois, *in Gallicano cothurno*. Raymond Bot, qui fût ensuite Evêque d'Apt, la trouva dans les Archives de son Chapitre, lorsqu'il n'étoit encore que Chanoine, c'est-à-dire avant l'an 1275. & la mit en Latin, l'original s'est perdu, & il ne nous reste plus que la traduction de Raymond Bot; cependant on ne doit point soupçonner un homme si respectable, dont les titres de son tems parlent avec éloge, d'avoir rien altéré dans les principaux Faits; il pourroit avoir changé ou ajouté le regne de l'Empereur, à l'exemple de plusieurs Auteurs qui, en publiant les vies des Saints, se sont donné souvent la liberté de changer les noms & les dates des Consuls & des Empereurs, qui se trouvoient dans ces anciennes pièces, & qu'ils prenoient pour des fautes; c'est pour cela que les Antiquaires ne font pas grand fondement sur les caractères des tems marqués dans les vies des Saints qui ont été interpolées, sans pourtant en rejeter le fonds; & en effet, il est très-probable que l'erreur qui se trouve à l'égard du regne dans celle de Saint Castor, doit être imputée au Traducteur, puisque cette date n'est point marquée dans l'ancien Martyrologe, quoique

que l'article de Saint Castor sous le 11. des Calendes d'Octobre, ait été tiré presque mot à mot de la Vie manuscrite, comme il est insinué par ces paroles qui en font la conclusion, *In cautustalibus ut brevi exaratum est stilo vitam ducens studiis apud eandem civitatem beato sine quievit in pace*; d'où il résulte que si le Regne de l'Empereur avoit été originairement dans la Vie, on ne l'auroit pas omis dans le Martyrologe, & il est encore à remarquer que la Vie est conséquemment plus ancienne, & qu'on doit la porter jusques au-delà de l'an 760. par la raison que le Martyrologe ne sçauroit être mis au-dessous, puisque tous les Saints posterieurs au Pape Zacharie y sont ajoutés à la marge, à mesure qu'on commençoit d'en célébrer la mémoire, ce qui rend d'un grand poids l'autorité de cette Vie.

Saint Castor étant donc mort le 21. Septembre 419. on choisit pour lui succéder un saint Moine de l'Abbaye de *Manancha*, nommé Leonce, & un autre Moine nommé Hellade, fut choisi par la Communauté pour la diriger en qualité d'Abbé; c'est à ces deux personnes que Cassien adressa la suite de l'Ouvrage qu'il avoit entrepris à la priere de S. Castor, comme cet Auteur le dit lui même dans la Préface de l'Institution des Moines, en ces termes : *Nisi me hec fiducia tue sanctitatis ani-*

*maret*, & *sponsio quod vel tibi ha nuga forent*, acceptæ qualescumque sunt vel eâs Congregationi fratrum in novello, tantum Monasterium commemorantium deputares; Cassien n'écrivoit donc que pour s'acquitter de la promesse qu'il avoit faite à ce Saint Evêque d'Apt, *quas ille ( S. Castor ) incomparabili flagrans studio sanctitatis simili sibi jusserat sermone conscribi*, continuë cet Auteur dans la Préface des Conférences adressées à Leonce Evêque, & à Hellade Abbé; or quelle aparence y a-t'il qu'il eût voulu manquer d'y satisfaire en adressant la suite de son Ouvrage à d'autres qu'à ceux à qui la Direction du Monastère étoit commise, c'est - à - dire, à l'Evêque d'Apt, successeur de Castor, & à l'Abbé? car Leonce & Hellade sont si fort liés ensemble qu'on ne peut les séparer, & de là il paroît évidemment qu'ils occupent tous deux les mêmes places que le Saint Evêque avoit remplies, l'un dans le Siège d'Apt, & l'autre dans l'Abbaye, ce qui par conséquent les engageoit tous deux à perfectionner mutuellement le nouvel Institut selon les vûes de Saint Castor, à qui cet Ouvrage avoit été fort à cœur pendant sa vie, comme on le voit par ces paroles du texte de Cassien, *incomparabili flagrans studio sanctitatis*, par lesquelles l'Auteur designe un état si parfait.

La conséquence que nous tirons de ces  
divers

Divers textes suit si naturellement, que Photius en parlant des Oeuvres de Cassien, *tertium*, dit il, *his adjunctum libellum legimus quem à Castorii morte inscripsit Cœnobii illius moderatori cujus Cœnobii causa regula illa prius missa fuerant.* (d) Bouche qui avoit eu quelque connoissance de la Vie mss. de S. Castor, paroît être du même sentiment que nous soutenons, Gasæus ne s'en éloigne pas non plus dans la Préface qui est à la tête des Collations de Cassien, quoiqu'il semble varier sur la neuvième Collation & douter si le Leonce à qui elle est adressée, étoit l'Evêque de Fréjus ou un autre Leonce, ce qui revient à la même chose.

On trouve la confirmation de ce qu'on vient d'avancer dans la Préface des premières Conférences de Cassien, pour peu qu'on veuille faire d'attention aux termes dont elle est conçue, *debitum quod Beatissimo Papa Castori in eorum volumine præfatione promissum est . . . . viderint sanè, quid super hoc dignum aliquid cognitioni vestra omniumque Sanctorum Fratrum*; la force de ce texte par rapport à notre sujet, se tire de ces paroles, *aliquid cognitioni vestra*, qui ne peuvent se rapporter qu'à Leonce & à Hellade auxquels l'Ouvrage est dédié, & le *omniumque Sanctorum Fratrum* qui suit, marque une union

( d ) *Hist. de Prov. tom. 1. p. 578.*

avec ces deux Personnes & le Monastère ; ce qui ne peut convenir qu'à un Evêque d'Apt qui auroit été Moine auparavant , & nullement à Leonce de Frejus , fort éloigné du Lieu où le Monastère étoit situé , & qui constamment n'a jamais été Moine , puisqu'il étoit Evêque de Fréjus avant la retraite de Saint Honorat dans l'Isle de Lerins , que l'on compte le premier , qui dans ces Contrées a introduit la vie Cœnobitique , inconnuë auparavant ; circonstance sur laquelle on ne sçauroit trop insister , parce qu'elle établit essentiellement la différence des deux Leonces , & que ( e ) l'Auteur de l'Histoire de l'Eglise de Frejus avouë lui-même , en nous apprenant que le Leonce qu'elle met au nombre de ses Evêques fut tiré du Clergé de cette Eglise pour en occuper le Siège ; enfin il en faut toujours venir au dessein de Cassien qui n'écrivoit que pour l'instruction des Moines de Saint Castor , & en conclure que la raison vouloit qu'il s'adressât plutôt à un Evêque d'Apt qu'à un Evêque de Fréjus , qui ne pouvoit pas avoir autant de liaison avec l'Abbé & avec les Moines de *Manancho* ; nous voyons d'ailleurs que la méthode de Cassien n'étoit pas d'adresser ses Ouvrages à des personnes éloignées les unes des autres : les sept Conférences qui suivent les dix premières sont

( e ) *M. d'Antelmy , de initijs Eccl. Forojul. fol. 7. dédiées*

dédiées à Honorat Abbé, & à Eucher Moine, & les sept dernières à Theodore & à d'autres Moines des Isles Stæcades, c'est-à-dire à des Personnes qui vivoient ensemble, & qui pouvoient facilement se communiquer ce qui leur étoit adressé; il en usa de même à l'égard des Moines de *Manancho*, & n'alla pas joindre à l'Abbé du Monastère un Evêque de Fréjus qui en étoit à plus de trente lieues loin, & qui n'avoit peut-être aucun commerce avec eux; continuons de suivre les paroles de Cassien, nous y trouverons de nouvelles preuves pour appuyer notre sentiment, *si quidem memorato viro*, ajoute cet Auteur, en parlant de Saint Castor, & *germanitatis affectu* & *Sacerdotii dignitate*, & *quod in majus est sancti studii fervore conjunctus*, cet endroit a donné lieu de croire que Leonce étoit frere de S. Castor; mais cette explication, quoique naturelle, est contredite par l'Histoire si souvent alleguée, qui nous apprend que S. Castor étoit fils unique, *decessit pater, mox unicus jure suscepit*; il est donc à croire que le *germanitatis affectu* sur quoi elle est appuyée, ne doit pas être pris pour une affection fraternelle, selon la chair, mais pour une affection de société & d'union selon l'esprit, comme le *sancti studii fervore conjunctus* qui suit, semble le déterminer. Au reste je ne suis pas le premier qui ait

donné cette explication à ces paroles , M. d'Antelmy dans son *Traité de initiis Ecclesiæ Forojulienfis* , répond à ceux qui les avoient ainsi expliquées avant moi.

Mais sans établir solidement le contraire , il se contente de dire que ceux qui sont de cette opinion se trompent ; Cassien ne veut donc dire autre chose, si ce n'est que Leonce ayant été uni à Castor par une confraternité de Religion , il devoit hereditairement succeder aux mêmes obligations envers les Moines , ce que Cassien apelle *fraternum debitum* ; mais suposé même qu'il y eût véritablement une fraternité réelle entre Castor & Leonce , où trouve-t-on que ce Leonce étoit l'Evêque de Fréjus ? M. d'Antelmy qui le supose ainsi n'en apporte aucune preuve , & il n'y en a point d'autre effectivement que l'opinion qui s'est formée sur ce Leonce , faute d'en avoir connu d'autre & d'avoir fait cette reflexion qui vient si naturellement dans l'esprit , que si Leonce de Fréjus , avoit été frere de Saint Castor , la Sainteté de cet Evêque l'auroit infailliblement porté à préférer la solitude de Lerins à tout autre endroit de Provence , pour être moins éloigné d'un frere qui possedoit si éminemment toutes les vertus qui forment un grand Prélat , & dont tant de grands Hommes ont fait l'éloge , puisque cette même raison de proximité fit choisir cette Isle

deserte

deserte à S. Honorat, comme S. Hilaire nous l'apprend dans l'Oraison funèbre de ce premier Abbé de Lerins, & depuis Archevêque d'Arles. D'ailleurs, est-il possible que ces deux Evêques qui vivoient dans le même tems, n'eussent jamais eu aucun commerce ensemble & qu'il ne restât aucune preuve de leur union, quoiqu'établis dans la même Province & d'une réputation généralement reconnue ? il faudroit des preuves plus claires que la présomption qu'on tire du Texte de Cassien, pour persuader une chose si difficile à croire ; ce n'est donc pas à Fréjus qu'il faut chercher le Leonce dont cet Auteur fait mention, si l'on veut qu'il ait été frere de S. Castor, & la raison mene naturellement à un Evêque d'Apt, lequel ayant suivi son frere dans sa retraite, lui succéda ensuite dans le même Siège, puisque tant d'autres circonstances le caractérisent d'une maniere à ne pouvoir pas être confondu avec l'Evêque de Fréjus.

La principale de ces circonstances, & qui paroît presque décisive, est le *sancti studii fervore conjunctus*, du Texte de Cassien ci-devant cité, paroles qui établissent parfaitement bien une confraternité de Religion entre Castor & Leonce, car la profession monacale étoit anciennement regardée comme une étude de Philosophie Chrétienne ; c'est pour cela

D iij que

que S. Jean Chrysoftôme dans le troisième des quatre Sermons qu'il a fait sur le Lazare, dit, en parlant des Solitaires ou des Moines, qu'ils sont delivrés des affaires & des occupations de la vie civile, qu'ils n'ont de commerce avec personne, & qu'ils s'apliquent à la Philosophie Chrétienne avec toute sorte de repos & de tranquillité : si Cassien n'a pas entendu par ces paroles une vie contemplative, retirée & de desappropriation, on le fait mal raisonner d'avoir mis quelque autre chose au-dessus du Sacerdoce, *Sacerdotii dignitate, & quod id majus est, sancti studii fervore conjunctus* : il est donc à présumer que dans son parallele de Leonce avec Castor, Cassien a voulu dire selon les idées qu'il avoit de l'état monastique, que celui-là n'étoit pas seulement uni à celui-ci par la dignité sacerdotale, mais encore par la profession de la vie réguliere, en quoi il s'étoit élevé au-dessus (f) du Sacerdoce, ou si l'on veut de l'Episcopat, c'est-à-dire, qu'il avoit donné à cette éminente dignité un plus haut degré de perfection ; voilà le véritable sens du Texte de Cassien, par lequel il est évident que le Leonce dont il parle ne sçauroit être l'Evêque de Fréjus qui n'a jamais été Moine, comme nous avons déjà dit sur le raport de M.

(f) Le mot Sacerdotium peut être interprété de l'une ou de l'autre maniere.

d'An-

d'Antelmy , ni par conséquent *sancti studii fervore conjunctus* avec Castor , ce n'est pas que Cassien n'ait pû avoir quelque commerce avec Leonce de Fréjus , il nous apprend lui même que S. Honorat avoit souhaité d'être instruit par ses leçons , ce qui l'obligea de lui adresser sept Conférences , vers l'an 425. lorsque Saint Honorat n'étoit encore qu'Abbé de Lerins ; il n'est donc pas hors de la vrai-semblance que Cassien n'ait été aussi connu de Leonce de Fréjus , mais cela ne conclut rien contre notre systême , & les preuves que nous venons de donner pour le soutenir subsistent toujours dans leur entier.

On pourra nous objecter : d'où vient donc qu'il n'est parlé nulle part de Leonce d'Apt , & qu'il n'est pas même connu dans son Eglise ? mais combien d'autres Evêques qui ont occupé le même Siège , nous sont encore inconnus & dont nous ne trouvons aucun vestige ? s'ensuit-il de là que l'Eglise d'Apt souffert les longues vacances qui interrompent la suite de nos Evêques ? & se trouve-t'elle seule dans le cas ? les Guerres , les révolutions si souvent arrivées dans notre Province , l'enlèvement des titres , ou leur consommation dans les incendies , tout cela peut avoir contribué à faire perdre la mémoire de ce qui s'est passé dans des tems si reculés , & combien de découvertes ne fait-on pas tous-

D v les

les jours de bien des choses qui étoient ensevelies dans un profond oubli ; on n'a pas connu Leonce d'Apt, parce qu'on l'a confondu avec Leonce de Fréjus, & qu'on ne s'est pas avisé de les distinguer ; deux raisons ont insensiblement causé cette erreur : la première, c'est que l'Histoire ne fait mention d'aucun Evêque de Provence, du nom de Leonce, contemporain de Cassien, que de l'Evêque de Fréjus, ainsi celui des deux Leonces dont il paroît plus de traces a obscurci l'autre : & la seconde, parce qu'on a cru que Leonce de Fréjus étoit frere de Saint Castor : qu. n<sup>r</sup> à la première raison, il n'est pas étonnant que les Auteurs aient confondu ces deux Leonces : les deux Durands, l'oncle & le neveu, sans sortir de la Province, l'ont été long-tems ; un autre exemple qui vient plus à notre sujet, l'Evêque Richard qui assista à l'Assemblée de Mentale, où Boson fut élu Roy de Bourgogne, n'est il pas encore mis au nombre des Evêques d'Agde, quoiqu'il fût Evêque d'Apt : cependant, cet Evêque nous étoit inconnu avant la découverte de Louët, qui assure avoir lû lui-même dans l'original de cette Assemblée *Episcopus Aptensis* & non pas *Agapensis* ; & parmi les Leonces, combien d'Auteurs célèbres ont confondu l'Evêque de Fréjus avec les Leonces d'Arles & de Bourdeaux

Bourdeaux, quoiqu'ils ayent vécu dans des tems bien differens ? & doit-on être surpris après cela qu'un Evêque d'Apt se soit perdu dans ce grand nombre de Leonces ?

A l'égard de l'autre raison, nous avons ci-devant remarqué sur l'autorité de l'Histoire mss. de S. Castor, que ce S. Evêque d'Apt n'avoit point de frere selon la chair, & qu'on ne doit pas prendre au pied de la lettre ce que Cassien semble dire de contraire ; mais enfin quand il seroit vrai que le Leonce dont il parle auroit été frere de S. Castor, quelle preuve a-t'on, encore un coup, pour en conclure que ce doit être l'Evêque de Fréjus ? Quelqu'un qui n'a point connu d'autre Leonce l'a dit, & ceux qui sont venus après l'ont suivi, tant il est naturel aux Auteurs de se copier les uns les autres, sans faire de plus mûres discussions ; ainsi tout concourt à justifier que le Leonce à qui Cassien adressa ses dix premières Conférences vers l'an 420. ou 421. étoit Evêque d'Apt, qu'il avoit été Moine du Monastère de S. Castor, & qu'il lui succéda au Siège d'Apt l'an 419. il tint le Siège jusques vers l'an 426. que nous trouvons un Hellade Evêque ; Cassien dans la Préface de la onzième Conférence, dit qu'il avoit composé les dix premières, *precipientibus sanctis Helladio & Leontio Episcopis*, il parle d'Hellade par rapport au tems présent ; car il

D vij) n'étoit

n'étoit encore qu'Abbé , lorsque Cassien lui dédia ses dix premières Conférences , & il le met ici avant Leonce, parce que celui-ci étoit mort , & qu'il crût devoir rendre cet honneur à un Evêque vivant , d'autant mieux qu'il n'y a plus de rang au-delà du tombeau.

L'Episcopat d'Hellade fondé sur l'autorité de Cassien , ne sçauroit être mis en doute ; il ne s'agit que du Siège qu'il doit avoir occupé , & de fortes raisons concluent pour l'Eglise d'Apt , comme nous allons le voir.

C'étoit un usage assés ordinaire anciennement de choisir dans les Monastères voisins de dignes Sujets pour remplir les Sièges vacans, & même on les alloit quelquefois chercher bien loin , comme il arriva en l'Exaltation de S. Honorat au Siège d'Arles , parce que ces saintes Retraites n'étoient remplies que de Personnes d'une vertu consommée & d'une conduite exemplaire ; la seule Isle de Lerins a fourni des Prélats à presque toutes les Eglises de France ; c'étoit aussi dans l'Abbaye de *Mananchar*, sanctifiée par les exemples de Castor & par les instructions de Cassien , que le Clergé & le Peuple de la Ville d'Apt alloient chercher des Pasteurs dans la viduité de leurs Eglises ; or en faisant un peu d'attention au Texte de Cassien , il n'est pas permis de douter qu'Hellade n'ait été Abbé  
de

de cette Abbaye, la chose paroît si naturelle que M. Dupin, dans sa nouvelle Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques, reconnoît lui-même ce que nous venons d'avancer; secondement Hellade n'a été Evêque qu'après Léonce, c'est Cassien qui nous en assure encore, car dans les dix premières Conférences adressées à Léonce & à Hellade, il ne donne que la qualité de Frere à celui-ci, c'est-à-dire d'Abbé: *Vobis potissimum, o beatissime Papa, Leontii & Sancte Frater Helladii*. Ces Conférences furent vrai semblablement écrites vers l'an 420. que Léonce avoit déjà succédé à Castor; cinq ou six ans après Cassien composa sept autres Conférences & les adressa à S. Honorat, Abbé de Lérins, & à Eucher, Moine; & en parlant de Léonce & de Hellade, auxquels il avoit dédié les premières Conférences, il leur donne à tous deux la qualité d'Evêques, & nomme Hellade le premier: *Præcipientibus sanctis Helladio & Leontio Episcopis*, ce qu'il observe encore dans la Préface de la dix-huitième: *Exigentibus beatissimis Episcopis Helladio & Leontio*. D'où nous avons conclu, avec beaucoup de fondement, qu'alors Léonce devoit être mort & qu'Hellade lui avoit succédé dans le Siège d'Apr, car il ne s'ensuit pas de ce Texte que ces deux Evêques étoient en vie & qu'ils occupoient par conséquent des Sièges

diffé-

335302

différens ; Cassien ne parle d'eux que par rapport à un tems éloigné & au sujet des Conférences qu'il avoit écrites , à leur priere , après la mort de S. Castor , lorsqu'Hellade n'étoit pas encore Evêque ; & s'il lui donne cette qualité dans le Texte cité , c'est qu'il le considère par rapport au tems présent , cela ne souffre point de difficulté , puisque Cassien n'a rien écrit à Léonce & à Hellade après ses premières Conférences , & que cet Auteur , qui transpose souvent les Faits , ne doit pas toujours être entendu littéralement ; il donne à Hellade la qualité d'Evêque lorsqu'il n'étoit encore qu'Abbé , comme nous venons de dire , & il peut bien avoir parlé de Léonce comme d'un Evêque vivant , quoiqu'il fût décédé , ces deux présomptions se suivent naturellement ; mais il y a encore plus , il est certain qu'Hellade n'a pas succédé à S. Castor , nous ne le trouvons Evêque que vers l'an 425. ou 26. il y a eû pour le moins six ans d'intervale , qu'on ne doit pas regarder comme une vacance , on ne laissoit pas si long-tems alors les Eglises dépourvuës de Pasteurs , & c'est-là justement la place que nous assignons à Léonce , enfin outre cette forte présomption que ces deux Evêques si fort attachés à l'Abbaye de saint Castor , en ont été tirés tous deux pour remplir le Siège d'Apt , c'est que toutes les Eglises

les

Les de la Province étoient gouvernées par des Prélats dont les noms n'aprochent en aucune maniere de celui d'Hellade.

Parmi les Evêques des Provinces de Viennne & de Narbonne, mentionnés dans la premiere Epitre du Pape Célestin, on trouve un *Sillucius*, dont le Siège n'est pas nommé, mais qui pourroit bien être notre Hellade. Cette Lettre fut écrite l'an 428 & la conformité des noms d'Hellade & de *Sillucius* ne scauroit être plus grande; même nombre de lettres s'y trouve, & les trois qui sont changées, ont assés de raport entre elles pour avoir causé la méprise, car on peut fort facilement avoir fait un *s* d'un *h*, & un *n* d'un *a*, & l'on sçait d'ailleurs, que les Anciens employoient souvent le *c* pour le *d*, & lorsque ces deux lettres leur paroissoient encore trop rudes, ils les changeoient en *t* ou en *g*, selon ce Passage de Quintilien: *Cum c aut similiter d non valuerunt in g aut in t molliuntur*; ainsi par le même changement de la lettre *d* en *c*, *Avidianus*, Archevêque de Rhems, qui assista au premier Concile d'Arles, est souvent nommé *Avicianus*; l'Histoire des Evêques de France nous fournit une infinité de noms changés d'une maniere bien plus defectueuse: *Eminthius* est aussi nommé *Emidius*, *Rodulfus*, *Rodilo*, *Theobaldus*, *Theodocus*; *Guenachus*, *Euenus*; *Jumabelus*, *Junemus*; *Phebadius*,

*badius*, Evêque d'Agen, est nommé *Fegadin* par Sévere Sulpice, *Febadius* par S. Jérôme, & *Figadius* par S. Ambroise; mais soit qu'*Helladius* & *Sillucius* ne soient qu'un même nom diversement prononcé, ou deux noms differens, il est toujours certain qu'il y avoit au tems de Cassien un Evêque en Provence nommé Hellade, que cet Evêque avoit été Abbé de l'Abbaye de S. Castor, & qu'on ne sçauroit le placer ailleurs que dans le Siège d'Apt; tout cela s'accorde avec la Chronologie de nos Evêques; Léonce succeda à S. Castor après le 21. Septembre de l'an 419. il mourut vers l'an 425. Hellade, Abbé du Monastere de S. Castor, fut ensuite élu, & vécut jusques en 431. ou 32. que nous trouvons un *Auxanius* ou *Auxonius*. L'intervale de près de quatorze années qui se trouve entre Castor & *Auxonius*, n'a pas été une vacance, & cet entre-deux ne peut avoir été rempli que par les deux Evêques que nous venons d'y placer, tous deux également tirés de l'Abbaye de *Manancho* ou de S. Castor.

Cette Abbaye fut détruite par les Lombards & les Saxons, dans la cruelle irruption qu'ils firent en Provence vers la fin du sixième Siècle; ces Barbares pénétrèrent en deçà des Alpes, par l'ouverture des Montagnes qui aboutit aux Villes d'Embrun & de Gap;

là ils se séparèrent, une partie prit sa route dans le Dauphiné, & l'autre traversa la Provence jusques au voisinage d'Avignon, où ils se fortifierent dans un Lieu que (g) Grégoire de Tours & Paul Diacre, apellent *Machao* & *Machouïlla*; c'est de là que par des courses continuelles, ils ravagerent toute la Contrée, & ils y venoient ensuite porter tout le butin qu'ils avoient enlevé; la Ville d'Apt (h) fut entierement saccagée, & ce ne fut qu'après deux siècles qu'elle commença à se relever de ses ruines; quelques-uns crovent que ce Lieu dit *Machouïlla* doit être la Ville de Lille, (i) parce que Grégoire de Tours le met dans le Territoire d'Avignon: *Usque Machouïllam Avennici Territorij*; d'autres veulent que ce soit Manosque, (k) sans aucun fondement, mais le rapport de nom qui se trouve entre *Manancha* & *Machao* ou *Machouïlla*, fait préjuger, avec beaucoup de raison, que c'est là où les Lombards & les Saxons posèrent leur Camp; il est assés ordinaire aux Auteurs éloignés des Endroits dont ils parlent, de n'en rendre pas fidèlement les noms; ainsi de *Manancha* ou *Mananchavilla*, Paul Diacre &

(g) *Greg. Tur. L. 4. Cap. 45. Paul Diac. L. 3. C. 8.*

(h) *Histoire manuscrite de la Ville d'Apt.*

(i) *Bouch. Hist. de Provence.*

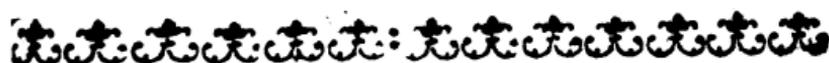
(k) *Colomby, Histoire Manuscrite.*

Grégoire

Grégoire de Tours ont pû faire *Machao* & *Machouilla*, qui n'en different que bien peu; la situation de Menerbe est même très-favorable pour un campement, entre la Montagne de Leberon, qui le couvroit d'un côté, & la Riviere du Calavon, qui fournissoit de l'eau en abondance; & la proximité de Menerbe & d'Avignon, a pû faire dire à Grégoire de Tours que le Camp des Lombards & des Saxons étoit *in Avennici Territorio*; mais si l'on tire des preuves solides des étymologies, ce que nous venons d'établir, joint au nom de *Malicamp*, qui donne encore à cet espace de terrain qui regne depuis Menerbe jusques à la Riviere du Calavon, & qui dérive originairement de *Malus Campus*; étant certain, on ne doit plus douter que ce nom ne lui ait été imposé à cause des ravages que les Barbares retranchés dans cet Endroit firent dans tout le voisinage, d'autant mieux qu'on ne trouve plus aucun Mémoire de l'Abbaye de *Manancha* depuis ce tems-là.



ÉPI TRE



## E P I T R E

D. C. D. M. à M. de la Soriniere, en Anjou

**P**lus Philosophe que Pétrarque ,  
 Et plus respecté qu'un Tétrarque ,  
 Ami , tu vois couler tes jours  
 Sans que la rouille de l'envie ,  
 Attaquant ta paisible vie ,  
 En vienne empoisonner le cours.  
 Ta Muse en ton Château réside ,  
 Qui joüe & badine avec toi ,  
 Croit encore être sous la loi  
 Du Solitaire de Vaucluse ;  
 Sur ce nouveau Mont Parnassin  
 Je la vois , pour gonfler ta veine ,  
 Mêler les Eaux de l'Hypocréne  
 Aux Eaux du Pays Venaisin. \*  
 Déjà les Vers coulent de source ;  
 A la raison subordonné  
 Chacun bondissant en sa course ,  
 De son Pere Enfant fortuné ,  
 Arrive chés le Dieu Mercure ,  
 Qui semble n'avoir d'autre Cure  
 Parmi les Ouvrages divers

\* C'est où Pétrarque avoit fixé sa retraite.

De

# 306 MERCURE DE FRANCE

De mille Habitans du Licée ,  
Que de sçavoir marquer tes Vers  
Au coin du sage Caducée.  
Sans ambition , sans desirs ,  
Ami , tu fais tes vrais plaisirs  
De ce que te donna le sort ;  
Et sans jamais donner l'essor  
Aux soucis , aux vaines chimères ,  
Aux illusions éphémères ,  
Seul , tranquile , un Livre à la main ,  
Loin des honneurs & des richesses ,  
Dans de constantes allegresses  
Tu vois venir le lendemain.  
Que dis-je ? où m'emporte ma Muse ?  
Seul ? certainement je m'abuse ,  
Et mon récit n'est pas exact ;  
N'as-tu pas une aimab'e femme ,  
Capable de fixer la flâme  
De l'Epoux le plus délicat ;  
Qui loin du monde & de l'éclat  
Te fait jouir du bien suprême  
De ne vivre que pour toi-même ?  
O ! Mortel , mille fois heureux ,  
Philosophe , Epoux amoureux ,  
Qui vis à l'abri des phantômes ,  
Si l'encens se brûloit aux hommes ,  
Je viendrois t'adresser mes vœux.

**LETTRE**



» c'est le supplice de Charles Premier, Monarque digne d'un meilleur sort, qui fût traité par ses vainqueurs, &c.

Au lieu de ces paroles, on trouve celles-ci, qui sont également absurdes & odieuses. » Ce qu'on reproche le plus aux Anglois, » c'est le supplice de Charles Premier, qui fut traité, *avec raison*, par ses vainqueurs, &c.

Et pour comble d'inattention, les Editeurs ont mis en marge, *Monarque digne d'un meilleur sort*, comme si ces mots étoient ou une Anecdote ou quelque Titre distinctif.

Quand ces Editeurs ont trouvé le terme Italien *Il costume*, consacré à la Peinture, ils n'ont pas manqué de prendre ce mot pour une faute, & de mettre à la place *la Coutume*. On y voit les Arts engagés par Louis XIV. au lieu d'encouragés. La mere de la Bruyere, au lieu de l'amer la Bruyere; les Toiles Solaires, pour l'Etoile Polaire, &c.

Je ne veux pas faire ici une énumération fatigante de tous les contre-sens dont toutes ces Editions fourmillent, mais je dois me plaindre sur tout d'une Edition de Rouen en 5. volumes, sous le nom de la Compagnie d'Amsterdam, qui est l'opprobre de la Librairie; c'est peu qu'il n'y ait pas une page correcte; on a mis sous mon nom des Pièces qu'assurément personne ne mettra jamais sous le sien; une Apothéose infâme de la Dlle le

*CONVULSIF;*

**Contrefacteur** ; un fragment de Roman , qu'on dit impudemment avoir trouvé , écrit de ma main , dans mes papiers ; je ne sçais quelles Chançons , faites pour la canaille , & plusieurs Ouvrages dans ce goût. Attribuer ainsi à un Auteur ce qui n'est point de lui , c'est tout à la fois outrager un Citoyen & abuser le Public , c'est en quelque façon un Acte de Faussaire.

Les Libraires qui ont voulu imprimer mes Ouvrages , devoient au moins s'adresser à moi , je ne leur aurois pas refusé mon secours ; ils n'auroient pas à se reprocher ces Editions indignes , qui ne doivent leur apporter aucun profit , & qui font dire aux Etrangers que l'Imprimerie tombe en France , avec la Littérature.

J'avertis donc tous les Particuliers qui auront ces Editions , qu'ils n'ont qu'à voir si dans le cinquième Tome ils trouveront les Pièces dont je parle , en ce cas , je leur conseille de ne point se charger d'un Livre si peu fait pour la Bibliothèque des honnêtes gens.

Pour répondre aux justes plaintes de M. de Voltaire , on nous avertit que *Gandouin*, Libraire , à la descente du Pont-Neuf , a imprimé la HENRIADE in-4°. avec toutes les Variantes , ornée des figures de la belle Edition de Londres , & qu'on en prépare une  
Edition

Edition complete en Angleterre, par les  
soins d'un Seigneur, dont le nom & le mé-  
rite sont connus.



## LE SERIN ET LE CHAT,

### F A B L E.

UN Serin cheri de Silvie,  
Faisoit le bonheur de sa vie,  
Unique objet de son amour,  
Le Serin avoit à son tour,  
Pour une Maîtresse si belle  
Une amitié tendre & fidelle;  
Il caressoit ses blonds cheveux,  
Il s'aprochoit tendrement de sa bouche,  
Et la jeune Beauté, pour tout autre farouche,  
L'accueilloit au gré de ses vœux.  
Avint un jour que certain personnage,  
Doux, poli, de la Belle aborda le séjour;  
On l'auroit pris pour un homme de Cour;  
C'étoit un Chat du voisinage.  
Silvie en fut émuë, eh! qui ne l'eût été?  
Mais bien-tôt l'hipocrite, à force de caresses,  
De courbettes & de souplesses,  
Scût rassûrer l'innocente Beauté.  
Bref, il plut par ses mignardises;

Avec

Avec l'Oiseau chéri le voila de moitié  
 Des menus soins , des friandises  
 Et de petits noms d'amitié.  
 De son côté , le rusé personnage  
 Paroissoit ignorer l'usage  
 De la griffe , & faisoit toujours  
 Au Serin patte de velours.  
 Temoin de sa douceur & de sa complaisance ;  
 La Belle crut pouvoir en assurance  
 Laisser nos gens en liberté ;  
 On abusa de sa crédulité.  
 Tout en disant sa petenotre ,  
 L'un des Commensaux croqua l'autre ;  
 Ma foi je m'en serois douté.

Toute Fable est allégorie ;  
 Epoux , peres , meres , voici  
 Ce que j'entends par celle-ci :  
 Quiconque avez chés vous fille ou femme chérie ,  
 Gardez-vous de ces gens qui vont à petit bruit ,  
 Affectant probité , douceur & politesse ;  
 Sous un masque d'honneur tel chés vous s'introduit  
 Qu'un projet coupable y conduit ;  
 On se pare souvent d'une feinte sagesse  
 Dont un vrai désordre est le fruit.



*LETTRE de M. . . sur l'ancienneté de la  
Ville d'Arles.*

**C**omme les marques de la plus ancienne Religion que les Peuples ont professée sont, Monsieur, l'indice le plus certain de la Fondation des Villes, je vais rapporter quelques monumens que j'ai trouvés dans celle-ci, par lesquels on peut conjecturer facilement que la Ville d'Arles est une des plus anciennes Villes des Gaules, & qu'elle a été fondée par les Pheniciens, & non pas par les Phocéens qui fonderent la Ville de Marseille, comme quelques Auteurs l'ont crû.

Je découvris, il y a deux ans, une assés grande pièce de Marbre blanc sur laquelle on voit un bas-relief; elle étoit apliquée contre la muraille de l'Eglise de Saint Genet-lès-Arles. Ce bas-relief est composé d'un Therme quadrangulaire sur lequel on a mis la tête aîlée d'un jeune homme, à côté duquel on a placé un Sphinx; cette pièce de Marbre faisoit la frise du frontispice d'un Temple, ou le devant d'un Tombeau. On juge qu'elle étoit beaucoup plus longue, parce qu'il reste encore du côté qu'elle est fruste, le bout d'une aîle, qui, selon toutes les apparences

ances étoit d'un autre Sphinx , & de cette maniere cétte frise, ou le devant de ce Tombeau auroit été composé de Thermes & de Sphinx.

La premiere figure est un Therme quadrangulaire sur lequel est la tête ailée du jeune homme ; les Grecs représentoient Mercure de cette maniere , ses Statues étoient quarrées , sans bras , & sans jambes , parce que des Bergers ayant rencontré Mercure endormi sur le Mont Cillenien , lui couperent les mains , dont il prit , selon Servius , le nom de *Cillenien* ; mais outre que Pausanias qui a fait la description de la Grece , ne convient pas de l'origine de ce surnom , on ne peut ignorer que toutes les Divinités Payennes ne soient sorties de l'Egypte , & que les Hieroglifes ou figures mystérieuses dont les Egyptiens se servoient pour inspirer plus de respect pour les choses créées qu'ils avoient divinisées, n'ayent été transmises par eux chés les Grecs , & c'est de là que vint l'usage des Obelisques consacrés au Soleil , des Pyramides à Vulcain , & des Figures quarrées à Mercure.

Il y a eu plusieurs Mercures dans le Paganisme , mais celui que l'on a voulu représenter sous la figure quarrée, étoit le fils de Jupiter & de Cillene , dont il prit le nom de *Cillenien* , & qui par le commandement de

E ij son

son pere coupa la tête à Argus , & fût ensuite obligé de fuir en Egypte avec la Nympe Io ou Isis , fille d'Inacus , que Jupiter , avoit changée en Vache ; il fut nommé Thot , ou Mercure Trimegiste par les Egyptiens : Sanconiates , Historien contemporain de Moÿse , en fait mention en ces termes.

*Eum qui apud Phenices Thautus dicitur , apud Aegyptios Thot vocatum fuisse , prater ea eundem Saturni scribam fuisse , atque inter Deos relatum Litteras invenisse ; multa circa Deorum honores , circa Astrologiam , Musicam , & naturam primum observasse , Palastram , Choream & Lyræ reperisse , atque ob Eloquentiam quam docuit à Grecis Hermes , id est interpretem Deorum.*

De sorte que comme les Grecs apelloient Hermæ ou Mercures ces figures quadrangulaires , on ne peut douter qu'elles ne soient venues d'Egypte , & comme les Egyptiens formoient leurs hieroglifes selon l'idée qu'ils avoient des choses qu'ils vouloient caractériser , ils ont designé par cette représentation Mercure , auquel on donnoit quatre attributs principaux , l'Eloquence , l'Invention , la subtilité & le profit ; Plutarque nous apprend que les Grecs représentoient de cette maniere de vieux Mercures.

*Propterea & Seniores Mercurios sine pedibus & manibus fingunt , hoc obscure quasi per  
anigma*

*anigma innuentes haud quaquam à senibus requiri ut ministeria corporis obeant, dummodo ratio iis atque oratio efficax sit ac fecunda.*

Les Grecs plaçoient aussi sur ces figures quarrées la tête des autres Divinités, & faisoient de cette maniere un assemblage de deux Divinités dont on composoit un seul nom, de sorte que lorsqu'on y mettoit la tête de Minerve, ce composé s'apelloit Hermatènes, celle d'Harpochrates, Hermharprochates, & ainsi des autres, qui, selon Macrobe, n'étoient que le Soleil & la Lune déguisées sous des noms differens, & dont l'on plaçoit les têtes sous ces formes quarrées qui signifioient aussi le Monde, qui a quatre points principaux & quatre saisons, on écrivoit sur ces Bases des Sentences morales & instructives, & les plus renommées dans Athenes, & dans l'Attique étoient les Hyparciennes, parce qu'Hyparcus, fils de Pisistrates, les avoit érigées; Alcibiades les renversa toutes dans une nuit; je ne sçais si elles furent ensuite relevées, ce qu'il y a de certain c'est qu'elles étoient fort rares dans Athenes dans le tems qu'Atticus y faisoit sa demeure & que Cicéron lui écrivoit les Lettres que nous avons de lui.

Il est donc indubitable que ces Bases quarrées représentoient Mercure; il s'agit présentement de sçavoir si la tête ailée que l'on voit

sur celle du bas-relief de S. Genet , est celle de ce Dieu , ou de quelqu'autre , & pour cela , il y a deux choses à considérer ; la première est , si ce bas relief faisoit une partie de la frise d'un Frontispice de Temple , comme il y a beaucoup d'apparence , & la seconde , si ce n'est que le devant d'un Tombeau.

Dans le premier sens, mon sentiment seroit que la tête ailée est celle d'Harpocrates que les Egyptiens représentoient sous la figure d'un jeune homme avec le doigt sur la bouche comme le Dieu du silence ; mais comme il étoit aussi conhieroglife du Soleil , on le peignoit avec des aîles à la tête , pour marquer sa vitesse & sa rapidité.

Ce qui rend la conjecture plausible est la figure du Sphinx dont il est accompagné , & le rapport de Plutarque , qui dit que l'on plaçoit Harpocrates à la porte des Temples, pour marquer la circonspection avec laquelle on doit parler des Dieux & de la Religion ; on y joignoit selon le même Auteur la figure du Sphinx , pour faire connoître que toutes les cérémonies que l'on pratique dans les Temples sont énigmatiques & mystérieuses , le Sphinx étant non-seulement le symbole de l'énigme , mais encore de l'élévation de l'esprit & de la promptitude avec laquelle les Ministres de la Religion doivent exécuter ce qu'elle leur prescrit.

*Hinc*

*Hinc Phingas figuras passim in Templis ponebant Aegyptii, animalia ad sublimitatem rerum actiones indicandas facies quidem symbolum est anima intellectualis, ala autem sint ministeria & operationes sublimes dextrarum simul & sinistrarum potestatum; hinc Moyses quoque Cherubim, non aliâ de causâ alatos posuit, nisi ad incomprehensibiles Dei arcanas & sublimissimas rationes indicandas & celeritatem actionum qua per ministrorum suorum promptitudinem in omnibus voluntati supremi numinis conformem exequitur, velocissimam denotandum.*

Nous devons admirer en cela les Egyptiens qui, n'ayant qu'une connoissance très-imparfaite de la Divinité, en ont eû l'idée que l'on en doit avoir, il semble même que par les figures d'Harpocrates & du Sphinx, qu'ils plaçoient à l'entrée de leurs Temples, ils ont voulu enseigner le culte véritable que l'on doit avoir pour Dieu.

*Deum altissimum non recipere sacrificia, materiam ipsi impuram esse, imo ne lingua quidem ad eum colendum nos uti, quia vox est corporea, sed adorare debere silentio puro & puri de ipsis cogitationibus. Porphyre.*

Peut on mieux exprimer ce Passage que par la figure d'Harpocrates, Dieu du silence? Plutarque nous apprend que l'on ne voyoit les figures d'Harpocrates & du Sphinx que dans les Temples d'Isis & d'Osiris, d'où l'on

E iiij. peut

peut conjecturer avec certitude que le bas-relief de S. Genet étant le reste de la frise du Frontispice d'un Temple, ce ne pouvoit être que de celui d'Isis ou d'Osiris, & qu'il y en avoit un dans cette Ville, où ces Divinités Egyptiennes ont été adorées; le bas-relief de S. Genet pourroit être aussi le devant d'un Tombeau, quoique l'apparence soit plus grande qu'il seroit de frise, mais en ce cas il faudroit l'expliquer autrement; & comme une des principales fonctions de Mercure étoit de conduire les Mânes des Trépassés dans les lieux qui leur étoient destinés, il faudroit aussi changer la tête d'Harpocrates & mettre celle de Mercure à sa place; toutes les deux avoient des aîles; le Sphinx faisoit aussi un des principaux ornemens des Tombeaux; Mercure y étoit, pour faire connoître qu'il avoit placé l'ame de celui qui y étoit inhumé dans les lieux qui lui avoient été destinés, & le Sphinx pour marquer que dans ce Tombeau il y avoit un homme. La fameuse Enigme du Sphinx a donné lieu à ce hieroglyphe, dont l'obscurité étoit que ce pouvoit être une bête qui avoit quatre pieds le matin, deux à midi, & trois le soir, Œdipe découvrit que c'étoit l'homme que l'on avoit voulu cacher sous cette Enigme, & c'est ce qui a donné lieu dans la suite de se servir du Sphinx,

Sphinx, animal chimérique, sur les Monumens des Morts; il y a des Sphinx même, qui étoient des Tombeaux, comme celui du Roy Amasis; on se servoit aussi de cette figure en Egypte pour marquer l'accroissement & la diminution du Nil, ce qui seroit encore une preuve qu'on a eu dans la Ville d'Arles les mêmes Coûtumes que les Egyptiens.

Mais enfin, quoique l'on pense de ce bas-relief, soit qu'il ait servi de frise, ou de frontispice d'un Temple; ou qu'il ne soit que le devant d'un Tombeau, il est toujours dans le mode Egyptien, & de cette maniere est une preuve des coûtumes anciennes & de l'ancienne Religion qu'on a professée dans cette Ville; on ne peut douter là-dessus de son ancienneté, parce que, du tems de Cicéron, ces Monumens étoient fort rares dans la Grece, & y étoient recherchés comme des restes de l'ancienne Religion; ils étoient inconnus à Rome, comme le prouvent les Lettres que Cicéron écrit à Atticus, qui faisoit pour lors sa résidence à Athenes, d'où l'on peut conclure qu'il falloit nécessairement que ce Monument fût dans cette Ville avant l'arrivée de la Colonie qui fut envoyée par Jules Cesar, n'étant qu'une marque de la Religion Egyptienne, ou de la Grecque ancienne, qui étoit la même chose, & de celle qui y fût établie lors de sa Fon-

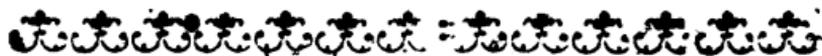
E. v. dation

dation , ce qui me fait repeter avec raison que si rien ne marque mieux l'origine des peuples , que les témoignages anciens de leur Religion , le bas - relief de Saint Genet est une preuve autentique de la Religion qu'on professoit dans cette Ville ; & comme il représente les principaux mystères de la Religion des Egyptiens , on peut assûrer que ce sont ces Peuples qui l'ont possédée , ou quelque Peuple voisin , comme les Pheniciens auxquels je donnerois plutôt l'honneur de cette Fondation , parce qu'ils avoient les mêmes superstitions que les Egyptiens , & qu'ayant trouvé l'art de la Navigation , ils ont fondé la plus grande partie des Villes maritimes de la Mediterranée ; la situation de cette Ville proche de la Mer & à l'embouchure d'un Fleuve tel que le Rhône , propre pour commercer avec toutes les Gaules , semble n'avoir pas dû être négligée par un peuple aussi ardent pour le gain qu'étoient les Pheniciens , & si jaloux d'établir son nom , son négoce , & sa Religion dans les Lieux de la Terre les plus reculés. Nous verrons dans une autre Dissertation , un Monument encore plus autentique de l'ancienne Religion de cette Ville.



On

On a dû expliquer l'Enigme & les Logogryphes du Mercure de Fevrier par *Fevrier*, *Maréchal*, & *Agriculture*. On trouve dans le premier Logogryphe, *Arc*, *Charme*, *Lâche*, *Car*, *Race*, *Char*, *Mal*, *Rame*, *Arche*, *Marche*, *Marché*, *Râle*, *Carme*, *Mér*, *Cale*, *La*, *Re*, *Mare*, *Mâche*, *Marc*, *Mâte*, *Ame*, *Larme*, & *Mare*. On trouve dans le second, *Eau*, *Aigle*, *Arc*, *Rat*, *Lire*, *Re*, *Ciel*, *Luc* & *Gale*.



## E N I G M E.

**J**E suis, Lecteur, une femelle noire ;  
 Belle pourtant, à la mode aujourd'hui.  
 Mon ame, le pourras-tu croire ?  
 Comme mon corps est noire aussi.  
 A l'homme toujours attachée,  
 Je ne puis le quitter, sans en être arrachée ;  
 Et dans mon immense prison.  
 D'Esclaves une legion.  
 Est étroitement enfermée.  
 Commune, je suis renommée.  
 Lorsque le sexe féminin  
 M'arbore dans une partie,  
 Il fait éclater cet air fin.  
 Qui d'un Petit-Maître badine

Hvj Rend

Rend la figure si jolie.

Sans que je sois au nombre des Amours ,

Sur le dos je porte des ailes ;

Et quoiqu'au rang des bagatelles ;

Quand je sers à quelqu'un, il me porte toujours.

*L'affichard.*

\*\*\*\*\*  
**L O G O G R Y P H E.**

**C**E n'est pas chose difficile

De deviner quel est mon nom,

En perilleuse occasion

Je suis assés souvent utile.

Je cours l'Automne & le Printems ;

L'Eté , l'Hyver , enfin toute ma vie :

Je puis être censé de la cathégorie

Des anciens Chevaliers errans ;

Nous avons même assés de ressemblance ;

Je puis donner , comme eux , du secours aux hu-  
 mains ;

Leur vie est souvent en mes mains ;

Mais bien des traits font notre difference.

Je n'ai point de lance comme eux ;

Je ne me sers jamais d'armure ;

J'ai mille secrets merveilleux ,

Et mes exploits sont d'une autre nature :

**Fin**

Par leur vertu , j'arrache du trépas  
Des malheureux que l'effort de leurs bras.  
N'eût jamais pû tirer d'affaire.

Mais je vais à vos yeux dévoiler le mystère.

Sans être Medecin,

Beaucoup me croyent assassin :

Sans pareil est mon nom , le monde est ma patrie ,

Plusieurs Mortels m'abandonnent leur vie.

Si vous voulèz me combiner ,

Neuf lettres forment ma structure .

3 . 8 . 7 . vous devez trouver .

Une Femme de l'écriture ;

Qui , par un prodige étonnant ,

Nacquit d'un homme seulement ,

Et sans mere reçût la vie .

Retranchez de mon tout la dernière partie ;

Je suis un spectacle enchanteur ,

Dont la douce & tendre harmonie ;

Et le charme trop séducteur ,

Disputent à l'envi la dérouté d'un cœur .

Du sort d'une Pièce nouvelle ,

Avec 2 . 5 . 4 . 6 . 7 . 9 . trois ,

Au Théâtre je fais les loix ,

Et juge , sans qu'on en appelle .

Placez alternativement

Trois consonnes & trois voyelles ;

Vous trouverez un ornement

Qui fût toujours chéri des Belles .

# 24 MERCURE DE FRANCE

Me retournant d'autre façon ,  
Je suis aux animaux un aliment fort bon ,  
Achevez mon anatomie ,  
Vous trouverez un Fleuve d'Italie ,  
Un légume connu ,  
Un chemin fort battu ,  
Un petit animal fort souple & fort agile ;  
Qui d'ordinaire élit son domicile  
A la cave ou bien au grenier ;  
Le synonyme de sentier ,  
Une solide nourriture ,  
Le plus riche métal de toute la nature.  
Retranchez 2. & 3. vous trouvez à l'instant  
Un homme que son éloquence  
Fait admirer , & qui souvent  
Ne reçoit d'autre récompense  
Que quelques grains d'encens que le Public dispense.

Par M. de \* \* \* de la Ville de E. Aigle.

## LOGOGRAPHUS.

**S**unt mihi membra decem, diversas induo formas :  
Hoc opus , hic fuerit me reperire labor.  
Si me nosse velis , me pastor numen adorat ,  
Sylvæ mihi gratos præbet opaca lares.  
Larrantis possum jejuniæ solvere ventris ;  
Solutus ego quatuor tempora claudo sinu :  
Me decet arbor ; ago summis in saltibus apros ;

Ma

*Me fundit niveis sera senectæ comis ;  
 Garrula rana meis late dominatur in oris ;  
 Sævique in placidas sanguinolentus oves.  
 Orpheaque & Thamyram plectrum tractare magister  
 Edocui , & campos ubero Flumen aquis.  
 Summo me totum , miseri te go nuda popelli  
 Membra , tuoque igni vltima sape cado.  
 Jam satis est , quanquam liceat mihi plura profari ,  
 Nas premit hora fugax , lector amice , vale.*

Desiderius Robert , Rhetor.



## NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX-ARTS, &c.

**T**HÉODORET, EVESQUE DE CYR,  
 DE LA PROVIDENCE , & son excellent  
 DISCOURS DE LA DIVINE CHARITÉ , tra-  
 duits en François , avec des Sommaires pour  
 faciliter l'intelligence , dédiés à M. LE DUC  
 D'ORLEANS , premier Prince du Sang , par  
 M. l'Abbé LE MERE. I. vol. in-8°. A Pa-  
 ris, rue S Jacques, chés Lambert & Durand ,  
 à la Sageffe & à S. Landry. M. DCC. XL.

Ce Livre est d'une grande beauté : les  
 vérités qui y sont répandues , deviennent plus  
 lumineuses les unes par les autres ; elles éclai-

rent

rent en même tems qu'elles persuadent. Plus on les approfondit , plus on leur trouve de solidité. On voudroit pouvoir rapporter tout ce qu'il y a de plus frappant , mais on craint avec raison d'alterer la force de l'éloquence de l'Orateur Chrétien. On se contentera donc d'en faire une simple analyse. L'Ouvrage contient en tout XI. Discours , X. au sujet de la Providence, & un au sujet de la divine Charité. M. de Tillemont a crû que ce sont autant de Sermons que Theodoret peut avoir prêchés à Antioche ; il admire la force de ses preuves, &c. cette autorité fait mieux l'éloge de ces Discours que tout ce qu'on pourroit en dire.

La traduction qu'en donne ici M. l'Abbé le Mercier, ne laisse rien à désirer. Il regne partout une exacte fidélité , & une attention scrupuleuse , en sorte que c'est rendre un vrai service à la Religion que de consacrer ainsi sa plume. On peut partager ces Discours en quatre Classes pour une plus grande clarté. Dans les cinq premiers , Theodoret prouve la Providence par la disposition admirable des corps célestes , par l'ordre merveilleux des élémens , par l'arrangement des parties du corps humain , par l'invention des arts , par l'empire des Hommes sur les Bêtes. Voici le précis de ses idées , qui ruinent entièrement le libertinage , & comment il parle à

ces.

ces prétendus esprits forts qui ne suivent d'autre Religion que celle de leur cœur , & qui n'ont d'autre guide sur les Vérités respectables du Christianisme , que leurs mauvaises dispositions.

» Je vous demande d'abord , dit l'Auteur,  
» pourquoi, reconnoissant un Créateur, vous  
» vous oposez si vivement à ce nom de Provi-  
» dence? Comment vous laissez vous emporter  
» avec tant de fureur à cette impiété? Dans tout  
» ce que la nature expose à vos yeux , que  
» trouvez-vous de négligé & d'indécent ?  
» Dans toutes les choses créées , que voyez-  
» vous qui ne soit pas dans la regle & dans  
» l'ordre ? Examinez toutes les Créatures :  
» en est-il une seule qui manque de sa juste  
» proportion ? En est-il une seule , qui n'ait  
» pas toute sa beauté , qui n'ait pas la forme  
» & la figure qui lui convient ? ou quel mou-  
» vement informe & irrégulier apercevez-  
» vous , pour vous jeter dans ces discours  
» impies ? Ces yeux que vous avez toujours  
» tenus fermés à la lumiere, ouvrez-les donc  
» maintenant : ouvrez-les & considerez la  
» nature de toutes les choses visibles , leur  
» situation , leur ordre , leur état , leur mou-  
» vement , leur proportion , leur accord ,  
» leur agrément , leur beauté , leur quantité ,  
» leur usage , le plaisir qu'elles nous font ,  
» leur variété , leur changement , & ce tour-

cir-

» circulaire & périodique , qui se fait imper-  
 » ceptiblement : contemplez cette admirable  
 » Providence qui crie fortement & nous fait  
 » entendre sa voix par le bel ordre qui éclate  
 » de toutes parts , & réprime par ce frein vos  
 » langues effrenées & indomptées , & vous  
 » ferme la bouche. «

On peut juger par ce morceau de l'élo-  
 quence de l'Auteur : c'est le bon sens qui  
 parle. Point d'ornemens inutiles ; il expose la  
 vérité avec sa seule beauté naturelle.

Passons au 6<sup>e</sup>. & au 7<sup>e</sup>. Discours , aussi  
 beaux que les précédens. Theodoret y répond  
 à cette Question : Pourquoi Dieu n'a pas  
 également partagé les Biens & les Richesses  
 à tous les hommes ? » Si tous les hommes ;  
 » dit-il , étoient de condition égale , com-  
 » ment pourroient-ils tous ensemble posse-  
 » der les Richesses ? s'ils étoient tous égaux  
 » & en qualité & en richesses , quels secours  
 » tireroient ils les uns des autres dans leur  
 » nécessité ? Si vous les supposez , & les vou-  
 » lez tous également opulens , qui se sou-  
 » mettra à servir ? Concluons donc qu'une  
 » universalité de Richesses seroit la ruine &  
 » la destruction du Genre humain : tous les  
 » hommes étant également opulens , ils se-  
 » roient tous également indigens & mise-  
 » rables. «

Le 8. & le 9. ont la même noblesse & la  
 même

même solidité. Theodoret prouve d'une manière pathétique que l'autorité des Supérieurs ne peut détourner les Inférieurs ni de la piété, ni de la vertu, & que par conséquent il faut reconnoître & adorer la divine Providence, & cette sage économie qui éclate dans son gouvernement. Il produit sur ce sujet l'exemple de Joseph, si capable de faire impressions sur des cœurs tant soit peu raisonnables. *Voyez*, leur dit-il, *cet homme tout dit* » *vin*, qui, à la fleur de son âge, au printemps de sa vie, dans sa plus grande vigueur (car le Printemps est la saison de l'année la plus vive & la plus vigoureuse) avec une éclatante beauté de corps, a conservé son ame dans un éclat beaucoup plus grand & plus brillant. &c.

Reste son dixième Discours sur la Providence, dans lequel il fait voir que la sagesse de la Providence de Dieu est un Océan impénétrable. » Je sçais, dit-il, que l'océan de la Sagesse & de la Providence de Dieu est impénétrable; je n'ai point oublié cet oracle du Roy Prophete: Vos Jugemens, Seigneur, sont un profond abîme; sa voix éclatante le fait continuellement retentir à mes oreilles: ainsi je n'ai garde de vouloir sonder ce qui est incompréhensible, de vouloir pénétrer dans ce qui est impénétrable; non, je n'ai pas cette témérité:

mais.

» mais j'admire & j'adore de toute mon ame  
 » & de toutes mes forces, les divins Ouvrages  
 » de mon Créateur, & je donne de justes  
 » loüanges à tout ce que la foiblesse de mon  
 » esprit me peut permettre d'y découvrir de  
 » grand & de magnifique, &c.

Dans l'excellent Discours *de la divine Charité*, le Saint Evêque prouve d'une maniere admirable que l'amour qu'on a pour Dieu; loin de diminuer, ne fait que croître de plus en plus.

Il fait l'éloge de Moÿse, & on peut dire qu'il en parle avec toute la noblesse qui convient au sujet. » Moÿse, dit-il, ce S. Homme, loin de se dégoûter du long commerce qu'il entretenoit avec Dieu, se sentit plus affamé, plus alteré, toujours embrasé d'un amour plus ardent & plus violent, comme si l'heureuse & l'aimable yvresse du divin amour l'eût accablé d'un profond sommeil; comme si la violence de cette amoureuse flâme l'eût emporté, & enlevé hors de lui-même; il oublia sa nature, & il désira de voir ce qu'il n'est pas permis ici de voir, car oubliant sa qualité de Serviteur, & ne pensant uniquement qu'à l'amour dont son cœur étoit épris & violemment embrasé, il ne craignit pas de dire, & de dire au Maître de l'Univers: Seigneur, vous me dites: Vous avez trouvé grace devant

» avant moi ; je vous connois par-dessus les  
 » autres. Si donc j'ai trouvé grace devant vos  
 » yeux , montrez-vous vous-même à moi ,  
 » afin que je vous connoisse, & que je trouve  
 » grace devant vos yeux, &c. « Cet endroit est  
 » frappant , & brille d'une éloquence peu com-  
 » mune. On peut dire ici que Theodoret ne  
 » pense point à lui, & qu'il ne parle que pour  
 » son Lecteur ; c'est un Homme rare , sans  
 » doute, & qui mérite toute notre veneration.

M. d'Auvigni , Auteur de l'*Histoire des  
 Hommes Illustres de la France* , dont il a déjà  
 donné avec succès six volumes au Public ,  
 a fait imprimer depuis un avis pour la suite  
 de cet Ouvrage : son objet est d'en faire con-  
 noître l'utilité , & en quelque sorte la néces-  
 sité pour la gloire de la France , & de de-  
 mander des Mémoires à ceux qui se trouvent  
 en état de lui en fournir. Selon l'Auteur , la  
 Nation entiere est interessée à l'exécution de  
 son projet. » Ce sont , dit-il avec raison , les  
 » Grands Hommes qui décorent dignement  
 » une Nation ; leurs talens , leurs qualités ,  
 » leurs vertus , bien plus que les conquêtes  
 » & les victoires , la magnificence des Rois ,  
 » & les Monumens superbes , lui communi-  
 » quent un lustre , que le tems même ne peut  
 » effacer , s'il n'est aidé par l'ignorance. . . .  
 » Les Grands Hommes sont la premiere &

» la plus belle cause de l'amour que chaque  
 » Citoyen témoigne pour sa Patrie. Qui se  
 » glorifie jamais d'être né au milieu d'un  
 » peuple obscur ? & quelle noble fierté n'inf-  
 » pire pas au contraire l'avantage de respirer  
 » sous le même ciel, & de vivre sous les  
 » mêmes Loix que des Hommes célèbres ,  
 » que des Héros?... Personne n'ignore quelle  
 » est la force de l'exemple. Un Pere , un  
 » Ayeul , même un Ancêtre plus éloigné ;  
 » un homme de naissance égale ; quelquefois  
 » un inférieur, est parvenu aux premiers hon-  
 » neurs de l'état qu'il avoit embrassé, il de-  
 » vient le modèle qu'on se propose , & le ga-  
 » rant du succès qu'on attend ..... On ne peut  
 » donc , ajoute l'Auteur , par raport au bien  
 » général & particulier , avoir trop d'atten-  
 » tion à faire l'éloge des grands Hommes , &  
 » à citer les honneurs dont ils ont jouï , afin  
 » que quelques injustices du sort ne laissent  
 » point établir à leur égard que rien n'est  
 » plus rare que le mérite, si ce n'est de le  
 » voir dignement récompensé.

L'Auteur dit ensuite , qu'exciter de l'ému-  
 lation , est le moyen assuré d'augmenter le  
 nombre des Citoyens utiles , de les rendre  
 plus braves , plus éclairés , plus fidèles , plus  
 justes , & de rendre l'amour de l'honneur  
 héréditaire dans les Familles.... » Dans ce point  
 » de vuë elles doivent aider à un travail aussi  
 flatteur

» flateur pour elles. Voir reparoître ses Ayeux  
 » avec éclat sur la scène du Monde , & de-  
 » venir par eux l'objet de son attention , ce  
 » bien ne peut être allés estimé. On en fera  
 » l'aveu en considérant combien de tems ,  
 » de démarches , de capacité & de talens sont  
 » employés par ceux qui , devant leur naissan-  
 » ce à des parens ignorés , n'ont qu'eux-mê-  
 » mes à présenter , & se trouvent tout leur  
 » nom à faire.

Après avoir établi la nécessité d'une His-  
 toire complete des Grands Hommes de la  
 France , dont en effet nous n'avons eu jus-  
 qu'ici que de foibles essais , l'Auteur se plaint  
 du peu d'ardeur de la Nation pour un Ou-  
 vrage si glorieux pour elle. Les Grecs & les  
 Romains ont eu avec leurs Historiens géné-  
 raux , d'autres Sçavans consacrés seulement à  
 recueillir les actions de leurs Grands Hom-  
 mes. Il prétend que c'est là le genre d'Histoi-  
 re le plus utile : » sans la connoissance du  
 » motif , dit-il , celle de l'action devient in-  
 » fructueuse , elle charge l'esprit sans l'inf-  
 » truire , & l'Histoire générale ne peut entrer  
 » dans le détail de ce qui concerne chaque  
 » Grand Homme , dont elle raporte les faits.  
 » Il est des gens , ajoute l'Auteur , qui dé-  
 » daignent ce qu'on peut dire à l'honneur de  
 » leurs Ancêtres , parce qu'ils jouissent du  
 » fruit de leurs services , d'autres les trouvent  
 au-dessus

» au-dessus de tout éloge , il y en a aussi qui  
 » croient suffire à l'honneur de leur race ;  
 » leurs Ayeux ne les touchent que par le  
 » nombre , & donnant le pas à la vanité sur  
 » la vraie gloire, ils préfèrent un degré d'an-  
 » cienneté à un Grand Homme de plus. Il  
 » en est encore qui pensent que soumettre  
 » leurs Ancêtres aux jugemens du Public ,  
 » est au-dessous de leur dignité , comme si  
 » rien pouvoit mettre à l'abri de ses déci-  
 » sions inévitables , & si ce tout respectable,  
 » qui ne doit rien qu'à la nature , qui n'a  
 » d'égal que la raison , & de supérieur que le  
 » tems , n'étoit pas infiniment au-dessus de  
 » ce petit nombre de favoris du hazard , de  
 » ceux même que le mérite élève , qui res-  
 » tent soumis aux caprices de la Fortune , &  
 » dont peu d'années , si l'Histoire ne les pro-  
 » tége , peut détruire jusqu'au nom.

Cet Avis de l'Auteur de l'Histoire des  
 Hommes Illustres , se débite chés le *Gras* ,  
*Libraire* , au troisième Pilier de la Grand-  
*Salle au Palais* , où se vendent les six premiers  
*Volumes de cette Histoire*. Le succès qu'elle a  
 eu a dû flater l'Auteur & l'engager à la cou-  
 tinuation d'un Ouvrage aussi glorieux pour  
 la France , qui fera connoître par ce moyen  
 qu'elle l'emporte par le nombre de ses Grands  
 Hommes , sur les Nations les plus célèbres.

Ceux qui auront des Mémoires à fournir  
 les

les pourront adresser à M. Dauvigni , rue Neuve des Petits-Champs , attenant la porte du Palais Royal.

RECUEIL par ordre alphabétique des principales Questions de Droit qui se jugent diversément dans les differens Tribunaux du Royaume : avec des Réflexions pour concilier la diversité de la Jurisprudence , & la rendre uniforme dans tous les Tribunaux. Par M. Bretonnier , ancien Avocat au Parlement. NOUVELLE EDITION , augmentée des Additions posthumes de l'Auteur , & de Notes & Additions considérables , par M. Boucher d'Argis , Avocat au Parlement A Paris , chés Saugrain pere , rue de Savoye , P. Emery , & Pierre-Alexandre Martin , Quai des Augustins 1742.

Il seroit inutile de s'arrêter à faire valoir l'utilité de cet Ouvrage , qui est déjà connu du Public , & dont il y a déjà eû plusieurs Editions; il suffira d'observer que celle ci est encore plus parfaite que les précédentes, puisque non-seulement on y a corrigé plusieurs fautes, qui étoient échappées jusqu'ici, mais encore qu'elle est augmentée des Additions posthumes de M. Bretonnier, qui ont été communiquées par M. Boucher d'Argis, auquel l'Auteur les avoit confiées. Elle est aussi augmentée de Notes & Additions considérables , que M.

F Boucher

Boucher d'Argis y a jointes, tant sur la Préface que sur le corps de l'Ouvrage, soit pour donner des éclaircissemens & augmentations qui ont parû nécessaires, soit pour marquer les changemens de Jurisprudence, survenus depuis le décès de M. Bretonnier, soit enfin pour rapeller en leur lieu les nouvelles Ordonnances, les Arrêts recents & les Auteurs modernes qui ont raport aux matieres traitées dans ce Recueil; les Additions posthumes de M. Bretonnier sont distinguées de ce qui étoit dans l'ancienne Edition, par une marque qui est au commencement & à la fin de chaque Addition; & les Notes & Additions de M. Boucher d'Argis, sont distinguées par d'autres marques. On a joint à cette nouvelle Edition une Conférence des endroits de ce Recueil, où M. Bretonnier & son annotateur, citent la précédente Edition des Arrêts d'Henris, avec les endroits auxquels ces citations se raportent dans la nouvelle Edition faite en 1739. On y a aussi ajouté une table des Matieres.

PROJET DE SOUSCRIPTION, pour les Oeuvres de M. Jacques-Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, à Paris, chés le Mercier & Bondet, rue S. Jacques au Livre d'Or; la veuve Alix Cloître S. Benoît; Barois fils, Quai de Augustins, à la Ville de Nevers.

Les

Les Ouvrages de feu M. *Bossuet*, Evêque  
Meaux, sont en si grand nombre, &  
quelques-uns sont devenus si rares, qu'il est  
presque impossible aujourd'hui de les rassem-  
bler tous. C'est ce qui nous a engagés, disent  
les Libraires, à publier une Collection com-  
posée de tous les Ecrits de ce sçavant Prélat.  
Pour y réussir, nous avons eu soin de re-  
cueillir exactement les meilleures Editions de  
chacun de ses Ouvrages, & principalement  
celles où l'Auteur a jugé à propos de faire  
des changemens & des additions; & nous  
préfererons à la marge l'Edition où se trou-  
vent ces changemens, afin qu'on ne puisse  
douter qu'ils soient de M. *Bossuet*. Nous  
avons pris aussi toutes les mesures & tous les  
soins nécessaires pour faire en sorte qu'il ne  
s'échappât aucun Ecrit de ce célèbre Auteur.  
L'ordre qu'on se propose de suivre dans  
cette Collection, est celui des matieres. On  
commencera par ce qui concerne l'Ecriture  
Sainte: on donnera ensuite tout ce que l'Au-  
teur a écrit pour la défense de la Religion  
Catholique contre les Protestans, & on con-  
tinuera de ranger avec ordre les autres Oeu-  
vres de ce grand Evêque, suivant les divers  
matieres qu'il a traitées.

A la tête de chaque Ouvrage on donnera  
un peu de mots une idée de ce qu'il contient,  
on rapportera ce qui y a donné lieu. On

Fij éclair-

éclaircira aussi par des notes placées bas des pages, les endroits où il y a quelque obscurité pour le Lecteur.

On ne peut actuellement annoncer le nombre des Volumes que cette Collection formera. Le Papier & les Caractères seront les mêmes que ceux du *Prospectus*.

A l'égard de la forme, on a suivi l'avis du plus grand nombre, & on s'est déterminé pour l'*in-quarto*. Cependant, parce qu'on peut regarder M. Bossuet comme un Père de l'Eglise Gallicane, plusieurs personnes ont voulu souhaiter d'avoir ses Ouvrages *in-folio*, pour les placer à la suite des Pères. C'est ce qui nous a engagés à imprimer quelques Exemplaires sous cette forme, mais en très-petit nombre.

Il ne nous reste plus qu'à annoncer les conditions.

Le premier paiement de chaque Exemplaire qu'on assurera, & dont il sera donné une reconnoissance, sera de . . . 30

Le second paiement se fera en recevant quatre premiers Volumes sur la fin de l'année 1742. & sera de . . . 20

Le troisième paiement, en recevant les Tomes 5. & 6. sera de . . . 10

De six mois en six mois on recevra deux Volumes, pour lesquels on payera . . .

Et ce jusqu'aux deux derniers Volumes qui seront délivrés sans avoir rien à payer.

Chaque

Chaque Volume in-4°. qui contiendra 80. feuilles, ne reviendra aux Souscripteurs à un prix fort modique, si l'on fait attention au petit nombre d'Exemplaires qu'on en tire.

La Souscription de l'Exemplaire *in-folio*, contiendra environ 180. feuilles, sera le double du prix de l'*in quarto*, & les Volumes seront delivrés aux mêmes conditions.

Ceux qui n'auront pas souscrit, ne jouiront pas de l'avantage d'avoir les Volumes à mesure qu'ils se delivreront aux Souscripteurs.

Cette Collection ne se vendra que complete, & pas moins de 13 liv. 10. s. le Volume en double.

On ne recevra des Souscriptions que jusqu'au premier Septembre prochain, & l'on a pris cette voye qu'à condition que ceux qui en seront les porteurs seront obligés de retirer leurs Exemplaires un an après la publication du Recueil complet: ce tems passé, les avances qu'ils auront faites seront perduës pour eux.

PETIT DICTIONNAIRE FRANÇOIS, dont l'Orthographe est prouvée par principes, utile à ceux qui lisent & qui écrivent, par M. Lacquier. Prix 50. s. relié. 1. vol. in-12: de 74. pages. A Paris, chés le Gras, au Palais, la veuve Piffot, Quai de Conty, Briaçon, rue S. Jacques, & Chaubert, Quai des Augustins.

L'Auteur continue d'enseigner l'Orthographe, & les premiers principes de la Langue Françoisé: Il demeure à Paris, rue du Roule à la Croix d'or. On le trouve tous les jours chés lui depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi.

Hipolyte - Louis *Guerin*, à S. Thomas d'Aquin; Jean *Villette*, à la Croix d'or & S. Bernard; Ch. J. Bap. *Delespine*, à la Victoire & au Palmier, rue S. Jacques, viennent de mettre au jour les deux derniers Volumes de la suite de l'*Histoire des Empires & des Républiques depuis le Déluge jusqu'à Jesus-Christ*, par M. l'Abbé *Guyon*. L'un de ces deux Volumes est intitulé *Lacédémone*, 2. partie, Tom. X. vol. in-12. de 503. pages. L'autre *Athenes*, 2. partie, Tom. XII. vol. in-12. de 535. pag. sans les sommaires & les Tables des matieres.

Toute cette Histoire, depuis l'origine de chaque Empire & de chaque République jusqu'à leur destruction, est comprise en douze volumes qui se vendent reliés 30. l. & dont voici l'ordre.

Le premier Volume contient l'Histoire des *Egyptiens*. Le II. des *Assyriens*, *Babyloniens* & des *Medes*. Le III. des *Perfes* Le IV. des *Macédoniens*, premiere partie, où se trouve la vie d'Alexandre. Le V. des *Macédoniens*, seconde

*seconde partie*, où se trouvent les Successeurs d'Alexandre. Le VI. *des Ptolemées, Rois d'Egypte.* Le VII. *des Seleucides, Rois de Syrie.* Le VIII. *des Parthes & des Thraces.* Le IX. & X. *des Lacédémoniens, premiere & seconde partie.* Le XI. & XII. *des Thébains & Athéniens, premiere & seconde partie.*

CALENDRIER MÉRIDIEN, ou l'art de tracer une ligne méridienne avec une extrême facilité, & de regler les Pendules & les montres suivant le mouvement du Soleil. On y a joint la maniere de faire les Lunettes d'aproche & les Mycroscopes, à Paris, chés Philippe-Nicolas Lottin, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, proche S. Yves, à la Vérité, 1742.

Voici la seconde édition d'un Calendrier des plus utiles; on y trouve plusieurs manieres de tracer une ligne méridienne sur une fenêtre, contre un mur, ou sur un plancher, pour avoir l'heure de midi avec précision, & sans sortir de chés soi. On y trouve même la maniere de placer un quart de cercle contre un mur dans le plan du Méridien, pour observer le passage du Soleil, de la Lune, des autres Planettes & des Etoiles fixes. Ensuite on y apprend à regler les Pendules & les Montres exactement par le moyen de la Méridienne. Enfin on y parle des principales

Observations astronomiques. Mais ce qui fera plaisir à plusieurs personnes, c'est une augmentation considérable qu'on y a faite, en y ajoutant un petit *Traité*, où l'on montre l'art de faire les verres des Lunettes d'approche, d'une manière si simple que le verre & la forme se font en même tems. On y a mis des Tables qui donnent les proportions que les verres des Lunettes à deux verres ou à quatre verres doivent avoir entr'eux, soit pour leurs foyers, soit pour leurs ouvertures. On y donne encore les proportions des verres pour faire de bons Mycrosopes. En finissant on renvoye ceux qui voudroient encore de plus grands détails à un *Traité* imprimé chés le même Libraire, avec figures, où l'on trouve non-seulement l'art de faire des verres, mais encore celui de faire des Telescopes de Reflexion, avec des Miroirs de métal.

ESSAI sur la nature & le choix des Alimens, suivant les différentes constitutions, avec les regles sur la diette dans les Maladies du Corps humain, par Jean *Arbuthnot*, Medecin, Membre de la Société Royale de Londres, traduit de l'Anglois, vol in-12. 2. l. 5. f. *A Paris*, chés G. *Cavelier* pere, rue S. Jacques, au Lys d'or, 1742.

GEORGII *Cheynei*, *Medicinae Doctoris*,  
Soc.

*Soc. Reg. Londinensis, Tractatus de Infirmorum sanitate tuenda, vitæque producenda, cum ejusdem Tractatu de Natura fibra ejusque laxa sive resoluta Morbis, &c. Volumen in-12. 3. l. Parisiis, apud G. Cavelier patrem, viâ Jacobea, sub signo Lillii anrei, 1742.*

HISTOIRE DES JUIFS & des Peuples voisins, depuis la décadence des Royaumes d'Israel & de Juda, jusqu'à la mort de J. C. par M. *Prideaux*, Doyen de Norwich, traduite de l'Anglois. Nouvelle Edition, divisée en six Volumes, plus ample & plus correcte que les précédentes, avec des cartes & figures en taille douce, 18. l. Le même Ouvrage en grand papier 24. liv. *A Paris*, chés le même Libraire.

LES AMUSEMENS DU CŒUR ET DE L'ESPRIT. *Ouvrage periodique. Tome XI.* Se vend à Paris, chés la Veuve *Piffot*, Quai de *Conty*; & chés *Ant. Urb. Coustelier*, Quai des Augustins, près la rue Gît-le-cœur, 1741. in-12. de 600. pages d'impression. Le prix est de 2. l. 10. s. en blanc, & de 3. liv. relié.

Entre les morceaux de Littérature & de Critique, qui font partie de ce nouveau Volume des Amusemens, la Lettre de M.

F v Mens-

*Mesurier de Querlon*, nous paroît mériter l'attention des Lecteurs. C'est une Histoire Litteraire & suivie d'Aufone & de ses Ouvrages, où l'Auteur entre dans le détail des beautés & des défauts du Poète. Ce morceau est écrit avec goût, & marque un jugement solide. Il ne pourroit être extrait sans lui ôter quelque chose de son mérite : le Lecteur jugera du tout par le Préliminaire.

» J'avois lû Aufone il y a long-tems ;  
 » Monsieur, (*Page* 171.) mais je l'avois lû  
 » en Ecolier, & peu content d'un Poète où  
 » je ne trouvois plus le tour & l'harmonie  
 » des Poètes du Siècle d'Auguste, je croyois  
 » n'être jamais tenté de le relire. On a d'au-  
 » tres yeux à trente ans qu'à vingt. Il est bien  
 » différent de lire Virgile à mon âge, & de  
 » l'avoir lû en Rhétorique. Les jeunes gens  
 » s'attachent aux fleurs, aux ornemens, à  
 » l'expression : & combien l'imagination &  
 » l'oreille ne prennent elles point sur le juge-  
 » ment ? Dix ans de plus, le jugement est  
 » mûr ; on ne faisoit que sentir, on com-  
 » mence à penser. Virgile alors n'est plus  
 » simplement un Poète ; c'est un Philosophe  
 » qui a raisonné : son Poème n'étoit qu'un  
 » chef-d'œuvre d'esprit, c'est un chef-d'œu-  
 » vre de bon sens. Histoire, Antiquités, Phy-  
 » sique, on est surpris d'y trouver mille cho-  
 » ses qu'on n'y avoit jamais aperçûes. Voilà  
 » pour

» pour moi ce qui m'arrive tous les jours »  
 » je reprens Horace ou Cicéron , & je vois  
 » que je ne les avois point encore entendus.  
 » Je connoissois l'Orateur & le Poëte , mais  
 » je ne connoissois point du tout l'Homme  
 » d'Etat , & le Citoyen , le Philosophe & le  
 » Courtisan.

» Revenons à Aufone , je l'ai relû utile-  
 » ment par rapport à l'Histoire Litteraire. Vous  
 » ne serez peut-être point fâché de voir l'ana-  
 » lyse que j'en ai faite, pour vous épargner le  
 » dégoût d'une lecture suivie.

On voit ce projet fort bien exécuté dans  
 plus de 60. pages. *M. de Bainville* continue  
 de donner ici ses Poësies , la suivante est un  
 trait de morale.

*Timon.*

De mille passions suivant l'injuste loi ,  
 Mauvais fils , mauvais père & maître impitoyable ,  
 Serviteur infidèle , Epouse , Epoux sans foi ,  
 Défiant , envieux , & jamais véritable.

Sans amour pour autrui , sans équité pour soi ,  
 Ingrat , intéressé , furieux , implacable ;  
 Enfin de la raison ne faisant nul emploi ,  
 Voilà cet animal qui se dit raisonnable.

Vrai symbole d'orgueil & de légèreté ,  
 Honte de l'Univers , monstre d'iniquité ,

De tous les Animaux ton espèce est la pire.

Homme que je te bais ! ainsi parle Timon.

Mortels , à notre tour , faut-il le haïr ? Non.

Corrigeons-nous : Timon n'aura plus rien à dire.

*A une fausse Muse.*

Vos Vers vous coûtent bien du tems !

Mais , est-ce à les faire , Thémire ?

Vous rougissez . . . . . je vous entends ,

Vous êtes longue à les transcrire.

On trouve , page 316. une Lettre d'un Gentil-homme de Province à un de ses amis au sujet de la Tragédie d'*Ines de Castro*. Son objet principal est de critiquer le Rôle d'Alphonse. Il parût aussi dans le tems de la nouveauté de cette Tragédie, des *Paradoxes Littéraires* au sujet d'*Ines*. L'Editeur des Amusemens les a inserés tout au long dans le huitième tome de ce Recueil , avec les *Anti-paradoxes*. Page 331. on voit une *Réponse à l'Auteur des Paradoxes Littéraires*.

» L'ingénieux Auteur des Paradoxes Litte-  
 » raires vient de faire trop de plaisir à ses Lec-  
 » teurs pour ne lui pas fournir une nouvelle  
 » occasion de manier le sarcasme & l'ironie.  
 » Il sçait faire un si bon usage de ces armes  
 » dangereuses, que je me croirois coupable à  
 » l'égard du Public , si je ne contribuois pas

» à

» à lui fournir encore cet agréable spectacle.  
 » Je ne promets pas d'accabler ce nouvel Athlète  
 » de sel attique : mais au moins, me devra-  
 » t'on en quelque sorte celui qu'il répandra...  
 » L'Auteur des Paradoxes n'a pas écrit pour  
 » avilir Inès de Castro : il n'est point du tout  
 » satyrique. Je n'ai pas dessein dans tout ce  
 » que je vais dire , d'en soutenir la réputa-  
 » tion. Je n'aime pas à louer : rien n'est plus  
 » sincère que nos procédés.

Voici les articles principaux de la Réponse. 1°. La Tragédie d'Inès de Castro ne pe-  
 che point contre les mœurs, ni contre la vrai-  
 semblance. 2°. Les Vers de la Tragédie n'en-  
 font ni durs ni mal construits ; la plûpart  
 sont nobles & expressifs. 3°. M. de la Motte  
 a fait voir par un grand nombre d'Ouvrages,  
 qu'il écrit bien en Prose ; & les remarques  
 critiques de M. D. F, au sujet de l'Avis & de  
 la Préface , paroissent fausses. 4°. M. de la  
 Motte dans la Préface de cette Tragédie , a  
 montré plus de justesse que d'aigreur & de  
 vanité. M. D. F. est tombé dans les deux dé-  
 fauts qu'il lui reproche. Voilà mot à mot la  
 division de cette Réponse. On peut dire que  
 jamais Tragédie n'a attiré tant de différentes  
 critiques à son Auteur. Malgré cela Inès fera  
 toujours goûtée aux représentations , parce  
 que le sentiment est le premier juge des Ou-  
 vrages d'esprit , & qu'il domine dans Inès.

Page 381. On donne encore une Lettre adressée à M. de la Motte au sujet de la même Tragédie; elle est écrite avec modération, & on y relève les beautés comme les défauts. Un galant homme peut l'avouer, & elle n'est point partielle.

Les Amateurs de la Peinture trouveront ; page 449. une vie de M. Noël Coypel, le premier de tous ceux de ce nom qui se soit adonné à la Peinture. C'est son Gendre qui parle & qui corrige les fautes échapées aux Historiens précédens, en envoyant un Discours de son Beau-pere qui est à la page 455. Voici une Fable de M. Richer.

*Le Mouton & le Chat.*

Un Homme avoit dans sa maison  
 Deux Animaux de diverse nature ;  
 Un Mouton , bonne créature ,  
 Un Chat hypocrite & fripon.  
 Quand le Mitis entroit dans la Cuisine ;  
 Observer son allure étoit un embarras.  
 Son instinct le portoit à vivre de rapine ,  
 Et le friand donnoit échec à tous les plats.  
 Il avoit la griffe subtile.  
 Le bien nourrir , soin inutile:  
 Un morceau dérobé flatoit son apétit.  
 Souvent pris en flagrant délit ,  
 Il étoit grondé de son maître ;

On se mettoit dehors , mais l'animal maudit ,  
 Par la porte chassé , rentroit par la fenêtre.  
 L'Homme lui dit : maraud , je suis las de tes tours ,  
 Séduit par ton air doux & par tes gentilleses ,  
 Je te prodigue des caresses ,  
 Et tu n'es qu'un vau-rien , tu le seras toujours :  
 Imite le Mouton , animal débonnaire.

Il n'a pas un esprit bien fin :  
 Mais il n'est larron ni malin ,  
 Et ne songe point à mal faire.  
 Jetez l'œil dans votre Jardin ,  
 Lui répondit le Chat : Voyez comme Robin ,  
 Se promenant dans les allées ,  
 Broute vos belles Giroflées.  
 Je sçais qu'il n'y réfléchit pas :  
 Car il lui faut rendre justice ,  
 Pure bêtise : mais les Chats  
 Font moins de tort par leur malice.

M. le Chevalier de Neufville a donné dans  
 ce XI. Tome la suite de ses *Deux Sœurs Ri-  
 vales*. Le style un peu singulier de l'Auteur  
 n'empêche pas qu'on ne la lise avec beaucoup  
 de plaisir. Si les Ecrivains modernes se li-  
 vrent à la Métaphysique & aux Analyses du  
 cœur humain , c'est le torrent qui les entraî-  
 ne , & le goût de bien des Lecteurs auxquels  
 on a en vûe de plaire. Il y a de l'intérêt &  
 dntiment dans cette suite , cela ne suffit-  
 pas pour amuser ? La

La Lettre sur l'Imitation que M. *Desforges Maillard* écrit à M. le Président *Loubier*, page 550. est remplie d'excellentes Recherches, & contient une Anecdote fort plaisante au sujet de M. *Despreaux*. Elle n'est dans aucune Edition de ses Œuvres, & a pour garans des personnes suspectes.

Nous n'avons rien dit d'une Lettre sur les Tableaux exposés au Louvre au mois de Septembre dernier, parce que nous les avons assés fait connoître ailleurs. Mais nous transcrirons ici des Vers de feu M. *de Senecé*, Premier Valet de Chambre de la feuë Reine, homme très-connû par quantité de jolis Ouvrages. Ceux-ci ont été imprimés d'après le Manuscrit original de l'Auteur. Les voici.

*Pour le Tableau d'Athalie, de M. Coypel.*

Je revenois de voir le Tableau d'Athalie,  
Où le fameux *Coypel*, prompt à se surpasser,

Encore un coup vient d'effacer

La réputation des Pinceaux d'Italie.

Dans la douce mélancolie

Que me causoit l'attention,

Le sommeil me faisoit; mon ame recueillie

Succomba sous le poids de l'admiration.

En cet état où les idées

Sur les objets récents sont fréquemment guidées,

J'eus cette étrange vision.

Le

Le Spectre menaçant d'une hideuse femme ,  
 Qui portoit la fureur peinte en ses yeux hagards ,  
 Se présentant à mes regards ,  
 Jetta par ce discours la frayeur dans mon ame.  
 Jusqu'à quand animés à me mettre en lambeaux ,  
 Vos François viendront-ils dans les ombres obscures  
 Fouïller la poudre des Tombeaux ,  
 Pour en faire sortir mes tristes aventures ,  
 C'étoit peu qu'abusant d'un odieux loisir ,  
 Raciné à mes périls embouchât la Trompette ;  
 Et fit aux Filles de Saint Cyr  
 Chanter ma honte & ma défaite.  
 Il falloit encor que *Coytel*  
 S'ouvrît à mes dépens le chemin de la gloire ;  
 Et par un affront solennel ,  
 A la trop fidelle mémoire  
 Vint de mon oprobre éternel  
 Consigner la fatale histoire.  
 Il falloit que du coup dont ma grandeur tomba ,  
 Par son Art imposteur l'horreur fût augmentée ,  
 Et qu'il fît contraster ma laideur inventée ,  
 Aux prétendus attrêts qu'il prête à Josaba.  
 Eh quoi ! pour exercer la censure publique ,  
 Le siècle où vous vivez manque-t'il de Sujets ?  
 Sans déterrer les Morts , la farouche critique  
 Dans les mœurs de ce tems n'a-t'elle point d'objets ?  
 De la soif de regner les maximes hardies.

Trouvent

## 52 MERCURE DE FRANCE

Trouvent-elles chés vous des esprits moins pervers ?

Et la Scène de l'Univers

Fait-elle retentir de moindres Tragédies ?

C'est le style de vos Sçavans ;

Leur dent sur les défunts s'acharne avec furie ;

Au moment que leur flaterie

Eleve des Autels pour les crimes vivans.

Va , lâche admirateur des Satyres muettes

Qu'on exprime avec la couleur ,

Annonce à son Coypel de ma juste douleur

Les atteintes secretes.

Dis-lui , qu'à tout propos prompte à l'inquieter ;

Je ferai ressentir à son ame agitée

Ce que peut une Ombre irritée ,

Qui s'attache à persécuter.

En cet endroit , la furieuse

Se dispoisoit à me charger ,

Et je courois , sans doute , un extrême danger ;

Si par un coup du Ciel une aventure heureuse

N'eût pris soin de m'en dégager.

Comme elle finissoit son atroce invective ,

Un tourbillon de feu de la brûlante Rive

Amene un Portier des Enfers ,

Qui reclamoit sa fugitive.

Il fait sonner son foüet ; il présente des fers

A la malheureuse Captive.

L'Ombre fuit ; le Démon la poursuit par les airs ;

Et tous deux pénétrant la fenêtre fermée ,  
 Ma chambre s'embrunit d'une épaisse fumée ;  
 J'étois tout moite de sueur ,  
 Et mon ame mal assurée  
 Dans son centre étoit retirée ;  
 Quand d'une soudaine lueur  
 Ma demeure fut éclairée.

Au milieu d'un beau jour un Vieillard m'aborda ,  
 Qui tenant d'une main sa barbe vénérable ,  
 Et dissipant ma peur par un coup d'œil affable ;  
 Rassûre-toi , dit-il , & connois Joyada :  
 D'une femme en fureur l'impuissante menace  
 Ne doit point t'allarmer.

L'Esprit qui la talonne , a de quoi réprimer  
 Son insolente audace.

De ton illustre ami l'honneur est apuyé  
 Sur les fondemens les plus fermes ;  
 Va le voir de ma part , sans paroître effrayé ,  
 Et lui parle en ces termes , &c.

Nous passons sous silence un grand nombre de Pièces de differens genres que nous ne pouvons extraire. Nous dirons en général que dans un Ouvrage Périodique les Morceaux ne sont pas tous d'une égale force , mais qu'il y en a ici assés pour les faire rechercher. D'ailleurs les Editions multipliées en peu de tems , déposent en faveur du goût de l'Homme de Lettres qui préside à cette compilation.

Le

Le XII. Tome , qui se débite chés les Libraires indiqués , & en Hollande , chés *Gosse* & *Henri Dusauzet* , mérite un Extrait que nous donnerons dans un des prochains Journaux.

On trouve à *Paris* , chés *Guerin* , Libraire rue saint Jacques , le *Catalogue* de la fameuse Bibliothèque de feu M. Colbert Evêque de Montpellier , qui a été venduë l'année passée , en faveur des Pauvres. Ce Catalogue est en 2 vol. in-8°. que le Libraire donnera aux Curieux , pour vingt-quatre sols.

On vient d'imprimer un *Traité de Musique* , intitulé *La Musique Pratique & Théorique* , réduite à ses principes naturels ; ou Nouvelle Méthode pour apprendre facilement & en très-peu de tems l'Art de la Musique. Par le Pere *Vyon* , Religieux Cordelier. Cet Ouvrage est de forme 4°. On le regarde comme très-utile & très-avantageux à tous ceux qui veulent se perfectionner dans cet Art. Les Principes sont détaillés fort clairement , & on ne doute pas qu'on n'en puisse tirer de grands avantages. On trouve encore à la suite de cet Ouvrage , un choix de *Recits* , *Duo* , *Trio* , &c. sous le titre de *Fragmens d'Opéra* , des plus beaux endroits , pour les voix de *Dessus* ,  
de

de Bas-Deffus , d'Haute Contre , de Taille ,  
& de Basse-Taille ; avec & fans accompa-  
gnemens. Ce Traité se vend à *Dijon* , chés  
M. *Andrea* , rué de Condé. Le prix en bro-  
chure , est de 4 liv. y compris les Fragmens  
d'Opéra qui y sont joints.

On distribue depuis peu à *Dijon* , deux  
Livres Nouveaux. Le premier a pour titre :  
*Memoires pour servir à l'Histoire de la Fête  
des Foux , qui se faisoient autrefois dans plu-  
sieurs Eglises.* Par M. du Tilliot , Gentil-  
homme Ordinaire de son Altesse Royale Mon-  
seigneur le Duc de Berry. 1. vol. in-4°. avec  
Figures. A *Lausanne* & à *Genève* , chés  
Marc-Michel Bosquet & Compagnie 1741.  
L'Ouvrage est dédié à M. le Président Bou-  
hier de l'Académie Française.

QUATRAIN à l'Auteur,

Cher du Tilliot , dans cet Ouvrage ,  
Qui plaît également à tous ,  
En blâmant la Fête des Foux ,  
Vous prouvez que vous êtes sage.

C O Q U A R D.

Le second Livre a pour Titre : *Opuscula  
Pœtica Dionisii-Francisci Bernier , Presbiteri  
Parifini , & in Primario Galliarum Senatu  
Patroni.* *Divione* , apud P. Marteret 1742.

in-12.

# 356 MERCURE DE FRANCE

in-12. Il est dédié *Viro Clarissimo D.D. Carolo-Michaëli-Gasparde* de Saulx Tavannes, *Gallia Legionum Præfecto.*

A la tête du Livre, on lit cette Epigramme Latine, à l'Auteur.

*Carmina qua prodis, prodis sub nomine falso,  
Parce, tibi non sunt, totus Apollo canit.*

P. D.

## TRADUCTION.

C'est envain que ces vers paroissent sous ton nom,  
Tu ne les a point faits, il sont tous d'Apollon.

COCQUARD.

P. de Hond, Libraire à la Haye, vient d'imprimer les Médailles de grand & de moyen bronze, du Cabinet de la Reine *CHRISTINE de Suede*, en soixante & trois Planches, parfaitement bien gravées, d'après les Originaux, par le fameux *Pietro Santes Bartolo*, & expliquées par le Professeur Havercamp.

Le 29 Janvier dernier, l'Académie Espagnole de Madrid, présenta au Roi & à la Reine d'Espagne, le Nouveau Traité d'Orthographe qu'elle a composé.

On

On écrit de Nuremberg que M. Jean-Mathieu Hafe, Professeur de Mathématiques à Wittemberg, a publié dans la première Ville un Ouvrage important; c'est une *Description Géographique & Historique du Royaume d'Israël, tel qu'il étoit sous David & Salomon, c'est-à-dire, dans son état le plus florissant*, avec des Observations sur la grandeur des Villes les plus célèbres, tant anciennes que modernes, & sur certains ouvrages fameux de l'Antiquité. Cet Ouvrage est en Latin, & forme un gros Vol. in fol. enrichi de plusieurs Cartes & Figures gravées en Taille-douce.

On a entrepris dans la même Ville de Nuremberg, un Ouvrage Périodique, intitulé : *Singularia Nurembergica*. L'Auteur se propose d'éclaircir successivement divers points d'Histoire & d'Antiquité, qui regardent cette Ville & ses environs, &c. La première Partie qu'on a vûë, traite d'un ancien Temple de Diane, situé au même Lieu où est à présent Nuremberg.

Jean-David Kochler, Professeur en Histoire à Goetringen, a fait imprimer à Berlin, chés J. Pierre Schmid un premier Volume de *ses Remarques Historiques sur les Médailles & les Monnoyes*, accompagnées d'un grand nombre de Planches bien gravées, 1<sup>er</sup> vol. 4<sup>o</sup>.

On

On a aussi imprimé à Leipfick la première Partie d'un autre, Ouvrage confiderable fur la même matiere. En voici le titre: *Jo. Georgii Vactherii Archoeologia Numaria, continens pracognita nobiliffima Artis, que Numos antiquos interpretatur. Ex Officina Breitkofiana. 1740. in 4<sup>o</sup>.* On n'a encore donné que la première Partie de cet Ouvrage, où il y a affûrement des chofes très-curieufes, & des recherches infinies.

On mande de Lisbonne que le Comte d'*Ericeyra*, Confeiller du Confeil de Guerre, Mefre de Camp Général des armées du Roy de Portugal, Député de la Junte des trois Etats, Directeur de l'Académie Royale de l'Hiftoire, Académicien de l'Académie de *gli Arcadi* de Rome, & de la Société Royale de Londres, vient de faire imprimer un Poëme Epique de fa compofition, en douze chants, intitulé *la Henriade*, & dont le fujet eft Henri de Bragance élevé fur le Trône. Il y a joint un Difcours préliminaire fur les regles de l'Epopée, & plus de 700. Notes Hiftoriques pour l'instruction des Lecteurs qui ignorent les faits dont fon Poëme fupofe la connoiffance. Cet Ouvrage fait beaucoup d'honneur à fon Auteur, qui, étant perfuadé que la réputation d'homme de Lettres n'eft point au-deffous de l'homme de guerre & de l'homme

L'homme d'Etat, s'est toujours appliqué dans les momens de loisir, que ses importans emplois lui ont laissés, à cultiver son heureux talent pour la Poësie.

DE VENISE. On a publié la première Partie des Statuës Grecques & Romaines, qu'on trouve à Venise dans le Vestibule de la Bibliothèque de S. Marc & ailleurs. Elle est enrichie de 50. Planches, représentant les Bustes les plus rares des Césars & de leurs Epouses, avec un grand nombre de Statuës & de Bas-reliefs antiques, gravés par les meilleurs Maîtres &c. illustrés par les Observations de Mrs Zancti. Le Titre est *DELLE Antiche Statue Greche & Romane, che nell'antifala della Libreria di S. Marco, e in altri Luoghi publici de Venezia si trovano Parte prima in Venezia 1740. in fol. max.*

Pasquali, Libraire de cette Ville, a fait traduire en Italien, & imprimer l'Ouvrage de M. Pluche, intitulé *le Spectacle de la Nature*, en 6. vol. in-8°.

DE ROME. *J. Piombi antichi, Opera di Francesco de Ficorini dedicata alla Santita di nostro Signore Papa Benedetto XIV. in Roma 1741. nella Stamperia di Girolamo Mainardi, in-4°.*

G D

DE FLORENCE. Le IV. & le V. Volume du grand Ouvrage *Museum Florentinum*, paroissent depuis quelque tems, & sous deux Titres différens, par raport aux Matieres qui y sont jointes.

Le premier est intitulé *MUSEUM FLORENTINUM exhibens antiqua Numismata maximi moduli qua in Regio Thesauro Magni Ducis Etruria adseruantur &c.*

Le second porte pour Titre : *ANTIQUA NUMISMATA aurea & argentea prestantiora, & area maximi moduli qua in Regio Thesauro M. Ducis Etruria adseruantur, cum Observationibus Antonii - Francisci Gorii, Publici Historiarum Professoris, FLORENTIÆ, anno 1740. Ex Typograph. Francisci Mouke.*

Les Editeurs donnent avis qu'ils publieront un sixième Volume sur la fin de cette année, ou au commencement de la suivante, contenant la Description de tous les autres Médillons, en commençant par ceux de Septime-Severe, jusqu'aux derniers Empereurs, avec les Explications & les Observations du même M. Gori : On ajoutera à la fin du même Volume des Tables des Matieres, & de Géographie.

DE FLORENCE. *Osservazioni Istori-  
che di Domenico Maria Manni, Accademico  
Fiorentino*

*Fiorentino sopra Sigilli antichi de Secoli-bassi.*  
 1739. & 1740. 4. Volumes in 4°. Le premier  
 contient une Préface, un Discours Acadé-  
 mique, & l'Explication de dix Sceaux, ou-  
 tre une Epitre Dédicatoire. Le second com-  
 prend les Observations de l'Auteur sur 15.  
 Sceaux, une Table des Matieres, outre l'E-  
 pitre Dédicatoire. Le troisiéme, après une  
 pareille Epitre traite de 14. Sceaux, avec les  
 Remarques de M. Manni, & le quatriéme  
 après l'Epitre Dédicatoire, contient dix  
 Sceaux, avec les Observations. On a mis à  
 la fin de ce Volume la Table des Matieres  
 contenuës dans les deux derniers. Ces deux  
 Volumes se débitent chés Antoine *Ristori*,  
 Libraire.

**PRIX** proposé par l'Académie de Chirurgie  
 pour l'année 1743.

L'Académie de Chirurgie proposa pour le Prix  
 de l'année 1741. le Sujet suivant :

*Déterminer ce que c'est que Résolutif, expliquer  
 leur maniere d'agir, distinguer leurs différentes especes,  
 marquer leur usage dans les Maladies Chirurgicales.*

Quoique cette matiere ait été traitée amplement  
 & avec intelligence dans plusieurs Mémoires,  
 l'Académie n'a pas crû devoir adjuger le Prix,  
 parce que les Ouvrages qu'elle a reçûs, lui ont  
 paru manquer ou d'exactitude ou de solidité.

L'Académie qui connoît combien il seroit utile  
 au Public que la matiere des Résolutifs fût traitée  
 sçavamment, & que l'on fit sur ces Remedes, tant

simples que composés, toutes les recherches nécessaires, pour satisfaire aux conditions portées par le Programme, a crû devoir proposer le même Sujet pour l'année 1743. ne doutant point que les Auteurs qui ont déjà travaillé avec quelque succès, ne fassent de nouveaux efforts.

L'Académie desireroit que ceux qui travailleront sur ce Sujet, s'attachassent surtout à ranger par classes les differens genres de remedes Résolutifs simples & composés, à distinguer, soit par le degré d'activité, soit par la saveur, soit par l'odeur, soit par les autres caractères Physiques de ces Remedes, les différentes especes que chaque genre peut renfermer; à recueillir les différentes formules les plus usitées par les grands Maîtres, tant anciens que modernes; à déterminer l'usage de ces diverses especes de remedes dans les maladies selon leurs différentes complications, leurs differens tems, & les différentes parties où elles arrivent; à appuyer leurs sentimens sur l'expérience & sur les observations des meilleurs Praticiens, &c.

Le Prix sera double, c'est-à-dire, que celui qui, au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Ouvrage sur le Sujet proposé, aura deux Médailles d'or, chacune de la valeur de 200. livres, ou une Médaille & la valeur de l'autre, au choix de l'Auteur.

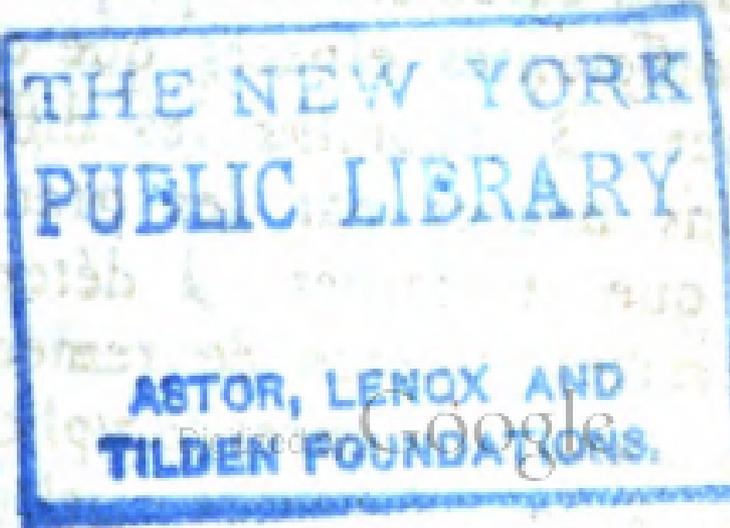
Ceux qui enverront des Mémoires, sont priés de les écrire en Latin ou en François, & d'avoir attention qu'ils soient fort lisibles.

Ils mettront à leurs Mémoires une marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paraphe ou Signature, & cette marque sera couverte d'un papier collé ou cacheté, qui ne sera levé qu'en cas que la Pièce ait remporté le Prix.

Ils auront soin d'adresser leurs Ouvrages francs de port, à M. Malaval, Directeur de l'Académie de Chirurgie,

e ceux qui travailleront  
t surtout à ranger par  
de remedes Résolus  
nguer, soit par le degré  
eur, soit par l'odeur,  
Physiques de ces Re-  
eces que chaque genre  
lit les différentes foie  
r les grands Maîtres,  
s ; à déterminer l'usa-  
s de remedes dans les  
ates complications, leurs  
entes parties où elles ar-

travailleront  
surtout à ranger par  
Remedes Résolus  
soit par le degré  
soit par l'odeur,  
Physiques de ces Re-  
eces que chaque genre  
lit les différentes foie  
r les grands Maîtres,  
s ; à déterminer l'usa-  
s de remedes dans les  
ates complications, leurs  
entes parties où elles ar-





Chirurgie, ou à M. *Quesnay*, Secrétaire, ou les leur feront remettre entre les mains.

Toutes personnes de quelque qualité & Pays qu'elles soient, pourront aspirer au Prix; on n'excepte que les Membres de l'Académie.

Le Prix sera délivré à l'Auteur même, ou au Porteur d'une Procuration de sa part, l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, & une copie nette du Mémoire. Les Ouvrages seront reçus jusqu'au dernier Janvier 1743. inclusivement, & l'Académie à son Assemblée publique de la même année, qui se tiendra le Mardi d'après la Fête de la Trinité, proclamera la Pièce qui aura remporté le Prix.

### MÉDAILLE DE L'EMPEREUR.

On a donné dans le *Mercur* d'au mois dernier un simple détail de tout ce qui s'est passé à Francfort au sujet de l'Élection de l'Empereur. Depuis nous avons reçu une Médaille d'argent, frappée sur cet Evénement, laquelle on trouvera ici gravée en Taille-douce.

On voit d'un côté la Tête de ce Prince couronnée de Laurier, avec cette Légende, CAROLUS VII. D. G. ROM. IMP. SEMPER AUG. Et sur le Revers la Majesté de l'Empire & la Justice, personnifiées, avec leurs attributs, & dans l'Exergue l'Époque de cette Élection, ELECT. D. XXIV. JAN. 1742.

### ESTAMPES NOUVELLES.

Le *Sieur Petit*, Graveur, rue S. Jacques, près les Mathurins, continué de graver la Suite des Portraits des Hommes Illustres du feu *Sieur Desrochers*,

G iij      Graveur

Graveur du Roy. Il vient de mettre au jour ses Portraits suivans.

**CHARLES-ALBERT CAJETAN**, Duc de Baviere, couronné Empereur à Francfort le 12. Fevrier 1742. peint par le Sr *Vivien*, & gravé par le Sr *Petit*.

**MEHEMET MESHOD**, Bey, Fils de Saïd Mehemet, Pacha, Begler-Beg de Romelie, Ambassadeur Extraordinaire du Grand Seigneur à la Cour de France, gravé par le même, 1742.

La suite des Portraits des Rois de France, des Grands Hommes, & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continué de paroître avec succès, chés *Odiouvro*, Marchand d'Estampes, rue d'Anjou; il vient de mettre en vente, toujours de la même grandeur, ceux de

**LOUIS IV. DIT LE GROS**, XXXIX. Roy de France, mort à l'Abbaye S. Victor en 1137. après 29. ans de Regne, dessiné par *A. Boixot*, & gravé par *J. G. Will.*

**DENIS PETAU**, Jésuite, né à Orleans en 1583, mort à Paris en 1652. gravé par *Mich. Lafne.*

**MICHEL ADRIENSZ DE RUYTER**, Lieutenant-Amiral Général des Provinces-Unies, né à Flessingue en 1607. mort près d'Agousta en 1676. dessiné par *J. Van Somer*, & gravé par *N. Dupuis.*

**AGATHA CASTILLIONEA**, *uxor Claudii de Marolles, & Parens Michaëlis de Marolles, Abbatiss de Villeloin, annis 59. nata, moritur 3<sup>o</sup>. Id. Aug. anno Domini 1630.* gravée par *C. Mellan.*

Il paroît deux autres Estampes de grandeur in-4<sup>o</sup>. dont l'une représente **MEHEMET EFFENDY TEFTERDAR**, Ambassadeur Extraordinaire de la Porte, vers le Roy Louis XV. en 1721, à cheval, dessiné & gravé par *B. Boitard.*

Et l'autre représente **SAÏD-PACHA BEGLIARBIC**

DE

**DE ROMÉLIE**, Ambassadeur Extraordinaire de Sa Hauteffe vers S. M. en 1742. aussi à cheval, dessiné & gravé par le même.

La veuve *Moutret* vient de faire graver les Motets du feu sieur Mourer, son Epoux, ancien Musicien de la Chambre du Roy. Ils sont au nombre de dix, & peuvent être chantés en Duo & à voix seule, avec Symphonie, pour *Dessus*, *Haute-contre* & *Basse-taille*. Ils ont été exécutés au Concert Spirituel du Château des Tuilleries. On vend ces Motets deux ensemble, 2. livres 8. sols, & le Recueil entier 12. liv.

On vend aux adresses ci-après les Opera, Diversifemens, Recueils d'Airs, Livres de Cantates, Sonates, Livres de Fanfares, Livres de *Concerto*, Symphonie & neuf Cantatilles du même Auteur. On trouve tous ces Ouvrages chés la veuve *Mourer*, rue sainte Croix de la Bretonnerie, vis-à-vis l'Eglise; chés *Boivin*, rue S. Honoré, à la Regle d'or, & chés le sieur *le Clerc*, rue du Roule, à la Croix d'or, 1742.

Le sieur *le Menu de S. Philbert*, qui a déjà donné quelques Ouvrages au Public, a fait graver six Motets de sa composition, à une & à deux voix, avec Symphonie & sans Symphonie, pour les principales Fêtes de l'année, dédiés à Mad. la veuve de *Lalande*. Ces Motets se vendent 7. livres 4. sols aux Adresses ordinaires.

**NOUVELLE MACHINE** pour éteindre le feu des cheminées, aprouvée par Mrs de l'Académie Royale des Sciences, inventée par M. de Lagny, Lieutenant de Roy de la Province de Champagne, ancien Capitaine dans le Régiment de Noailles.

Frapé des funestes effets que causent les Incendies, produits la plûpart par les feux des cheminées, j'ai tâché, dit l'Auteur, de prévenir ces effets, & de les arrêter, en inventant une Machine extrêmement simple, qui porte sur ce principe incontestable : *Sans air, point de feu*; donc en lui ôtant l'air, vous lui ôtez son activité & les parties, quoique très allumées, si elles sont destituées du mouvement que l'air leur imprimoit, elles s'éteindront nécessairement. Il ne s'agit donc plus que d'expliquer le moyen dont je me suis servi pour empêcher le mouvement de l'air dans une cheminée où le feu auroit pris.

Cette Machine n'est autre chose que deux Planches de Tôle, dont l'une est attachée au haut de la cheminée à deux gonds renversés. A cette Planche tient une chaîne, qui passant par une poulie de renvoi, sert à lever la Planche; l'autre Planche est attachée en bas contre le cœur de la cheminée, & arrêtée par un tourniquet, que l'on dérange pour faire tomber la Planche sur deux pitons qui la reçoivent.

Le feu venant à prendre dans la cheminée; la première personne, un Enfant même, peut sans peine & sans risque lever la Planche du haut, par le moyen de la chaîne, & faire tomber celle d'enbas, en tournant le tourniquet. Au moyen de quoi le passage de l'air étant bouché, le feu s'éteint entièrement. L'Auteur avertit que pour conserver la chaleur, il n'y a qu'à baisser la Planche du bas, lorsque le bois est tout à fait réduit en charbon.

Le Sr *Champagne*, Taillandier, demeurant au Fauxbourg S. Antoine, vis-à-vis la Bastille, donne avis au Public qu'il a déjà exécuté plusieurs de ces Machines, sur le Desein que l'Auteur lui en a donné.

les effets que causent les Incens  
part par les feux des cheminées,  
r, de prévenir ces effets, & de  
ant une Machine extrêmement  
e principe incontestable: Sans  
en lui ôtant l'air, vous lui ôtez  
parties, quoique très-allumés,  
du mouvement que l'air leur  
ndront nécessairement. Il se  
expliquer le moyen dont je me  
er le mouvement de l'air dans  
auroit pris.

Frapé des funestes effets que causent les Incendies, produits la plûpart par les feux des cheminées, j'ai tâché, dit l'Auteur, de prévenir ces effets, & de les arrêter, en inventant une Machine extrêmement simple, qui porte sur ce principe incontestable : *Sans air, point de feu*; donc en lui ôtant l'air, vous lui ôtez son activité & les parties, quoique très allumées, si elles sont destituées du mouvement que l'air leur imprimoit, elles s'éteindront nécessairement. Il ne s'agit donc plus que d'expliquer le moyen dont je me suis servi pour empêcher le mouvement de l'air dans une cheminée où le feu auroit pris.

Cette Machine n'est autre chose que deux Planches de Tôle, dont l'une est attachée au haut de la cheminée à deux gonds renversés. A cette Planche tient une chaîne, qui passant par une poulie de renvoi, sert à lever la Planche; l'autre Planche est attachée en bas contre le cœur de la cheminée, & arrêtée par un tourniquet, que l'on dérange pour faire tomber la Planche sur deux pitons qui la reçoivent.

Le feu venant à prendre dans la cheminée; la première personne, un Enfant même, peut sans peine & sans risque lever la Planche du haut, par le moyen de la chaîne, & faire tomber celle d'enbas, en tournant le tourniquet. Au moyen de quoi le passage de l'air étant bouché, le feu s'éteint entièrement. L'Auteur avertit que pour conserver la chaleur, il n'y a qu'à baisser la Planche du bas, lorsque le bois est tout à fait réduit en charbon.

Le Sr *Champagne*, Faillandier, demeurant au Fauxbourg S. Antoine, vis-à-vis la Bastille, donne avis au Public qu'il a déjà exécuté plusieurs de ces Machines, sur le Dessin que l'Auteur lui en a donné.



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS

M. de Chyrcin  
Médecin du Roy  
Chirurgien des Rois  
pour sur le visage  
à la Dame  
, & ayant  
vers autres F  
taoiz ces M  
accés & aplau  
probation po  
& le soulag  
guérir les  
saigeurs, Ta  
de la Peau ; &  
Pomade, qui  
petite véro  
enchit le te  
con veur, &  
Les Bourei  
es & au-c  
Pomme blanc  
s d'une  
Mad. de  
remédie Fr  
lage. Il y

M. de Chyrcin

P  
E  
lavifiez  
V  
Sà l'

*M. de Chycoineau*, Conseiller d'Etat, Premier Médecin du Roy, ayant vû la guérison d'un grand Prélat, des Rougeurs, Dartres & Boutons qu'il avoit sur le visage depuis plus de huit ans, lequel a fait à la Dame de Lestrade une pension sa vie durant, & ayant appris d'ailleurs la guérison de plusieurs autres Personnes considérables, & qu'elle traitoit ces Maladies depuis plus de 40. ans avec succès & aplaudissement, a bien voulu donner son Aprobation pour débiter ses Remedes, pour l'utilité & le soulagement du Public; sçavoir, une Eau qui guérit les Dartres vives & farineuses, Boutons, Rougeurs, Taches de rousseur & autres Maladies de la Peau; & un Baume blanc, en consistance de Pomade, qui ôte les cavités & les rougeurs après la petite vérole; les taches jaunes & le hâle, unit & blanchit le teint. Ces Remedes se gardent tant que l'on veut, & peuvent se transporter partout.

Les Bouteilles de cette Eau sont de 2. 3. 4. & 6. livres & au-dessus, selon la grandeur. Les Pots de Baume blanc sont de 3. livres 10. sols, & les demis Pots d'une livre 15. sols.

*Mad. de Lestrade*, demeure à Paris, rue de la Comédie Françoisse, chés un Grainetier, au premier Etage. Il y a une Affiche au-dessus de la porte.



## C H A N S O N.

**P**Etits Oiseaux, qui sous ces verts feuillages  
Ravissez tous les cœurs par vos tendres ramages,

Vous devez vos chants aux Amours;

Si l'on pouvoit comme vous, sans allarmes,

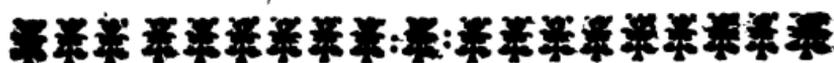
G v

D

De l'Amour goûter tous les charmes ,  
Qu'il feroit doux d'aimer toujours !

## CHANSON BACHIQUE.

**A** Mis, le tems s'écoule  
Plus vite qu'un torrent qui roule  
Du faite d'un Mont dans les champs ;  
Jouïssons des momens présens ;  
Que dans nos gosiers le vin coule ;  
On ne boit que chés les vivans.



## S P E C T A C L E S.

*EXTRAIT de la Comédie intitulée  
l'Embarras du Choix, Pièce en Vers &  
en cinq Actes, de M. de Boissy, représentée  
au Théâtre François, le 11. Decembre  
dernier, annoncée dans le premier volume  
du même mois.*

## A C T E U R S

Eusidor, Oncle de Lucile, le Sr Bonneval  
Le Chevalier, Oncle du Marquis, le Sr  
de Montmercy.  
Cleon, Pere de Lucile, le Sr Sarrasin.  
Le Marquis d'Orgemont, Amant de Lucile,  
le Sr Grandval.  
Le

Le Baron de Fierval , Rival du Marquis ,  
*le Sr Poisson.*

Lucile , *la Dlle Gauffin.*

Isabelle , Sœur du Baron , *la Dlle Grandval.*

Finette , *la Dlle d'Angeville.*

*La Scene est dans un Château en Bourgogne.*

**L**Es Représentations de cette Comédie n'ont pas été bien nombreuses ; d'autres nouveautés plus piquantes , ont excité la curiosité du Public sur un autre Théâtre ; nous laissons à juger aux Lecteurs , si elle a mérité un meilleur sort. Voici de quoi il s'agit.

Au premier Acte , Lisidor , Oncle de Lucile , ouvre la Scene avec le Chevalier , Oncle du Marquis d'Orgemont , & le félicite sur la prochaine arrivée de ce cher Neveu. Le Chevalier se flate de le trouver digne de l'Hymen , auquel il le destine ; mais Lisidor n'en est pas trop persuadé , quoiqu'il convienne de quelques bonnes qualités qui brillent en lui. Après avoir loué quelques traits saillants qui le rendoient aimable dans sa première jeunesse , il ajoute :

Mais vous sçavez aussi qu'à des dons si brillants  
 Il avoit le malheur de joindre plus d'un vice ;

Il étoit indiscret , enclin à la malice ,

Par la présomption en tout tems entraîné ,

Et montrant à railler un penchant effrené,  
 Qui sur ses bras sans cesse entraînoit quelque affaire;  
 Et le faisoit haïr, quoi qu'il fût né pour plaire.

Après ce Portrait, qui n'est pas trop avantageux, le Chevalier en fait un autre, qui l'est encore moins. C'est celui du Baron, Rival du Marquis d'Orgemont, dont nous venons de parler. Voici comme il le peint :

On sçait que l'intérêt est son premier mobile,  
 Il a beau se parer d'un fastueux dehors,  
 Son caractère perce, & trahit ses efforts.

Par ces deux portraits que Lisidor fait des deux Concurrents, qui doivent être l'objet du choix de Lucile, on ne voit pas qu'elle doive être embarrassée de la préférence; comme ils sont tous deux également méprisables, elle n'a qu'à les rejeter tous deux; & par là, plus d'embarras pour elle; c'est là ce qui a fait trouver le Titre de la Pièce défectueux. On auroit mieux aimé que l'Auteur l'eût intitulée, *le Railleur* ou *le mauvais Plaisant*.

Lisidor, Oncle de Lucile, s'étant retiré, le Chevalier porte envie à son heureux naturel, & dit dans un court Monologue :

Rien ne le trouble; au sein d'une grande fortune  
 Ses vœux sont modérés: exempt d'ambition,  
 Il n'est tyrannisé d'aucune passion.

Lucile

Lucile vient , le Chevalier la sollicite en faveur du Marquis d'Orgemont son Neveu ; il lui dit que la voix du Public est pour lui. Voici la sage réponse de Lucile :

J'ai beaucoup de respect pour tout ce qu'il décide ;  
Mais mon cœur sur ce point craint de l'avoir pour  
guide ;

L'affaire est sérieuse , & vous trouverez bon

Que j'en prenne un plus sûr ; ce sera la Raison ;

Elle veut , avec vous , que je sois ingénue.

Vous étalez l'esprit , la figure à ma vûe ,

Et vous ne dites rien du cœur , des sentimens ,

Du caractère enfin , qui sont plus importans , &c.

Finette vient annoncer le Baron de Fierval ,  
Rival du Marquis d'Orgemont & sa Sœur  
If. belle. Voici le portrait qu'elle fait du Frere ,  
après avoir seulement ébauché celui de la  
Sœur.

Mais le Frere est orné d'un nouveau ridicule ;

Il saute aux yeux d'abord , quoi qu'il le dissimule ;

Avec l'habit qu'il porte il faut surtout le voir ,

De peur de le gâter , il n'oseroit s'asseoir ;

On voit , au soin qu'il prend , à l'air dont il s'écoute ;

Qu'il regrette en secret tout l'argent qu'il lui conte.

Sur son front triste & fier , par un plaisant conflit ,

L'Avare se plaint , & l'Orgueil s'aplaudit.

Le Baron qui arrive avec sa sœur Isabelle ; se fait voir tel qu'il vient d'être annoncé par Finette. Lucile abrège autant qu'elle peut une conversation dont elle n'est pas trop satisfaite. On vient la tirer d'embarras, en lui faisant entendre qu'on la demande : le Baron est assés fat pour se croire aimé ; cependant il ne laisse pas de prier sa sœur de solliciter pour lui. Nous abregérons les autres Actes , où il n'y aura pas tant d'expositions à faire.

Au second Acte , Le Marquis d'Orgemont est annoncé au Chevalier son Oncle par Finette , qui paroît enchantée de sa bonne mine , & le déclare vainqueur de tous ses Rivaux , avant qu'il ait combattu ; il vient. Sa conversation n'est pas trop satisfaisante pour son Oncle ; il témoigne un grand éloignement pour Lucile , qu'il n'a jamais vûë , & la seule raison de son dégoût , c'est , dit-il , qu'elle est Provinciale. Le Chevalier lui répond , qu'un seul de ses regards lui fera bien changer de langage. Il le quitte après avoir dit à part en s'en allant ,

Il n'est que décoré , du moins je le soupçonne ;

Le Marquis attend Lucile avec intrepidité ; mais à peine la voit-il paroître , qu'il en est charmé.

Lucile dans cette premiere conversation ;

mea

Met tous ses soins à étudier son nouvel Amant. Elle ne paroît pas trop persuadée qu'il l'aime, quoiqu'il tâche de l'en assurer par les protestations les plus vives. Il va même jusqu'à l'hyperbole; il relève sur tout son esprit, & paroît étonné de voir que dans la Province, elle ait pû prendre le bon ton. Lucile lui répond :

Je ne connois qu'un ton dans ma simplicité ;  
 Le ton de la nature, ou de la vérité,  
 Qui, la même par-tout, jamais ne se ressemble ;  
 Qui n'en affecte aucun & les a tous ensemble.

Lucile, après avoir étudié son nouvel Amant, dont les vices ont percé malgré lui, se retire. Le Marquis est si enchanté de sa beauté, & même de son esprit, qu'il brûle de revoir son Oncle, pour le prier très instamment de presser un Hymen, d'où il attend tout son bonheur. Le Chevalier vient, le Marquis lui témoigne la plus vive ardeur pour Lucile. Cependant il lui échappe souvent des traits qui décelent son premier naturel, surtout son penchant à la mauvaise plaisanterie. Le Marquis élude les reproches qu'il lui en fait, ou plutôt il les condamne par ces vers :

Mais l'amour de briller n'est jamais un défaut ;  
 Il nous enseigne à plaire.

Le Chevalier l'exhorte à se tenir en garde contre cette vertu prétendue, d'autant plus que Lucile s'est déclarée hautement contre un pareil caractère, aussi-bien que son Pere & son Oncle. Il lui promet de s'empêcher autant qu'il pourra de railler; mais il n'en est pas crû sur sa parole.

Le troisième Acte, est un des plus longs de la Pièce, & cependant un des plus beaux; nous en supprimerons avec regret des beautés de détail qui ont fait beaucoup de plaisir; nous passerons même les deux premières Scenes, pour venir aux principales.

Dans la troisième Scene, Isabelle vient rendre visite à Lisidor, Oncle de Lucile, pour l'intéresser en faveur du Baron de Fierval son Frere, à qui elle l'a promis dès le premier Acte. Lisidor ne lui promet rien de positif, & lui parle d'elle-même. Il lui dit des choses si obligantes & si flatteuses, qu'elle en est très surprise; & comme il lui parle en même tems de la marier, elle ne doute point que ce ne soit lui même qui veut l'épouser; il la quitte, en lui baisant la main. Le Marquis qui l'aperçoit, exerce ses mauvaises railleries; il fait plus, il soutient le même ton en présence des Acteurs qui surviennent; ces Acteurs sont, le Chevalier & Cleon. Ce dernier, qui n'a encore paru que dans une  
des

des Scenes que nous avons supprimées, est Pere de Lucile. Il est très étonné de trouver dans l'un des deux Concurrans qui viennent demander sa Fille, un jeune étourdi, à qui il a donné autrefois deux coups d'épée, par forme de correction, ( c'est notre mauvais Plaisant. ) Le Marquis prend la chose en homme d'esprit ; il remercie même Cleon de la leçon qu'il lui a donnée autrefois, & lui dit qu'il en a fait son profit, &c.

Ce troisiéme Acte finit par une Scene entre Lucile & le Chevalier ; il continuë à la solliciter en faveur de son Neveu ; elle convient qu'il a du mérite ; mais l'habitude qu'il a prise de railler, lui paroît un défaut insurmontable ; le Chevalier qui commence à prendre une nouvelle résolution à l'égard d'une Fille si raisonnable & si vertueuse, termine cette Scene par ces beaux vers :

Le bonheur de vos jours est l'objet qui me guide ;  
 Ce n'est plus en Parent, c'est en Censeur rigide,  
 Que je vais du Marquis examiner l'ardeur ;  
 Si son ame toujours persiste en son erreur,  
 Et si, de mes conseils sa malice se joue,  
 Ma bonté l'abandonne & je la désavoue.

Adieu ; je fais serment d'adopter pour Neveu  
 Celui qui se rendra digne de notre aveu.

Les nœuds de la vertu qui tous deux nous attachent  
 Surpassent

## 576 MERCURE DE FRANCE

Surpassent ceux du sang , qui souvent se relâchent ;  
L'Honneur , la Probité , les Mœurs , les Sentimens ,  
Sont mes premiers Amis , & mes plus chers Parens.

Pour nous renfermer dans les bornes ordinaires , au sujet de cet Extrait , nous passerons légèrement sur le quatrième & le cinquième Acte. Lisidor commence le quatrième avec Isabelle , qu'il va marier avec un de ses amis secrètement. L'équivoque est ménagée avec tant d'art par l'Auteur , qu'elle persiste dans sa première erreur. Lisidor la quitte , pour aller ordonner les préparatifs de la Nôce. Isabelle témoigne combien elle est sensible à l'amour de son Oncle , autant par rapport à son Frere , que par rapport à ses propres intérêts.

Le Baron vient s'informer de sa Sœur Isabelle , de ce qu'elle a fait pour lui auprès de Lisidor. Elle lui apprend son prochain Mariage ; Fierval n'y trouve pas son compte , il voit avec regret que Lucile sera frustrée d'un bien qu'il devoit des yeux , & qui étoit tout ce qu'il aimoit en elle ; il prie sa Sœur de ne se point sacrifier pour lui , en épousant un Vieillard. Isabelle se confirme dans la résolution de servir son frere , quoiqu'il en coûte à son cœur , & le quitte. Le Baron de Fierval fait éclater ses sentimens par ces Vers :

L'Hypocrite

L'Hypocrite me jolie , & j'étouffe en secret ;  
 Ce n'est pas mon bonheur qui la touche en effet ;  
 Le bien de Lisidor lui seul la détermine.  
 De Lucile ce nœud va causer la ruine. . . . .  
 Ciel ! Quel coup ! Mais au fond je suis riche & mon  
 bien . . .

Plaisant raisonnement ! Perd elle moins le sien ?  
 Je sens contre ma Sœur des mouvemens de rage ;  
 Il faut que je les cache. Ah ! fatal Mariage !

Le Marquis vient avec Lucile ; Fierval ne  
 les laisse plus douter du prétendu mariage de  
 Lisidor avec Isabelle. Le Marquis fait de  
 nouvelles plaisanteries , dont Fierval ne s'ac-  
 commode pas. Les mauvaises qualités de  
 ces deux Amans de Lucile , se font si bien  
 connoître , qu'elle ne peut s'empêcher de  
 leur déclarer ses véritables sentimens. Voici  
 comme elle leur parle.

Vous venez , comme lui , de vous faire connoître  
 De votre esprit, du sien, l'amour n'est point le maître ;  
 Votre gâité le prouve autant que son chagrin ,  
 Et ce n'est pas ainsi qu'on obtiendra ma main.

Le Marquis n'est pas trop allarmé de ce  
 congé , il croit , grace à son amour propre ,  
 que cette disgrâce ne regarde que Fierval.  
 Après quelques Scenes , dont le détail n'est  
 pas nécessaire pour l'intelligence de l'action  
 principale !

## 378 MERCURE DE FRANCE

principale , cet Acte finit par une conversation de Cléon avec Lucile. Cette vertueuse Fille prête à s'attacher aveuglément à la mauvaise fortune de son Pere , le console si bien de tous ses chagrins , qu'il lui dit :

Un retour si parfait , si rempli de vertu ,  
Vient redonner la force à mon cœur abattu ;  
Qu'une Fille si tendre a droit de m'être chere &  
Je ne connoissois pas ton noble caractère ;  
Ta tendresse devient ma richesse à son tour ;  
Allons tout disposer pour quitter ce séjour.  
Apui de ma vieillesse , & gloire de ma vie ,  
Viens , tu fais éprouver à mon ame ravie ,  
Que les cœurs vertueux dans le sein des malheurs  
Goûtent , en s'unissant , les plus grandes douceurs.

Le Chevalier ayant appris de Finette , que Lucile est prête à partir pour la Campagne , où elle veut se confiner avec son Pere , en ressent le plus vif regret. Il commence à s'apercevoir d'un amour qu'il se cachoit à lui-même ; comme il n'étoit pas a beaucoup près aussi riche en bonne opinion que son Neveu , & qu'il n'avoit rien plus à cœur que de rendre Lucile heureuse , la disproportion d'âge l'empêchoit de s'en flater , il prend enfin son parti en homme généreux , & quitte Finette , pour aller écrire un billet qu'elle

qu'elle doit remettre entre les mains de Lucile , sa charmante Maîtresse.

Lucile vient ; Finette s'afflige avec elle de son mauvais destin , mais la vertu de notre Héroïne l'emporte sur tout autre sentiment ; elle a un égal mépris pour le Baron & pour le Marquis. Le Chevalier vient ; croyant parler à Finette , il lui présente le Billet qu'il vient de tracer , Lucile le prend de sa main , comme s'adressant à elle-même , Le Chevalier se retire par timidité & par respect. Lucile lit tout bas le Billet en question , elle se promet d'en faire usage. Le Marquis vient triompher de ses Rivaux , qui lui ont cédé le champ de bataille. Lucile qui lui rend la justice qui lui est dûë , le punit par les mêmes plaisanteries qui constituent son caractère ; il est tems d'en venir au dénouement. Cleon vient déclarer le Mariage d'Isabelle , non avec lui comme le Marquis l'a voulu faire croire , mais avec un de ses amis qui n'a point paru dans la Pièce , & qui s'appelle Damon. Lisidor demande à Lucile , si elle a trouvé quelque Amant digne d'elle. Lucile lui répond qu'oui , & qu'elle doit ce bonheur au Marquis ; il s'en félicite , mais il est bientôt détrompé par la lecture que Lucile fait tout haut du Billet du Chevalier. Le voici.

« Votre état me jette dans un trouble que je n'ai jamais senti. J'avois crû jusqu'ici n'a-

voir

» voir pour vous qu'une estime parfaite, vous  
 » tre malheur m'a désabusé : il m'apprend que  
 » je vous adore. Pardonnez-moi ce mot, la  
 » force de la douleur me l'arrache, je ne puis  
 » sans mourir vous voir un seul jour malheu-  
 » reuse. Je vous offre ma fortune, je n'ose  
 » dire ma main. Belle Lucile, acceptez la  
 » première ; ma vie en dépend.

Le Chevalier est trop généreux pour n'être pas récompensé ; quant au Marquis, sa vanité le console d'une perte qu'il croit aisément réparer.

Cette Pièce paroît depuis peu imprimée ; chez *Prault le Pere*, sur le Quai de Gêvres, au Paradis. 1742.

Le 10. Mars les mêmes Comédiens représenterent pour la clôture du Théâtre, la Tragédie d'*Athalie*, suivie de la Pièce nouvelle qui a pour titre, *Amour pour Amour*, de laquelle on parlera plus au long.

*A M. De la Chauffée.*

Toi, par qui l'enfant qu'on adore  
 Ecrivit *Amour pour Amour*,  
 Toi, qui par sa sœur même encore  
 L'entend soupirer en ce jour.

Tu veux que ma voix rauque & dure  
 Exprime impitoyablement

Ces

Vers, où l'aimable nature  
 N'a que le sentiment.

Non, tout m'invite à m'en défendre ;  
 L'Amour m'en impose la loi ;  
 Il n'a fait que *Gauvain*, pour rendre  
 Tout ce qu'il n'inspire qu'à toi.

Mais pour prix de ta confiance,  
 Dois-je ainsi refuser ton choix ?  
 Contre un scrupule qui l'offense  
 L'amitié reclame ses droits.

Mon esprit même le condamne ;  
 Et le brave & vient l'étouffer ;  
 Des disgrâces de mon organe  
 Tes vers sçauraient bien triompher.

Que dis-je ? une audace nouvelle  
 M'anime & me flate aujourd'hui ;  
 Que ma voix, à mon cœur fidelle,  
 Ne prenne le ton que de lui !

Pour, moi du succès quel présage !  
 Ta gloire en deviendra le prix ;  
 Faut-il encore un autre gage ?  
 Tu composas ce que je dis.

Tel jadis le fils de Latone,

Leun

## 332 MERCURE DE FRANCE

Leur donnant une ame & des sens ;  
Faisoit aux Chênes de *Dodone*  
Soupirer les tendres accens.

Mais sur ma voix même puissance  
Dût-elle manquer son effet ,  
Ton triomphe , Ami , quand j'y pense ,  
N'en deviendra que plus parfait.

En vain par un fatal mystère ,  
Un génie , un sensible Amant ,  
Ne sçauroit rendre à sa Bergere  
Que la moitié de ce qu'il sent.

L'Amour lui-même instruit Zémire ;  
Qui , dans son tendre desespoir ,  
Trouve l'art de lui faire dire  
Tout ce qu'Azor vouloit sçavoir.

Tel par un obstacle invincible ,  
En vain rebelle au sentiment ,  
Mon organe dur , inflexible ,  
Trahit mon cœur & le dément.

En dépit du cruel obstacle  
Dont j'essuyai seul tout l'affront ,  
Tu verras un pareil miracle ;  
Tous les cœurs me devineront.

Tes Vers par leur charme ordinaire ,  
 Sans moi , feront seuls en ce jour  
 Au don d'intereſſer , de plaire ,  
 Reconnoître *Amour pour Amour*.

*A Mlle Gauſſin , en lui envoyant  
 les Vers précédens.*

Souveraine du tendre Empire ,  
 Charmante fille de l'Amour ,  
 Reçois , adorable Zémire ,  
 Les Vers qu'on m'adreſſe en ce jour.

En peux-tu refuſer l'hommage ?  
 Non. Si cet éloge flatteur  
 Du goût eſt pour moi le ſuffrage ;  
 Il eſt pour toi celui du cœur.

Que dis-je , oſerois-je y prétendre ?  
 Il t'appartient bien plus qu'à moi ;  
 Cet éloge auſſi doux que tendre  
 Ne fut jamais fait que pour toi.

Mais , pour t'en convaincre ſans peine ;  
 Aimable Zemire , à mon tour .  
 Il faut enfin que je t'apprenne  
 L'hiſtoire d'*Amour pour Amour*.

Ce Dieu qu'en tes yeux on adore ;

H

Dont

Dont ta bouche annonce les loix ;  
 Ce Dieu qui l'est bien plus encore ,  
 Quand il nous parle par ta voix.

Ce Dieu , que tu m'as fait connoître ,  
 Lui-même l'exigea de moi ;  
 Dans tes yeux l'Amour fut mon maître ,  
 Et je l'écoutai moins que toi.

A ses leçons fus-je fidèle ?  
 En vain il m'en a de sa main  
 Tracé d'après lui le modèle ;  
 Mon cœur ne peignit que *Gaussin*.

Je crus avoir trompé mon maître ;  
 L'Amour sourit , & m'approuva ;  
 Pouvoit-il donc s'y méconnoître ?  
 Ce Dieu charmant t'y retrouva.

Peux-je après cela me méprendre  
 Aux Vers qu'on m'adresse en ce jour ?  
 Ils sont pour toi , je viens les rendre  
 A l'Auteur d'*Amour pour Amour*.

Mais c'est peu qu'il soit ton ouvrage ;  
 Je rendrais le succès flateur ;  
 Puis-je en réclamer le partage ?  
 Non. Toi seul en as tout l'honneur.

Des graces qu'en toi l'on adore  
 Mon sujet en vain fut paré ;  
 Ta voix touchante exprime encore  
 Plus que tu ne m'as inspiré.

L'Amour lui-même eût-il scé rendre  
 Ces tons séduifans , enchanteurs ,  
 Cette expression vive & tendre ,  
 Que ta voix fait entendre aux cœurs .

Ainsi tu crois qu'à plus d'un titre  
 Mon triomphe n'est dû qu'à toi ;  
 De mes succès sois seule arbitre ;  
 Us seront plus flatteurs pour moi.

Zémire , je brave sans peine  
 La voix de la posterité ;  
 Je vis aujourd'hui par la tienne ;  
 Voilà mon immortalité.

Le 3. & le 10. de ce mois , jour de la clôture du Théâtre , l'Académie Royale de Musique donna deux représentations pour la Capitation des Acteurs , comme cela se pratique toutes les années , & représenta le Prologue & l'Acte de *Delie des Fêtes Grecques & Romaines* ; ces deux Actes furent suivis des *Amours de Ragonde* , Comédie en Musique , dont on a donné l'Extrait dans le dernier Mercure. H ij Le

Le 10. les Comédiens Italiens firent par  
 reillement la clôture de leur Théâtre par la  
 Tragi - Comédie de *Samson*, ornée d'une  
 nouvelle Décoration, qui représente au Cin-  
 quième Acte le Temple de *Dagon*, Idole  
 des Philistins. Cette Pièce fut suivie de la  
 petite Comédie, intitulée les *Oracles*, Paro-  
 die nouvelle de la Pastorale d'*Issé*.

Le 6. l'Opera Comique remit au Théâtre  
 la petite Pièce de la *Chercheuse d'esprit*,  
 qu'on a revûe avec plaisir, avec le *Magasin*  
*des Modernes*, autre Pièce remise.

Le 11. on donna une Pièce nouvelle en  
 Vaudevilles, en un Acte, qui a pour titre  
*l'Arbre de Cracovie*, laquelle n'ayant pas  
 été goûtée du Public, on reprit le *Prix de*  
*Cythere*, dont on parlera plus au long.

Le 17. on fit la clôture de la Foire & de  
 l'Opera Comique, par les trois Pièces qu'on  
 vient de nommer; la Dlle Caron & le sieur  
 Grimaldy dansèrent différentes Entrées très-  
 singulieres & avec aplaudissement. Ce Spec-  
 tacle fut terminé par le Compliment en Vau-  
 devilles que font ordinairement les Acteurs à  
 la clôture du Théâtre, lequel a été aplaudi.

LA DEA FLORA, vagamente rappresentata  
 in una Danza nel Teatro di Milano dalla  
 Signora Maria Groignet, Virtuosa di Ballo-  
 delle

delle Serenissime Principesse di Modena.

SONETTO.

*Come talor da paludosa valle*

*S'erge vapor a bianca nube intorno,*

*Che veggiam poscia per l'etereo calle*

*Di non sua luce passeggiar adorno;*

*Così nel mezzo al giel nevoso, ed alle*

*Orride brine, ecco del Verno a scorno*

*Quella, che da più Lune a noi le spalle*

*Diede placida FLORA, or fa ritorno.*

*Vago, e dolce il vederla al par del vento*

*Scorrex veloce in queste parti, e in quelle*

*Sempre col piede a dotti moti intento.*

*Ma chi pregio sì raro, opre sì belle*

*Concesse a noi ? ah, solo il gran Portento*

*Devi, o Insubria, a l'ESTINSI inclite STELLE*

TRADUCTION.

*La Déesse Flore, élégamment représentée  
dans une danse sur le Théâtre de Milan, par  
la Dlle Marie Groignet, Principale Danseuse  
des Sérénissimes Princesses de Modene.*

## SONNET.

Telle qu'une vapeur , d'un fond marécageux  
 S'élève dans les airs , forme un brillant nuage ,  
 Du retour du Printems devient l'heureux présage ,  
 Et change en doux Zéphirs les Autans orageux ,

Telle , long-tems absente , & rendue à nos vœux,  
 Flore vient reparoître avec plus d'avantage ,  
 Et de l'affreux Hyver pour réparer l'outrage ,  
 Ramène parmi nous les Danses & les Jeux.

D'un pied sûr & léger , en rivale d'Eole ,  
 Elle part , elle court , ou plutôt elle vole.  
 A qui le devons-nous ce prodige nouveau ?

Mais peux-tu t'y méprendre, heureuse Lombardie,  
 C'est aux Etoiles d'Est ; Flore en est plus hardie ,  
 Et tient de leur aspect son éclat le plus beau.



## NOUVELLES ETRANGERES.

## TURQUIE.

O N a appris de Constantinople , que le Grand  
 Seigneur fait défilér beaucoup de Troupes  
 vers l'Armenie & vers Bagdad , pour être en état  
 de s'oposer aux entreprises de Thamas Kouli Kan ,  
 mais

mais que , quoique les Persans ayent commis quelques actes d'hostilité , on n'a point encore perdu l'esperance de voir les négociations commencées entre les deux Puissances, avoir un heureux succès.

Les dernieres Lettres écrites de Constantinople portent qu'on continuoit d'y esperer que les premiers actes d'hostilité qui se sont passés entre les Troupes du Grand Seigneur & celles de Thamas Kouli Kan, n'auront point de suites , & que les deux Puissances nommeront bien-tôt des Ministres Plénipotentiaires qui s'assembleront à Tauris , pour travailler à terminer les differends entre la Turquie & la Perse

### R U S S I E.

**O**N a appris de Pétersbourg que la Czarine a fait remettre à M. Pezold, Ministre du Roy de Pologne , Electeur de Saxe , les marques de l'Ordre de l'Aigle blanc , qu'avoient les Comtes de Munich & le Baron de Mengden.

Le Duc de Holstein Gottorp est arrivé à Pétersbourg.

S. M. Cz. a fait présent au Prince de Hesse Hombourg du magnifique Palais que le Comte de Munich avoit dans le quartier de Wasli Ostrow.

Les Commissaires nommés pour instruire le Procès des Prisonniers qui ont été arrêtés par ordre de la Czarine , ayant fait leur rapport au Senat , ce Tribunal a condamné le Comte d'Osterman à être rompu vif ; le Comte de Munich à avoir les membres coupés , & ensuite à être décapité ; les Comtes de Lowenwolde & Michel de Golowkin , le Baron de Mengden & le Secretaire Femirazon , à avoir la tête tranchée.

Le 29. Janvier dernier à huit heures du matin , on les transféra de la Citadelle de Pétersbourg au

Palais où le Senat s'assembloit sous les Regnes précédens , & à dix heures , on les conduisit au pied d'un Echaffaut dressé dans la Place vis-à-vis ce Palais , & autour duquel un Régiment d'Infanterie de la Garnison étoit sous les armes. Quatre Soldats ayant porté sur l'Echaffaut le Comte d'Osterman , qui étoit si affoibli par sa maladie qu'il ne pouvoit se soutenir , on lui lût sa Sentence , qui le condamnoit à mort , pour avoir abusé de la confiance du Czar Pierre I & des Czarines Catherine & Anne ; pour avoir formé le criminel projet de priver la Czarine des droits que lui donnoit sa naissance ; pour avoir fait diverses démarches également contraires à la gloire & au repos de l'Etat , & pour avoir persécuté un grand nombre de Familles illustres dont sa jalousie a causé la ruine. On lui banda ensuite les yeux , & on l'attachâ sur la rouë ; mais dans le tems que le Boureau tenoit la main levée pour l'exécution , le Secrétaire du Senat déclara que la Czarine vouloit bien accorder la vie au Comte d'Osterman.

Le même Secrétaire lût aux autres Prisonniers le Jugement par lequel ils étoient condamnés à mort , & il leur annonça en même tems que S. M. Cz. étoit déterminée à user aussi de clémence à leur égard , & qu'elle commuoit pour eux , ainsi que pour le Comte d'Osterman , la peine de mort en une prison perpetuelle.

La Czarine a ordonné qu'ils passassent le reste de leurs jours en differens endroits où ils ont été relegués , & l'on doit conduire le Comte d'Osterman à Borosewa , près de l'embouchure de l'Oby , dans la maison où le Prince Menzikoff est mort ; le Comte de Munich à Relim , dans celle qui y avoit été construite pour le Comte Ernest Biron , & dont le Comte de Munich lui-même avoit donné le plan ; le Comte de Lowenwolde à Sulkams-  
coi ;

coi; le Baron de Mengden à Kolimkorostrog; le Comte Michel de Golowkin à Hermang, & le Secrétaire Temirazon en Sibérie.

M. de Streschneff, beau-frere du Comte d'Osterman, & qui a été trouvé le moins coupable, a été condamné seulement à l'exil, & la Czarine l'a relégué à Jagazai, dont elle lui a donné le Gouvernement, en le chargeant de pourvoir à la subsistance des Prisonniers.

La Déclaration que la Czarine a fait publier au sujet du Jugement prononcé contre les Comtes d'Osterman, de Munich, de Lowenwolde & de Golowkin, le Baron de Mengden & le Secrétaire Temirazon, porte que le Comte d'Osterman a été convaincu d'avoir supprimé le Testament de la Czarine Catherine, pour priver S. M. Cz. aujourd'hui regnante & le Duc de Holstein Gottorp, des droits que leur donnoit leur naissance; qu'il a offensé directement la Czarine en plusieurs occasions, & que pour l'éloigner plus sûrement du Trône, il a voulu la marier à un Prince Etranger & pauvre; que non content de la disposition Testamentaire faite par la feuë Czarine Anne en faveur du Prince Jean & des autres Princes qui pourroient naître du mariage du Prince & de la Princesse de Brunswick Bevern, il avoit formé le projet d'étendre l'effet de cette disposition Testamentaire jusqu'aux Princesses leurs filles; qu'il a été prouvé par plusieurs Mémoires écrits de sa propre main, que c'est lui principalement qui a confirmé la Princesse de Bevern dans le dessein de monter elle même sur le Trône, & qu'il a cherché avec soin les moyens de la faire réussir dans cette entreprise; que ses sentimens sur les interêts de l'Etat ont toujours varié, selon que ses interêts particuliers l'exigeoient; qu'il a presque toujours dirigé les affaires publiques, res-

H 7 relative

lativement à cette dernière vûë , & qu'au lieu de prendre l'avis des autres Ministres . il n'a suivi ordinairement que celui de ses passions ; qu'il a empêché souvent , qu'on ne tint des Conseils , quoique l'importance des conjonctures les rendit nécessaires ; qu'au lieu de laisser au Collège de l'Amirauté le soin d'examiner les rapports qui concernoient l'état de la Marine , il se faisoit remettre tous ces rapports ; & ne les communiquoit pas à ce Collège ; qu'il a disposé d'un grand nombre de sommes considérables du Trésor public , sans consulter les autres Ministres , auxquels il se contentoit de faire signer les Ordonnances ; qu'il n'a jamais fait rendre de compte exact à ceux qui étoient chargés des dépenses de l'Etat , lorsqu'il croyoit avoir besoin d'eux pour parvenir à ses fins , & qu'il a fait expédier au Comte de Munich , ci-devant Feldt-Maréchal des Patentes par lesquelles ce Comte étoit dispensé de justifier l'emploi des sommes qui lui étoient données pour l'entretien du Canal de Ladoga , quoique de semblables Patentes fussent absolument contraires à toutes les Loix ; qu'il a causé un grand préjudice à l'Etat , en tirant des Provinces un beaucoup plus grand nombre de Soldats & de Chevaux , qu'elles n'en pouvoient fournir ; qu'il a toujours fait revêtir des premières dignités & des principaux emplois les Etrangers , préférentiellement aux personnes les plus recommandables de la Nation , & que cette préférence a été portée si loin en faveur de ses Parens & de ses Amis , que non-seulement les moindres Services qu'ils rendoient à l'Etat , étoient mis en balance avec les plus grands Services que pouvoient rendre des Moscovites ; mais que s'il leur arrivoit de commettre des fautes ou des prévarications importantes , ces fautes & ces prévarications n'étoient jamais suivies des peines qu'elles devoient

devoient attirer à leurs Auteurs, & quelquefois étoient même tolérées; que pendant son Ministère, il a enfreint à tous égards les sages Reglemens établis par le Czár Pierre I & qu'il a eû la témérité d'en faire annuler plusieurs; qu'il a presque toujours été occupé à semer la mesintelligence & la discorde parmi la Noblesse de Russie, à rendre odieuses ou suspectes au Souverain plusieurs des Familles les plus considérables, & à les éloigner de la Cour; qu'il en a fait périr un grand nombre, & que par ses conseils on a usé de cruautés inouïes contre des Personnes de la premiere distinction.

Il est dit dans la même Déclaration, que le Comte de Munich est un de ceux qui ont le plus contribué à empêcher l'exécution du Testament de la Czarine Catherine; qu'il a été le premier à conseiller au Comte Ernest Biron, ci-devant Duc de Curlande, de tâcher de se faire déclarer Régent de Moscovie, & qu'il a employé les plus fortes instances pour l'y déterminer; que comme il n'avoit pour objet que ses interêts particuliers, en travaillant à rendre ce Comte dépositaire de l'autorité souveraine il ne tarda pas long-tems à procurer la chute du Régent, afin de pouvoir réussir dans ses projets; que lorsqu'il l'arrêta, il fit croire faussement aux Soldats des Régimens des Gardes, dont il connoissoit l'affection pour la Czarine, que le Comte Biron avoit formé plusieurs projets contre les interêts de cette Princesse & du Duc de Holstein Gottorp, & qu'il les assûra qu'après que ce Comte seroit privé de la Régence, ils seroient les maîtres d'élever le Duc de Holstein Gottorp sur le Trône, s'ils préféreroient ce Prince au jeune Czar, que le Comte de Munich, ci devant Grand Maréchal, & le Baron de Mengden, ayant fait au Feldt-Maréchal Comte de Munich l'ouverture d'un projet perni-

N vj      cieux,

cieux & si contraire à la tranquillité publique ; qu'il le jugea lui même impraticable , ce dernier n'a pris cependant aucune mesure pour en empêcher l'exécution ; qu'en plusieurs occasions il a manqué de respect à la Czarine , jusqu'au point de lui donner des espions , pour observer ses démarches , & qu'il avoit placé auprès d'elle un bas Officier , en aparence pour avoir l'inspection des Bâtimens du Palais où elle logeoit , mais en effet pour éclairer la conduite de cette Princesse , & pour rendre compte de ses actions les plus secretes ; qu'il s'est comporté d'une façon aussi irréguliere à la tête des Armées qu'à la Cour ; qu'il n'a pas eû le moindre soin de conserver & de menager les Troupes ; qu'il a agi dans plusieurs entreprises contre toutes les regles de l'Art Militaire ; qu'il n'a suivi presque jamais que ses caprices & les conseils de son ambition ; sans prendre les avis des Généraux , ce qui a exposé souvent l'Armée à des pertes considérables ; que de son autorité privée , sans observer les formalités prescrites à la Guerre , il a fait subir , non-seulement à des Officiers subalternes , mais même à des Officiers de distinction , des peines auxquelles on ne condamne ordinairement que de simples Soldats ; que dans la premiere Campagne de Crimée , il a fait mettre aux fers plusieurs Colonets , qui étoient des Familles les plus anciennes de Moscovie ; que dans toutes les occasions il a négligé de rendre justice à l'ancienneté & à l'importance des services , pour avancer ses favoris & ses adherens , que pendant qu'il a commandé les Armées , il s'est fait donner plusieurs fois des sommes très-considérables , & qu'outre celles qu'il s'est apropiées sous la derniere Régence , lorsqu'il a rempli la place de Premier Ministre , il s'est fait assigner une pension exorbitante , & qui surpassoit de beaucoup celles que les Czars.

Czars donnent ordinairement aux Princes & aux Princesses de leur sang.

Selon la même Déclaration, le Comte de Lowenvolde, ci-devant Grand Maréchal de la Cour, s'est prêté à toutes les intrigues que les Comtes d'Osterman & de Munich ont employées pour changer l'ordre de la Succession au Trône, & pour y placer la Princesse de Brunswick Bevern, & ayant dans son département les Pensions, les Gratifications & les Présens, il a détourné plusieurs sommes à son profit.

Par rapport au Comte Michel de Golowkin, au Baron de Mengden, & au Secrétaire Temirazon, on assure que c'est le Comte de Golowkin qui a dressé le projet du nouveau Règlement que la Princesse Régente se proposoit de faire accepter par les différens Ordres de l'Etat, pour rendre la Princesse sa fille habile à succéder à la Couronne; que le Baron de Mengden a insisté plus que personne, pour que la feuë Czarine laissât la Régence de l'Etat au Comte Ernest Biron, sous prétexte que les Etrangers établis en Russie, particulièrement ceux qui avoient part au Gouvernement, courroient risque d'être massacrés, si la Régence tomboit en d'autres mains; qu'il a secondé tous les projets concertés par les Comtes d'Osterman, de Munich & de Golowkin, contre les interêts de la Czarine; que favorisé par leur crédit, il a fait sortir de Russie & vendre à son profit une très-grande quantité de Grains, ce qui a causé la cherté & la disette; & que pourvû qu'il tirât des présens des Entrepreneurs des Manufactures, il ne se mettoit point en peine de leur faire observer les différens Reglemens qui concernent leurs Fabriques; que le Secrétaire Temirazon a donné plusieurs conseils pour procurer le succès du dessein que la Princesse Régente avoit formé

formé de se mettre la Couronne sur la tête , & qu'il a chargé M. Posniakoff de composer le Manifeste qu'elle se proposoit de faire publier à son avènement au Trône.

On a fait partir ces six Prisonniers , pour les conduire dans les differens endroits où ils ont été relegués.

## S U E D E.

**O**n a pris de Stockholm du 29. du mois dernier , que le Comte de Leuvenhaupt a mandé à S. M. Su. qu'il étoit arrivé d'Ingrie à Wybourg quelques nouvelles Troupes Moscovites avec un grand nombre de Traîneaux chargés de Munitions, & qu'il avoit jugé à propos de rassembler une partie de l'armée qu'il a sous ses ordres, dans la crainte que les ennemis ne formassent quelque entreprise dans le tems qu'on y penseroit le moins.

On continue cependant d'assûrer qu'il y a lieu d'espérer que les differens entre la Suède & la Russie seront bien-tôt terminés , & l'on prétend même que le Roy & la Czarine doivent nommer respectivement des Ministres Plénipotentiaires , pour chercher les moyens de parvenir à un accommodement.

## A L L E M A G N E.

**L**A Reine de Hongrie a prit le 5. du mois dernier que le Major Général Berenklaw s'étoit rendu maître de la Ville de Braunaw , & que ses troupes avoient obligé les Bavaurois qui occupoient le poste de Burghausen , de l'abandonner.

On a publié à Vienne une Relation de la prise de Lintz , plus circonstanciée que celles qui avoient déjà paru ; cette Relation contient le détail suivant.

Le Grand Duc de Toscane s'étant rendu au Camp  
deyant

devant cette Place le 20. Janvier dernier, il tint le lendemain un Conseil de Guerre, dans lequel il fut résolu d'attaquer la Ville par trois endroits.

On fit le 22. & la nuit suivante, les dispositions convenables pour l'exécution de cette entreprise, & les troupes destinées pour les attaquer, les commencerent le 23. à la pointe du jour. Les troupes qui étoient dans la Ville, n'avoient rien négligé pour se mettre en état de faire la résistance possible dans un lieu non fortifié. Toutes les avenues par lesquelles on pouvoit tenter de pénétrer dans les Fauxbourgs, étoient défendues par des retranchemens faits avec des gabions & des sacs à terre. Les rues étoient barricadées & traversées par de grosses poutres, mises les unes sur les autres. Les Assiégés avoient fait percer toutes les maisons qui se joignoient, afin de pouvoir communiquer de l'une à l'autre, & ils avoient placé du canon dans celles qui donnent sur la Campagne. Une partie de leurs troupes s'étoit postée dans les Jardins qui bordent les Fauxbourgs, & les ennemis y soutinrent long-tems avec beaucoup de valeur tous les efforts des assiégeans, mais enfin ils furent obligés de se retirer dans les Eglises, dans les Convens & dans les maisons où ils continuerent de se défendre, autant que cela leur fut possible. A mesure qu'il en abandonnoient une, on y mettoit le feu, en sorte que vers le midi les Fauxbourgs étoient en flâmes, & l'artillerie qui tiroit sur la Ville à boulets rouges, sans discontinuer, y mit aussi le feu en plusieurs endroits. Toutes les troupes Françaises & Bavaraises qui avoient défendu les Fauxbourgs, n'ayant plus d'esperance de pouvoir s'y maintenir, rentrèrent dans la Ville. Le Grand Duc de Toscane commença alors à la faire battre en breche, & sur les quatre heures après midi, il se dispoisoit à y faire  
donner

donner l'assaut, lorsque les assiégés battirent la chamade & arborerent le Drapeau blanc.

Un Major de Cavalerie que le Comte de Segur envoya pour capituler, se rendit en même tems au Camp, & le Grand Duc ayant assuré ce Major qu'il étoit prêt à écouter les propositions des assiégés, le Marquis du Chastel, Maréchal de Camp, fut choisi par le Comte de Segur, pour régler avec les Officiers Généraux, nommés par le Grand Duc, les articles de la Capitulation, & l'on convint que les troupes qui étoient dans la Place, en sortiroient le 24. avec les honneurs de la Guerre. Qu'elles emmeneroient les canons qu'elles avoient fait entrer dans la Place; qu'elles emporteroient leurs Armes & leurs Bagages; qu'on leur laisseroit de la poudre & des boulets pour tirer vingt coups de canon, & à chaque Soldat de quoi tirer deux coups de fusil, & que les François & les Bavarois dont la Garnison étoit composée, seroient conduits, les premiers à Donawert, & les seconds dans le Haut Palatinat, à condition que si l'Armée de la Reine s'approchoit de Donawert, les François seroient obligés de s'en retirer. Ces troupes se sont engagées de leur côté à ne point servir d'un an contre la Reine de Hongrie, & le Comte de Segur a promis ainsi que le Marquis Minutzi, de faire restituer fidelement les Papiers des Archives de la Province, & d'empêcher qu'on n'en détournât aucun.

Le Grand Duc a permis aux Officiers François qui étoient prisonniers dans son Camp, de retourner chés eux, & les ennemis ont rendu les otages qu'ils avoient enlevés dans la Basse Autriche pour s'assurer du paiement des contributions qu'ils y ont exigées.

Le 24. à huit heures du matin, après que les troupes Françaises & Bayaraises furent sorties de  
Linz,

Lintz, le Grand Duc & le Comte de Kevenhuller, y entrèrent par la porte des Etats avec un détachement des troupes de la Reine, & ils allèrent descendre à la Maison des Etats. Ils assistèrent ensuite au *Te Deum* qui fut chanté au bruit de plusieurs salves d'artillerie & de mousqueterie, & le Grand Duc invita tous les Officiers Généraux à dîner.

On a trouvé environ vingt pièces de canon dans la Ville, où il ne restoit qu'une très-petite quantité de provisions, tant dans les Magasins que chés les Habitans. La plupart des Maisons, dont les principales sont bâties à l'Italienne, ont été fort endommagées par les bombes & par les boulets rouges, & il y en a eû plus de 300 réduites en cendres. Les deux belles Fontaines qui ornoient la grande Place, sont presque entièrement ruinées. Le Fauxbourg, situé de l'autre côté du Danube, & dans lequel plusieurs Seigneurs & Gentilshommes depuis quelques années ont fait construire de très-belles maisons, a été moins maltraité que les autres Fauxbourgs & qu'une partie de la Ville.

M. Phichner est allé en Moravie, s'acquitter d'une commission de la Reine auprès du Roy de Prusse, & l'on croit qu'il est chargé de faire à ce Prince quelques nouvelles propositions d'accommodement.

La Reine a envoyé à tous ses Ministres dans les Cours Etrangères un Recrié, dans lequel elle se plaint de ce que l'Electeur de Mayence n'a pas observé les formalités en usage avec les Têtes Couronnées, en lui écrivant pour lui donner part de l'Electon de l'Empereur.

Se'on les derniers avis reçûs de Moravie, le Roy de Prusse qui s'est mis à la tête de son armée, s'est avancé vers Iglaw.

On a appris par un courier dépêché par le Comte  
de

de Kevenhuller , que ce Général ayant établi son quartier général à Braunau , il avoit fait marcher à Landzut un corps de Troupes , qui s'en étoit emparé ; que les Hussards de l'Armée de la Reine s'étant avancés dans les environs de Munich , ils avoient obligé la Ville de leur payer une contribution considérable , & qu'un détachement des troupes de S. M. a aussi exigé une contribution d'un Fauxbourg de Ratisbonne , nommé le Fauxbourg de Stadram , qui appartient à l'Empereur.

On mande que le Roy de Prusse ayant été joint par les troupes Saxones dans les environs de Saar , S. M. Pr. avoit continué sa marche vers Iglaw , & que les troupes Autrichiennes , qui étoient dans cette Place , s'en étant retirées à l'approche d'un détachement que le Roy de Prusse avoit envoyé pour en former le blocus , ce détachement y étoit entré le 14. du mois dernier.

Selon les mêmes avis , il y a eu plusieurs rencontres entre les Hussards des troupes de la Reine & les Ulans de l'Armée Saxone , & un détachement de ces derniers ayant attaqué le 6. du même mois un détachement de Hussards , qui étoit posté à Saar , ils se sont rendus maîtres de ce poste , après avoir tué vingt Hussards , & fait trente-trois prisonniers.

L'Armée des Alliés , après s'être emparée d'Iglaw , s'est approché de Brinn , que la Reine a fait pourvoir abondamment de munitions , & dont on a renforcé considérablement la Garnison.

Sur la nouvelle de la marche d'un corps de troupes Prussiennes , qui s'est avancé jusqu'à Znaim sur la Frontiere de la Basse Autriche , & dont l'approche a répandu une telle consternation parmi les Habitans de la Campagne , que la plûpart se sont ensuis en emportant leurs principaux effets , la Reine a résolu de former un Camp dans les environs de Crems. Le

Le 22. du mois dernier 1800. hommes des troupes Prussiennes chasserent de Nieckelbourg 600. hommes des troupes de la Reine, qui occupoient ce poste.

Le Comte de Kevenhuller a mandé à S. M. qu'il avoit transféré son quartier général de Braunau à Landszut ; qu'un corps de Troupes Autrichiennes avoit remporté un avantage considérable sur un détachement de Bavaois, qu'il avoit attaqué entre cette dernière Ville & celle d'Ingolstadt ; que 130. Grenadiers des ennemis qui étoient postés à Mainbourg, s'étoient retirés précipitamment à l'approche du Major Général Berenklaw qui avoit été détaché pour s'emparer de ce poste ; que les Bavaois avoient aussi abandonné Greisenfeld, & que le Comte Palfi avoit obligé la Garnison du Château de Reitzhenhausen, de demander à capituler.

On a appris en même tems, que le Général Stenz, avec les troupes qui étoient sous ses ordres dans le Tirol, avoit pénétré par le Pas de Waldeck dans la Haute-Baviere, & qu'il s'étoit rendu maître de Rosenheim, petite Place située sur la Riviere d'Inn ; que le Régiment de Königseg, qui étoit aussi dans le Tirol, ayant passé le défilé d'Eichberg, avoit ruiné quelques ouvrages construits à Markarstein par les Bavaois, & qu'il avoit continué sa marche vers Traverstein & Wassebourg.

Les troupes Bavaoises, commandées par le Maréchal de Terring, au départ du courier, étoient cantonnées entre Abbensberg & Neustadt.

La Reine a envoyé ordre au Comte de Kevenhuller, de faire déclarer à la Régence du Duché de Neubourg, que dès que le Corps de troupes que l'Electeur Palatin fait marcher au secours de la Baviere, auroit passé les Frontieres du Palatinat, un pareil nombre de troupes de S. M. entreroit dans le Duché de Neubourg. On

On a appris que le Comte de Seckendorf étoit entré au Service de l'Empereur.

On ajoute que les troupes du Roy de Prusse & les troupes Saxones étant entrées en Moravie après la prise d'Iglaw , pour y établir leurs quartiers sur la Teya , celles du Roy , qui les avoient suivies à cette expedition sous les ordres du Comte de Polastron , se sont mises en marche le 17. du mois dernier , pour retourner à Prague , où elles sont depuis le 2. de ce mois.

On a appris d'Allemagne , que M. de Salers , Capitaine au Régiment de Brislac , de la Brigade du Roy , reçût ordre le deux Fevrier de M. de Ximènes , à Wolin , de conduire au Château de Wirtemberg 13. Caïssons chargés de Farine & de Biscuits , qu'il y amena sans aucun accident , après avoir fait fourrager en chemin pour la subsistance de son détachement , qui consistoit en trois troupes de Cavalerie , qui composoient le nombre de 120. Maîtres avec 60. Grénadiers. Le lendemain à son retour , il fit prendre de l'avoine au Village de Bohenek ; en débouchant de ce Village , & faisant filer son Convoi dans une Prairie qui conduit à celui de le Hinq , il fut averti par le Lieutenant de l'Avant-Garde , qu'il sortoit un grand nombre d'Hussards de ce Village ; il prit le parti de mettre ses troupes en bataille & de faire parquer ses Caïssons avec les Grénadiers ; dans cet intervalle ces Hussards gagnèrent une hauteur qui dominoit entièrement sur la Prairie , & en firent filer aussi beaucoup le long du Ruisseau qui y coule , pour prendre en queue une troupe qui soutenoit les Grénadiers ; M. de Salers s'aperçût que ces différentes troupes composoient environ 600. Hussards qui commencerent à l'attaquer sur les dix heures & demie du matin , en faisant sur son détachement un

scs

feu terrible , auquel il fit répondre de même ; ces troupes firent toutes sortes de manœuvres pour le rompre , & envoyerent à cet effet différentes petites troupes ; il ne s'ébranla point en recommandant à chaque troupe de se tenir fort serrée ; de sorte qu'ils ne purent les pénétrer ; comme les Cavaliers commençoient à manquer de munitions , & qu'on essuyoit toujours un grand feu, il prit le parti d'aller attaquer 300. Hussards qui étoient en Bataille devant le Village en faisant marcher ses Caïssons sur deux Colônes , les Grénadiers au milieu. Sitôt qu'ils virent que M. de Salers marchoit à eux le sabre à la main , ils rentrèrent dans le Village ; dans ce moment il aperçût qu'il y descendoit plusieurs troupes de Dragons & de Cuirassiers qu'on comptoit être au moins 400. il fit faire alte, & sur l'avis qu'il eût d'un Sergent des Grénadiers, qu'il y avoit sur la hauteur une Eglise entourée d'un Cimetiere , il se détermina dans l'instant à l'aller occuper ; ce qu'il fit après en avoir chassé les ennemis qui étoient environ 50 , & après y avoir logé ses Grénadiers , il fit mettre pied à terre à la Cavalerie pour n'être point accablé par le nombre , il y fit entrer tous les Chevaux qu'il pût , & fit attacher les autres aux Caïssons qui étoient à l'abri , sous le feu du Cimetiere. Il fit partager toute la munition , & se mit en état de faire une vigoureuse défense ; on le somma de se rendre , & sur le refus de M. de Salers , ils firent différens mouvemens pour l'attaquer , en faisant mettre pied à terre à leurs Dragons. Cela a duré plus de trois heures sans que ces troupes tirassent un seul coup , depuis qu'il s'étoit logé dans le Cimetiere. Sur les quatre heures du soir , ces troupes défilèrent vers la Prairie, où elles se mirent en Bataille appuyées au Village ; ensuite elles gagnèrent le terrain qui est de l'autre côté de la Prairie,

Prairie. M. de Salers ne comprenoit rien à toutes ces manœuvres, lorsqu'il aperçut de la Cavalerie & de l'Infanterie qu'il ne pouvoit s'imaginer venir de ce côté là, quoique pourtant il jugeât que c'étoient des troupes Françaises; ce secours amené par M. de Montauban, sur l'avis de quelques Païsans, lui a été la gloire de repousser les ennemis, s'ils avoient osé l'attaquer.

M. Delavendés Lieutenant dans Levy, mourut le lendemain de ses blessures, six Cavaliers furent tués sur le Champ de Bataille, un Trompette & un Valet moururent aussi le lendemain de leurs blessures. Il y eut 13. Cavaliers de blessés, dont plusieurs le furent dangereusement. Le Capitaine des Grenadiers a été blessé au talon & à la main, ayant eu un doigt coupé; il y a eu 13. chevaux de tués & 26. de blessés. M. Hussion, Cornette, a eu son cheval tué sous lui. M. le Marquis de Doria, Capitaine au Régiment de Fienne, & M. le Chevalier de la Grange ont eu aussi leurs chevaux blessés. Ces M. se sont extrêmement distingués, aussi-bien que tous les Officiers de chaque troupe; M. de Salers a eu son cheval fort blessé.

On a été obligé de laisser un Caïsson, faute de chevaux pour le conduire.

Les ennemis ont perdu beaucoup de monde; on leur a vû plusieurs Chariots chargés de Corps morts, & des Païsans ont assuré depuis, qu'ils avoient eu 47. blessés, même plusieurs Officiers, du nombre desquels est le Commandant des Hussards.

### I T A L I E.

**O**N a pris de Livourne du 5. du mois dernier, que depuis le 23. jusqu'au 26. Janvier dernier il y avoit eû en cette Ville jusqu'à vingt-une secousses

ses de tremblement de terre , & que quelques-une avoient été si violentes, que la plûpart des habitans, craignant d'être ensevelis sous les ruines de leurs maisons, s'étoient retirés à la Campagne, mais que ces différentes secousses n'avoient cependant causé aucun dommage considérable.

Le 17. au matin , le Ciel étant très-serain , une parfaite tranquillité regnant dans l'air , & un grand nombre de personnes étant rentrées dans la Ville , par l'esperance de n'être plus exposées au danger qui avoit excité leurs allarmes pendant quelques jours , on sentit une nouvelle secousse beaucoup plus forte que toutes les précédentes , & cette secousse fut suivie de plusieurs autres qui se succederent très-rapidement , & qui durerent pendant plus de quatre minutes. Les toits & les terrasses des maisons tombant de toutes parts, & les Bâtimens les plus solides menaçant de s'écrouler , tous les habitans qui étoient à portée de gagner la Campagne , sortirent précipitamment de la Ville , & les autres s'enfuirent dans les Places publiques. Toutes les rues retentissoient de cris & de gémissemens , & elles étoient remplies de malades , de vieillards & d'enfans, que leurs parens emportoient. Ceux qui n'avoient pas ce secours se traînoient & suplioient les passans de leur aider à éviter la mort , mais l'épouvante étoit si grande , que chacun ne pensoit qu'à son propre salut.

Plusieurs maisons ont été entièrement renversées, & il n'y a point eû d'Edifice public qui n'ait été endommagé. La voute de l'Eglise de S. Jean , desservie par les Religieux Augustins , est tombée & elle n'a écrasé qu'une personne. Le nombre de celles qui ont péri sous les ruines des autres Bâtimens n'est pas aussi grand qu'on avoit lieu de le craindre, mais il y en a eû un très-grand nombre de blessées. Il est difficile

difficile d'exprimer la désolation qui regne à Livourne ; la Ville est presque entièrement abandonnée ; personne n'habite dans les maisons , à l'exception de quelques pauvres Familles qui sont réduites à la dernière nécessité ; tous les habitans aisés sont à la Campagne , ou se sont retirés à bord des Vaisseaux qui sont dans le Port , & l'on a construit des barraques dans les Places publiques pour les troupes de la Garnison. Le Général Breitewitz, qui commande ces troupes , n'a point voulu sortir de la Ville.

On a pris de Venise du premier de ce mois , que le premier du mois dernier le Roy de Sardaigne avoit conclu avec la Reine d'Hongrie une Convention , par laquelle ce Prince , sans déroger en tout ni en partie aux prétentions qu'il a formées sur le Milanez , & se réservant de les faire valoir toutes les fois qu'il le jugera à propos , s'engage à employer toutes ses forces pour conserver à S. M. H. la possession actuelle de cette Province , & à agir de concert avec elle pour en défendre l'entrée aux troupes Espagnoles.

En conséquence de cette Convention , le Roy de Sardaigne a fait avancer vers le Milanez les deux Corps de troupes Piémontoises , qui étoient campés sous Tortone & sous Novarre , & qui sont , l'un de 20000. hommes , & l'autre de 6000. & l'on compte que ces troupes sont déjà dans cette Province , où il y a 12000. hommes des troupes Autrichiennes.

Ce Prince , en envoyant ordre à ses troupes de marcher , a fait distribuer aux Ministres Etrangers , qui résident à Turin , une Déclaration dans laquelle il expose les raisons qui l'ont déterminé à prendre des mesures pour tâcher d'empêcher que les Espagnols ne se rendissent maîtres du Milanez.

ESPAGNE

**O**N mande de Madrid du 27. du mois dernier ; que l'Infant Don Philippe partit le 22. pour se rendre en Italie , & qu'il fut accompagné jusqu'à deux lieuës par le Prince & la Princesse des Asturies & par l'Infant Cardinal.

Le Roy a accordé au Marquis de Santa Cruz la Charge de Majordome Major de la Maison de ce Prince , & au Comte de Perelada , celle de son Sommelier du Corps.

### GENES ET ISLE DE CORSE,

**O**N a appris qu'une troupe de Bandits de l'Isolacci, d'intelligence avec quelques-uns des Religieux du Convent de Rossino , avoit surpris un détachement des troupes de la République , qui étoit posté dans ce Convent ; que ces Bandits , qui étoient au nombre de 300. avoient tué beaucoup de Soldats & quelques Officiers Génois, qu'ils avoient été cependant repoussés après un combat très-long & très-vif , & que même on avoit fait prisonnier un de leurs Chefs , qui avoit été arquebusé , mais qu'ils avoient tenu le Convent bloqué depuis le 15. jusqu'au 21. du mois dernier , & qu'en se retirant, ils avoient menacé d'y retourner incessamment pour l'attaquer une seconde fois.

On mande de la Bastie , que le Colonel Cleiter marchoit vers Calvi avec un détachement de sept à 800. hommes , pour une expédition qui étoit tenuë secrète , & qu'il paroïssoit qu'on avoit dessein de profiter de la désunion qui regnoit parmi les Corfes , pour trouver par-là le moyen de les soumettre plus facilement.

On a fait passer par les baguettes une femme qui  
I avoit

avoit fourni des échelles aux Bandits de l'Isolacci , pour escalader les murs du Convent de Rostino , & on a brûlé trois maisons qui appartenoient à quelques-uns de ces Bandits.

Six hommes masqués ont arrêté il y a quelque tems dans la Montagne de Cento Croci le courier qui alloit de Venise à Genes , & ayant ouvert sa malle , ils lui ont enlevé les lettres destinées pour l'Espagne.

On mande en dernier lieu de la Bastie, que les affaires de l'Isle de Corse paroissent commencer à prendre un train plus favorable pour la République de Genes, & que le mauvais succès de la tentative faite par les Bandits de l'Isolacci, pour surprendre le poste de Rostino, avoit découragé une partie des mal-intentionnés, qui étant d'ailleurs fort divisés entre eux, seroient à la fin contraints de recevoir les loix qu'on voudroit leur imposer.

Le Colonel Cleiter , à la tête d'un détachement est entré dans la Piève de Casacconi , & après y avoir brûlé les maisons de plusieurs Rebelles , il a obligé tous les habitans de lui remettre leurs armes.

## GRANDE BRETAGNE.

ON apprend de Londres du 22. du mois dernier, que quelques jours avant que le Comte d'Orford ait donné sa démission de ses emplois , il s'étoit tenu en plusieurs endroits de cette Ville différentes assemblées des Membres du Parlement, du Parti opposé à la Cour, dans lesquelles on avoit mis en délibération, si on ne demanderoit pas que le Parlement obligât ce Ministre, de rendre compte de sa conduite. Le Comte d'Orford, informé de ce qui s'étoit passé dans ces assemblées, eut des conférences particulières avec quelques-uns des principaux

aux Membres du Parti de la Cour, & il leur déclara que s'étant trouvé deux fois dans la nécessité de se justifier devant le Parlement, il ne craignoit point d'être obligé encore une fois de détruire les mauvaises impressions que ses ennemis répandoient dans le public contre lui, mais que comme il s'apercevoit qu'il n'y avoit que le changement des Ministres qui pût satisfaire la Nation, & comme d'ailleurs il ne vouloit point être un obstacle à la réconciliation du Roy & du Prince de Galles, dont il avoit toujours vû la désunion avec beaucoup de peine, il étoit déterminé à renoncer au Ministère.

Lorsqu'il alla le 14. remettre ses emplois au Roy, S. M. l'assura qu'elle n'oublieroit point les services qu'il lui avoit rendus, & il prit congé du Roy, en disant qu'il souhaitoit que ceux qui lui succederoient dans les places qu'il quittoit, pussent avec d'aussi bonnes intentions que les siennes mieux réussir au gré de la Nation.

Les Vaisseaux de guerre le *Weymouth*. & le *Deptford*, sont arrivés depuis peu de la Jamaïque, & leurs équipages ont rapporté qu'il n'y étoit retourné que 2000. hommes des troupes de débarquement, qui étoient allées à l'Isle de Cuba, sous les ordres du Major Général Wentworth, & que parmi ces 2000. hommes il y en avoit plus de 1500. malades.

Le 28. du mois dernier, le Prince de Galles, accompagné du Duc de Saxe-Gotha, alla rendre ses respects au Roy qui le reçût avec beaucoup de marques de tendresse, & le même jour S. M. Br. ordonna qu'on fit monter une Garde au Palais de ce Prince.

Le Vaisseau Marchand Anglois le *Notre-Dame Dalpar* a été pris & conduit à S. Sébastien par un Armateur Espagnol.

*EXTRAIT d'une Lettre d'un Officier de S. Domingue, du 20. Juillet 1741. contenant quelques particularités sur l'Expedition de Cartagene.*

**N**ous avons ici peu de nouvelles, mais elles sont aujourd'hui aussi intéressantes pour notre Hemisphere que le pourra être pour la vôtre l'Electon du Siége de Cartagene par les Anglois, lesquels après s'être rendus maîtres avec beaucoup de rapidité des Forts de Bocachique & de Ste Croix, en tenant Cartagene presque bloqué, n'ont pu, malgré des travaux infinis, prendre cette Place avec une Flotte de plus de 200. voiles, on peut dire que la défense des Espagnols a été aussi belle que l'attaque des Anglois a été vive, on assure cependant qu'ils n'auroient point levé le Siége si les maladies ne s'étoient mises dans cette Flotte, ce qui leur a fait perdre plus de 15000. hommes.

On tient ces nouvelles d'un Vaisseau du Roy d'Angleterre, qui a mouillé à *Leogane*, lequel étoit commandé par M. Belle & avoit pour second Mylord Herré, jeune homme de 17. ans, qui à cet âge a toutes les connoissances & tout l'esprit possible, parlant bien François, &c. Il a informé notre Général de tout ce qui s'est passé à Cartagene, sans oublier ses Remarques sur les fautes des Commandans, dont il a rendu compte au Parlement par ses Lettres. Il s'en retourne en Europe, esperant commander un Vaisseau l'année prochaine, ce qui est encore plus dû à son propre mérite, qu'au rang de son Pere, qui est Chancelier d'Angleterre; il blâme fort l'Amiral Vernon d'avoir fait mettre sur les décombres du Fort de Bocachique, par une rodomonade déplacée, une Inscription Latine, qui ne pou-

voit

doit convenir qu'aux ruines de Cartagene, si on l'a-voit prise ; voici le sens de cette Inscription, selon le jeune Seigneur Anglois.

*CORSAIRES, le démolissement de vos Forteresses & les maux que vous vous êtes attirés, sont des châtimens de vos pirateries & les suites de notre juste colere.*

Au reste les actions des Particuliers deviennent interessantes lorsqu'elles sont belles & distinguées ; en voici une d'un Officier de Milice du *Cap Martin*, qui n'étant pas trop bien traité de la fortune, arma un grand Bateau, en risquant tout pour porter des vivres à Cartagene, bien assuré de la récompense. Il fut malheureusement rencontré & pris par une Frégate Angloise, dont le Commandant le mena à l'Amiral Vernon, lequel fit consigner son Bateau à un Vaisseau de la Flotte, avec ordre de mettre l'Officier Espagnol à bord du même Vaisseau : comme cet Officier a beaucoup d'esprit & de politesse, il fut admis à la table du Capitaine, & lorsqu'il le vit un peu dans le vin, il lui offrit 50. bouteilles d'un vin de Grave parfait, qui étoit dans la chambre du Bateau & destiné à M. de Lannoï; le Capitaine les accepta, & pour la forme il lui donna quatre hommes pour l'escorter jusqu'à son Bateau, lequel étoit sous le beaupré du Vaisseau Anglois; dès qu'il fut arrivé, il se saisit avec son équipage, des quatre Anglois, apareilla, & à la faveur d'un bon vent, cingla vers la chaîne qui ferme l'entrée du Port de Cartagene ; on ne s'aperçût de sa fuite à bord du Vaisseau Anglois, que lorsqu'il étoit presque hors de la portée du fusil, on lui tira quelques coups de canon ; on détacha des Chaloupes, mais inutilement ; il arriva à la chaîne, qu'on baissa aussi-tôt, il entra & remit comme prisonniers les quatre Anglois dont il étoit lui-même prisonnier une demie heure auparavant Cette action, qui marque beaucoup de jugement, de présence

I iij d'esprit

d'esprit & de valeur, le fait confiderer de notre Commandant, qui l'employe avec succès, &c.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

**P**hilipe-Louis Comte de *Sinzendorff*, Baron de Ernstbrun, Burgrave de Reyneck, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Trésorier héréditaire de l'Empire, Conseiller d'Etat, & de Conférence, & Grand Chancelier de la Reine de Hongrie, mourut à Vienne le 8. Février dernier, âgé de 74 ans.

Le 27. *Marcellin Corio*, Milanois, Cardinal Diacre, du Titre de S. Adrien, mourut à Rome, âgé de 77. ans, 5. mois & un jour, étant né le 6. Septembre 1664. Il avoit été d'abord Auditeur de Rote, à Rome pour la Nation Milanoise, & reçut en cette Place le 9. Juin 1716. Etant Doyen de cette Jurisdiction & Régent de la Pénitencerie, il fut déclaré par le Pape Clement XII. Vice-Camerlingue du S. Siège & Gouverneur de Rome & de son District. Le même Pape le créa & le déclara Cardinal le 15. Juillet 1739. & lui en donna le Chapeau dans un Consistoire public le 20. du même mois. Le 30. Septembre suivant, après avoir fait la cérémonie de lui fermer & de lui ouvrir la bouche, il lui assigna son Titre.



F R A N C E.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

**L**E 25. du mois dernier, le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe chantée par la

la Musique. L'après midi, leurs Majestés, accompagnées de Monseigneur le Dauphin, assisterent au Sermon du Pere Tainturier, de la Compagnie de Jesus.

Le Comte d'Oettingen, Chambellan de l'Empereur & qui est venu donner part au Roy de l'Electon & du Couronnement de S. M. I. s'acquitta de cette commission le 25. & il remit au Roy une lettre de l'Empereur. Le Comte d'Oerringen fut présenté au Roy dans la Chambre de S. M. par M. de Verneuil, Introduceur des Ambassadeurs.

Le Roy a donné l'agrément du Régiment de Cavalerie de Berry, dont le Prince d'Havré étoit Mestre de Camp Lieutenant, au Marquis de Pont Saint Pierre, Brigadier & Mestre de Camp Lieutenant du Régiment Royal Cravattes.

S. M. a accordé l'agrément de ce dernier Régiment au Marquis de Cernay, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaliers Legers d'Anjou.

Le 4. de ce mois, quatrième Dimanche de Carême, le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château, la Messe chantée par la Musique. L'après midi, leurs Majestés, accompagnées de Monseigneur le

## 114 MERCURE DE FRANCE

Dauphin, assisterent à la Prédication du Père Tainturier, de la Compagnie de Jesus. Le 2. le Roy & la Reine avoient entendu le Sermon du même Prédicateur.

Le 5. pendant la Messe du Roy, l'Evêque de Pamiers prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le Roy a accordé à l'Evêque de Soissons l'agrément de la Charge de Premier Aumônier de S. M. vacante par la démission volontaire du Cardinal d'Auvergne.

Le 10. M. l'Abbé de *Saint Cyr*, Sous-Précepteur de Monseigneur le Dauphin, fut reçu à l'Académie Française à la place de feu M. le Cardinal de Polignac. Il fit son discours de remerciement, auquel M. Destouches, en qualité de Directeur, répondit au nom de l'Académie & ils parlerent l'un & l'autre avec beaucoup d'éloquence.

Le 11. Dimanche de la Passion, le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château, la Messe qui fut chantée par la Musique. L'après midi, leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin, assisterent à la Prédication du Père Tainturier, de la Compagnie de Jesus,

Le 9. & le 13. le Roy & la Reine entendirent

dirent le Sermon du même Prédicateur.

Le Comte de Montijo, que le Roy d'Espagne a nommé son Ambassadeur Extraordinaire auprès de l'Empereur, & qui est arrivé à Paris depuis quelque tems, eut le 15. de ce mois une audience particulière du Roy. Il eut ensuite audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France & il fut conduit à toutes ces audiences par M. de Verneuil, Introduceur des Ambassadeurs.

Le Roy a accordé à M. d'Ormesson, Conseiller d'Etat ordinaire & Intendant des Finances la place de Conseiller au Conseil Royal des Finances qu'avoit feu M. de Courson, & celle de Conseiller d'Etat, qui a vacqué par sa mort, à M. de Creil, Intendant de Metz.

Le 18. Dimanche des Rameaux, le Roy, accompagné de Monseigneur le Dauphin, assista dans la Chapelle du Château de Versailles à la Bénédiction des Palmes, qui fut faite par l'Abbé Brosseau, Chapelain ordinaire de la Chapelle de Musique, lequel en présenta une à S. M. & une à Monseigneur le Dauphin. Le Roy assista à la Procession, & après l'Evangile adora la Croix. Le Roy entendit ensuite la grande-Messe célébrée

l v par

par le même Chapelain. L'après-midi, S. M. accompagnée de Monseigneur le Dauphin, assista au Sermon du Pere Tainturier, de la Compagnie de Jesus, & aux Vêpres, qui furent chantées par la Musique.

Le 19. la Reine se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château, & S. M. y communia par les mains de l'Abbé de Pontac, son Aumônier en quartier.

Le 21. Mercredi Saint, le Roy & la Reine entendirent dans la même Chapelle l'Office des Tenebres.

Le 22. Jeudi Saint, le Roy entendit le Sermon de la Cene du Pere Bergeron, Religieux du Convent de Versailles, après quoi l'Evêque de Cahors fit l'Absoute. Ensuite le Roy lava les pieds à douze pauvres, & S. M. les servit à table. Le Comte de Charolois, faisant les fonctions de la Charge de Grand Maître de la Maison du Roy, étoit à la tête des Maîtres d'Hôtel, & il précédoit le service, dont les plats étoient portés par Monseigneur le Dauphin, par le Duc de Chartres, par le Comte de Clermont, par le Prince de Conty, par le Prince de Dombes, par le Comte d'Eu, par le Duc de Penthièvre & par les principaux Officiers de S. M. Après cette cérémonie, le Roy & la Reine se rendirent à la Chapelle du Château, & leurs Majestés entendirent la grande

de Messe & assisterent à la Procession.

Le Comte de Montijo, Ambassadeur Extraordinaire du Roy d'Espagne auprès de l'Empereur & qui part incessamment pour se rendre auprès de S. M. I. eut le 21. une audience particuliere du Roy, & il prit congé de S. M. Il y fut conduit, ainsi qu'à l'audience de la Reine & à celles de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames, par M. de Verneuil, Introduceur des Ambassadeurs.

Le Roy a fait Due le Maréchal de Belle-Isle.

Le 3. le 5. & le 10. de ce mois, il y eut concert à la Cour, chés la Reine. M. Destouches Sur-Intendant de la Musique du Roy fit chanter l'Opera d'*Hypermnestre*, de la composition de M. Gervais, Maître de Musique de la Chapelle du Roy; les principaux Rolles furent très-bien exécutés par les Dhes de Romainville, Deschamps & Abec, & par les sieurs Dubourg, Benoît & Poirier.

Le premier Mars, les Comédiens François représenterent à la Cour la Tragédie d'*Abfalon*, & le *Babillard*.

Le 6. l'*Ecole des Maris* & le *Double Veuve*.

Le 8. la Tragédie d'*Atalie* & les *Précieuses Ridicules*. La Dlle Cammasse, dont on a déjà eü occasion de parler avec éloge, dans l'entre ces deux Pièces, des Airs de différens caractères, sçavoir, une Marche en Matelote Hollandoise, un autre

17j, Am

## LES MERCURE DE FRANCE

Air du même caractère, mais beaucoup plus vif; un Menuet ridicule, une Gigue & un Air Anglois. Cette jeune personne exécuta ces cinq différens morceaux de suite & sans interruption avec toute la précision & les graces qu'on peut souhaiter & avec la même force en finissant la dernière entrée, qu'elle avoit en commençant la première. La Reine & toute la Cour en ont paru extrêmement satisfaites.

Le 7. Mars les Comédiens Italiens, représentèrent aussi à la Cour la Comédie intitulée L\*\*\*\* laquelle fut suivie d'une petite Comédie Italienne d'un Acte qui a pour titre les *Ditgraces d'Arlequin*. Le nouvel Acteur joua très-bien dans la première Pièce le Rôle de *Finette*, en femme La Dlle Roland, le sieu Potier, & les Enfans exécuterent différens divertissemens dans les entre Actes; les *Enfans Chinois*, les *Enfans Arlequins*, les *Paysans Allemands* & les *Enfans Jardiniers*, ces Intermedes furent exécutés au gré de la Reine & de toute la Cour.

Le 11. Dimanche de la Passion, l'Académie Royale de Musique donna le premier Concert spirituel au Château des Tuilleries, lequel a été continué pendant différens jours des trois semaines de Pâques jusques & compris le 30. On y a exécuté plusieurs excellens Morets à grands chœurs de Mts de la Lande, Bernier, de l'Abbé Madin Maître de Musique de la Chapelle du Roy, & Mondonville. On y a chanté aussi différens petits Morets à voix seule avec accompagnement des sieurs Mouret, le Maire & Cordeler, les sieurs Blaver & Mondonville, ont exécuté plusieurs *Concerto* sur la Flute & le Violon avec une précision admirable.

Le sieur Poirier de la Musique du Roy, s'y est fort distingué par sa belle voix dans les differens récits qu'il a chantés dans presque tous les Opéras. Le même Concert doit encore être donné le premier Avril, Dimanche de *Quasimodo*, & le lendemain jour de la Fête de la Vierge.

Le 12. Mars le Chevalier *Servandoni*, Peintre & Architecte du Roy & de l'Académie Royale de Peinture, donna sur le Théâtre du Château des Tuilleries la premiere représentation d'un nouveau Spectacle, représentant l'Histoire fabuleuse de *Leandre & Hero*. L'Auteur a fait imprimer une petite Brochure de quatre pages pour l'intelligence du Sujet. On la trouve chés la veuve Pilot, Quai de Conry à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

### BENEFICES DONNÉS.

LE Roy a donné l'Abbaye de Begard, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Treguier, vacante par le décès de M. le Cardinal de Polignac, à M. l'Abbé de la Galaisiere, Vicaire Général de l'Evêque de Toul; celle d'Orbestier, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Luçon, vacante par le décès de M. de Cosnac, Evêque de Die, à l'Abbé de Brageiongne; celle de Lieu Restauré, Ordre de Prémontré, Diocèse de Soissons, vacante par le décès de M. de Mony, à l'Abbé de Perussy; celle de Carnoet, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Quimper, vacante par le décès de M. de la Bourdonnaye, à M. l'Abbé Pague du Reignon; celle de Boisgroiland, même Ordre, Diocèse de Luçon, vacante par le décès de M. de Findevicille, à M. l'Abbé du Bailleul, Vicaire

re Général de l'Archevêque d'Embrun ; celle de  
 Claufaix, même Ordre, Diocèse d'Amiens, vacan-  
 te par le décès de M. Fauvel, à M. l'Abbé de  
 Pressy, Vicaire Général de l'Evêque de Boulogne ;  
 celle du Palais, même Ordre, Diocèse de Limoges,  
 vacante par le décès de M. Thouron, à M. l'Abbé  
 d'Espagnac, Vicaire Général de l'Evêque de Li-  
 moges ; celle de Bithaine, même Ordre, Diocèse  
 de Bezançon, vacante par la démission pure &  
 simple de M. de Courbouzon, à M. l'Abbé de  
 Carcado ; celle de Sept-Fontaines, Ordre de Pré-  
 montré Reformé, Diocèse de Langres, vacante  
 par le décès de M. Richomme de la Borde, à M.  
 l'Abbé Baislé, Chapelain ordinaire de S. M. le  
 Prieuré d'Arbois, Ordre de Saint Benoît, Diocèse  
 de Bezançon, vacant par le décès de M. de Mor-  
 nay, ancien Evêque de Quebec, à M. l'Abbé  
 Boquet de Courbouzon ; le Prieuré Régulier de  
 Saint Eloy des Hermites, Ordre du Val des Eco-  
 liers, Diocèse de Châlons sur Marne, vacant par  
 le décès de M. Dru, au Pere Mallet, Superieur  
 de l'Hôtel-Dieu de Troyes ; l'Abbaye Régulière  
 de Neubourg, Ordre de Saint Benoît, Diocèse  
 d'Evreux, vacante par le décès de Mad. de Ber-  
 niere, à la Dame le Normant, Prieure Claustrale  
 du Prieuré de Neufchastel, & le Prieuré de Saint  
 Louïs de Poissy, à Mad. Geneviève de Sainte Her-  
 mine ; Religieuse de ce Prieuré.

Le 22. Fevrier, M. de Baucias, ci-devant Sub-  
 stitut de M. le Procureur Général du Parlement,  
 & à présent Procureur Général des Eaux & Forêts  
 de France, au Siège de la Table de Marbre du  
 Palais à Paris, prêta serment en la Grand-Chambre  
 du Parlement pour la Charge de Lieutenant Gé-  
 néral de la Connétablie, pour laquelle il a obtenu  
 des

Les Lettres de compatibilité, avec celle de Procureur Général des Eaux & Forêts. Il fut installé le même jour en la Connétablie par M. l'Abbé Pajot de Dampierre, Conseiller en la Grand-Chambre, lequel vint avec les Officiers de la Connétablie, précédé de deux Huissiers du Parlement, & de ceux de la Connétablie. On tint l'Audience dans la Chambre de la Table de Marbre, à cause des réparations, que l'on fait à celle de la Connétablie. Il y avoit à la porte de la Table de Marbre deux détachemens sous les armes, l'un composé d'un Lieutenant de la Compagnie de la Connétablie & de six Gardes, revêtus de leurs hocquetons, l'autre détachement composé d'un Lieutenant du Prévôt Général de l'Isle de France & de dix Gardes de cette Prévôté. L'Installation fut faite publiquement, l'Audience tenant. M. l'Abbé de Dampierre qui présidoit, avoit à sa droite M. de Baucclas, M. le Lieutenant particulier, l'ancien Lieutenant particulier & M. de la Tour, Prévôt Général de la Connétablie; sur le banc à gauche étoit M. le Prêtre, l'un des Trésoriers Généraux de l'Ordinaire des Guerres, les Trésoriers de l'Ordinaire & Extraordinaire des Guerres ayant Séance & voix délibérative à la Connétablie, ainsi que les Commissaires des Guerres. A côté de M. le Prêtre étoit M. Jouant, ancien Avocat au Parlement, comme Gradué Assesseur. Sur le banc de M<sup>rs</sup> les Gens du Roy étoient M. le Procureur du Roy, le premier Lieutenant de la Compagnie de la Connétablie & le Prévôt Général de l'Isle de France. Après la lecture & l'enregistrement des Lettres de M. de Baucclas, on fit retirer l'Audience; on la rouvrit un moment après: M. de Baucclas qui présidoit à cette seconde Audience fit un Discours à la Compagnie sur sa Réception, auquel M. le Lieutenant particulier répondit.

## 22. MERCURE DE FRANCE

pondit au nom de la Compagnie, après quoi on plaïda une cause.

*FESTE donnée à Osnabruck, le 4. Février 1742. par M. le Comte de Lautrec, Lieutenant Général des Armées du Roy, Commandant dans la Ville & Evêché d'Osnabruck, à l'occasion de l'Elevation de CHARLES-ALBERT, Electeur de Baviere, Roy de Boheme, Archiduc d'Autriche, au Trône Impérial &c.*

**D**ABORD que le Courier Extraordinaire dépêché de Francfort, par S. A. E. de Cologne, eût apporté à Osnabruck la nouvelle de l'Electio[n] de l'Empereur, M. le Comte de Lautrec, Commandant dans la Ville & Evêché d'Osnabruck, ordonna aux Magistrats de l'annoncer au Peuple par une triple décharge de l'Artillerie des Remparts. M. le Baron de Kerffenbrok, Grand Prévôt du Chapitre, se rendit d'abord chés ce Général pour convenir du jour que l'on chanteroit le *Te Deum*, conformément aux Ordres de l'Electeur de Cologne, qui fût fixé au Dimanche 4. Février, ainsi que pour les Illuminations & Réjouissances publiques. Tout ayant été disposé pour cette Cérémonie, Mrs du Grand Chapitre commencerent leurs Actions de Graces par une grande Messe en Musique à laquelle M. le Comte de Lautrec assista, s'étant rendu à l'Eglise Cathédrale, accompagné de M. le Prince de Guise qui étoit venu passer quelques jours en cette Ville, de Mrs les Chevaliers de Saint Valier, Maréchal de Camp, & de la Luzerne Brigadier, de M. de Charleval Colonel du Régiment Royal Etranger, ainsi que de tous les Officiers

ciers de la Garnison. Ce Cortège étoit escorté par un détachement de 50. Maîtres du Régiment d'Aumont le sabre à la main, commandé par un Capitaine. Plusieurs Trompettes sonnantes précédoient la Marche. Une Compagnie de Grenadiers, la bayonnette au bout du Fuzil, occupoit le devant de l'Eglise & formoit une double haye dans toute l'étendue de la Nef. Mrs du Grand Chapitre avoient fait préparer dans le Chœur pour M. le Comte de Lautrec, un Prie-Dieu couvert d'un Velours cramoisi, avec le Tapis & le Fauteuil de même, & des chaises pour Mrs les Officiers. Pendant la Messe, on fit une triple salve de 12. piéces de canon placées au-devant de la Cathédrale.

Au sortir de l'Eglise, M. le Comte de Lautrec fût conduit avec le même Cortège, à la Maison de M. le Grand Prévôt, où il avoit été invité à dîner, ainsi que les principaux Officiers de la Garnison, Chanoines du Grand Chapitre & Gens de Condition de la Ville. Vers les 4. heures, un détachement de Cavalerie vint prendre M. le Comte de Lautrec chés M. le Grand Prévôt, & l'accompagna dans le même ordre que le matin, à la Cathédrale, pour assister au *Te Deum* qui commença à 5. heures, pendant lequel on fit trois décharges de toute l'Artillerie & de la Mousqueterie tant des troupes que de la Bourgeoisie qui bordoient le Rempart, à l'exception du premier Bataillon du Régiment de Lionnois qui étoit en Bataille sur la grande Place à côté de la Cathédrale.

Après le *Te Deum*, M. le Comte de Lautrec fût reconduit chés lui dans le même ordre. Les Magistrats tous Lutheriens & le Peuple de cette Religion, s'étoient aussi rendus à leur principale Eglise où ils firent chanter le *Te Deum* en même-tems qu'à la Cathédrale. Sur les 6. heures du soir, les  
illumi-

## 214 MERCURE DE FRANCE

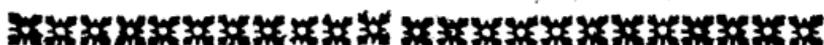
illuminations commencerent. La Façade de la Maison occupée par M. le Comte de Lautrec de 12. croisées de face, étoit illuminée par 3000. lampions & ornée de tableaux, avec des figures symboliques & des emblèmes relatifs au grand Evénement dont on célébroit la Fête. Toutes ces croisées étoient bordées de deux rangs de lampions, ainsi que le Fronton, la Corniche & la Plinte. Entre les Croisées, au-dessus de la grande porte, étoit un Tableau de 11. pieds de haut sur 9. de large, lequel représentoit la Déesse Minerve offrant la Couronne Impériale au Génie de Baviere. Elle avoit à ses côtés le Génie de la France, armé d'un Bouclier & d'une Epée, paroissant mettre en fuite une Troupe de Gens de Guerre qui se découvroit dans le lointain, & pour Legende, *Hæc coronat, illustratur*. Au-dessous de ce Tableau on voyoit un Jardin dans lequel s'élevoient plusieurs Lys, d'où sortoit la fleur Impériale avec ces mots, *Pascitur inter Lilia*. Comme cette Porte est placée dans l'un des bouts de la Façade de la Maison, on en avoit formé une autre à l'opposite de même grandeur. Le Tableau placé au-dessus de celle-ci, représentoit les deux Génies de l'Empire & de la France se donnant la main, apuyés sur le Globe du Monde, porté sur des nuages; & pour Legende, *Inde salus orbi*; le Tableau au-dessous représentoit un Soleil dissipant des nuages élevés sur un Passage agréable; & pour Legende, *Obstantia sobvit*. Dans le milieu de la Façade, étoit un grand Tableau de 8. pieds de haut sur 5. de large, où paroissoit un Aigle éployé sur lequel étoient les Armes de l'Empereur & au-dessous ces mots: *Carolus VII. Imperator*. Aux trumeaux de chaque croisée, il y avoit un Aigle & une Fleur-de-Lys alternativement placés dans des Tableaux de quatre pieds & demi

deux de haut sur deux & demi de large.

Comme l'Evêché d'Osnabruck, dont cette Ville est la Capitale, appartient à l'Electeur de Cologne, frere du nouvel Empereur, les divers Etats qui la composent & en général tous les Habitans s'empresserent à marquer leur joie. Les plus belles illuminations étoient à l'Hôtel de Ville, à la Maison de M. le Grand Prévôt, à celles de Mrs les Chevaliers de Saint Valier, & de la Luzerne, du Baron d'Assèbourg, Chanoine du Grand Chapitre, & Official de S. A. S. E. & du Baron d'Oer, Droffard d'Ibourg, Grand-Bailly lesquelles étoient ornées d'emblèmes & de devises. Sur les 9. heures, les personnes les plus considérables de l'un & de l'autre sexe, ainsi que tous les Officiers de la Garnison, se rendirent au Château dont la Façade étoit éclairée de 120. flambeaux de cire blanche & de pots à feu sans nombre placés dans la grande cour. On y avoit fait les préparatifs nécessaires pour la Fête que M. le Comte de Lautrec devoit y donner, qui commença par un très-beau feu d'artifice tiré dans le Jardin, accompagné de quantité de fusées volantes. A 9. heures & demie les Dames furent conduites dans deux Salles, où il y avoit deux Tables l'une de 40. Couverts & l'autre en Fer à Cheval de 70. services avec autant d'abondance que de délicatesse. Elles n'étoient occupées que par les Dames. Les Cavaliers au nombre de plus de deux cent, c'est-à-dire, les Chanoines, la Noblesse, les Officiers & autres Principaux de la Ville les servoient. Après le souper qui finit environ à minuit, les Dames monterent dans une Salle du Palais destinée pour le Bal, magnifiquement éclairée; la Simphonie étoit nombreuse & placée dans une espece d'Amphitêatre; cette Salle est d'une si prodigieuse grandeur que quoiqu'il y eût au moins

## 26 MERCURE DE FRANCE

5. ou 600. Personnes, on ne laissoit pas d'y danser jusqu'à 20. Menuets à la fois. Il se distribuoit abondamment dans une Chambre à côté des Rafraichissemens en tout genre pendant le Bal qui ne finit qu'à 6. heures du matin. Cette Fête s'est passée avec beaucoup d'ordre, de goût & de gayeté. Plusieurs Dames & Cavaliers y vinrent masqués, ce qui ne contribua pas peu à la beauté du Spectacle. M. le Comte de Lautrec n'ayant pû s'y trouver, Mrs de Saint Valier & de la Luzerne en firent les honneurs.



### M O R T S.

**O**N étoit mal informé quand dans le dernier Mercure p. 402. on a daté du 2. Fevrier, la mort de la feuë Comtesse de Denonville. Cette Dame étoit morte le 31. Janvier, âgée de 68. ans.

C'est sur un faux bruit que l'on a annoncé dans le même Mercure p. 406. la mort de la Prieure du Monastere de Poissi. Cette Dame n'est morte que depuis.

L'Evêque de Leon, dont on avoit aussi annoncé la mort d'après les Nouvelles publiques dans le Mercure de Decembre dernier, vol. 2. p. 2963. vit encore. On a oublié jusqu'à present de se retracter sur cet article.

Le nommé Barthelemi Campagne, est mort dans la Paroisse de Cernay en Champagne, âgé de 103. ans accomplis.

Le 24. Fevr. Claude-Franç. Fournier de Montagny, Conseiller au Parlement de Paris, & Grand-Chambre d'icelui, mourut à Paris âgé d'environ 60. ans. Il avoit été reçu au Parlement à la premiere Chambre des Enquêtes le 8. Juin 1707. & il étoit monté à la Grand-Chambre en 1735. Il étoit fils de Claude Fournier

**Tornier de Montagny**, ancien Président, Tresorier de France en la Généralité de Paris, & Conseiller d'Etat, mort le 16. Decembre 1727. à l'âge de 91. ans, & de Susanne Guillier, morte le 13. Juin 1712. & il avoit été marié le 30. Octobre 1710. avec la fille unique de feu Guillaume de Bar, Secretaire du Roy, Maison-Couronne de France & de ses Finances. Il en laisse aussi une fille unique, qui fut mariée en 1727. avec Christophe-Leonor de Mornay, Comte de Mont-Chevreuil, alors Enseigne, puis Sous-Lieutenant, & en 1734. Lieutenant au Régiment des Gardes-Françoises.

**Claude Louis-Hyacinthe Paulmier**, Marquis, Seigneur de la Boulay, Ancien Inspecteur Général de la Marine, & Directeur de la Compagnie de Saint Domingue, mourut le même jour âgé d'environ 82. ans.

Le 27. **Charles de Seigliere de Boisfranc**, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Coulombs, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Chartres, depuis le mois d'Octobre 1679, & en cette qualité, Prieur & Seigneur d'Essone, du même Ordre, Diocèse de Paris, par union faite en 1707. mourut à son Abbaye, âgé de 79. ans 3. mois, 21. jours, étant né le 6. Novembre 1662. Il étoit second fils de Joachim Seigliere, Seigneur de Boisfranc & de Saint Oüen, Vicomte de la Rochebriant, Baron d'Ambures, Conseiller, Secretaire du Roy & de ses Finances, puis Sur-Intendant Général des Maison, Finances, Domaine, Bâtimens & Jardins de Philippe fils de France, Duc d'Orleans, & ensuite son Chancelier, Garde des Sceaux, & Chef de son Conseil, &c. mort le 23. Septembre 1706. à l'âge de 80. ans, & de Geneviève Gedoy des Touches, morte le 17. Avril 1674. La Famille de Seigliere de Boisfranc est originaire de la Province de la Marche.

## 628 MERCURE DE FRANCE

Le 28. Charles de Poussemothe de l'Esboille, Comte de Graville, Baron d'Herilli, ci-devant Prieur Commandataire & Seigneur temporel du Prieuré de Marolles en Brie, qu'il résigna en 1730. mourut à Paris, âgé d'environ 55. ans. Il étoit le dernier fils de Jean-Edouard de Poussemothe de l'Esboille, Comte de Graville, Seigneur de Chenouff, Président en la Cour des Aydes de Paris, mort le 21. Mai 1725. à l'âge de 84. ans, & de Marie de la Grange-Trianon, morte le 22. Octobre 1722. à l'âge de 70. ans, & il avoit été marié le 28. Mai 1737. avec Catherine Olive de la Salle, riche héritière, & fille unique de Jean-Baptiste de la Salle, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, ci-devant Lieutenant de Roy à S. Domingue, & de Catherine Prevartel. Il en laisse des enfans.

## T A B L E.

<b>P</b> IECES FUGITIVES. Les Inégalités du Cœur humain, <i>Ode</i> ,	417
Suite de la Dissertation sur la Langue Gauloise,	424
Épître à M. . . . par Mlle G. . . .	443
Rép. contre l'Auteur de la Religion des Gaulois,	444
Ode à la Vertu,	457
Compliment au Duc de Gêvres,	461
Traduction de la VII. Ode d'Horace,	463
Dissertation lûe à l'Académie Française,	466
La Sagesse, <i>Ode</i> ,	474
Dissertation sur l'Evêque Léonce,	478
Épître à M. de la Soriniere,	505
Lettre de M. de Voltaire à M. de la R.	507
Le Serin & le Chat, <i>Fable</i> ,	510
Lettre sur l'ancienneté de la Ville d'Arles,	512
Enigme, Logogryphes, &c.	522
	Nou-

**NOUVELLES LITTÉRAIRES, DES BEAUX-ARTS,**

&c. Théodoret, Evêque de Cyr,	525
Avis, Hommes Illustres de la France,	532
Recueil, Questions de Droit, Reflexions, &c.	535
Projet de Souscription des Œuvres de M. Bossuet,	
Evêque de Meaux,	536
Petit Diction. Franç. dont l'Orthogr. est prouvée,	539
Histoire des Empires & des Républiques,	549
Calendrien Méridien pour régler les Montres, &c.	541
Essai sur la nature & le choix des Alimens,	542
<i>Georgii Cheynai Medicina Doct. Tract. de Infirm.</i> <i>ibid.</i>	
Histoire des Juifs & des Peuples voisins,	543
Les Amusemens du Cœur & de l'Esprit,	<i>ibid.</i>
Catal. de la Biblioth. du feu Ev. de Montpellier,	554
La Musique Pratique & Théorique,	<i>ibid.</i>
Deux Livres nouveaux pour servir à l'Histoire de la	
Fête des Foux,	555
Médaille du Cabinet de la Reine Chr. de Suede,	556
Descrip. Géograph. & Hist. du Royaume d'Israel,	557
Poème Epique, intitulé la <i>Henriade</i> ,	558
Livres nouveaux de Venise, Rome, Florence, &c.	559
Prix de l'Académie de Chirurgie pour 1743.	561
Médaille de l'Empereur Charles VII.	563
Estampes nouvelles, & différentes Cartes,	<i>ibid.</i>
Ouvrages de Musique gravés,	565
Nouvelle Machine pour éteindre le feu des che-	
minées	<i>ibid.</i>
Remede pour les Dartres, Rougeurs, &c.	567
Chanson notée,	<i>ibid.</i>
Spectacles, l'Embarras du Choix, Extrait,	568
Vers à M. de la Chaussée & à la Dlle Gauffin,	580
Clôture des Théâtres,	585
Sonnet Italien, avec la Traduction,	587
Ballet dansé sur le Théâtre de Milan par la Dlle	
Groignet,	<i>ibid.</i>
Nouvelles Etrangères, Turquie, Russie, &c.	588
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	612
	Concert

Concerts chés la Reine , & Comédies jouées à la	
Cour ,	617.
Spectacle donné sur le Théâtre des Tuilleries par	
le Chevalier Servandoni ,	619
Bénéfices donnés ,	<i>ibid.</i>
Prétation de Serment pour la Charge de Lieutenant	
Général de la Connétablie ,	620
Fête don. à Osnabruck par le Comte de Lautrec,	622
Morts ,	626

---

### *Errata de Fevrier.*

**P** Age 310. ligne 13. sur , *lisez* à. Page 330.  
 ligne 16. incomparabili , *lisez* , incomparable.  
 Même page , l. 17. Imperadore , l. Imperatore.  
 Même page , l. 6. du bas, convengone , l. conven-  
 gono. Même page , l. 5. du bas, condoite , l. con-  
 dotto. Même page , l. 4. du bas, non poteb , l. non  
 potrebe. P. 352. l. 3. & 4. également , l. aussi.

---

### *Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 445. ligne 25. inhierent , *lisez* , inhiarent.  
 P. 448. l. 27. in quam , l. inquam. *Ibid* l. 30.  
 fore , l. fove. P. 449. l. 2. hawd quaquam , l. quic-  
 quam. P. 452. l. 1. confessuros , l. concessuros.  
*Ibid* l. 10. natu , l. nutu. P. 454. l. 25. nostra , l.  
 nostræ. P. 455. l. 7. Diviacum , l. Divitiacum. P.  
 456. l. 10. veri , l. vero.

La Médaille gravée doit regarder la page 563  
 La Chançon notée la page 568

# MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

A V R I L. 1742.



A P A R I S,

*Chés* } GUILLAUME CAVELIER;  
          } rue S. Jacques.  
          } La Veuve PISSOT, Quai de Conty,  
          } à la descente du Pont-Neuf.  
          } JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLII.

*Avec Approbation & Privilège du Roy*

## A V I S.

**L'**ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

AVRIL. 1742.



PIECES FUGITIVES;  
*en Vers et en Prose.*

---

A MA MUSE.

A Dieu, Muse, il faut nous quitter;  
Mon gosier qui déjà bredouille,  
N'a plus la force de chanter,  
Et la terre bien-tôt recevra ma dépouille;  
Depuis le tems que tu me fers  
Et que tu diriges ma Lyre,  
Je n'ai de toi ni bien ni mal à dire;  
Si dans mes Ouvrages divers

A ij.    Tou

Tout n'est pas à l'abri d'une exacte Satyre ,  
 On y voit, quand on veut sans passion les lire ;  
 Plus de bons que de mauvais Vers ,  
 Ce qui suffit pour mériter ma grâce ,  
 Si les Critiques ne sont pas  
 Encor plus délicats qu'Horace , \*  
 Qui s'en contente en pareil cas ;  
 Ainsi les uns portant les autres

Font un tout que l'on peut comparer hardiment  
 A ceux que le Public reçoit bénévolement ,  
 Et qui, de-même que les nôtres ,  
 Ne se soucient pas toujours également ;  
 Si je n'ai pas encore, en poursuivant ma course ;  
 Des Cignes du Parnasse imité les doux chants ,  
 J'ai toujours eû cette ressource  
 De n'y perdre que peu de tems ,  
 Que de graces ai-je à te rendre  
 De m'avoir sur tout adopté  
 Par l'heureuse facilité  
 Qui ne m'a fait rien entreprendre  
 Qu'il ne fût vite exécuté ;  
 D'un Ouvrage, vaille que vaille ,  
 Je suis content, pourvû qu'il ne m'ait rien coûté ;  
 C'est pour moi seul que je travaille ,  
 Sans songer seulement à la Posterité ;

\* *Ergo ubi plura nitent in carmine , non ego paucis  
 offendar maculis.* Hor. Art. Poët.

Qu'elle

Qu'elle me loüe enfin ou bien qu'elle me fronde;  
Il n'en revient ni bien ni mal ,  
Quand on habite l'autre Monde ,  
De paroître à son Tribunal ;  
Non , l'honneur de primer n'est pas ce qui m'anime ;  
Cette perfection coûte trop d'atraper ,  
Et quand j'ai cultivé la rime ,  
Je n'ai cherché qu'à m'occuper ;  
Je ne suis pas jaloux des fameux avantages  
Où sans un dur travail on ne peut parvenir ;  
Que je survive à mes Ouvrages ,  
Ou que, chéris dans tous les âges ,  
On en garde le souvenir  
Jusques au plus long avenir ;  
Que m'en reviendra-t'il, lorsque réduit en cendre  
Je verrai tout s'évanouir ?  
Le bruit que l'on s'efforce à grands frais de pré-  
tendre ,  
Que je ne pourrai plus ouïr ,  
M'indemnifera-t'il , à quoi qu'il puisse tendre ;  
Des soins qu'il m'aura fallu prendre  
Dans l'esperance d'en jouïr ?  
Que les Despreaux , les Lamotte ,  
A bien polir un Vers sechent un jour entier ,  
Quant à moi , chétif Ecolier ,  
Si je brusque toujours tout ce que je fagotte ,  
Ce n'est qu'avec plaisir que j'use du papier ;

### 34 MERCURE DE FRANCE

Dans mes Vers, quelque rang que le Public leur  
donne ;

L'huile ne se fait pas sentir ,

Je cherche , quand je les façonne

Un remede à l'ennui que je veux divertir ;

Que bien ou mal on en raisonne ,

C'est le seul passeport dont je puis les nantir.

Muse , à te cajoler j'ai trouvé des délices ,

Sans quoi j'aurois bien-tôt negligé ta faveur ;

Il n'est point arrivé sous tes heureux auspices

Que mon travail devint un pénible labour ;

Il est juste , à présent , que ma course s'acheve ,

De reconnoître tes bienfaits ;

Ton secours , du moment que je fus ton Eleve ;

M'a servi selon mes souhaits ;

Rarement sérieuse , & constamment badine ,

Tu scûs me procurer d'agréables momens ;

Reçois donc mes remerciemens ,

Et va-t'en respirer l'air de ton origine ;

S'il ne faut rien dissimuler ,

C'est à regret que je te quitte ,

Mais tout vicillit , jusqu'au mérite ,

Et tu ne voudrois pas servir de pis-aller ;

Sçavoir faire à propos une sage retraite ,

Fut toujours un grand bien , mais aussi peu de gens

Convienent volontiers du reme

Qu'il seroit bon qu'elle fût faite ;

On

On aime à se flater , on s'étourdit , on fuit ;  
 - On voit en vain venir la nuit ,  
 Et qu'il ne reste plus qu'un foible crépuscule ;  
 En cherchant des plaisirs que l'on voit s'éloigner ;  
 Nous nous donnons un ridicule  
 Que la retraite enfin pourroit nous épargner ;  
 Cette maxime est juste & sage ;  
 Muse , quelle honte pour toi ,  
 Si tu radotois avec moi ,  
 De tout vieillard triste apanage !  
 De mon feu presqu'éteint , à peine seulement  
 Pourrois-tu désormais tirer quelques bluettes ,  
 Ainsi la Nature est sujette  
 A décliner journellement ;  
 Tel est l'ordre de ce bas Monde ;  
 Tout a son cours & son décours ,  
 Et la veine la plus féconde  
 D'une égale façon ne fournit pas toujours.  
 Un tems vient , où quoiqu'il en coûte ;  
 Elle tarit à fond dans l'esprit le plus net ,  
 Ou ce n'est plus que goutte à goutte  
 Qu'on voit couler le robinet ;  
 On sent apésantir la main que tu diriges ,  
 Et le Luth sous nos doigts qu'en vain nous agitions ;  
 Ne rend plus que de sombres tons ;  
 La Nature toujours ne fait pas des prodiges ;  
 Muse , tu ne vicillis jamais ,

## 36 MERCURE DE FRANCE

Mais après certaines limites ,  
Quand ton souffe divin communique ses traits  
A des personnes décrepites ,  
Leurs organes usés dégradent tes bienfaits ,  
Et par de tels canaux ce que tu leur indiques ,  
D'excellent devenu mauvais ,  
N'a plus le don de plaire aux oreilles critiques ;  
Adieu donc encore une fois ,  
Va-t'en t'indemniser par un plus digne choix  
Auprès de quelque heureux génie ,  
De ce que le Destin t'a fait perdre avec moi ,  
Et pendant ce nouvel emploi ,  
Réparer ta gloire ternie ;  
Il est pourtant vrai que du moins ,  
Si j'ai mal secondé tes soins ,  
Et n'ai pas toujours eû le grand secret de plaire ,  
Du fameux Misantrope en suivant ric-à-ric  
L'avis prudent & salutaire ,  
Je me suis bien gardé , quoique j'aye pû faire ;  
De ne donner rien au Public ,  
A tout débile Auteur rarement debonnaire.  
Quoiqu'il en soit de mon labour ,  
Ce n'est qu'à quelque ami que je le communique ,  
Et qui , peut être moins flatteur ,  
Par raison que par politique ,  
Comme nous dit le Satyrique ,  
*Rit tout haut de l'Ouvrage & tout bas de l'Auteur.*

Scelon

Selon presque toujours la commune pratique ,  
 Pour conclure , depuis le tems  
 De mon heureuse adolescence ,  
 Que ne dédaignant pas les sois de mon enfance,  
 Tu me faisois déjà bredouïiller quelques chants ,  
 J'ai passé près de soixante ans ,  
 Et fourni dans le cours de ma longue carrière ,  
 En plusieurs Ouvrages divers ,  
 Plus de cinquante mille Vers  
 Sur toute sorte de matiere ;  
 Mais le tems qui s'écoule , & qui vient m'avertir  
 Que je touche déjà presque au bout de la lice  
 Où nous allons tous aboutir ,  
 Exige qu'à la fin je me rende justice ,  
 Et qu'un plus solide exercice  
 Préviennne le moment que je dois en sortir.



*ECLAIRCISSEMENTS de M. F. Carré,  
 sur un Point de l'Histoire des anciens  
 Egyptiens.*

**L** Es Egyptiens , quoiqu'enfoncés dans  
 les erreurs du Paganisme , n'ont jamais  
 manqué à la reconnoissance. Cette vertu ,  
 que le doigt de Dieu a gravé dans le cœur  
 de sa Créature , semble être inconnue à la  
 A v plupart

### 338 MERCURE DE FRANCE

plûpart des Chrétiens de nos jours. C'est la triste suite de la corruption , qui paroît être parvenuë à son comble. L'Orgueil , l'Iniquité & l'Avarice , sont les Idoles des Hommes de tous Etats ; c'est-à-dire , de tous ceux qui font consister leur félicité dans la possession des biens de la Terre , en oubliant ce qu'ils doivent à Dieu , à ses Créatures , & à eux-mêmes. Cet aveuglement qui est un châtiment de la Justice Divine , les empêche d'apercevoir qu'ils couvrent leur réputation d'un mépris universel pendant leur vie , & que leur mémoire sera détestée par la Postérité. Celui qui néglige d'acquérir ce précieux trésor d'une bonne réputation pendant qu'il existe , peut être comparé à une espece de Monstre , qui n'a reçu l'existence que pour être perpetuellement couvert d'épaisses ténèbres , en punition de l'orgueil qui l'empêche d'accomplir le bien , & qui le porte au mal. Les anciens Egyptiens paroissent n'avoir jamais mérité ces reproches , & ce n'est que par un excès de reconnoissance qu'ils ont consacré l'Ibis ou la Cicogne.

Cet Oiseau arrive dans la Basse-Egypte vers la fin du mois d'Octobre & en Novembre. Alors , le Nil se retire ordinairement dans son lit ; ses eaux , après avoir lavé les Terres de l'Abissynie & de la Nubie , laissent

une

Une quantité prodigieuse de reptiles & d'insectes dans les marécages de la Basse-Egypte, où la contagion auroit été perpétuelle, si la Providence du Seigneur n'y avoit remédié par la création de la Cicogne, qui ne vit que de reptiles. Elle détruit pour sa nourriture & celle de ses petits, qu'elle fait dans la Basse Egypte, ainsi qu'en Europe pendant notre Eté, toute cette engeance, & elle préserve par cette destruction le Pays de l'infection qui auroit corrompu l'air, & c'est en reconnoissance de ce bon office que les Egyptiens avoient consacré cet Oiseau, & décerné des peines afflictives contre ceux qui le détruiroient. On ne peut douter que ce n'ait été cette même considération d'utilité, qui leur avoit fait accorder une pareille prééminence à différentes especes d'animaux quadrupedes, & d'Oiseaux. Pour sentir ces vérités, il ne faut pas perdre de vûë la situation, l'exposition, la nature, la température, & le fond de l'Egypte.

J'ai avancé dans ma Dissertation touchant les Oiseaux de passage, que les Cicognes blanches abandonnent la Basse-Egypte en Mars & au commencement d'Avril, pour repasser en Europe, & que les *Ibis* ou Cicognes noires, remontoient l'Egypte, & passaient dans les Contrées Méridionales, où elles trouvoient des eaux saines & des ali-

mens convenables. De respectables & illustres Sçavans modernes avancent cependant après une infinité d'Auteurs de tous les Pays, qui n'ont sçû que copier les Fables des Anciens, que l'*Ibis* ne remonte l'Égypte, que pour aller à la rencontre des Serpens aîlés que le vent d'Oüest ou de Sud-Oüest amene en Égypte, & pour les exterminer.

1°. La saine réflexion détruit cette chimere. Aucun Voyageur n'affûre avoir vû de ces Serpens volans, & aucun ne s'est avisé de nous en tracer le portrait.

2°. Les Cigognes ne volent que le jour, elles se reposent la nuit, conséquemment, il seroit libre à ces Serpens imaginaires, en se privant une nuit de leur repos, de faire irruption dans l'Égypte.

3°. Les *Ibis*, en quelque grand nombre qu'ils puissent être, ne peuvent se porter par-tout. Ayant donc manqué leur coup, il en auroit résulté que quelque Contrée auroit été désolée par ces Serpens aîlés fabuleux, ce qu'aucun Historien n'a écrit.

4°. Les Habitans de toutes les Parties de l'Afrique se rendent annuellement par terre & en corps, au tems préfix, dans le camp qu'ils établissent proche du Caire, d'où après s'être reposés quelques jours, & avoir renouvelé leurs provisions, ils se remettent en marche dans l'ordre d'une Procession, pour

pour accomplir leur Pelerinage à la Mecque; pendant ce long Voyage qu'ils font à travers des deserts, qu'on nous persuade faussement être immenses, par l'étendue, & impraticables par des obstacles imaginaires, ils n'ont jamais été incommodés par les prétendus Serpens volans. Donc il n'y en a point en Afrique, ni vrai-semblablement dans aucune Partie du Monde. Ces Processions nombreuses, composées de milliers de Devots Mahometans, & d'une multitude de chameaux & de chevaux, pour porter les hommes, les presens, les malades, & les provisions de vivres & d'eau, n'appréhendent que certains vents chauds, qui soufflent quelquefois dans les deserts de l'Arabie, & du mauvais effet desquels ils se garentissent, en s'enveloppant bien la tête & le visage, pour ne point respirer ces sables fins & brûlans, dont ils seroient incommodés. Si ces vents étoient rapides, alors ils se coucheroient le visage contre terre, jusqu'à ce que le tourbillon fût passé. Probablement ces vents ne soufflent que très-rarement, & peut-être même, ainsi que je le crois, que cet obstacle aparent n'est encore qu'une fable inventée par des Peuples qui ont intérêt à nous faire accroire que telles & telles Contrées sont impraticables, tandis qu'ils y font un commerce lucratif. Si les hommes étoient obligés

gés

## 542 MERCURE DE FRANCE

gés de se coucher par terre , pour sauver leur vie , que deviendroient les chameaux & les chevaux ? Il est constant que les Africains , les Mahometans d'Europe , & les Asiatiques , les plus à portée d'Egypte , se rendent régulièrement toutes les années au Caire. Or s'il y avoit eu des obstacles de quelque considération à vaincre , ils auroient cherché une autre route. La plus grande incommodité qu'ils ont à souffrir , c'est le nuage de sable que la multitude élève en marchant , & qui les accompagne presque toujours , mais dont néanmoins ils souffrent moins qu'on ne se le persuade , par la précaution qu'ils ont de marcher en bon ordre , & sur une même colonne. Pour soutenir ce bon ordre si nécessaire , vû la multitude , il y a un Commandant qui est despotique , & qui n'est sujet à rendre compte de sa conduite qu'au Grand Seigneur personnellement.

5°. La Haute-Egypte étoit autrefois extrêmement peuplée , ainsi que la Moyenne & la Basse. Si cette Partie du Monde a changé de face , à ne la pas reconnoître , ce n'est que par un effet de la barbarie des différentes Nations , qui l'ont successivement subjuguée. Les Arabes habitent actuellement & depuis plusieurs siècles les Parties Meridionales les plus desertes de ce Continent. Or si l'Egypte Basse , Moyenne , ou Haute , avoit été exposée

posée aux irruptions des Serpens aîlés, de quelque forme & nature qu'ils eussent été, elle seroit demeurée deserte, ce qui n'est jamais arrivé. Donc les Serpens volans n'étant qu'imaginaires, il faut purger l'Histoire d'Egypte de cette fable.

Le Phénomene le plus incompréhensible & qui devoit porter tous les hommes à réfléchir sur la foiblesse de leur nature, & sur les bornes que Dieu a jugé à propos de mettre à l'entendement humain, pour humilier ce fond d'orgueil qu'il déteste, c'est de trouver par tout, que ceux qui se piquent d'avoir infiniment plus d'intelligence & de sçavoir que le commun des hommes, donnent dans ce faux merveilleux qui flatte les génies superficiels, amateurs du ridicule, auxquels la simplicité du vrai paroît insipide. L'un & l'autre cependant portent, chacun son caractère. Pour en faire un choix judicieux, il faut se dépouïller de ces préjugés, & proceder avec une saine reflexion. La vérité, ai-je dit ailleurs, est exempte de toute contention. Mais le fabuleux, quelque délicatement manié qu'il puisse être, avec quelque style fleuri & leger qu'il soit narré, ne perdra jamais sa nature de fausseté; c'est son caractère; il subsistera dans tous les tems à la honte de ceux qui, se persuadant d'être d'une espece differente que le Peuple ignorant & grossier,

grossier, ont néanmoins également donné dans l'absurdité, ou pour l'avancement de leur fortune, par la corruption de leur sens, ou par un véritable fond d'orgueil. Si tous les Peuples sont tombés dans les erreurs du Paganisme & de l'Idolatrie, ils n'ont pas tiré ces erreurs extravagantes de leur propre fonds, mais ils se sont laissé corrompre & pervertir par ceux qu'ils croyoient être de bons & sûrs guides. Le Peuple conserve constamment le culte de ses Peres, & il n'oublie leurs coûtumes & leurs usages, qu'après avoir été trompé & abusé par de faux & orgueilleux Sçavans, qui ont fait usage de leurs talens pour le séduire. En un mot le faux merveilleux, en quelque lieu qu'il se trouve, n'est qu'une véritable dépravation du sens commun.

*A Paris, le 19. Mars 1742.*



*A Mad. la Comtesse de Montmorency, sur la mort de Mignonne, petite Gorge Rouge, que cette Dame apporta d'Anjou à Paris l'Automne dernière.*

**D**Ans la douleur la plus amere,  
Prête-moi, sçavant Solitaire, (a)

(a) *Le Solitaire Ambroise.*

Ces

Ces traits & ces hardis Pinceaux  
 Dont tu peignis *Pumilione*, (a)  
 Au gré même de tes Rivaux ;  
 Je m'en vais célébrer *Mignonne* ,  
*Mignonne* Reine des Oiseaux.

*Mignonne* fut pendant sa vie  
*Gorge-rouge* de grand renom ,  
 Modeste , simple , sans façon ,  
 A couvert des traits de l'envie ;  
 Sage en sa plus belle saison.  
 Elle se joïta du martyr ,  
 De mille différens Oiseaux ;  
 Le Moineau même en vain soupire ;  
 Moineau qui n'eut jamais d'égaux ;  
 Mais la Parque qui tout médisonne ,  
 Le dirai-je ? hélas ! j'en frissonne ,  
 Trancha le fil des plus beaux jours  
 Que puissent filer les Amours.

Que fais-tu ; charmante Comtesse ?  
 En proie à ta sombre tristesse ,  
 Tu gémis : ta juste douleur  
 Perce jusques dans la Province ;  
 Cependant qu'on plaint ton malheur  
 Chés le Bourgeois & chés le Prince ,  
 Tu te rappelles ces instans  
 Où *Mignonne* de son ramage

(a) *Puce célèbre*. Mercure de Juillet 1741.

## 248 MÉRCURE DE FRANCE

Voulant te faire un doux hommage ,  
 Devançant l'Auróre au Printems ,  
 Tous les matins sur ta fenêtré  
 Venoit t'annoncer le beau tems.  
 Mais on en doutera , peut être  
*Mignonne* entre en l'apartement ;  
 L'y voilà , qu'importe comment ;  
 Tu reconnois la *Volatile* ,  
 Qui t'aborde civilement ;  
 Elle ne fait la difficile ,  
 Par un petit raffinement ,  
 Pour se voir prendre à sa Maîtresse ;  
 Qu'autant qu'il convient seulement  
 Pour faire briller ton adresse ;  
 Elle résiste mollement.  
 Tel Horace dessus sa Lyre  
 Vante le baiser que *Thémise*  
 Sçait refuser à son Amant ;  
 Son refus part d'un doux caprice ;  
 Afin que l'Amant le ravisse.

*Mignonne* reçût en naissant  
 Les plus beaux dons de la Nature ;  
 Le ramage le plus touchant.  
 Et la plus aimable figure.  
 Elle chantoit sans grimacer ,  
 Et bien souvent sans se lasser ;  
 Elle chantoit de sa Maîtresse

Le

**Le choix & la délicatesse**

**Dans les plus innocens plaisirs ;  
 Comment captivant ses desirs ,  
 Tour-à-tour Cérès ou Pomone ,  
 Cloris ou Flore , en son Jardin  
 Par fois , l'arrosoir à la main ,  
 Elle cultive une Anemone ;  
 Ou comment dans un champ voisin  
 Ouvert au Moissonneur avide ,  
 Comme Cérès , elle préside  
 A ferrer la paille & le grain ,  
 Ou pour vendanger le Raisin ,  
 Comment tenant une serpette ,  
 L'Amour qui l'observe & la guette ,  
 En rit avec le Dieu du Vin.**

*Mignonne avec délicatesse*

**Exprimoit tous ces traits charmants ;  
 Sur l'Histoire de sa Maîtresse  
 Rouloient toujours ses plus beaux chants ;  
 Mais comme il n'est rien de durable ,**

**Paris , par un sort déplorable ,  
 Va perdre & se voir arracher  
 Ce Phénomene incomparable.  
 Ah ! qu'on est bon de s'attacher  
 Au sort d'un objet périssable ?  
 Plus il est tendrement aimé ,  
 Si quelque danger le menace ,**

**Que**

## 248 MERCURE DE FRANCE

Que dis-je ? une ombre de disgrâce ,  
Et plus on en est allarmé.

Une noire mélancolie ,  
La toux , la fièvre , la phthisie ,  
Sembloient dévorer jusqu'aux os  
La Souveraine des Oiseaux.

On consulte la maladie ;  
Sur ces maux douloureux , aigus ,  
Trois fois la Faculté raisonne ,  
Examine , discute , ordonne ;  
Les remèdes sont superflus.

Souvent une jeune personne ,  
Qui dans le monde prend l'essor ;  
Epreuve le malheureux sort

Qui va nous enlever Mignonne ;  
Et plus on est propre aux plaisirs ,  
Quand tout concourt à nos desirs ,  
Plûtôt on descend dans la Barque

Cruelle , inexorable Parque ,  
Nos vœux ne peuvent te fléchir ;  
Par un sort injuste & barbare ,

*Mignonne* va bien-tôt franchir  
Les sombres portes du Ténare.

Ses râlemens dans la douleur ,  
Sa langue , où regne la pâleur ,  
Ses yeux fixés sur sa Maîtresse  
Annoncent le prochain malheur ;

Que

Que vois-je ? elle tombe en foiblesse ,  
 Et pendant qu'un chacun s'empresse . . .  
 Mignonne deux fois touffe & meurt.

*Par M. de la Soriniere , Gentilhomme de  
 de la Province d'Anjou.*



*DISCUSSION à faire sur la Banlieuë  
 de Paris , du côté de S. Denis , proposée par  
 M. Maillart , ancien Bâtonnier de l'Ordre  
 des Avocats , à M. l'Abbé Lebeuf , de  
 l'Académie Royale des Belles-Lettres , Au-  
 teur de la Notice du Diocèse de Paris ; au  
 Procureur Fiscal de S. Denis en France , &  
 à tous les Amateurs de l'Antiquité,*

I.

**C**Haque année le Châtelet de Paris fait  
 imprimer une Liste de ses Officiers , qui  
 passe dans l'Almanach Royal ; on y trouve  
 ce qui suit.

*Banlieuë de Paris , par ordre alphabétique.  
 S. Denis jusqu'au GRY , Collationné & extraits  
 du Registre apellé le Grand Livre jaune , folio  
 24. recto & verso.*

Ce qui a été suivi par l'Auteur du Géogra-  
 phe Méthodique , seconde Partie , Edition  
 de 1742. page 183. où l'Auteur a placé une  
 Carte

Carte de la Banlieuë de Paris, laquelle il fait passer dans S. Denis.

Brodeau, sur Paris, Art. 85. N<sup>o</sup>. 25. indique que ce Registre étoit dans la Chambre de M. le Procureur du Roy au Châtelet de Paris.

## II.

Au lieu de *Gry* ou *Gris*, il faut lire *GREZ*, comme il est écrit dans le second Volume des Extraits des Registres de la Chambre des Comptes, qui est parmi les Manuscrits de l'Abbaye de S. Victor à Paris, & par Tronçon, sur Paris, Art. 86.

## III.

En matiere de Jurisdiction, la Banlieuë ne se regle pas par l'étenduë d'un Lieu à l'autre, celle de longueur est dans Loysel, Institutes Coûtumieres, Liv. 2. Tit. 3. Regle 33. *La Banlieuë* est estimée à 2000. pas. Par Déclaration du Roy concernant le Commerce des Grains & Farines, datée du 8. Septembre 1737. Sa M. a fixé à 2400. toises la lieuë aux environs de Paris, à commencer à la Halle aux Grains.

## IV.

Mais le Terrain interieur & exterieur sur lequel la Jurisdiction s'exerce, en forme la Banlieuë. Terrain connu par les termes *Destroit* & *Territoire*, suivant le Pere Sirmond, rapporté par Menage, en ses Etymologies Françoises.

BAN;

**BANLIEUE**, *Banleuga*, *Banni leuga*, dicitur is modus Agri, *cujus finibus Loci alicujus immunitas, vel Jurisdictio terminatur. Satis ex hac descriptione liquet Sancti Dionisii Banleugam ultra Leuga unius spatium porrectam fuisse.*

Les mêmes Notions se trouvent dans le nouveau Du Cange, Glossaire Latin & Gaulois, aux mots *Bannum Leuga*.

## V

En un endroit apert de la séparation d'une Justice d'avec une autre, on plaçoit un Arbre, une Croix, ou une Pierre élevée, de matiere dure, de Marbre, &c. C'est de-là que se faisoient les Bans, Prônes & Publications de la Jurisdiction terminée, d'où l'on faisoit sortir les Bannis de la Jurisdiction. Voyez Carondas sur Paris, Art. 85. à la fin. Brodeau, sur Paris, Art. 30. N°. 7. & Art. 85. N°. 23. Les Notes sur Artois, Edition de 1739. page 238. Art 4. N°. 14.

## VI.

En vertu des Arrêts du Conseil, & des Lettres Patentes des 6. 27. Septembre 1704. & 20. Decembre 1707. le Terroir de S. Denis a été fixé contradictoirement avec les Paroisses voisines, suivant un Plan gravé, où se trouve le Terrain occupé par les Granges & Caves du vieux Landit, & par la superficie des anciennes Loges; la pointe Méridionale est vis-à-vis celle de l'extrémité Septentrionale

nale du Terrain de la Chapelle S. Denis, où commence le chemin qui est à l'Occident de S. Denis, pour gagner le Pont du Ruiffeau du Crou, qui tombe dans la Seine, extrémité Septentrionale, où il faut lire la *Croix Faron*, au lieu de Furon, & où je présume que finissoit la Banlieue de Paris, & qu'il y avoit un *Grez*, d'où le Prévôt de Paris faisoit faire ses Bans & Proclamations; ce *GREZ* mentionné dans le Manuscrit de saint Victor, est changé en *Gris*, dans le Manuscrit de M. le Clerc du Brillet, Continuateur du Traité de la Police du Commissaire de la Mare.

Je me confirme dans cette idée, par ce que D. Jacques Doublet, Religieux & Censier de l'Abbaye de S. Denis, a écrit en son Histoire, Edition de 1625. page 421. Voici ses termes.

» La Banlieue de la Ville de S. Denis com-  
 » mence à une Borne de Marbre, qui est  
 » sur la Riviere de Seine, vers la Porte de  
 » Pontoise, entre les Villages de S. Ouen &  
 » Clipsi. En venant de droit chemin à un  
 » grand Colombier, qui est audit Village  
 » vers Clipsi, & de cestui Colombier la Ban-  
 » lieue vient répondre à la pointe de deux  
 » chemins, par lesquels on va de saint  
 » Denis au Village de Clignancourt, & à la  
 » Ville de Paris.

» Et

„ Et là même , proche de ce Lieu y a aussi  
 „ une Borne de Marbre de l'autre côté ; à  
 „ sçavoir de la Porte de la Ville de S. Denis,  
 „ apellée *la Porte de Paris* , sur la Chaussée  
 „ d'Haubert-Villiers , où sont assises deux  
 „ autres Bornes de Marbre, par-delà la Croix  
 „ du Landit , dite la *Croix au Fien* , d'ancien-  
 „ neté , & depuis la Croix qui panche , par  
 „ laquelle Chaussée l'on va de S. Denis à Pa-  
 „ ris ; & sont icelles Bornes plantées à l'endroit  
 „ de la pointe Liziart , qui font la séparation  
 „ de la Banlieüe de S. Denis & de la Ville de  
 „ Paris. Aussi de la Chaussée du Roy & de  
 „ celle de S. Denis , cette Croix au Fien, ou  
 „ du Reposoir , est à la traversée des che-  
 „ mins de S. Denis à Montmartre , & des  
 „ Poissonniers.

## V I I.

Au Nord de ces Bornes & Pointes , sont  
 les ruines du vieil Landit , qui n'a jamais été  
 sujet à la Jurisdiction ordinaire du Prévôt de  
 Paris , à l'exclusion duquel le Bailly de S. De-  
 nis a été maintenu par le Roy Charles V. au  
 mois d'Août 1395. & par Charles VI. le 5.  
 Mars 1399. Donc la Banlieüe de Paris n'a  
 pas été au-delà de ces Bornes , nommées au-  
 trefois *Grez* , & présentement *Gry* , par cor-  
 ruption , dans la Liste du Châtelet.

## V I I I.

Comme il n'y avoit sur le Terrain du vieil  
 B Landit,

Landit, ni Maisons, Ruiffeaux, Puits, ni Commodités, la Foire du Landit a été enfin transférée dans la Ville de S. Denis par le Roy Henry II. au mois de Novembre 1556. & 22. Mars suivant, & par le Roy Charles IX. le 20. Juin 1566.

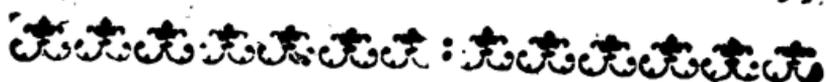
Il seroit à souhaiter que toutes les Banlieuës, tant de Paris, que des autres Jurisdiccions, fussent fixées contradictoirement entre elles.

## IX.

La Croix qui étoit panchée dès l'année 1274. selon Doublet, & D. Félibien, en son Ouvrage sur S. Denis, page 251. de l'Edition de 1706. étant tombée en 1741. a été rétablie aux frais de l'Abbaye de S. Denis.

Selon ces Auteurs, & du Breüil, en son Ouvrage sur Paris, Edition de 1629. ce fut aux pieds de cette ancienne Croix que fut cachée l'Hostie prise à S. Gervais de Paris, par un Voleur, qui fut condamné à mort par les Officiers de S. Denis; Evenement qui a produit deux Usages dans l'Eglise de S. Gervais, 1<sup>o</sup>. qu'annuellement la Messe du S. Sacrement s'y célèbre le Vendredi, au lieu du Jeudi. 2<sup>o</sup>. Qu'il s'y fait une Procession le premier Dimanche de Septembre, parce qu'en 1274. cette Epoque étoit un Vendredi, & que la Tradition est que l'Hostie volée vint se poser sur le Livre du Curé de S. Gervais.

LA



LA SIMPLICITE'  
 CHRETIENNE,  
 O D E.

**P**lein d'ignorance & de miseres,  
 Pourquoi, Mortel audacieux,  
 Veux-tu sur les profonds Mysteres  
 Porter un œil trop curieux ?  
 Toi, pour qui toute la Nature  
 Ne paroît qu'une Enigme pure ;  
 Tu sondes les divins decrets !  
 Tu crois que ton foible génie  
 De l'intelligence infinie  
 Pourra dévoiler les secrets !



Crains les ténèbres respectables  
 Où Dieu cache sa Majesté.  
 De ses desseins impénétrables  
 Qui peut percer l'obscurité ?  
 Mesure la vaste étendue  
 De ces Globes qu'offre à ta vûë  
 Un Ciel serein, & lumineux ;  
 Mais arrête ici ton audace,  
 Tu ne peux voir que la surface  
 De ce Théâtre merveilleux.

Où t'empporte l'ardeur extrême  
 De tout comprendre & tout sçavoir ;  
 Tu ne te connois pas toi-même ;  
 L'esprit échape à ton pouvoir ,  
 Et ta raison impérieuse  
 De la Grace victorieuse  
 Veut pénétrer la profondeur ?  
 Paul tout rempli de sa lumière ,  
 Nous découvre-t'il la maniere  
 Dont elle agit sur notre cœur ?



Je sens en moi que la Nature  
 Veut établir la liberté ;  
 Elle se plaint , elle murmure ,  
 Quand le pouvoir m'est disputé ;  
 Mais , si j'interroge mon ame ,  
 Comment une céleste flâme  
 La fait agir , la fait mouvoir ,  
 Je crains que cette ame hautaine  
 Ne donne à la puissance humaine  
 Ce qui vient du divin pouvoir ,



Surpris de l'intervalle immense  
 Qu'on voit de l'homme au Créateur ;  
 Si je n'admets point de puissance  
 Qui concurre avec son Auteur ;

Ce

Ce n'est plus pour moi qu'un vain titre ,  
 Que ce franc , que ce libre arbitre ,  
 Que ma raison osoit vanter ;  
 Je ne connois plus de Justice  
 Qui récompense ou qui punisse  
 Ce qui ne peut rien mériter.



Ainsi , mon ame suspendue  
 Entre les sentimens divers ,  
 Partout où je porte la vue  
 Je vois des abîmes ouverts.  
 Pour me garantir du naufrage ;  
 Je n'ose quitter le rivage ;  
 La crainte assure mon repos.  
 Combien dans cette Mer profonde  
 Flottants à la merci de l'Onde ,  
 Se perdent au milieu des flots !



De tant de disputes fameuses  
 Où nous embarque notre orgueil ,  
 Fuyons les routes dangereuses ;  
 L'homme à lui-même est un écueil ,  
 Et ce petit monde sensible  
 Est un Dédale imperceptible  
 Dont nous ignorons les détours.  
 La Foi de notre sort décide ,

# 38 MERCURE DE FRANCE

Elle tient le fil qui nous guide ;  
Sans elle , nous errons toujours.



Heureux les cœurs simples , dociles ,  
Qui sans raisonner sur la Loi ,  
Respectent dans nos saints Conciles  
Le sacré dépôt de la Foi !  
Ne franchissons point la barriere  
Que le Pere de la lumiere  
Mit aux vains efforts de l'esprit.  
A quoi nos soins doivent-ils tendre ?  
Est-ce à pratiquer ou comprendre  
Ce que le Ciel nous a prescrit ?



Laissons la Sagesse éternelle  
Disposer des cœurs à son gré ;  
Il suffit à l'homme fidelle  
Que par lui Dieu soit adoré.  
Qu'importe à ces Docteurs habiles  
Que par des raisons trop subtiles  
Un Système soit combattu ?  
Que produit leur haute science ,  
Si Dieu ne met dans la balance  
Que l'innocence & la vertu ?

QUES.



## QUESTION IMPORTANTE,

*Jugée au Parlement de Paris.*

**S**çavoir si les pere & mere peuvent substituer la légitime de leur fils qui est en démence ?

F A I T.

Pierre Drevet, Graveur ordinaire du Roy, si connu par ses Talens, & Marie - Anne Pechet, sa femme, n'eurent qu'un fils unique, nommé Pierre-Imbert Drevet, lequel élevé par son pere dans la même Profession, devint son Emule, & fut aussi honoré du Titre de Graveur ordinaire du Roy. Les fruits de son travail, qui étoient considérables, contribuerent à augmenter la fortune du pere, avec lequel il demuroit.

Ses succès lui furent funestes. Le travail excessif auquel il s'étoit livré, donna en 1735. quelques atteintes à son esprit, mais trois mois après ses sens reprirent leur situation ordinaire, & il continua de travailler avec le même aplaudissement.

Pierre Drevet avoit élevé chés lui un de ses neveux, nommé Claude Drevet, qui étoit devenu en quelque sorte un enfant d'adoption,

B iiij doption,

doption, il l'avoit formé dans la Gravûre ; & quand il fut en état de travailler seul, il lui donna des meubles & une somme de 6000. livres.

Imbert Drevet, uniquement livré à sa Profession, avoit toujours marqué de l'éloignement pour le mariage.

Son pere le voyant dans ces dispositions, fit son Testament le 23. Avril 1739. par lequel il déclara entre autres choses que le respect & l'attachement que son fils lui avoit toujours porté, lui avoit attiré toute sa tendresse & fait le plus grand contentement de ses jours, mais qu'ayant plû à Dieu de l'affliger d'une foiblesse d'esprit qui l'avoit empêché pendant du tems de pouvoir se gouverner, dans la crainte où il étoit que malheureusement il ne retombât dans la même maladie, & que des gens mal intentionnés n'abusassent de sa foiblesse, il vouloit que tous les immeubles qui se trouveroient lui appartenir au jour de son décès & qui appartiendroient au Sr son fils unique & seul héritier, demeurassent substitués aux enfans à naître en légitime mariage de son fils; & en cas que son fils décedât sans enfans nés en légitime mariage, ou que les enfans vinssent à déceder en minorité sans être pourvûs, il légua tous les immeubles qui seroient venus à son fils par sa succession, même les  
meubles

meubles & effets mobiliers qui se trouvoient en nature, & autres effets représentant les biens, sans exception, à Claude Drevet, Graveur, son neveu, qu'il institua en ce cas son Légataire universel, pour par lui en jouir en toute propriété, du jour du décès de son fils, à la charge par Claude Drevet, de remettre sur le legs universel la somme de 3000. livres à ses plus proches parens, & 7000. livres aux autres qui en auroient le plus de besoin.

La femme de Pierre Drevet fit aussi son Testament peu de tems après, par lequel elle substitua tous ses biens aux enfans de son fils à naître en légitime mariage, & à défaut d'enfans, elle légua à ses neveux une somme de 12000 livres, & le surplus de tous ses biens aux neveux & nieces de son mari.

Elle mourut en 1737. & son mari ne lui survécut que 11. mois. Imbert Drevet, qui n'avoit pas connoissance de leurs Testamens, ne fit point d'Inventaire.

Au commencement du mois d'Avril 1739. il fut attaqué d'une nouvelle maladie qui frapa tout à la fois le corps & l'esprit. Il fut interdit, & ne vécut après cette interdiction que trois semaines.

Après sa mort les héritiers maternels formèrent leur demande au Châtelet contre Claude Drevet, en délivrance du legs fait à

B v leur

leur profit par la Dame Drevet, & en distraction de la légitime dans la substitution des biens maternels.

Les héritiers paternels intervinrent, & comme la substitution faite en leur faveur par la Dame Drevet leur étoit plus avantageuse que la légitime dans les biens substitués par le Sr Drevet pere, ils se joignirent à Claude Drevet pour défendre à la demande en distraction de légitime.

Par Sentence du Châtelet du 27. Août 1740. il fut ordonné que la légitime appartenante à Imbert Drevet dans les successions de ses pere & mere, en seroit distraite en faveur de ses héritiers, en conséquence qu'il seroit procédé à la liquidation des légitimes & au partage des biens de ces successions, que le surplus des Testamens seroit exécuté; à l'effet de quoi la Sentence fit délivrance aux Légataires de leurs legs!

Sur l'appel interjetté par Claude Drevet, les héritiers paternels se réunirent aux héritiers maternels, pour demander la confirmation de la Sentence

De la part de Claude Drevet, Légataire universel, on disoit que les héritiers d'Imbert Drevet étoient non-recevables à réclamer sa légitime. On tiroit cette fin de non-recevoir, de l'incapacité des héritiers, & de l'acquiescement d'Imbert Drevet aux Testamens de ses pere & mere. L'ac-

L'action de légitime, disoit-on, étant un privilege attaché à la personne de l'Enfant grevé, ne passe à ses héritiers que quand cet Enfant a lui-même reclamé contre la substitution; encore faut-il qu'il n'ait rien fait de contraire; car la Loi 8. *Cod. de inoff. Testam.* décide que quoiqu'un pere n'ait pas laissé à son fils la légitime entiere, cependant si ce fils a payé les dettes de la succession, il est non-récevable à intenter la querelle d'inofficiosité.

Imbert Drevet a eû connoissance des Testamens de ses pere & mere, il y a acquiescé, en se mettant en possession de tous les biens, & en acquittant, comme héritier, les dettes de leurs successions.

Au fond, le pere a pû substituer la légitime de son fils, qui étoit en démence; c'est un principe fondé sur la raison & l'équité; l'autorité des Loix & la Jurisprudence des Arrêts.

La légitime est un droit qui réside en la personne du pere, un droit qu'il transmet à ses enfans, & dont il est le maître de disposer dans de certaines circonstances, suivant que sa sagesse le lui suggere; ainsi, lorsqu'un fils est insensé, la tendresse paternelle & la raison, tout engage le pere à préserver ce fils infortuné des écueils qui l'entourent. Il a recours à la substitution, & lui laissant l'usu-

B vj fruit

## 664 MERCURE DE FRANCE

fruit de ses biens , il remplit doublement le vœu de la Nature , puisqu'il lui assure ses biens & la subsistance , par la propriété qu'il lui substitue ; le pere eût fait à son fils un présent empoisonné , s'il lui eût laissé des biens libres qu'il eût dissipés , & le fils auroit tort de se plaindre de ce qu'on lui a enlevé une propriété dont il ne pouvoit faire aucun usage. •

La substitution est un remede contre les aliénations indiscrettes ; elle empêche que celui qui en est grevé , ne se dépouille de ses immeubles , & le pere , en usant de ce remede salutaire à l'égard d'un fils insensé , ne fait que concourir avec la Loi , pour lui assurer des alimens.

En effet , les Loix Romaines , les Auteurs , les Arrêts , tout nous apprend que les mineurs , les insensés & les prodigues , étant constitués dans la même incapacité de gouverner leurs biens , on peut leur substituer la légitime.

Le Titre , *De curatoribus furioso & prodigo dandis* , au Digeste , met en parallele le prodigue & l'insensé ; il décide que l'on peut donner un Curateur au prodigue de même qu'au furieux. La Loi 16. après avoir dit que quand le pere a donné par son Testament un Curateur à son fils insensé ou prodigue , le Prêteur est obligé de déferer au jugement du pere ,

pere; on ajoûte qu'il peut prendre un autre parti, qui est de substituer tous ses biens, *Potuit tamen pater, & aliàs providere nepotibus suis, si eos jussisset hæredes esse & exhæredasset filium, eique quod sufficeret alimentorum nomine legasset.*

Ricard, en son Traité des Donations, N. 1139. dit que nous avons reçu la disposition de cette Loi, que nous permettons aux peres de faire les Arbitres dans leur famille, & qu'un pere & une mere, pour le mauvais ménage de leur fils, dont on croit facilement leur jugement dans cette rencontre, puisse ordonner qu'il se contentera de l'usufruit de la portion qui lui doit appartenir en leurs biens.

Le même Auteur rapporte plusieurs Arrêts qui l'ont ainsi jugé, & entre autres un du 12. Mars 1680. qui a confirmé la substitution faite par un pere de la légitime de son fils, qui étoit en démence.

Enfin on voit dans un autre Arrêt du 3. Juillet 1705. rapporté au Journal des Audiences, que le Magistrat qui portoit la parole pour le ministère public, établit que la Loi *Si furioso* devoit s'appliquer à l'insensé comme au prodigue.

De la part des héritiers d'Imbert Drevet, on disoit pour écarter les fins de non-recevoir, que le droit de demander la légitime n'est point attaché à la personne & ne meurt point avec elle. C'est un droit héréditaire, qu'Imbert Drevet

Drevet a par conséquent transmis à ses héritiers, quoique de son vivant il n'en eût point fait usage.

Il n'avoit point eû connoissance des Testamens de ses pere & mere; ces Testamens ne s'étant pas trouvés sous les scellés, ils étoient entre les mains de Claude Drevet, & quand il en auroit eû la connoissance la plus parfaite, on ne pourroit argumenter des Actes par lesquels il auroit parû les aprouver, à moins que par une clause expresse & positive, il n'eût renoncé à demander sa légitime, ainsi que nous l'enseignent les 30. & 35. ff. de *inoff. Testam.*

Au fond, disoient les héritiers, les enfans ne tiennent pas leur légitime de la libéralité de leurs pere & mere, ils la tiennent de la Nature & de la Loi, qui ont pourvû à leur subsistance, en leur assurant cette portion libre de toute charge. L'enfant ne peut en être privé sans une juste cause.

Chés les Romains, il y avoit trois sortes de substitutions par lesquelles le pere pouvoit disposer & substituer la légitime de son fils; sçavoir, la Pupillaire, pour les fils de famille impuberes; l'Exemplaire, pour les fils de famille insensés, & une troisième espece pour les prodigues, qui n'étoit pas comme les deux premières, fondée sur l'amour paternel ni sur la crainte que les fils de famille ne mourussent

mourussent intéréts, mais dictée par un juste ressentiment du pere contre l'enfant dissipateur, & que l'on peut regarder comme une espece d'exheredation.

Les effets de ces trois sortes de substitutions étoient differens, la Pupillaire finissoit par la puberté; l'Exemplaire finissoit lorsque l'enfant étoit revenu en son bon sens, mais la dernière ne finissoit que par la mort de l'infirmité.

Parmi nous les substitutions Pupillaires & Exemplaires n'ont lieu que dans les Pays de Droit Ecrit; elles n'ont point été admises dans les Pays Coutumiers; on les a rejetées comme inutiles; la Loi ayant pourvu à l'ordre de la succession des mineurs & autres personnes, on a la voye de faire interdire ceux qui sont insensés, comme on en avoit usé à l'égard d'Imbert Drevet, au moyen de quoi l'insensé ne peut abuser de son bien; & il n'y a plus aucun prétexte à la substitution universelle; au préjudice de ses héritiers. On a seulement reçu parmi nous la troisième espece de substitution à l'égard du prodigue; c'est ce qu'établit Ricard; en son Traité des Substitutions, Part. I. Ch. 2. N°. 90. & en son Traité des Donations, N°. 1138. & 1139. Le Brun, dans son Traité des Successions, Liv. 2. Ch. 3. Sect. 4. N°. 2. décide aussi qu'il n'y a que le seul cas de la prodigalité

digalité où l'enfant puisse être privé de sa légitime.

Le Titre de *Curatoribus furioso & prodigo dandis*, n'assimile l'insensé au prodigue, que pour leur donner un Curateur, c'est son unique objet. La Loi 16. ne parle de Substitution qu'en passant, & seulement dans la seconde Partie de sa Disposition, qui ne concerne que le prodigue; en effet elle veut que si les enfans du prodigue sont en sa puissance, ils ne soient institués héritiers qu'à la charge d'être émancipés par leur pere, *Ut emanciparentur à patre prodigo*, dit cette Loi; elle ne parle plus en cet endroit de l'insensé.

Ce que Ricard a dit de contraire, ne peut être ici d'aucune considération pour le Pays Coûtumier, il ne parle en cet endroit que des Pays de Droit Ecrit.

Les Arrêts, qu'il rapporte sont tous rendus dans le cas d'un fils prodigue, il n'y a que celui du 12. Mars 1680. qui mérite quelque attention, encore voit-on qu'il a été rendu sur des circonstances particulières, il ne s'agissoit pas d'une substitution, mais d'une donation universelle, faite par Contrat de Mariage, avec clause qu'elle ne seroit point révoquée par la survivance d'enfans, s'ils mouroient avant leur majorité.

A l'égard de l'Arrêt du 3. Juillet 1705. il n'a point de rapport à la Question, & on ne peut

peut pas argumenter d'un mot que l'Arrestiste a dit en passant.

On trouve au contraire deux Arrêts qui ont jugé que *la Loi si furioso* n'a point d'application à l'insensé, & qui ont ordonné dans ce cas la distraction de la légitime; le premier du 18. Janvier 1656. rendu sur les Conclusions de M. l'Avocat Général Talon; le second du mois de Juillet 1739. rendu au rapport de M. l'Abbé Langlois.

Enfin Imbert Drevet n'auroit pû, même dans le Pays de Droit Ecrit, être grevé d'une substitution universelle, puisque la Loi n'admet point cette substitution à l'égard des enfans à qui la démence laisse des intervalles de bon sens, & que celui-ci depuis 1735: étoit guéri de la foiblesse d'esprit dont il étoit attaqué, qu'il avoit donné au Public des Ouvrages qui feront à jamais l'admiration de la Posterité, & que jusqu'à sa dernière maladie, il avoit toujours gouverné sagement ses affaires.

Par Arrêt rendu en l'Audience de la Grand'Chambre le 23. Fevrier 1741. conformément aux Conclusions de M. l'Avocat Général Joly de Fleury, la Sentence fut confirmée en ce qui concernoit la distraction de la légitime. Et sur la demande formée à la veille du Jugement, par le Légataire universel, à ce que les legs faits aux héritiers fussent déclarés caduques

caduques dans le cas où la distraction de la légitime seroit ordonnée, la Cour ordonna que les Parties contesteroient plus amplement. Plaidant M. Aubry pour le Legataire universel; M. Guéau de Reverseau pour les héritiers maternels, & M. Millin de Grand-maison pour les héritiers paternels.



## EPITHALAME

*Sur le Mariage de M. V... & de Mlle M...*

**S**ans être au siècle heureux de Saturne & de Rhée,  
 Il est encore des Mortels,  
 Amis de la vertu, favorisés d'Astrée,  
 Et par qui l'intérêt voit briser les Autels.

L'Amour a conservé, par un nouveau prodige,  
 Un de ces traits toujours vainqueurs  
 Dont il frappoit jadis les cœurs.

Ce n'est plus cet Amour, dont l'entretien exige  
 Les moins légitimes faveurs;

Ce n'est plus cet Amour deshonnête & volage,  
 Dont la vivacité n'est que dans les désirs,

Que la résistance dégage,  
 Et qui meurt au sein des plaisirs.

**C'est**

C'est un Dieu plus constant, c'est un Dieu toujours sage ;

La raison elle-même approuve cet amour ,

La vertu le soutient , & pour tout avantage ,

Il ne cherche à jouir que d'un simple retour.

L'hymenée est toujours le but qu'il envisage ;

Cet Hymen est encore une nouvelle image

Des nœuds qu'on formoit autrefois ;

Le Dieu qui fait aimer, étoit chargé du choix ,

Et jamais l'intérêt n'y fit de Mariage.

Beaucoup d'amour de l'homme établissoit les droits ;

Du Sexe , la vertu faisoit tout l'apanage.

Tels sont les amoureux liens

Qui vont t'unir à ton Hortense ;

Heureux Damon , tels sont les biens

Qui vont être le prix de ta persévérance ;

Tu recueilles le fruit de trois ans de constance ;

Quels plaisirs , quels transports doivent être les  
tiens !

Jamais tous les efforts de ta reconnoissance

Pourront-ils t'acquitter des biens que te dispense

L'Hymen d'accord avec l'Amour ?

Mais pour vous aussi , quelle gloire ,

Amour ! vous soumettez un cœur qu'on a pu croire

Incapable d'aimer quelque chose à son tour.

Pour vous, Hymen , quelle victoire !

Par

## 872 MERCURE DE FRANCE

Par vous ce même cœur est lié sans retour,

Quelle gloire pour vous, Amour !

Pour vous, Hymen, quelle victoire !

### ENVOI.

Damon, par cet Epithalame

J'ai voulu te prouver l'intérêt que mon cœur

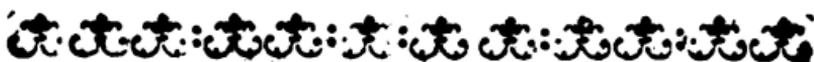
A pris au succès de ta flamme ;

Mais pour mieux démêler avec combien d'ardeur

Je m'intéresse à ton bonheur,

Ne saurois-tu lire au fond de mon ame ?

Par M. . . .



*EXURGAT DEUS, &c. Pseaume 67.*

*ou Cantique de Triomphe, composé par*

*David, pour la Cérémonie du transport de*

*l'Arche à Jérusalem.*

**L**E Prophète invoque d'abord le Seigneur contre les ennemis de son Nom. Cette Priere est la même que celle de Moïse au lever de l'Arche, quand le Peuple marchoit dans le Desert.

Le Pseaume excite ensuite le Peuple Saint à célébrer avec allégresse l'Entrée solennelle de son Dieu ; de ce Dieu qui est le Pere du Pupille & le Juge de la Veuve, qui par la force de son bras délivra Israël de la servitu-  
de

de d'Égypte , le nourrit lui & ses troupeaux dans le Désert , & l'a protégé sous le Gouvernement des Juges , comme il l'avoit fait sous la conduite de Moïse.

Il cite la fameuse victoire de Debhora , de laquelle il prend occasion d'apostropher les Montagnes du Pays ennemi , & leur dit , que tous leurs soulevemens sont vains contre les Montagnes que Dieu a choisies pour sa demeure ; qu'il y habitera jusqu'à la fin ; ce que David confirme par l'idée qu'il rapelle de la Puissance & de la Majesté que Dieu fit paroître sur la Montagne de Sinai , quand il y monta comme en triomphe après avoir dépouillé les Egyptiens , enrichi & sauvé son Peuple , & fait sentir aux incrédules avec quelle complaisance sa Divinité habitoit en Israël.

Marchons donc avec confiance , dit le Prophete , sous la protection de notre Dieu , & bénissons-le tous les jours ; chaque jour de son Regne est pour nous un jour de salut. Il est l'Arbitre suprême de la vie & de la mort ; & non-seulement il nous défendra contre nos plus fiers ennemis , afin qu'ils ne nous réduisent point en captivité , mais nous les y réduirons eux-mêmes , nous les déposséderons , nous les foulerons aux pieds , nous ferons couler leur sang à ruisseaux , l'eau des Fleuves en sera toute teinte & entraînera leurs cadavres

cadavres au fond de la Mer. Nous avons sur cela la parole de notre Dieu ; nous avons même les circonstances de la victoire de Debora , qui nous ont fait connoître tout ce que renfermoit la prédiction du Seigneur

Témoins de votre marche glorieuse depuis l'Égypte jusqu'ici , continuë le Prophete , les Princes unis aux Symphonistes de l'un & de l'autre Sexe , viennent au-devant de vous , Seigneur , pour vous introduire avec pompe dans Jérusalem , qui sera désormais votre Cité Royale & Sainte. Tribus que j'ai assemblées pour cette Fête, vous qui descendez des douze Entans d'Israël comme autant de Ruisseaux de leurs sources , unissez vos cœurs, & vos voix pour bénir le Seigneur votre Dieu. Que Benjamin, qui est le plus jeune des Entans de Jacob , mais qui devient le premier en quelque sorte, parce que c'est dans sa Capitale que Dieu établit aujourd'hui sa demeure , que Benjamin se distingue par les transports de son allégresse. Le Sceptre est dans la Tribu de Juda ; ses Princes portent la pourpre ; qu'ils conduisent & couvrent notre marche. Soyez avec eux, Princes de Zabulon & de Nephthali ; ce rang d'honneur vous est dû , puisque c'est de vos Tribus que furent choisis les Guerriers qui sauverent les restes d'Israël sous le Gouvernement de Debora.

Dieu

Dieu , envoyez-nous votre Vertu, & confirmez ce que vous avez opéré jusqu'à présent pour nous & par nous. Du Lieu qui vous est consacré à Jérusalem & en faveur de ce Sanctuaire auguste; continuez de répandre sur nous vos Graces, & les Rois seront bien-tôt réduits à vous offrir leurs tributs. Réprimez, Seigneur , dissipez ces Nations qui forment contre nous des projets de guerre, ces Princes que leur fureur & leur fierté rendent comparables aux taureaux qui paissent le long des Rivieres.

Le Ciel exaucera nos vœux , on verra les Grands de l'Egypte venir rendre hommage à notre Dieu ; l'Ethyopie lui tendra les mains & sera la premiere à demander la Paix.

Plein de cette espérance que le passé me donne pour l'avenir, je vous invite par avance, Royaumes de la Terre, à célébrer la gloire du Roy d'Israël. C'est Dieu même, son Trône est au plus haut des Cieux, au sein d'où part la lumiere; c'est-là qu'il monte glorieusement après avoir conquis le Monde. Que l'éclat de sa voix & la magnificence avec laquelle il passe dans les nuës, vous fassent adorer sa vertu & craindre ses coups. Admirable jusqu'à ce jour dans sa Nation Sainte, il ne lui sera pas moins favorable dans la suite; sa force sera celle de son Peuple. Que partout il soit reconnu pour Dieu & beni comme tel.

ODE



## O D E S A C R E'E ,

**E** Leve-toi , Grand Dieu , parois & que ta gloire  
 Dissipe les Mortels conjurés contre toi ;  
 Précipite leur fuite , & fais par leur effroi  
 Connois à l'Univers le Dieu de la victoire.

Frapés d'un seul de tes regards  
 Que tes adversaires épars  
 Se perdent comme une fumée ;  
 Qu'ils s'écoulent à ta splendeur  
 Comme une cire consumée

Qui n'a fait d'un brasier que ressentir l'ardeur.



Aux Prophanes la crainte , aux Justes l'allegresse.  
 Chantez, Peuple, chantez dans vos sacrés banquets,  
 Vous , qui de l'Éternel adorez les Decrets ,  
 Et qui vivez fidele aux Loix de sa Sagesse.

Devant lui formez des Concerts ;

A son Nom porté dans les airs ,

Que Jérusalem applaudisse.

Du Couchant il monte en vainqueur ;

Sous ses pas que tout s'aplanisse ;

Le Monde est son Ouvrage , il en est le Seigneur.



Le

Le voilà ; triomphez. Le Pere du Pupille ,  
 Le Juge de la Veuve entre dans son Lieu Saint ;  
 Là , ses Adorateurs , assemblés sous sa main ,  
 Pourront lui rendre un culte unanime & tranquille ;  
 C'est lui , qui , touché de leurs maux ,  
 Descend pour ouvrir les Tombeaux , (a)  
 Les fait sortir de l'esclavage ,  
 Et qui par les mêmes sentiers  
 Les sauve , & conduit au naufrage  
 Leur barbare oppresseur avec tous ses guerriers.



A ton aspect , grand Dieu , la Terre fût tremblante ;  
 Quand tu fis aux Hébreux traverser le Desert ;  
 Elle vit sous ton ombre Israël à couvert ,  
 Elle vit sous tes pieds la Montagne fumante ;  
 Les Cieux mêmes furent surpris ,  
 Et sur des Mortels si chéris  
 Ils versèrent leur abondance.  
 Ce secours étoit réservé  
 Aux Enfans de ton alliance ;  
 Israël affoibli l'eut , & fut conservé.



Dans un lieu jusqu'alors aride , inhabitable ,  
 Un nouveau pâturage entretint les troupeaux ;  
 Et ton Peuple indigent vit jusqu'aux animaux

(a) Sépulchres ; Terre de Captivité. *Ezech.*

S'étendre ta douceur , ô Pasteur adorable.

Heureuse & riche pauvreté

A qui la suprême Bonté

Par des gages si magnifiques

Fait espérer d'autres faveurs ,

Pour nouveaux sujets de Cantiques ;

Vierges, (a) annoncez-les dans vos sublimes Chœurs.



Le Seigneur a livré les Rois (b) & leur armée

Au Peuple qu'il chérit , à son nouvel (c) Héros ;

La femme délicate & formée au repos ,

Partage leur dépouille à sa troupe animée.

Sauvé d'un ennemi jaloux ,

Peuple , le calme le plus doux

Regne-t'il dans votre héritage ? . . .

Chères aïles ! heureux essor !

O Colombe , (d) dont le plumage

A Péclat de l'argent & le brillant de l'or !



Tandis que le Très-Haut suscite la foiblesse ;

Pour abattre des Rois la force & la grandeur ,

Des neiges de Selmon la féconde blancheur

(a) *Evangelizantibus*, ce mot est au féminin dans l'Hébreu. *Aux Annonceuses.*

(b) Jabin , Roy de Chanaan , & les Princes ses Confédérés.

(c) Debhora.

(d) Debhora.

Y prépare la terre (e) & fait notre richesse.

O Monts, qui touchez jusqu'aux Cieux,  
Monts fertiles, délicieux,  
Vous conspirez de jalousie.

Mais que font vos soulèvemens ?

Dieu sur la Montagne choisie  
Regnera malgré vous jusqu'à la fin des tems.



Vous êtes orgueilleux, mais il est l'invincible:  
Dieu fait rouler son Char à vingt mille coursiers ;  
Mille voix de triomphe animent ses Guerriers ;  
Tel paroît en Sina ce Conquérant terrible,

Brillant sur la sainte hauteur,  
Après avoir à l'opresseur  
Pris ses captifs & ses richesses ;  
A l'humaine incrédulité,  
Seigneur, tu fais par tes largesses  
Connoître ta demeure & ta Divinité.



Qu'Israël chaque jour l'adore & le benisse,  
Ce Dieu qui vit en nous, ce puissant Protecteur ;  
Déjà plus d'une fois il fut notre Sauveur ;  
Plus d'une fois encore il nous fera propice.  
Allons, il conduira nos pas,

(e) *Descendit imber et nix de Cælo & inebriavit  
terram, & infundit eam & germinare eam facit.*

# 280 MERCURE DE FRANCE

Lui qui peut, même du trépas,  
Rapeller l'homme à la lumière;  
Maître absolu des Souverains,  
Notre Dieu dans cette carrière  
Sçaura bien nous sauver de leurs puissantes mains;



Mais c'est peu pour la gloire. Il va d'un coup rapide  
Ecraser sous son Char ces faux majestueux,  
Qui marchent contre lui d'un pas si fastueux,  
Portant de crime en crime une audace intrépide,  
Que leur orgueil, que leur fierté  
Ménage comme une beauté  
Une chevelure flotante;  
Nous la verrons dans nos combats,  
Couverte (f) de boue & sanglante,  
Trainer honteusement aux pieds de nos Soldats,



Le suprême vengeur l'a dit dans sa colere;  
Je veux que de Bazan les Princes odieux  
Disparoissent un jour de ces superbes lieux;  
Et qu'ils soient abîmés au fond de l'onde amere:  
Toi, que j'ai retiré des fers,  
Que j'amene du sein des Mers,  
Tu me suivras dans ces conquêtes.

(f) *Fac illis sicut Madian & Sisara sicut Jabin  
in torrente Cison. Disperierunt in Endor, facti sunt  
ut steruus terra.*

Israël;

Israël, tes pieds se teindront  
 Du sang des plus illustres têtes ;  
 Tu le feras couler, & tes chiens le boiront.



Grand Dieu, (g) tu l'as fait voir, & déjà notre  
 Histoire

Eternise ces faits de mon Dieu, de mon Roy,  
 De cette Majesté qui me donne la Loy,  
 Qui remplit le Lieu Saint & le couvre de gloire

Au-devant de tes pas vainqueurs

Tu vois se rendre ici des Chœurs

De Princes & de Symphonie ;

Leur foi célèbre ton amour ;

A cette divine harmonie

Un jeune & chaste Sexe accorde le tambour.



O Ruissieux d'Israël, réunissez votre Onde ;  
 Pour benir de concert le Dieu votre Seigneur,  
 Que du dernier enfant la tendre & vive ardeur  
 Par de sages transports anime tout le monde.

Juda, qui de la Royauté

Avec la Pourpre as la fierté

(g) *Torrents Cisson traxit cadavera eorum, Torrents Cadumim, Torrents Cisson.* Le Torrent de Cisson se décharge dans la Méditerranée. Et le Cadumim, qui, selon Adrichomius, est un Torrent différent de Cisson, se décharge dans la Mer de Galilée, autrement, le Lac de Tybériade.

## 83. MERCURE DE FRANCE

Condui la pompe triomphale.

Brillez-y, Princes généreux,

Vous, (b) de qui la valeur égale

A ce Peuple opprimé rendit un calme heureux.



Dieu, de qui la vertu soutient notre foiblesse,

C'est à toi qu'Israël doit ses commencemens.

Nos armes jusqu'ici t'ont servi d'instrumens ;

Commande, & tes guerriers serviront ta Sagesse.

Dieu fort, couronne nos exploits.

Un Temple où regneront tes Loix,

T'invoque & fait ma confiance.

Jérusalem (i) l'offre à tes yeux ;

(b) Ce fut des Tribus de Zabulon & de Nephtali, que par ordre de Debhora, Barac tira les dix mille hommes avec lesquels il défit l'Armée du Roy Jabin, commandée par Sisara.

(i) Le mot de Temple signifie en général, la Maison de Dieu, le Lieu où il demeure. Ce nom se donnoit au Tabernacle ; Samuel dormoit dans le Temple. L'Apôtre le donne aux Fideles : Vous êtes le Temple de Dieu. Silo avoit été la demeure du Seigneur, depuis le Gouvernement de Josué jusqu'aux derniers jours d'Héli. Par le transport de l'Arche à Jérusalem, cette Capitale de Benjamin & de Juda devint la demeure du Seigneur. Peut-être aussi David en chantant ce Cantique avoit-il déjà en vûe le Temple qu'il voulut construire dans la suite, mais dont l'exécution fut réservée à Salomon. Quoique cet Edifice ne fut sût point encore aux yeux des hommes, il étoit présent aux yeux du Seigneur.

C'est-là

C'est-là , Seigneur , qu'à ta puissance  
Les Rois viendront t'offrir leurs tributs précieux.



Quels ennemis , grand Dieu , nous menacent en-  
core !

Voi s'unir contre nous ces superbes Taureaux ,  
Ces Troupeaux mugissans au long de leurs roseaux ;  
Ils prétendent chasser un Peuple qui t'adore ,

Peuple qui t'est sanctifié ,

Peuple choisi , purifié ,

Tel qu'un argent purgé de terre . . .

Dieu , réprime ces Nations ,

Qui ne respirent que la guerre ;

Disipe leur conseil , & romps leurs factions.



Je vois de Pharaon l'Ambassade pompeuse ;  
Au Dieu que nous servons l'Egypte rend honneur.

Je vois l'Ethyopie adorer sa Grandeur ;

Elle lui rend les mains . . . Paix douce & glorieuse !

Chantez , Souverains & Sujets ,

Chantez le Dieu qui nous a faits ;

Il va s'asseoir sur l'Empirée.

Il monte à la source du jour ;

Rien ne bornera la durée

Du Trône qui l'attend dans la céleste Cour.



Que l'éclat (k) de sa voix exprime de puissance !  
 Terre , entend de son Char le bruit majestueux ;  
 Il traverse les airs d'un cours impétueux ;  
 Reconnoi le Seigneur à sa magnificence.

C'est lui qui protege Israël ;

Admire , adore l'Immortel ,

Quand tu vois sa Nation sainte ;

De la Vertu du Tout-puissant

Elle attend tout. Tremble de crainte ;

Ou plutôt avec nous béni le Dieu vivant.

(k) *Le Tonnerre.*



*LETTRE à M. de \* \* \* Amateur de la  
 Langue Turque.*

**A** Pliqué, Monsieur, depuis plus de trente ans, à l'étude de la Typographie, je me suis quelquefois amusé à parcourir les Alphabets de diverses Langues ; j'en suis à celui de la Langue Turque, sur laquelle je prends la liberté de vous proposer les Questions suivantes.

1. Je demande raison de la dénomination des lettres, des voyelles ou des points équivalens aux voyelles. Et pourquoi on redouble la valeur des lettres ou des points, mis au-dessus, au-dessous ou au-dedans des lettres.

2. Si les Maîtres, en faisant épeler les Enfans, se servent de la dénomination vulgaire, contraire à la vérité des sons, & difficile à déchiffrer, surtout faute de points qui tiennent lieu de voyelles.

3. A quoi sert dans l'Alphabet de mettre la petite lettre sous la grande de même figure, ou d'y mettre au-dessus quelqu'autre signe ?

4. En quoi consiste le distinctif des lettres ressemblantes quoique différentes en son ou en valeur ?

5. D'où vient que les Grammairiens ne mettent pas dans l'*a, b, c*, à la tête de leurs Grammaires tous les signes & caractères employés pour les lettres ?

6. Si le *Lamelif* tout d'une pièce n'est pas pour la facilité de l'écriture, comme nous le pratiquons avec la conjonction *Œ*, au lieu de *et* ?

7. En quel tems les Turcs ont-ils emprunté des Persans les lettres qui ne sont point dans l'Alphabet Arabe ?

8. Les lettres n'ont-elles qu'une seule valeur ; sont-elles employées pour des sons différens, & n'y a-t'il que l'usage & la Tradition qui puissent les faire distinguer ?

9. D'où vient qu'il n'y a que trois signes de voyelles, si la Langue en prononce beaucoup d'autres ?

10. S'il n'y a point dans la Langue Turque de voyelles que nous apellons *nasales*

& de quelle maniere on pourroit les exprimer ?

11. Demander le nombre des caractères qui composent l'Alphabet, indépendamment des points qui les déterminent à un son plutôt qu'à un autre ?

12. D'où vient que l'Alphabet Turc n'est pas numéral; il ne l'auroit pas moins été si l'on avoit suivi un ordre différent; c'est pourquoi on demande la raison du choix que l'on a fait dans l'ordre & dans la suite des lettres ?

13. Sçavoir s'il y a beaucoup de lettres muettes ou presque muettes au commencement ou à la fin & au milieu des mots ?

14. Sçavoir combien il y a de lettres qui aspirent, combien de fortes, de foibles, de sifflantes, de sèches, de mouillées, de labiales, palatales, dentales & gutturales ?

15. Demander aussi le nom & l'usage des signes mis au-dessus ou au-dessous des lettres, & des consonnes foibles ou fortes.

16. Demander le rapport qu'il y a entre plusieurs lettres employées pour le même usage, & si elles ne servent que pour les yeux & non pour l'oreille.

17. Si les lettres capitales ont des figures différentes, s'il y a des lettres grises historiées dans les livres de gros caractère, ou dans les Inscriptions publiques, gravées ou imprimées ?

18. Si l'on a travaillé sur les proportions des

des lettres; grandes ou petites, & des raisons que l'on a eues de mettre les unes en haut, les autres en bas, & d'en faire quelques-unes beaucoup plus grandes que les autres, & d'autres isolées sans liaison finale ?

19. A quel âge commence-t'on à lire sans points dans les Ecoles vulgaires ?

20. Les femmes aprennent-elles à lire; leur montre-t'on l'Ortographie & l'art de mettre les points sur les consonnes ?

21. De quel genre sont les lettres de l'Alphabet, & s'il n'y en a qu'un dans la Langue ?

22. S'il y a plus de sons dans la Langue Turque qu'il n'y a de lettres ou caractères composés ?

23. Si l'on connoît la difference des grandes & des petites voyelles, & leurs combinaisons dans les syllabes ou dans les mots ?

24. Quelles lettres ou quels chiffres Arabes ont servi à former nos chiffres 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. & 10 ?

25. S'il y a beaucoup de monosyllabes composés d'une seule lettre ?

26. S'il y a plus de monosyllabes & de racines dans la Langue Turque que dans les autres Langues ?

27. S'il y a beaucoup de mots composés de plusieurs syllabes, & de combien de syllabes sont les plus longs ?

28. Sçavoir combien de consonnes de suite

peut mettre sans voyelles, ou si chaque consonne fait sa syllabe avec la voyelle exprimée ou sous-entendue ?

29. Si la prononciation ancienne & moderne à la Cour, à la Ville & dans les Provinces, est à peu près la même ?

30. Si chaque Pays a un accent différent comme dans les autres Etats de l'Europe ?

31. Si le nombre des syllabes d'un mot varie en Prose ou en Vers ?

32. S'il y a des élisions & des contractions en Prose ou en Vers ?

33. Si les Rimes de la Poésie sont assez variées avec le secours de trois voyelles, & s'il y a des Rimes masculines & des Rimes féminines ?

34. Si l'on rime aux yeux comme à l'oreille, ou non ?

35. Si l'Orthographe Arabe & Turque est permanente, uniforme, & si on la montre partout de la même manière avec les points ou sans les points ?

36. Comment place-t-on les Notes de la Musique sur de l'écriture qui ne va pas horizontalement, & qui n'a pas des voyelles exprimées pour la parole ?

37. S'il y a une Prosodie Turque, qui donne des règles pour connoître les syllabes longues ou breves ?

38. Si la différence des lettres initiales  
médiales

médiales & finales , doit être observée dans l'écriture & dans l'impression , & si en apprenant à écrire on ne s'attache pas d'abord à former les lettres initiales , & si dans les Inscriptions publiques on n'a pas d'autres caractères sans ligatures ?

39. Sçavoir de quelle maniere les Imprimeurs Arabes ou en Langue Turque unissent, joignent ou lient certains caractères qui semblent passer par-dessus ou par-dessous les autres , & s'il y a autant de ligatures dans les Fontes de ces Imprimeries , qu'on en peut faire lettre à lettre ?

40. Sçavoir la position des lettres imprimées ou écrites sur une ligne , pour connoître les têtes ou les queues ?

41. En quoi consiste le plein & le délié de chaque lettre , pour le trait horizontal , perpendiculaire, circulaire ou mixte, & de quelle maniere on doit tenir la plume pour en bien observer les effets ?

42. S les Manuscrits Arabes ou Turcs , anciens ou modernes , ont changé ou alteré la forme de leurs lettres, comme les Européens ont changé les caractères Hébreux, Grecs, & de chaque Nation, en passant du Gothique au Romain , &c ?

43. Je demande de quelle maniere on commence chaque lettre, soit de droit à gauche , ou de gauche à droite , les lettres étant

étant liées ou isolées & sans ligature, ou sans liaison ?

44. Pourquoi écrit-on de haut en bas, ou de bas en haut, au lieu de se contenter d'écrire horizontalement de-droit à gauche ?

45. Sçavoir de quelle maniere qu pourroit écrire en Turc les distongues de la Langue Françoisé, soit par raport aux yeux, soit par raport à l'oreille, puisqu'on a imprimé des Livres Espagnols en caractères Arabes ?

46. Ne pourroit-on pas écrire toutes sortes de Langues, & sur tout la Françoisé, en caractères Turcs ? Seroit-elle plus difficile à re, si on l'essayoit ?

47. Un Turc ne feroit-il pas ce qui ne seroit écrit qu'avec des lettres finales & sans liaisons ?

48. Pourquoi la Langue Turque écrit-elle les signes ou les lettres voyelles dans certains mots, & qu'elle ne le fait pas dans d'autres ?

49. Si l'on redouble les mêmes caractères dans l'écriture, dans l'impression ; si le redoublement se fait toujours sentir dans la prononciation, & sur combien de lettres ?

50. D'où vient que les Langues Orientales ont exprimé seulement les consonnes ou les sons fugitifs, & les simples modifications de sons, plutôt que les voyelles, ou les vrais sons permanens & moins sujets aux équivoques ?

51. N'est-ce pas une imperfection dans une Langue , d'exiger plus de peine & de tems pour aprendre à la lire , à l'écrire & à la parler , qu'il n'en faut dans une autre Langue aussi riche en mots & en expressions ?



LE LAURIER DU MONT S. PERE,

*A M. L. G. D. S. M.*

**L**Aurier , qui pendant les Hyvers,  
 Par tes feüillages toujours verds  
 Divertis quelquefois ma vûë ,  
 Enfin , voici l'heure venuë  
 Où tu vas éprouver un destin glorieux.  
 Tes pareils autrefois si chers aux Demi-Dieux ;  
 Servoient à rehausser la gloire  
 De ces illustres Grecs , de ces fameux Romains ;  
 Dont les heureux succès invioient la Victoire  
 A les couronner de ses mains.  
 C'est ainsi qu'aux beaux jours de Rome & de la  
 Grece ,  
 Les Sciences , les Arts , la valeur & l'adresse ,  
 Excitoient le génie , animoient les grands cœurs ,  
 A l'aspect des Lauriers qu'on offroit aux vainqueurs ;  
 Aujourd'hui l'on en offre encore ;  
 Mais tels Vainqueurs que l'on honore

Par

## 192 MERCURE DE FRANCE:

Par des Couronnes & des Prix,  
Sur leur Char de triomphe emportent le mépris.  
Après tout peu m'importe, est-ce là mon affaire ?

Laurier, ton sort est plus heureux.

Tu dois enfin, selon mes vœux,  
Couronner un Mortel qu'en tous lieux on revere,  
Connu par sa sagesse & ses rares vertus,  
Sçavant, humble, modeste & toujours au-dessus  
Des éloges qu'on fait en louant son mérite;  
La douceur & la paix sont sans cesse à sa suite,  
Mais c'est assés parler; Laurier, dans ces Deserts;  
De tes feiillages toujours verts  
Je vais lui faire une Couronne;  
C'est la Vertu qui me l'ordonne.

D. C. C.

### \*\*\*\*\*

## LETTRE HISTORIQUE

*sur l'Horlogerie.*

**V**ous me demandez, M. ce que je  
pense de la Lettre de M. l'Abbé Bail-  
lard Dupinet, inserée dans le Mercure de  
Février dernier, page 254. pour ce qui con-  
cerne l'Horlogerie. L'Histoire qu'il donne de  
son origine est trop abrégée & trop succincte.  
D'ailleurs il y auroit plusieurs choses à ré-  
futer.

futer dans le peu qu'il en dit. Vous, M. qui aimez beaucoup cette matiere, je crois que vous serez satisfait, lorsqu'un Ouvrage auquel je sçais qu'un Horloger travaille, paroîtra, dans lequel vous la verrez très-détaillée : Je l'aurois déjà donnée au Public, si diverses circonstances ne l'en avoient empêché ; mais selon toute aparence il ne fera pas long-tems sans paroître.

Suivant les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, ce n'est point à l'échappement à deux palettes, qu'on a trouvé le secret de lui donner une figure telle que les oscillations du Pendule resteroient isochrônes, quand même on doubleroit la force motrice. Je ne sache pas que cet échappement ait jamais été attribué à M. Julien le Roy, comme il paroît que M. l'Abbé Dupinet voudroit aussi l'insinuer. On a vû dans les Mercurés de France, que M. Thiout l'aîné, avoit apliqué cet échappement à une Pendule, en l'année 1727. & que l'Académie par son Aprobation & son Certificat du 20. Mars de la même année, l'avoit déclaré *nouveau & ingénieux*. En 1720. M. du Tertre, pere, en a apliqué un à une Pendule pour l'usage de la Mer, qu'il a prétendu être le même que celui de M. Thiout, lorsqu'il parut en 1727. Dès 1702. ou 1703. M. Gaudron pere, en avoit aussi apliqué un à des Pendules, que d'habiles Horlogers

logers tiennent pour être le même. Cette invention n'a point encore été attribuée à M. Gaudron, on a prétendu qu'elle lui avoit été communiquée par un autre Horloger, nommé *Harquin*, qui la tenoit, dit-on, des Anglois.

On lit dans les Mémoires de l'Académie, qu'en l'année 1690. M. Commiers y présenta une Montre, dont il assûra que ce même *Harquin* étoit l'inventeur, laquelle avoit un échapement nouveau. Cet échapement a encore été réputé le même par les Gens de l'Art. Ils ont cru aussi trouver son origine, dans un Livre intitulé *l'Artificial Clock-maker* de M. Derham, qui en attribue l'invention à M. Hook, Professeur en Géométrie au College de *Gresham* à Londres, & Membre de la Société Royale de cette Ville, vers l'année 1658. On voit encore dans Campan, dont l'Ouvrage en latin a été imprimé à Rome, un échapement sur le même principe, que cet Auteur nomme à *leviers*. Ce même échapement est rapporté par M. Thiout, dans son *Traité mécanique & pratique de l'Horlogerie*, imprimé l'année dernière. Il l'a donné sous le nom d'*Ancien Echapement d'Allemagne*, parce qu'il l'a trouvé dans une très-ancienne Horloge, appartenante à M. le Président de Lubert, qui y avoit été fabriquée il y a 100. ans au moins. Vous voyez delà,

delà, M. que cet Echapement est trop ancien pour en attribuer l'invention à M. le Roy. Il est vrai que, comme cet Echapement étoit fort mal construit dans son origine, chacun de ceux qui l'ont employé, y ont fait des changemens dans la vuë de le perfectionner, & lui ont même donné différens noms. C'est ce qui l'a fait méconnoître, & ce qui en a fait passer pour Auteurs ceux qui l'ont ainsi défiguré. Quoi qu'il en soit, que tous ces Echapemens soient les mêmes, ou qu'ils soient d'ifférens, si l'on veut; il est toujours certain, que cet Echapement à deux Palettes, dont il est question ici, n'a été bien connu & pratiqué, que depuis que M. Thiout l'a apliqué à sa Pendule de 1727. avec les corrections qu'il a jugé à propos d'y faire, & que depuis ce tems-là on n'y a fait aucun changement. Au reste, quoi qu'il soit très-estimé, il passe cependant pour celui de tous les autres Echapemens, qui est le plus susceptible de variations dans les changemens de la force motrice, contre ce que M. l'Abbé Dupinet paroît en dire.

Dans les différens Echapemens connus & pratiqués par les Horlogers, on en voit un rapporté par M. Thiout, dans son *Traité de l'Horlogerie*, Pl. 42. fig. 19. dont il donne l'invention à M. Graham. Cet Echapement, au rapport des personnes de l'Art, n'est point susceptible

ſuſceptible des inégalités de la force motrice. Cependant il eſt à croire que M. Thiout y a trouvé quelque ſenſibilité, qui l'autoriſe à dire qu'il l'a perfectionné. C'eſt ce qu'il a cru faire, en rendant égaux les deux Plans inclinés de cet Eſchاپement; c'eſt-à-dire, en les tirant tous les deux également du Centre à la circonférence; au lieu que dans la Méchanique de M. Graham, il n'y a ſuivant M. Thiout, qu'un Plan tirant, & que l'autre eſt reſoulant. Ce que ce dernier appelle, *Plan tirant*, eſt ce qui chaſſe du centre à la circonférence; & ce qu'il nomme, *Plan reſoulant*, eſt ce qui repouſſe de la circonférence au centre, dont la force motrice doit être bien plus conſidérable que dans l'autre, pour opérer le même effet, ce que l'on voit par l'expérience.

M. le Roy ne paroît point être le premier qui ſe ſoit aperçû que la verge du Pendule ſ'allongeoit par le chaud, & qu'elle ſe raccourciſſoit par le froid. Avant qu'il ait fait uſage du tuyau de cuivre dont parle M. l'Abbé Dupinet, pour remédier à ces allongemens & raccourciſſemens de la verge, M. Regnauld, Horloger à Châlons, en Champagne; avoit appliqué une contre-verge à la verge du Pendule, pour remédier à ce défaut. Satisfait de cette nouvelle invention, il en donna enſuite avis à M. Thiout, qui l'exécuta

l'exécuta pareillement sur une Pendule qu'il fit au commencement de l'année 1737. M. Déparcieux a cru apercevoir une erreur considérable dans la longueur que M. le Roy avoit donnée au tuyau de cuivre, & qu'il n'étoit point proportionné à la longueur de la verge du Pendule, pour compenser son allongement & son raccourcissement. C'est ce qui a occasionné M. Déparcieux à chercher à perfectionner cette invention. Il compte y avoir réüssi par deux moyens, qu'on trouve dans le même *Traité de l'Horlogerie* de M. Thiout. Plus anciennement M. du Tertre, pere, avoit aussi remarqué que les métaux s'allongeoient par le chaud, & qu'ils se raccourcissoient par le froid. Comme le Ressort Spiral d'une Montre est ce qui lui procure sa régularité, & que ce Ressort est également sujet à ces inconvéniens par le plus ou le moins d'élasticité qu'il acquiert, il imagina une invention pour corriger ce défaut, & il l'exécuta en 1731. sur une Montre qui a été vüe à l'Académie & dans le Public. Cette invention seule, pour le Ressort Spiral, a dû faire sentir, que la Verge du Pendule devoit aussi souffrir différentes altérations; car un défaut connu doit en faire découvrir d'autres. Par cette même raison M. Du Tertre pouvoit avoir conçu cette idée, sur ce qu'on voit dans les *Transactions philosophiques* de

1728. un Mémoire de M. Graham, Horloger à Londres, dans lequel il propose pour remédier à ces mêmes défauts de la Verge, de remplir de vis-argent la Lentille jusqu'au centre d'Oscillation. Il est même à croire, qu'un aussi habile homme n'aura donné la préférence à ce métal, qu'après avoir essayé d'autres liquides, qui n'auront pas mieux réüssi que celui-ci, dont le peu d'usage qu'on en a fait dénote son mauvais succès. Aussi ne paroît-il pas qu'il ait un parfait rapport, par ses effets dans le froid & dans le chaud, à ceux de la Verge d'un Pendule dans les mêmes différentes températures. Comme l'idée que propose aujourd'hui M. l'Abbé Dupinet, paroît la même que celle de M. Graham, à l'application près; il reste à sçavoir s'il sera plus heureux, c'est ce que l'expérience apprendra. Enfin on voit dans les Mémoires de l'Académie, que dès l'année 1672. on s'aperçût de l'inégalité du Pendule simple pour battre en différens endroits la même mesure du tems. Quand même cette inégalité ne viendroit pas du chaud & du froid, cette découverte étoit toujours suffisante, pour donner lieu d'examiner les Verges de Pendules dans ces différentes températures.

Comme une Lettre a des bornes, je ne puis, M. m'étendre davantage; mais vous voyez,

royez , je crois , suffisamment , qu'on ne peut attribuer l'Echاپement à deux Palettes à M. Julien Le Roy. Que ce n'est point non plus lui, qui le premier a découvert l'allongement & le raccourcissement de la Verge du Pendule dans le chaud & dans le froid , & qui y a apliqué une invention pour y remédier, Par conséquent cet *habile Artiste* a donc bien des égaux , & n'est pas le seul de sa Profession , qui se soit apliqué & qui s'applique à perfectionner un Art aussi beau & aussi utile que celui de l'Horlogerie.

Je suis &c.

A Paris le 28. M<sup>o</sup> 1742.



## ODE ANACREONTIQUE.

*A Aminte , pour le jour de sa Fête.*

Où suis-je ? Quel est ce Mystere ?  
 Je vois dans ce riant séjour  
 Des plaisirs la troupe légère ;  
 Est-ce ici l'Isle de Cythere ?  
 Est-ce la Fête de l'Amour ?

D'une clarté pure & nouvelle  
 Ces aziles sont embellis ;  
 Tous nous annonce l'Immortelle

Qui

# 700 MERCURE DE FRANCE

Qui conduit toujours avec elle  
Les Jeux, les Graces & les Ris.

Tendres Amans, que l'on s'empresse  
De rendre hommage à sa beauté ;  
C'est la Reine de la tendresse ;  
Accourez tous ; cette Déesse  
Exprime ainsi sa volonté.

» Vous, qu'un tendre penchant attire  
» Dans ma délicieuse Cour,  
» Mortels, soumis à mon Empire,  
» Célébrez votre doux Martyre,  
» Et la gloire du Dieu d'Amour.

» Dans vos cris de réjouiſſance  
» Chantez Aminte & ses attrait ;  
» C'est l'heureux jour de sa naissance ;  
» Ses yeux charmans font ma puissance,  
» Et mon fils lui prête ses traits.

» Suivez les Amours, dont les aîles  
» S'ouvrent un chemin dans les airs ;  
» A la plus aimable des Belles  
» Allez offrir des fleurs nouvelles ;  
» Allez charger vos cœurs de fers.

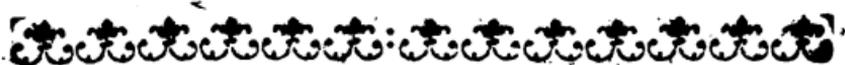
Elle dit : déjà vers Aminte

Mille Amans ont porté leurs pas ;  
 Leur ame d'amour est atteinte ;  
 Flore les suit , mais dans la crainte  
 De voir effacer ses apas.

Ah ! tandis qu'à vous rendre hommage  
 Je vois s'empreser tous les cœurs ,  
 Aminte , avec eux je partage  
 Ce plaisir & cet avantage ,  
 En vous offrant aussi des fleurs.

Si de celles qu'on vous présente  
 Ce jour doit faner les attraits ,  
 Des fideles amans , qu'enchanté  
 Votre beauté douce & touchante ,  
 Les feux ne s'éteindront jamais.

*Par M. B\*\* d'Aix.*



*LETTRE écrite à M.D.L.R. au sujet de  
 quelques Antiquités Ecclesiastiques du Dio-  
 cèse de S. Flour.*

**J'**AI trouvé , Monsieur , parmi les Mémoi-  
 res d'un sçavant Benedictin , qui a fait un  
 long séjour en Auvergne , une Critique du  
**PROPRE du Diocèse de S. Flour** , imprimé en  
 D l'année

l'année 1700. dans laquelle j'ai vû quelques Remarques très-sensées & qui peuvent intéresser les Personnes curieuses d'*Agiologie*, ou qui écrivent sur le Culte des Saints. Ce Bénédictin, qui demouroit vrai-semblablement à Chanteuge, Prieuré de son Ordre dans le Diocèse de Saint Flour, blâme l'Auteur de ce *Propre*, de ce qu'il n'y a pas inseré un plus grand nombre de Saints du Pays. Ne devoit-on pas, dit-il, célébrer leur mémoire préferablement à celle des Saints étrangers, dont vous seriez peut-être embarrassé de me dire la raison pour laquelle vous en faites l'Office? Tels sont S. Blaise, S. Georges, S. Eutrope, &c. Vous faites l'Office de S. Germain, Evêque d'Auxerre, parce qu'on montre un de ses bras dans la Paroisse de Sezance; vous faites celui de S. Magne, Martyr, parce que vous prétendez posséder ses Reliques dans le Monastère de S. Vincent de vieille Brioude; &c. Vous pourriez faire à plus juste titre l'Office de S. Marcellin, dont on conserve le chef depuis plus de huit siècles dans le Monastère de Chanteuge, qui porte le nom de ce premier Evêque d'Embrun. Vous en trouverez la preuve dans le 3. Tome de la *Gaule Chrétienne*, à l'article des Archevêques d'Embrun, col. 1055. Les RR. PP. Bénédictins conservent religieusement dans le même Monastère le Chef de S. Parage, Evêque de Mans

Mans , & les Corps des S. Martyrs Antolien & Cassien , qui sont du nombre des Martyrs de l'Eglise naissante d'Auvergne. M. de Tillemont , d'ailleurs si exact pour la Critique , & si sévère pour les Reliques supposées ou douteuses, accorde pourtant celles-ci à Chanteuge , mais ce saint & sçavant Prêtre nie qu'il y ait un Monastère de Chanteuge.

Vous en trouverez l'Histoire avec la Charte de la Fondation dans le second Tome de *Gallia Christiana* , col. 436. Il est agréablement situé sur un Rocher , en forme de Péninsule , au bout duquel se fait la jonction de la petite Riviere de *Dége* , qui est , pour ainsi dire , pavée d'Ombres & de Truites , avec l'Allier , entre l'Abbaye de S. Pierre des Chases & la Ville de Langeac , à une lieüe de chacun de ces deux endroits , qui sont pareillement situés sur le bord de l'Allier. M. de Tillemont n'étoit pas obligé de connoître tous les Monastères de France ; mais devoit-il nier l'existence d'un Monastère cité par un honnête homme ? Pouvoit-il croire que *Dom Jacques Branche* , Prieur Maje de Pebrac , eût voulu bâtir un Abbaye en France , comme l'on bâtit des Châteaux en Espagne ? Ce pieux Chanoine Régulier , n'étoit éloigné de Chanteuge que d'une lieüe , & il sçavoit que le Monastère étoit bâti sur la pierre ferme. Celui de Pebrac , qui est un

D ij      Chef

Chef d'Ordre , est situé sur la *Dége* ; on y conserve le Corps & la Châpe de S. Pierre de Chavanon , qui en a été le premier Prévôt & le Fondateur , comme on peut le voir dans le second Tome déjà cité de la *Gaule Chrétienne* , col. 459. & dans le *Spicilège* où l'on trouve la Vie de ce Saint , qui est l'un des plus illustres de notre Diocèse.

Auprès de Pebrac , sur le chemin de Langeac , on voit la Grotte de S. Martin Hermite , dont on trouve la commémoration dans un ancien Breviaire manuscrit de Pebrac. A un demi quart de lieuë de Chanteuge , sur l'autre bord de l'Allier , il y a un Château , & une Paroisse attenante , qui dépend de l'Abbaye des Châtes , dans laquelle on conserve , sous l'Autel , le Corps de S. Arcons , Confesseur , Patron de l'Eglise. Que de Saints dans un si petit Canton , sans parler de la vénérable M. Agnès de Langeac , de l'Ordre de S. Dominique , pour la Beatification de laquelle votre illustre Prélat a marqué tant de zèle ! A cinq lieuës de Langeac & sur la même Riviere d'Allier , vous trouverez dans la célèbre Eglise de S. Julien de Brioude , outre le Corps de cet illustre Martyr , & le Chef de S. Ferreol , les Reliques d'un autre Saint Arcons & de Saint Elpice.

Auprès de Brioude , on montre le Corps d'une Sainte Bergere , qui est la Geneviève  
de

de votre Diocèse ; il me semble qu'on en fait l'Office à Brioude , le nom m'en est échapé. Un peu plus haut , on conserve le Corps de Ste Florine dans un Monastère de l'Ordre de Fontevraud , qui porte le nom de cette Vierge. Un sçavant Chanoine Regulier de la Congrégation de France , m'a assuré qu'on honoroit au Monastère de Mont-Salvy, deux Saints de son Ordre. Si l'on parcouroit toutes vos Montagnes , on y pourroit faire l'heureuse découverte de plusieurs autres Saints ; qui ont sanctifié votre Diocèse par une Sainte Vie , & par leur mort précieuse aux yeux du Seigneur.

L'Auteur de cette Critique , après avoir indiqué à celui du *Propre* tous les Saints ci-dessus nommés , souhaiteroit que l'Eglise de S. Flour , comme détachée de celle de Clermont , en eût aussi adopté le nouveau Breviaire , dont il fait l'Éloge. Il observe que quoiqu'on soit intéressé à Clermont à faire valoir le miracle de la Chasuble , qu'on dit y avoir été apportée à S. Bonet , Evêque de cette Ville , par la Ste Vierge , & qu'on l'y montre encore , on n'a pas cependant osé placer ce trait dans l'Oraison de la Fête de ce Saint , comme l'a fait en 1700. l'Auteur du nouveau *Propre* de S. Flour : » Il est vrai , » dit-il , que Vincent de Beauvais en parle » L. VII. C. 27. & avant lui S. Herbert, Evê-

» que de Norvic , qui mourût en 1119. au  
 » raport de Mathieu, Moine de Westminster,  
 » assure qu'il a vû & touché cette Chasuble ,  
 » mais on n'en trouve rien dans les anciens  
 » Actes de S. Bonet , raportés par Bollandus,  
 » & par Dom Mabillon. *Sac. III. Part. I.*  
*Je suis , &c.*



## DIALOGUS

De Laudibus Ruris Sulpiciani apud Issiacum.

*CUM ad Issaum Pagum venissent duo Clerici  
 San-Rochiani , unâ cum sociis animum re-  
 creaturi , Domum Sulpitianam simul ambo  
 demirantur , Hortorum stupent amanitatem,  
 de iis qua obversantur ante oculos confabu-  
 lantur , & \* iis quorum auspiciis ea volup-  
 tas contigerat grates rependunt amplissimas.*

### ARISTÆUS.

**N**Am quæ suspensos rapiunt spectacula sensus !  
 Quæ Domus attonitos penetralibus excipit amplis !  
 Quis locus ille Sacer , Vitæ melioris imago !  
 Omnia divinos afflant Pietatis odores :  
 Nimirum hîc sedem posuit venerabile Numen ;  
 Et numerosa cohors virtutum his præsidet oris.

\* M. Couturier , Superieur du Séminaire de Saint  
 Sulpice , & M. Choret , Curé de Saint Roch.

Theo-

*Theophilus.*

Ne dubites ; videas virtutum ex ordine turbamur  
 Cælesti micat antè alios spectabilis ore  
 Relligio , Pietasquè soror ; dein omnia longum  
 Explorans , dubiosque regens Prudentia gressus ;  
 Fulgenti tum se se infert circumdata nimbo ,  
 Et placido sequitur veneranda scientia passu :  
 Hic exultat ovans oculis miranda benignis  
 Integritas morum , quam non de tramite recto  
 Impia sacrilegi flexit contagio luxus.  
 Hic qualem gens prima tulit constantia vitæ ;  
 Nudaquè simplicitas mendacis nescia fuci  
 Emicat , & gravitate simul conditur amandâ.  
 Hic amor in miseros teneris affectibus ardet ,  
 Munificâque citò dextrâ succurere gestit.  
 Insuper immixtæ dextrâ levâque feruntur  
 (Quas stimulat communis honos eademque cupido)  
 Innumeræ dotes , virtutumque agmina tingunt.  
 E cœlo lapsos credas humana moventes  
 Corpora Cælicolas , hominum sub imagine cerni,  
 Præterea Christo surgit numerosa juvenus,  
 Magna velut segetis fœcundæ semina , lætas  
 Productura , juvante Deo , cum fœnore messes.

*Aristæus.*

Quis tantum regit eximio moderamine Clerum?

*Theophilus.*

Par oneri imposito sanctâ ditione gubernat ,

D ùij

Voce

## 708 MERCURE DE FRANCE

Voce monet , docet exemplo , pietate tuetur ,  
 Consiliisque regit , vir quo non dignior alter ;  
 Cujus & auspiciis , & blando Numine floret  
 Hæc Domus , & veluti rediviva repullulat arbor ,  
 Luxuriansque comis , ramos diffundit in orbem ,  
 Quorum umbrâ volucres tuò requiescere possunt.  
 Ad laudem appellare sat est , Culturius olli  
 Est nomen , satis est vel solo nomine clarus.  
 Scilicet hic novit pretiosi temporis horas  
 Partiri recreando comes , blandèque morando  
 Francigenæ columen gentis , Regni que ministrum ;  
 Nam Florum juvat emersum civilibus undis ,  
 Respirare simul per publica commoda fas est ,  
 His habitando locis placidæ indulgere quieti ,  
 Tunc voti compos optatâ pace potitur ,  
 Tantarum recreans ingenti pondere rerum  
 Oppressam mentem , reparans in corpore vires ,  
 Virtutemque suam renovans virtutis in ulnis.

### *Aristæus*

Fortunata nimis concessio , & jure superba  
 Exultes , tanto tibi plaudens hospite , Tellus !  
 Sedibus indè tuis quis honos , quæ gloria surgit ?  
 Sed placet ire procul juvat ordine cuncta tueri.  
 Quis se oculis rerum pulcherrimus explicat ordo ?

### *Theophilus.*

Prata virere putes melius solesque nitere  
 Dulcius hic , cernis toto simul æthere largos

Depluere

Depluere in terram diffusi nectaris imbres.  
 Purpureis lucent halantes floribus horti.  
 Gramina diverso rident distincta colore,  
 Et tedipum volucres concentibus æthera mulcent ;  
 Hic tenui Pinus resonat commota susurro ,  
 Et vaga frondosis immurmurat aura viretis.  
 Hic scatebris salit , & bullantibus incita venis  
 Leniter exesos interstrepit unda lapillos ,  
 Jucundoque fluens per conchas murmure manat.

*Aristaus.*

Quam festiva mihi pertentant gaudia mentem ?  
 Sed quidnam latebras inter , tacitosque recessus  
 Eminus aspicitur , directo huc tramite tendunt  
 Jam socii , præeuntque Duces , iter ergò sequa-  
 mur.

*Lauretana Domus legitur sacrata Mariæ,*

*Theophilus.*

Utile nimirum callent adungere Dulci  
 Qui nobis præsunt , his tentant artibus uti ;  
 Ut ratione novâ instillent virtutis amorem ,  
 Et facilem exhibeant sublatâ fronte severâ.

*Aristaus.*

Frondosæ arrident tranquilla silentia sylvæ ;  
 Mitius hinc lumen sublustri fulget in umbra ,  
 Hinc Pietati addunt stimulos ars & locus ipse ;  
 Sanctaque formido , & secretus corripit horror  
 Intranses , pavidisque sacros inspirat amores ,

# 710 MERCURE DE FRANCE

Et replet attonitam præfenti Numine mentem.  
Ergò Chriftiparam conjunctâ voce precemur.

*Theophilus.*

*Salve , diva Parens spes ô fidiffima rebus ;  
Ni tibi pulfus amor , noftri ni cura recessit ,  
Digneris blandam nobis te offendere Matrem :  
Auxiliumque ferens juvenilibus annue cœptis ;  
Auspice te in noftros redeat Pax aurea fines ;  
Unanimes ftabilis fociet concordia fratres ;  
Divinos fundat fecura per oppida fructus  
Tuta fides , fugiat male partis fedibus error ,  
Commotisque fremat Stix indignata sub undis.*

*Ariftæus.*

Vos ô felices , vos terque quaterque beati ,  
Queis haurire licet Pietatem in fonte perenni &

*Theophilus.*

O bona pax & blanda quies , & cafta voluptas ;  
Sancti Deliciæ , finceraque gaudia Ruris !  
Hic utinam liceat traducere tempora vitæ  
Tempora quæ nunquam mordax turbaret amator !

*Ariftæus.*

Sit pretiofa mihi , & memori testata lapillo  
Ifta dies quâ non fulfit mihi gratior ulla !  
Vivat id per quem veniunt hæc gaudia nobis !

*Theophilus.*

O tu qui pofitâ gravioris mole negoti

Dignaris

**D**ignaris sine felle jocos concedere, *Pastor*, \*  
**V**ive diù nobis, annos virtutibus æqua !  
**U**tque Aquilæ, renouent, viresque animusque  
 iuventam,  
**E**t quos dulcis amor natos tibi vindicat ultrò,  
**U**t Pater alarum semper tueare sub umbra  
*Aristaus.*

**T**u quoque perpetuo remanebis mente repostus,  
**Æ**ternas memori referemus pectore grates,  
*Culturi*, per quem fluxit tam læta voluptas.  
**V**ive diù ! summa est votorum ut vivere possis,  
**E**t si quid fas est adjungere, teque fruamur !  
**N**os, quæso, foveas propenso pectore blandus,  
**E**t tibi devinctos tenero amplectaris amore !

**OFFEREBAT** tibi *humillimus tuique observantissimus* FRANCISCUS MARIA COGER, *Clericus San-Rochianus, & Magister in Artibus.*

\* M. le Curé de S. Roch, qui y étoit aussi.



**LETTRE** de M \* \* \* \* \* écrite à M.  
*Maillart, Ancien Bâtonnier des Avocats,*  
*au sujet de Cora, Lieu ancien du Diocèse*  
*d'Auxerre.*

**J**'Attendois, Monsieur, que quelque Jour-  
 nal eût annoncé l'Ouvrage de M. Bour-  
 guignon Danville, intitulé **ECLAIRCISSE-**

**D v j** **MENS**

MENS GÉOGRAPHIQUES *sur l'Ancienne Gaule*, pour vous faire part de quelques unes de mes reflexions, après la lecture de cet Ouvrage, afin que vous pussiez juger qui de l'Auteur ou de moi se trompe sur certains points, qui reviennent souvent dans son Livre. Je laisse à d'autres le soin d'examiner son Traité préliminaire sur les mesures des chemins. Je crois qu'on ne manquera pas de relever ce qu'il soutient perpetuellement : Sçavoir, que les Diocèses de France sont encore aujourd'hui partagés comme l'étoient les Territoires des Villes du tems des Gaulois, & avant que la Domination Romaine eût succédé à la leur. Je me chargerai seulement de marquer en tems & lieu, en quoi je persiste à soutenir ce que j'ai avancé dans ma Dissertation de 1727. & de refuter les vaines objections qu'il oppose à ce que j'ai écrit en 1738. sur *Cora*. Je ne donnerai point aux Journaux ce que j'aurai encore à dire sur *Vellaunodunum*, & sur *Genabum*, parce que je me suis proposé d'en faire quelques notes, dont j'accompagnerai le premier chapitre de mes Mémoires sur l'Histoire Civile d'Auxerre.

Mais pour ce qui est de *Cora*, comme je ne me serois jamais attendu qu'un Géographe exact, comme M. Danville fait profession de l'être, eût attaqué la Position que je  
lui

lui ai donnée , & cela sur d'aussi foibles fondemens , je crois , M. pouvoir dès-à-présent vous communiquer ce que j'ai à lui répondre. Il ne m'est jamais arrivé de contredire aucune Carte , ni aucun autre Ouvrage sorti de sa plume ; c'est lui qui m'attaque le premier , & qui prétend se servir contre moi de mes propres armes. Examinons s'il est bien fondé.

Je place *Cora* de la Notice des Gaules , vers l'embouchure de la Riviere de *Cure* dans l'Yonne , parce qu'il faut que ce Lieu soit dans le Diocèse d'Auxerre , sur la route d'Avallon à Auxerre , & qu'il paroît conforme à la Notice de l'Empire , qu'il soit placé à l'endroit où la Riviere , qui de là s'écoule à Paris , commence à être navigable. Or c'est ce qui convient à Crevan. Je soutiens donc que ce qui s'apelloit d'abord *Cora Vicus* , a depuis été nommé *Cora Venna* , d'où enfin dans le tems que le Langage vulgaire a limé , pour ainsi dire & abregé le latin de quatre syllabes , on en a fait trois , & on a dit ( *Creven* ) parmi le Peuple au VIII. Siécle , d'où dans le IX. & le X. les Actuaires ou Auteurs des Actes publics , ont forgé le mot latin *Crevennum*.

M. Danville prétend au contraire , que *Cora* doit n'être pas situé si avant dans le Diocèse d'Auxerre que je le place , mais qu'il doit

doit être plus près d'Avallon. Il ne veut pas qu'on ait pû cesser d'appeller le Lieu en question *Cora Vicus*, pour *Coravenna*, & il rejette cette étymologie de Crevan, croyant que *Cora* étoit situé à Arsi : il me fait dire qu'il n'y a eû de Pécherie à Crevan que depuis l'an 933. & il ajoute que le nom de *Crevan* est en lui-même Celtique, qu'il est commun à plusieurs autres Lieux, où le nom de *Cora* n'a pas pû influer. Il veut qu'on se soit servi du latin *Crevennum*, dès le tems de Charles Martel, parce qu'on s'en servoit l'an 901. ce qui lui a fait venir la pensée que *Cora*, ou *Cora Vicus*, nommé chés d'anciens Auteurs, tels qu'Ammien Marcellin, les Statuts de S. Aunaire, Evêque d'Auxerre du VI. Siècle, Jean de Bobio du VII. Aimoin de S. Germain des Prés du IX. étoit situé proche Arsi au Diocèse d'Auxerre ; c'est que la Carte de Bourgogne, redigée par M. Delisle, met proche ce Village un Lieu, qu'elle nomme *Querre*, & sur la ressemblance de ce nom avec *Cora*, il conclut que ce Bourg doit être situé en cet endroit.

Il ne dissimule pas cependant que sur ses informations touchant ce prétendu *Querre*, les Gens du Pays lui ont répondu qu'ils ne connoissoient pas de Lieu de ce nom ; mais malgré cela il persiste à dire, que quoiqu'il n'existe pas aujourd'hui, il a dû exister  
autre-

autresfois ; que M. Delisle ne l'a pas imaginé ; mais qu'il l'aura sans doute pris dans des Mémoires ou sur des Cartes particulieres. C'est sur quoi je suis bien aise de pouvoir déclarer ce que je pense.

M. Danville prend pour fondement de son sentiment une des fautes de la Carte de M. Delisle. Quoique j'aye beaucoup d'estime pour ce qui est sorti de la plume de ce célèbre Geographe , je ne suis cependant point assez prévenu pour croire qu'elle ne renferme aucunes fautes. Elle en contient une vingtaine dans le peu qu'elle renferme du Diocèse d'Auxerre. A commencer du côté du Nord , je vois *Rejanne* écrit pour *Regeannes* ou *Regennes* ; *Perrigny* placé sur la gauche du Ruisseau de Beauche, au lieu qu'il est sur la droite. J'y vois *Augy*, à un quart de lieuë d'Auxerre , au lieu qu'il en est à une bonne lieuë. Je vois *Nangy* non-seulement mal placé à un quart de lieuë de la Riviere d'Yonne, mais encore mal écrit *Mangy* ; je trouve un *Survoye*, Hameau inconnu ; j'y remarque le Ruisseau ~~des~~ *trois Pierres*, qu'on fait couler dans des terres, qui sont des Montagnes ; où constamment on ne le voit point. la petite Ville de *S. Bry* est défigurée sous le nom de *S. Brice*. Proche Colanges-les-vineuf's est écrit *Premereau* pour *Prunereau* ; *Escolines* est marqué pour *Escolives* ; *Irancy* est placé

## 716 MÈRCURE DE FRANCE

à droite du chemin qui vient de Vermenton à Auxerre, au lieu qu'il devoit être à gauche ; pour Charentenay il écrit *Charantonay* ; pour Ste Pallaid il met *S. Palais* ; il place l'Abbaye de Remy à une lieuë où environ de Vermenton, elle n'en est éloignée que d'un quart de lieuë ; au lieu d'écrire *S. More*, qui est le nom d'un Village au-dessus de Vermenton sur la *Cure*, il met tout couit *Maurey*, faute de sçavoir que le nom latin est *Sanctus Moderatus*. Ne soyons donc pas surpris qu'au milieu de tant de fautes, au lieu de mettre *Arcy sur Cure*, ou *Arcy sur Querre*, comme quelques uns prononcent, le Graveur ait simplement mis *Arcy Querre*, oubliant la préposition, & défigurant le nom de la Riviere. On voit bien que M. Delisse avoit sous les yeux la Carte du Diocèse d'Auxerre donnée en 1660. par Samson, dans laquelle est écrit tout au long *Arcy sur Cure*, mais il en a adopté plusieurs fautes, & y en a ajouté de nouvelles. J'ai fait jusqu'ici ce que j'ai pû pour corriger la Planche de Samson, cependant je ne me vante pas d'avoir encore réussi en tout, & il y a encore à corriger. Sans recourir donc à des Mémoires, ou à des Cartes particulieres qu'on ne connoît point, voilà tout simplement l'origine du lieu de *Querre*, sur laquelle M. Danville établit son système.

Il croit l'apuyer encore fort solidement sur le narré d'Aimoin, selon lequel, il paroît que Ufuard & Odilard, Moines de S. Germain des Prés, qui revenoient d'Espagne en 858. avec les Reliques des nouveaux Martyrs Georges & Aurele, passerent au Bourg de *Cora*, avant que de venir à Bazerne; d'où il conclut que ce Lieu de *Cora*, étoit plus éloigné d'Auxerre, que ne l'est Bazerne. Puisqu'il ne goûte point ce que j'ai mis là-dessus dans une Note de mon Recueil, T. 1. p. 314. je lui passerai que les Reliques entrèrent dans *Cora*, avant que d'aller à Bazerne, mais je lui nie fortement la conséquence qu'il en tire, sçavoir que ce *Cora Vicus*, étoit plus éloigné d'Auxerre que ne l'est Bazerne. deux Lieux differens peuvent être également éloignés d'un troisieme, & c'est ce qui se trouve dans Crevan & Bazerne par rapport à Auxerre. Ces deux Lieux sont situés à quatre lieuës d'Auxerre, & sont fort peu éloignés l'un de l'autre. Ufuard & son confrere ne venoient pas du Pays d'Avallon, mais du Pays de Beaune, suivant le recit d'Aimoin: ils passerent à Crevan, apellé alors *Cora Vicus* par les Sçavans, & y firent une station dans l'Eglise, & comme c'étoit à Bazerne que les Religieux leurs confreres les attendoient, ils ne jugerent pas à propos de coucher à ce *Cora Vicus*, qui est Crevan,

mais

## 218 MERCURE DE FRANCE

mais ils passerent la Riviere & porterent leurs Reliques jusqu'à Bazerne , qui n'en est qu'à une demi-lieuë , d'où ils partirent le lendemain pour Auxerre.

M. Danville ne desaprouve pas que je les aye fait passer par Yrancy , pour aller de Bazerne à Auxerre ; je ne l'ai dit cependant que par conjecture , parce que les Religieux d'Auxerre possedoient cette Terre , car Aimoin n'en dit rien ; mais on peut croire également qu'ils allerent par le plus court chemin , sans repasser la Riviere d'Yonne , ni à Crevan , ni à Vincelles ; il est bon seulement de remarquer que les deux Religieux Voyageurs , ne s'astreignoient pas à suivre toujours les grandes routes militaires. On vient de lire que leur Historien , après les avoir fait passer du Vivarez dans le Pays Beaunois , les conduit au rivage de la Riviere de Cure , d'où ils arrivent au Village de Bazerne en Auxerrois ; la suite fait encore mieux voir l'irrégularité de leur marche.

Au sortir d'Auxerre , dont Aimoin fait l'éloge , en disant : *Antisiodorum , Urbem plurimorum Trophais Sanctorum insignem* , les deux Moines continuerent avec leurs Reliques une route peu directe , pour se rendre à Aimant , proche Montereau , Terre du Monastère de S. Germain des Prés. Ils arriverent dans le Diocèse de Sens au petit Village

lage de Buteaux, de la Paroisse de Germiny, dans le voisinage de S. Florentin; de là passant sur les Terres d'un Seigneur, nommé *Bouon* (nom presque reconnoissable dans celui de *Bœux*) ils allerent à Villeneuve l'Archevêque. La route de ces Voyageurs fait voir qu'ils ne s'étoient pas proposé de suivre les voyes frequentées par les Troupes, & que rien n'oblige de les attirer du Pays Beauinois à Avallon, pour suivre en allant à Auxerre, le chemin que S. Colomban avoit tenu 250. ans avant eux. Il faut donc plutôt avoüer qu'ils alloient de connoissance en connoissance; c'est ce qui se voit non seulement par leur double passage dans le Pays de Beaune, à cause des Terres que le Marquis de Gotie y possédoit, mais encore par le détour qu'ils prirent au sortir d'Auxerre, puisqu'il fut probablement la connoissance qu'ils avoient faite à Crevic ou *Crevan*, qui les engagea à passer sur la Paroisse de Germiny, dans le Lieu qui relevoit alors de ce même Crevic ou *Crevan*.

Mais que nous apprend le chemin que S. Colomban prit pour aller d'Autun à Auxerre? Les expressions de Jonas, son Historien, témoignent qu'il alla d'Autun à Avallon, que d'Avallon, où il avoit couché, il arriva un jour *ad Vicum quem Choram vocant*, & que le lendemain il partit pour Auxerre; or il

il y a d'Avallon à Crevan six à sept lieuës, qui est une étenduë de chemin, plus convenable pour remplir la marche d'une journée que celle de quatre lieuës qui se trouvent d'Avallon au prétendu *Querre* proche Arsy.

Les dépendances de la Terre de Crevan marquées dans l'Acte de la restitution qui fut faite l'an 901. à l'Eglise d'Auxerre, dénotent suffisamment qu'il y avoit long-temps que c'étoit un Lieu considérable. Or si Crevan étoit un Lieu considérable au IX. Siècle pourquoi n'auroit il pas été connu au VI. Pourquoi ne l'auroit-il pas même été au VIII. C'est ce que M. Danville sera obligé de nous apprendre, si, par *Cora Vicus*, dont il est fait mention dans les Descriptions du Diocèse d'Auxerre, faites par les Evêques Aunaire & Tetricé, il ne faut pas entendre le même Lieu, que dans les Actes on apella depuis *Cora Vennum*.

Mais j'espère qu'un peu d'attention sur la Méthode avec laquelle S. Aunaire procède dans sa Description, lui fera reconnoître que *Cora Vicus* devoit être à la place même où l'on voit Crevan, ou à l'embouchure de la *Cure* dans l'Yonne. Que M. Danville jette la vûë sur la Carte du Diocèse d'Auxerre, il verra que ce Prélat indiqua chaque jour du mois aux principaux Lieux, allant de suite. D'abord Eppeigny

au Nord d'Auxerre , & Venouffe à l'Orient d'Eté , ces deux Paroisses comme Chef-lieu chacune de leur Canton ; puis passant à ce qui étoit à l'Orient d'Hyver , il nomme Goix & Naintry ou Nitry. Ce dernier Village étoit Chef-lieu pour tout ce qui étoit du Diocèse d'Auxerre , entre les limites du Diocèse d'Autun & de Langres , & la Riviere de Cure. Le jour suivant , qui étoit le quatrième du mois , est destiné pour *Cora Vicus cum Clero & Populo*. Le cinquième jour , c'étoit Bazerne & Accolay ; le sixième jour , Merry sur Yonne , pour tout ce qui étoit aux environs tant sur l'Yonne que sur la Cure. Que peut-on reconnoître sur la Carte entre Goix & Bazerne , sinon Irancy & Crevan ? M. Danville ne dira pas que *Cora Vicus* est Irancy ; il faut donc qu'il avoue que c'est Crevan ; d'ailleurs pourquoi cette addition *cum Clero & Populo* à *Cora Vicus* seulement, sinon parce que c'étoit un Lieu considérable par son Clergé & par son Peuple, auquel pour cette raison il ne donne point d'adjoint, d'autant plus que les deux Lieux plus prochains & presque contigus étoient marqués pour le lendemain ?

A ces marques, on ne peut s'empêcher de reconnoître l'Eglise de Crevan , qui pouvoit dès lors être distinguée comme étant l'une des meilleures Terres de la Cathédrale.

drale d'Auxerre , ainsi qu'elle l'est encore.

Je vois outre cela une difficulté dans le Systême de M. Danville , c'est que , selon son sentiment , il faudra dire qu'il y avoit sur la Riviere de *Cure* , deux Villages également apellés *Cure* , à quatre lieües l'un de l'autre ; l'un à deux lieües au-dessus de Vezelay , & l'autre à deux lieües au-dessous. Or il est bien difficile de se persuader qu'il y ait eü deux Villages de même nom si proches l'un de l'autre. Comme donc le *Cora* , qui est au-dessus de Vezelay & dans le Diocèse d'Autun , s'apelloit simplement *Cure* , ainsi qu'il s'apelle encore aujourd'hui , il faut convenir que celui qui étoit dans le Diocèse d'Auxerre , devoit avoir parmi le Peuple un nom un peu different , c'est ce qui faisoit qu'on disoit en Latin , non pas *Cora* simplement , mais *Cora Vicus* , ce qui se rendoit en langage vulgaire par *Corvic* ou *Crevic* , & plus communément *Crevan*. A l'égard du simple nom de *Cure* ou *Cora* , comme il ne pouvoit avoir été donné par ceux d'Auxerre , Capitale du Pays , que pour de bonnes raisons , il étoit naturel qu'il fût attribué au premier de tous les Lieux , qu'on trouvoit situé sur la Riviere de *Cure* en venant d'Auxerre , & je ne vois pas pourquoi , il auroit été donné à Arsy plutôt qu'à tout autre Village , situé sur la même Riviere. *Cora Vicus* étoit donc

LIEU où est Crevan, & joiſſoit de son nom  
 primitif parmi les Géographes, mais le Peuple  
 préfera dès le ix. siècle le nom de Cre-  
 van plus aisé à prononcer que celui de Cre-  
 vana, & ce nom étoit fondé sur ce que la  
 Roche plus abondante à l'embouchure de la  
 Seine, avoit rendu ce Lieu plus fréquenté,  
 & plutôt (comme je me souviens de vous  
 avoir oüi dire) de ce que les écluses qu'on  
 construisit pour soutenir les eaux de la  
 Seine, s'apelloient *Venna* ou *Vennum* dans  
 le moyen âge. *Caroli venna* sur la Seine,  
 Roche Bougeval, qu'on a appelé *Charle-*  
*maigne*, jusqu'au dernier siècle, est un exem-  
 ple de l'emploi de ce terme, dans le sens  
 l'Ecluse; de Gord & de Pêcherie, car l'un  
 est une suite de l'autre,

M. Danville croit m'embarasser sur l'é-  
 tymologie que je donne à *Crevan*, en disant  
 qu'il y a en France plusieurs Lieux de ce  
 nom, & qu'il n'y a pas d'apparence que l'éty-  
 mologie *Cora venna*, puisse leur convenir;  
 j'avoué avec lui que cela ne se peut, mais  
 est-ce une nécessité, que tous les mots, qui  
 se prononcent à peu près de même en Fran-  
 çois, & que l'usage fait écrire aussi de la  
 même manière, ayent la même étymologie?  
 Parceque *Bellus Mons* est toujours rendu au-  
 jourd'hui par *Beaumont*, ne pourrai je pas trou-  
 ver des Lieux dits *Beaumont* en François, qui  
 ayent

## 24 MERCURE DE FRANCE

ayent une autre étymologie ? Que doit-on dire , par exemple , d'une Plaine sans la moindre élévation , qui est cependant apelée Beaumont ? Il est impossible que l'étymologie commune de *Bellus Mons* lui convienne. En ôtant seulement deux lettres , on aura l'étymologie , sans changer la prononciation. Ainsi en écrivant *Baumont* , qui est dérivé de Baume ou Balme , on se conformera à l'état des choses , parce que *Balme* , signifie un Pays de Rochers , & qu'en effet il y a des Rochers , ou de la Rocaille dans certaines Plaines connues sous le nom de *Beaumont*. Ce que je viens de rendre sensible par cet exemple , doit se trouver également dans le nom de *Crevan* , & quand tous les Villages de ce nom , qui sont répandus dans le Royaume , s'écrieroient en François d'une maniere uniforme ( ce que je ne puis pas accorder ) il ne s'ensuivroit pas que leur étymologie provint des mêmes racines.

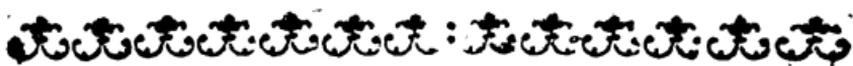
Au reste , si j'ai trouvé des fautes dans la Carte de Bourgogne publiée par M. Delisle , celle que M. Danville vient de donner dans son Livre , n'en paroît pas non plus exempte dans ce qu'elle contient du voisinage d'Auxerre. Il place *Irancy* aussi mal que l'a placé M. Delisle , par rapport au chemin d'Auxerre à Châlons sur Saône. Le Village ou Hameau imaginaire de *Survoye* proche Auxerre , lui

a fait transporter la Route Romaine d'Avala-  
lon à Auxerre , dans ce Lieu où elle n'est  
pas , & il s'est fort soigneusement abstenu  
de la marquer à l'Endroit où réellement elle  
existe & où elle est très visible , parce qu'elle  
tombe directement au Ruisseau de *Vallan*  
dans la Prairie de l'ancien *Autric* , qu'il ne  
veut pas reconnoître.

De plus , il paroît qu'il a ignoré que le  
chemin qui passe proche Irancy , venant de  
Crevan à Auxerre , n'est pas le même que  
celui qui de Noyers vient à la même Ville  
d'Auxerre. L'un part de Châlons & l'autre  
de Dijon ; il est vrai qu'il y a quelques Mai-  
sons apellées *la Broce* à une lieuë d'Au-  
xerre , où passe le chemin de Dijon : c'est  
aparemment là le *Survoye* que sa Carte re-  
présente ; mais entre Irancy & Auxerre , qui  
est la route de Châlons , il ne se trouve que  
Goix , Fauxbourg de saint Bry , & saint Bry  
même. M. Danville peut s'informer des  
voituriers , s'il n'est pas vrai , que venant  
de saint Bry à Auxerre , on ne passe dans au-  
cun Village. Je puis parler très affirmative-  
ment de ces routes , parce qu'elles me sont  
fort connuës ; il seroit quelquefois bon que  
les Géographes sortissent de leurs cabinets ,  
& qu'ils fissent des descentes sur les Lieux.  
J'ai l'honneur d'être , &c.

A Paris le 15. Janvier 1742.

B LA



## LA LANGUE.

## STANCES.

O Toi , par qui de la pensée  
L'image à l'oreille est tracée ,  
Langue , quels maux ne fais-tu pas ?  
Cent fois , par un abus infâme ,  
Tu portas le fer & la flâme  
Au milieu de tous les Etats.

Funeste *Phaëton* du Monde ,  
Combien sur la Terre & sur l'Onde  
N'as-tu pas causé de malheurs ?  
S'il est quelque revers terrible ,  
C'est toi , sans doute , Monstre horrible ;  
Qui nous fais verser tant de pleurs.

Sans toi , tout l'Univers s'accorde ;  
Si tu ne semois la discorde ,  
Nous serions heureux pour jamais ;  
Nous reverrions le tems de *Rhée* ,  
Et la guerre étant ignorée ,  
L'homme ignoreroit les forfaits.

Si *Tullius* , si *Démofthène*  
Eussent mis leur Langue à la chaîne ;

Et calmé leurs bouillans discours ,  
 Jamais une main meurtriere  
 De leur éclatante carrière  
 N'eût abregé le noble cours.

Voit-on les Corbeaux dans leur rage  
 Aux vivans causer du dommage ?  
 Ils ne déchirent que les Morts ;  
 Un Zoïle , brûlant d'écrire ,  
 Dévore tout ce qui respire  
 Dans la fureur de ses transports.

Qu'aperçois-je ? (a) un Chef de l'Empire  
 Apprend , sçait qu'un fougueux délire  
 Contre ses mœurs lance ses traits ;  
 Ah ! dit ce Prince debonnaire ,  
 Aux Médifans qui sçait déplaire ,  
 Se fait haïr par ses bienfaits.

Si par une Loi juste & sage  
 On suivoit cet antique usage ,  
 Qu'observoit un certain Pays ,  
 Que deviendroient les Satyriques ,  
 Ces fleaux , ces pestes publiques ,  
 Dont la plume inonde Paris ?

Sans grace , on castoit la mâchoire

(a) *Frederic III.*

E ij

D'un

D'un pourceau , qui , (b) ( nous dit l'Histoire )

Ravageoit un champ étranger ;  
 Mon honneur est mon héritage ;  
 Quand un Satyrique m'outrage ,  
 N'est-ce donc pas le ravager ?

Un Animal qui voit sa proie ,  
 Accourt , fond dessus avec joye ;  
 L'a-t'il dévorée ? il s'enfuit ;  
 Le Flateur ne chérit personne ,  
 Il caresse , afin qu'on lui donne ;  
 Plus de présens , il vous détruit.

Alexandre étoit peu crédule ;  
 Trop flaté par Aristobule ,  
 Il jetta ses Ecrits dans l'eau ;  
 Inutile poids de la Terre ,  
 Lui dit ce Monarque en colere ,  
 Crains pour toi le même tombeau.

Ces Princes , nés dans l'opulence ,  
 Dont tout respecte la puissance  
 Et l'occulte Divinité ,  
 Seroient bien plus heureux , sans doute ;  
 Si quelqu'un leur frayoit la route  
 Du Temple de la Vérité.

(b) Cette Coutume s'observoit dans l'Isle de Chypre.  
 Voulant

Voulant commettre une injustice ,  
*Antipater* , par artifice  
 De *Phocion* cherchoit l'appui ;  
 Ce Sage , fidèle & sincère  
 Lui répondit d'un ton sévère ,  
 Un flatteur n'est pas un ami.

La Foudre épargne les Campagnes ;  
 Ce sont les plus hautes Montagnes  
 Qui sont en butte à tous ses coups ;  
 Plus nous brillons par la puissance ,  
 Et plus la noire Médisance  
 Aime à s'exercer contre nous.

L'eau qu'on agite en est moins pure ;  
 C'est pour n'y point voir leur figure  
 Que la troublent d'affreux Chameaux :  
 Ainsi , dans le siècle où nous sommes ,  
 Souvent on ne médit des hommes  
 Que pour leur cacher ses défauts.

Quand on méconnoît au plumage  
 Un Oiseau qu'on retient en cage ,  
 On le reconnoît à son chant.  
 C'est la Langue que je reclame ;  
 Par elle je découvre l'âme  
 D'un faux ami qui me surprend.

Ce Peintre étoit-il sans génie ,  
 Qui sous l'image de la Pie  
 Nous mit sous les yeux les menteurs ?  
 D'un côté , c'est la blancheur même ,  
 De l'autre , elle est d'un noir extrême ;  
 Tant les visages sont trompeurs.

Vous , Ministres de la Justice ,  
 Avant que de perdre un complice ,  
 Délibérez avec lenteur ;  
 Un Jugement qu'on précipite ,  
 Immole souvent le mérite  
 Et laisse impuni le pécheur.

Que de desordres ! que d'outrages !  
 Combien , par de faux témoignages  
 Vit-on d'innocens opprimés !  
 Alors , le bon droit , sans défense ,  
 Aperçût Thémis sans balance ,  
 Dont les bras tomboient désarmés.

Garder à propos le silence ,  
 C'est l'Ouvrage d'une prudence  
 Qui nous rend presque égaux aux Dieux ;  
 Mais ce talent si nécessaire ,  
 Le secret enfin de se taire ,  
 Est ignoré dans ces bas Lieux.

Le caquet au bon sens déroge ;  
Attendons qu'on nous interroge ,  
Pour répondre en hommes prudens ;  
Le silence est le lot du Sage ,  
Et le babil est le partage  
Des Insensés & des Enfans.

Un grand parleur , plein d'ignorance ,  
Peut-il prétendre que j'encense  
Ses riens montés sur de grands mots ?  
Sa voix frappe en vain mon oeil ;  
S'il ne veut pas que je sommeille ,  
Qu'il parle , & se taise à propos.

Aux discours on connoît les hommes ;  
Dans le tems surtout où nous sommes ,  
La Langue est la porte du cœur ;  
Souvent la plus belle figure  
Renferme l'ignorance pure ,  
Et l'esprit gît sous la laideur.

Enflé de sa noble prestance ,  
Ligdamis gardoit le silence ,  
Croyant se faire un nom par là ;  
Je ne vois que votre visage ;  
Parlez , lui dit un homme sage ,  
Et mon œil vous reconnoîtra.



toutes les Conversations , & sans lequel on n'a plus droit de passer pour bel esprit : delà ces termes précieux , ces expressions guindées , qu'on remarque dans une infinité d'Ouvrages , & qui n'ont d'autre source que la lecture des Romans , ou d'autres Ecrits de même nature.

La raison n'en est que trop sensible ; quand une fois le goût est décidé pour ce vain étalage de grands mots , pour ces pensées alambiquées , on ne peut plus admirer la nature : ses attraits n'ont rien de piquant , ses graces sont trop négligées ; on ne la reconnoît plus sous cette simplicité , qui la rend seule aimable ; ou si on la reconnoît , ce n'est que pour la mépriser & lui insulter. Il faut être ennemi de soi-même pour se livrer à de pareilles idées. Je l'avoué avec franchise , je ne comprends pas comment on peut lui préférer des Ouvrages , que la raison & le bon sens défavoient. Peut-on lire sans bâiller ces tissus ennuyeux d'aventures merveilleuses & de conversations ; où tout ne roule que sur une tendresse outrée , & souvent portée au-delà des bornes du vrai-semblable ? Peut on aimer ce prétendu Bel-Esprit , qui n'affecte que des pointes & des jeux de mots , & qui semble accabler le bon sens sous le fard & l'artifice ?

En vérité je ne puis voir sans mourir d'en-

E v nui

nui (a) *Alcidiane se colorer d'un Incarna<sup>2</sup> préparé par les mains de la pudeur, ni Chloressis exhaler la moitié de son ame en soupirs.* Un homme de goût peut-il aprouver ces tours forcés, ces expressions recherchées, ces airs précieux. Est ce à ces traits qu'on reconnoît cette vraie délicatesse, qui fait le prix d'un bon Livre ? Cherchons la nature, & ne nous laissons point éblouir par le brillant d'un or faux. Rien n'est beau que le vrai dit un célèbre Auteur (*Despreaux.*) Ne cherchons donc que le vrai. Donnons notre tems à des lectures où nous puissions trouver l'utile & l'agréable. Nourrissions-nous le cœur & l'esprit ; faisons notre unique étude de ces ouvrages, où l'on trouve ce bon goût des anciens, ce sel attique, ce style plein de noblesse & de douceurs, ces graces vives & naturelles, & ce je ne sçais quoi qui charme & qui ravit tout homme qui a l'esprit juste & délicat. Fuyons avec une pareille ardeur ces ouvrages, dont le style trop fleuri & trop recherché, inspire à coup sûr le mauvais goût. J'ai connu des personnes que ces sortes de lectures avoient entièrement perduës ; il est vrai qu'à un certain âge souvent on les méprise, & j'ai remarqué mille fois qu'elles avoient le sort des Coquettes. Celles-ci ne plaisent que parce qu'elles ont l'art de voile

(a) *Traits de Romans.*

leurs

leurs défauts sous des agrémens postiches, instruites qu'elles sont, qu'elles ne peuvent se produire avec leurs attrait naturels, & qu'étant dénuées de ces charmes qui fixent les regards, & quelquefois le cœur des hommes, elles ne peuvent recevoir leurs hommages, ou s'emporter sur une rivale, sans avoir recours à cette industrie. Les Romans sont souvent exposés à la même fatalité; tant que leur faux éclat ébloüit, ils se soutiennent, mais la raison vient-elle à percer les voiles qui l'abusoient? aussi tôt le charme qui avoit séduit, disparoît, & ce qu'on estimoit de l'or pur, devient à peine du clinquant.

Je regarde, M. la corruption du goût comme la suite la moins fâcheuse que puisse avoir la lecture des Romans. Celle du cœur est celle qui doit le plus intéresser un honnête homme. Il importe peu pour le bonheur de la vie qu'on ait l'esprit faux; qu'on ait au contraire le cœur droit, on possède les talens les plus précieux. La bonté de l'esprit n'est qu'accidentelle à l'homme pour vivre heureux, mais la bonté du cœur lui est nécessaire. Sans elle il ne peut posséder le souverain bien; la lecture des Romans & de tous les autres Ecrits pareils, dont Paris est inondé, doit donc beaucoup nous inquiéter, Quel fruit, en effet, peut-on en retirer? Y voit-on des exemples de vérité, des modèles

de vertus , des leçons de modestie , & des préservatifs contre le dangereux attrait de la volupté ? Toutes les passions , au contraire , n'y triomphent-elles pas comme dans leur centre , & n'y puise-t'on pas à longs traits un venin , qui en flatant agréablement l'esprit , trouve infailliblement quelque issue pour pénétrer jusqu'au cœur , & pour le corrompre ? Tous ces trafics de regards impurs , tous ces commerces criminels de tendresse & de libertinage , tous ces discours étudiés , ou sous des couleurs , d'autant plus dangereuses , qu'elles sont vives & brillantes on ne craint point d'allarmer la pudeur , ni de salir l'imagination par des équivoques remplis d'ordure & de malignité ; tous ces entretiens secrets , ces déclarations tendres , où l'on ne puise que des leçons d'un profane amour : en un mot , toutes les vertus travesties n'y sont-elles pas autant d'écueils terribles à l'innocence ? Par tout ne trouve-t'on pas la vanité déguisée en point d'honneur , l'hypocrisie en prudence ? Partout ne trouve-t'on pas permis ce qui est défendu ? Ici l'on prend le goût du mensonge dans le récit d'une infinité de Fables qu'on y arrange , & qu'on y débite avec art ; & on s'y laisse charmer par les peintures séduisantes qu'elles renferment. Là , toutes ces passions imaginaires qu'on y voit si naturellement

lement dépeintes , en font souvent naître de véritables , & souvent on a la hardiesse de les justifier & de les entretenir par celles qu'on y voit autorisées : Que d'horreurs , cher ami , quelles suites fâcheuses ! Qu'il est donc bien vrai de dire que rien n'est plus dangereux à la jeunesse que ces sortes de lectures : elle n'est pas toujours en état de connoître le venin que cache une flatueuse expression ; il lui est présenté dans des vases trop riches & trop brillans pour refuser de s'en enivrer ; & quand même l'esprit seroit assés sage pour le rejeter , peut-être que le cœur n'y consentiroit pas. Le penchant à l'amour triomphe souvent des plus sérieuses réflexions , & quand il est flaté , c'est en vain qu'on lui oppose la raison.

*EXPLICATION du second Logogryphe  
du Mercure de Janvier 1742.*

**A** Vouloir expliquer ce Logogryphe entier ,  
Dont la variété le rend plus difficile ,  
Lecteur, tu perds ton tems , quoique tu sois habile  
Si tu n'as recours au *Papier*.

*R. A. R. D. B.*

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes  
du Mercure de Mars , sont *la Bourse à che-  
veux ;*

*veux*, *Operateur*, & *Panniculus*, Haillon.  
 On trouve dans le premier Logogryphe,  
*Eve*, *Opera*, *Partiere*, *Parure*, *Pâtüre*, *Pô*,  
*Rave*, *Ruë*, *Rat*, *Route*, *Rôt*, *Or*, *Orateur*,  
 & dans le Logogryphe latin, *Pan*, *Panis*,  
*Annus*, *Lucus*, *Canis*, *Anus*, *Lacus*, *Lupus*, *Linus*, & *Nilus*.



### E N I G M E.

**J**E suis, Lecteur, un Instrument  
 A tout le monde fort utile ;  
 Mais on me voit plus rarement  
 Au Village que dans la Ville.  
 Mon sein renferme un Elément ;  
 J'en mets un autre en mouvement :  
 Souvent à la poitrine humaine  
 J'épargne une affés rude peine.  
 J'ai des oreilles, une peau,  
 Des côtes, un bec, une haleine,  
 Et si je ne suis point oiseau.  
 En changeant un peu de figure,  
 Sans pourtant changer de nature,  
 Je sers à differens emplois.  
 Par moi Timarette ou Silvandre ;  
 Assis à l'ombrage des Bois,

Amuse

Amuse , touche & rend plus tendre  
 L'objet qui le tient sous ses loix.  
 Mais le plus beau de mes usages ,  
 C'est d'être admis près des Autels ,  
 Et de concourir aux hommages  
 Que l'on rend aux Dieux immortels.  
 Mon nom pris d'une autre maniere  
 Représente un je ne sçais quoi ,  
 Qui n'est pas de trop bon aloi ,  
 Qui n'est point esprit ni matiere ,  
 Que l'on ne voit pas , mais qu'on sent ,  
 Par où plus d'un homme descend  
 Ou fait descendre dans la Biere.

*Par Mlle d'Arras.*



L O G O G R Y P H E.

Fille de la délicatesse ,

Huit lettres , en trois pieds , composent tout mon  
 corps :

Le folâtre Dieu de l'yvresse ,

Quand le Chien de Procris fait ses brûlans efforts,  
 Reclame mon secours , & la Naiade alors

Qui voyoit faner sa richesse ,

Dans mon sein avec allegresse

Retrouve ses plus purs trésors.

Quoi !

## 175 MERCURE DE FRANCE

Quoi ! tu me tiens déjà , Lecteur ? Oh ! n'imagine  
M'avoir connuë à fonds d'un seul regard ;  
Par vingt traits differens j'exercerai ton art :  
Ecoute , lis , rêve & devine.  
D'abord mon dernier membre ôté ,  
De mon second le milieu coupe encore ,  
Je suis ce favori qu'implore  
La plus scrupuleuse Beauté ;  
Elle voudroit me voir applaudir à ses charmes ;  
Mais souvent ma sincerité  
Lui coûte les plus vives larmes.  
Mon ventre & mon membre dernier  
D'un Animal peu familier  
T'offrent l'industriex ouvrage ,  
Qui par d'habiles mains de nouveau façonné ,  
Dans un lieu saintement orné  
S'immole de grand cœur au plus pieux usage.  
Retranche mon milieu , puis change , cher Lecteur,  
L'ordre de ma seconde & ma troisième lettre ;  
Château brillant , ailé , tu me verras paroître ,  
De maints forfaits redoutable vengeur ,  
Et comme un autre Briarée ,  
De cent coups à la fois je bats le vieux Nérée.  
Coupe ma tête , & de mon second pié  
Allonge par le haut la lettre initiale ,  
Je suis le lot apprécié  
De la Poétique Cabale.  
A mon ventre viens ajoûter

Ce

Ce qui chés moi tient la seconde place ,  
 Ah ! par des vœux pressans tu me vas souhaiter ,  
 Mais en vain ; pour m'avoir il faut me mériter ;  
 On ne m'obtient jamais par grace.  
 Mes deux membres premiers combinés , mesurés ,  
 Font un Être volant , qui lorsqu'on tond Cérés ,  
 Sans redouter la soif cruelle ,  
 Fait retentir les airs de ses sons assurés ,  
 Moins tendres , il est vrai , que ceux de Philomèle.  
 Enfin si je voulois tout dire , Ami Lecteur ,  
 J'ouvrerois à tes yeux cent merveilles encore.  
 De mon sein tu verrois éclore  
 Le monstre contraire à douceur ;  
 Nottes ; Villes aussi , ce qui toujours démange ;  
 Ce que tu bois sans t'en apercevoir ;  
 Ce que tu crains si fort au tems de la vendange ;  
 Ce qui.... mais , c'est assés , dis-tu ? jusqu'au revoir.

*Par Mlle Cissonne.*

*A Villefranche en Beaujolois , ce 4. Avril  
 1741.*



NOU-



## NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &amp;c.

**D**ESCRPTION DE PARIS, de Versailles, de Marly, de Meudon, de S. Cloud, de Fontainebleau, & de toutes les autres belles Maisons & Châteaux des environs de Paris. Par M. PIGANIOU DE LA FORCE. T. I. contenant l'Histoire de Paris, son Gouvernement Ecclésiastique, Civil & Militaire, & la Description du Quartier de la Cité, avec des Figures en taille douce Nouvelle Edition. A Paris, chés Théodore le Gras, Grand'-Salle du Palais, à l'L couronnée; Ch. Nicolas Poirion, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue des Noyers, à l'Empereur; Desprez & Cavalier, fils, rue S. Jacques, aux trois Vertus, 1742. Le prix est de 24. livres.

M. PIGANIOU DE LA FORCE, Auteur de plusieurs bons Ouvrages de Géographie & de Topographie Historiques, vient d'enrichir le Public d'une Nouvelle Description de la Ville de Paris, en huit Volumes in-8°. tous parfaitement bien remplis, curieux, & très-bien écrits; l'Auteur se propose, & le Titre Général de son Ouvrage l'y engage, de donner de la même manière les Descriptions de

de Versailles , de Marly , de Meudon , de S. Cloud , de Fontainebleau , & de toutes les Maisons distinguées , & Châteaux considérables , qui sont aux environs de Paris. Cet Ouvrage manquoit à la Littérature Française. Il n'y a qu'à féliciter le Public sur l'entreprise projetée , & déjà heureusement exécutée dans sa principale Partie. La Reconnoissance oblige en même tems de souhaiter à l'Auteur la continuation d'une bonne santé , & les plus longs jours , pour jouir du fruit de ses travaux , ou plutôt de la gloire dûe à ces mêmes travaux , & à ses bonnes intentions.

Le I. vol. est précédé d'une Préface des plus instructives , & suivie d'un beau *PLAN Général des XX. Quartiers de la Ville & Fauxbourgs de Paris* , où l'on voit la situation , les Limites , & les tenants & aboutissants de chaque Quartier. On trouve ensuite une Histoire abrégée de cette grande Ville ; c'est un beau Portrait en raccourci , mais où rien ne manque , & qui fait beaucoup de plaisir à voir. Le reste du Livre est rempli par l'Exposition Sommaire des trois Gouvernemens de la Ville de Paris : sçavoir , l'Ecclésiastique , le Civil , & le Militaire ; & par la Description du *Quartier de la Cité* , qui est le premier dans la Division de toute la Ville en vingt Quartiers , avec un Plan à la tête qui porte ce titre : *PLAN & Description du*  
*Quar-*

*Quartier de la Cité , avec ses Ruës & ses Limites. Peu de pages après , on trouve : PLAN & Description de l'Isle Notre-Dame & de l'Isle Louvier , avec leurs Limites & Ruës dépendant du Quartier de la Cité*

Plusieurs figures en taille douce enrichissent la Description Historique de ce grand Quartier ; on y voit d'abord avec plaisir les Monumens d'Antiquité qui furent trouvés l'an 1711. en creusant dans le Chœur de l'Eglise Métropolitaine, pour bâtir un Tombeau aux Archevêques de Paris. Monumens qui exercèrent d'abord la plume de deux Académiciens , MM. Moreau de Mautour , & Baudelot de Dairval , puis celles de MM. de Leibnitz & Eccard , de Dom B. de Montfaucon , de M. Keisler , & de Dom Lobineau.

D'autres figures , aussi bien dessinées & gravées, représentent le Portail de cette grande & première Eglise , & le magnifique Autel exécuté en conséquence du Vœu solennel du Roy Louis XIII. mais fort au-dessus du premier projet , tout magnifique qu'il étoit , par la Piété de Louis LE GRAND, qui est allé au-delà des intentions de son auguste Pere.

Dans la Description de l'Eglise de S. Landri , on trouve la représentation du beau Mausolée que François Girardon fit ériger pour Catherine du Chemin , son Epouse , & pour lui. Ce Sculpteur célèbre en donna le

Modèle

Modèle & le fit exécuter par deux de ses Elèves. L'Auteur, qui n'oublie rien de remarquable, apprend ici que cette digne Epouse étoit aussi une femme illustre, qui avoit excellé à peindre les fleurs, & qu'elle avoit mérité une place dans l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, &c.

Sur la fin du même premier volume, notre Historien en décrivant le Pont-Neuf, l'un des plus beaux de l'Europe à son gré, donne dans des Planches séparées le Bâtiment de la Samaritaine, & la Statuë Equestre du Roy Henri le Grand.

Et après avoir décrit aussi le Pont Notre-Dame & le Pont au Change, il met sous les yeux des Lecteurs, dans une dernière figure, le Monument qui est à l'un des bouts de ce dernier Pont, où l'on voit une Statuë de bronze de Louis XIV. représenté à l'âge de dix ans, avec des accompagnemens & des ornemens, qui donnent lieu à un Article fort curieux.

La Description du Pont S. Michel termine le Livre dont nous venons de rendre compte. Nous en userons de même à l'égard des Tomes suivans.

*LETTRÉ à une Supérieure de Communauté, chargée de l'Instruction de la Jeunesse. Brochure in-8°. A Paris, chés Marc Boret, delet,*

delet , rue S. Jacques , vis à vis le College des  
Jesuites , à Saint Ignace. M. DCC. XLII.

Si l'Instruction de la Jeunesse est d'une  
extrême conséquence , la maniere d'instruire  
ne l'est pas moins : il faut pour cela bien des  
talens , du zèle & de l'application. Il faut  
sçavoir disposer les sujets à bien recevoir  
l'Instruction , il faut connoître les mauvaises  
qualités qui empêchent de profiter , pour  
les combattre ; s'étudier à détruire les pas-  
sions , surtout l'humeur & l'amour propre ;  
inspirer de l'estime pour la vertu , la faire ai-  
mer & pratiquer , sçavoir perfectionner les  
bonnes qualités , & corriger les mauvaises.  
Que de moyens concourent ensemble &  
pour l'esprit & pour le cœur ! L'Auteur de  
cette Lettre a bien raison de dire , que cha-  
que partie de l'Instruction demande des lu-  
mières particulières pour s'en acquiter avec  
succès , & que l'Instruction , selon la pensée  
de l'Apôtre , est un grand don. Le même  
Auteur ouvre ici un grand champ à bien des  
personnes , & fait esperer que les premiers  
Pasteurs & les Ministres inferieurs , seront  
excités à travailler sur un sujet si important ;  
puisque'il est vrai de dire , que l'Instruction  
est la source du bien & du mal qu'on voit  
dans le monde en général , & dans les fa-  
milles en particulier.

Après cette importante Lettre , suit une  
Priere

Prière, qui est proprement un Examen sur chaque Article de l'*Oraison Dominicale*, & cette Priere fait connoître, qu'il faut bien des conditions pour être vrais Adorateurs en esprit & en vérité. Ainsi on peut dire que la maniere de prier comme il faut, est renfermée dans la maniere de bien instruire,

NOUVEAU VOYAGE fait au Levant  
 ès années 1731. & 1732. contenant les Descriptions d'Alger, Tunis, Tripoly de Barbarie, Alexandrie en Egypte, Terre Sainte, Constantinople, &c. Par M. TOLLOT,  
 1. vol. in-12. A Paris, chés André Cailleau, Libraire Place de Sorbonne, au coin de la rue des Maçons, à S. André. M. DCCXLII.

L'Auteur de ce Nouveau Voyage, en présente la Relation au Public avec une louable modestie, capable de prévenir en sa faveur les Lecteurs les plus difficiles. Il est vrai que nous avons plusieurs Livres de cette espece, & que les Pays dont il s'agit ici, nous sont déjà connus; mais on peut distinguer cet Ouvrage de la foule des autres, par l'air de simplicité, de vérité & d'exactitude qui s'y font remarquer. C'est d'ailleurs un avantage particulier pour cet Auteur, & qui influë beaucoup sur sa Relation, d'avoir fait ce Voyage avec M. le Chevalier de la Condamine, de l'Academie Royale des Sciences;

ces, de qui il avouë avoir tiré beaucoup d'éclairciffemens sur différentes matières qui lui étoient inconnuës.

On trouve à la fin du Livre, l'Histoire de *Patrona*, Principal Personnage de la Révolution, qui a mis sur le Trône le Sultan Regnant. Cette Histoire est suivie de celle du fameux *TOPAL OSMAN*, ci-devant Grand Visir, laquelle est des plus singulières, & l'Ouvrage finit par une Description de Constantinople, suivie du départ de l'Auteur, qui fut de retour à Paris, le 29. Juin 1732.

*ABREGÉ du Méchanisme Universel en Discours & Questions Physiques, dans lesquels on développe les causes naturelles & immédiates des plus surprénans Phénomènes, par des Démonstrations fondées sur les Observations & Experiences faites dans les Académies Royales des Sciences de Paris & de Londres, & sur plusieurs autres de l'Invention de l'Auteur. Enrichi de plusieurs Figures en Taille-douce. Par M. MORIN, Prêtre Professeur de Philosophie au Collège Royal de Chartres. 1. vol. in-12. A Paris, chés André Cailleau, Place de Sorbonne au coin de la rue des Maçons, à S. André. 1741.*

On trouve chés le même Libraire, les Livres suivans.

COL-

COLLECTIO *Judiciorum de Novis Erroribus*, qui ab initio XII. sæculi post Incarnationem Verbi, usque ad Annum 1735. &c. 3. vol. fol. 1738.

HISTOIRE du Peuple de Dieu. 10. vol. in-4°.

— *Idem* 10. vol. in-12.

HISTOIRE Naturelle de l'Univers, &c. Par M. Colonne. 4. vol. in-12. avec figures.

LES PRINCIPES DE LA NATURE, suivant l'opinion des anciens Philosophes, &c. 2. vol. in-12.

LA DECOUVERTE des Longitudes, Avec la Méthode facile aux Navigateurs. Par M. de l'Isle. in-12.

LA RELIGION Protestante, convaincuë de faux dans ses Regles de Foi particulieres. Par M. Mesnard, 2. vol. in-12. 1741.

LE GEOGRAPHE Methodique, ou Introduction à la Geographie Ancienne & Moderne, par M. l'Abbé de Gourné, &c. in-12.

LA BIBLIOTHEQUE des Philosophes Chymiques. Nouvelle Edition, avec des Figures & des Notes, &c. 3. vol. in-12. 1741.

HISTOIRE ROMAINE de Tite-Live traduite en François, avec le Supplément de F. Freins.

# 750 MERGURE DE FRANCE

Freinshemius, par M. l'Abbé Brunet, 1.  
Decade. 3. vol. in-12.

HISTOIRE de la Pairie de France, &  
du Parlement de Paris, des Pairies d'Angle-  
terre, & des Grands d'Espagne. 1. vol. in-12.

HISTOIRE des Révolutions d'Angle-  
terre, par Burnet. 4. vol. in-4°. avec les  
Portraits.

JOURNAL Litteraire complet, con-  
tenant 47. Parties, jusqu'en 1741.

CONQUESTES des Portugais. 4. vol.  
in-12.

ŒUVRES de Mariotte, 2. vol. in-4°.   
Figures.

VOYAGE de l'Arabie Heureuse, &c.  
par M. de la Roque, 2. vol. in-12. avec fi-  
gures.

DE SYRIE & du Mont-Liban, 2.  
vol. in-12. Figures.

DE L'UTILITE' des Voyages, & de  
l'Avantage que la Recherche des Antiquités  
procure aux Sçavans. 2. vol. in-12. avec fi-  
gures.

INTRODUCTION à l'Histoire Géné-  
rere de l'Univers, par M. le Baron de  
Puffendorf. 9. vol. in-12. avec figures.

OBSERVATIONS sur toutes les Parties  
de la Physique. 3. vol. in-12.

LA SCIENCE Militaire, par M. Bards  
de Villeneuve. 5. vol. in-8°. avec figures.

VOYAGE

VOYAGE de Siam des R. R. P. P. Je-  
 suites. 3. vol. in-12. avec figures.

MEMOIRES de Pologne. 1. vol. in-12.

EXPLICATION ABREGÉE des Cō-  
 stumes & Cérémonies observées chés les Romains,  
 pour faciliter l'intelligence des anciens Au-  
 teurs. Ouvrage écrit en Latin, par M. Nieux-  
 port, & traduit par M. l'Abbé . . . A Paris,  
 chés Jean de Saint, rue S. Jean de Beauvais.  
 M. DCC. XLI. in-12.

Après avoir donné une idée générale de  
 la Ville de Rome depuis sa fondation, l'Au-  
 teur parle des differens ordres de ses Ci-  
 toyens, du Sénat, des Chevaliers & du  
 Peuple, de ses Assemblées ou Comices de  
 différentes especes. Il parle ensuite des Ma-  
 gistrats, de leur Jurisdiction, de leurs Fonc-  
 tions. Le III. Livre traite des Jugemens pu-  
 blics & particuliers. Le IV. de la Religion,  
 de ses Ministres, de ce qui dépendoit de  
 leur Ministère, & des Cérémonies Religieu-  
 ses. Dans le V. il est parlé de la Milice Ro-  
 maine. Dans le VI. & dernier, l'Auteur en-  
 tre dans le détail de la vie privée des Ro-  
 mains.

RECUEIL de plusieurs Arrêts notables  
 du Parlement de Paris, pris des Memoires de  
 M. Georges Louet, Conseiller du Roy au même  
 Parlement, contenant un grand nombre d'Ar-

## 752 MERCURE DE FRANCE

*rêts & de Décisions, recueillis par M. Julien Brodeau, Avocat en la Cour. A Paris, chez de Nully, Libraire, Grande Salle du Palais. 1742. fol. 2. vol.*

M. Guy du Rousseau de la Combe, Auteur de cette dernière Edition, l'a enrichie de nouvelles Remarques. Il a corrigé aussi un grand nombre de fautes, qui s'étoient glissées dans les précédentes Editions, soit par rapport à la date des Arrêts, soit par rapport à leur prononcé.

Montalant Libraire, Quai des Augustins, à fait venir d'Italie, & débite actuellement les neuf premiers volumes de la Nouvelle Edition des *Annales Ecclésiastiques* du Cardinal Baronius, avec la Critique du P. Antoine Pagi. Il attend le X. vol. qui est aussi imprimé, & il continuera à faire venir ce qui reste à imprimer de cette Nouvelle Edition, à mesure que les volumes sortiront des Presses de l'Imprimeur de la Ville de Lucques.

SERMON sur la Dédicace Solennelle de l'Eglise des RR. Peres Augustins Déchaussés de Paris, sous le titre de NOTRE DAME DES VICTOIRES. Prononcé le Mercredi, quatrième jour de l'Octave de la Consécration, 16. Novembre 1740. Par M. l'ABBE' CLEMENT, Docteur en Théologie.

*logie. Brochure in-12. de 66. pages. A Paris, chés Hipolite-Louis Guerin, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin 1742.*

De tous les Discours qui ont été prononcés sur ce grand sujet, aucun n'a peut-être reçu de plus justes aplaudissemens, aucun n'a mieux mérité que celui-ci, d'être rendu public par l'impression. Tout y est édifiant & marqué au coin de la véritable éloquence de la Chaire Evangelique, sans compter plusieurs traits éclatans de notre Histoire, que l'Orateur Chrétien a trouvé le moyen d'y faire entrer, & qui achevent de rendre ce Discours, une Pièce curieuse & parfaite dans son genre.

Les Srs Guerin, Villette, & Delespine, Libraires rue S. Jacques, ont mis en vente deux nouveaux volumes de la suite de l'*Histoire des Empires & des Republiques, depuis le Deluge jusqu'à J. C. par M. l'Abbé Guyon.*

L'un de ces deux volumes est intitulé, *Les Selucides Rois de Syrie. T. VII. vol. in-12. de 537. pages.* L'autre, *Les Thraces & les Parthes, T. VIII. vol. in-12. de 447. pages.*

Cette Histoire contient jusqu'à present dix vol. dont le I. contient, *les Egyptiens.* Le II. *les Assyriens & Babylonniens.* Le III. *Les Perses.* Le IV. *Les Macedoniens, premiere Partie.* Le V. *Les Macedoniens, seconde Partie.* Le VI. *Les*  
F iij     Ptolomées

*Protomées Rois d'Egypte. Le VII. Les Selucides Rois de Syrie. Le VIII. Les Thraces & les Parthes. Le IX. Lacédémone, première Partie. Le X. Thebes & Athenes, première Partie.*  
 Tous ces volumes reliés, se vendent 50 f. chacun. L'Ouvrage complet contiendra douze volumes. L'Auteur l'a actuellement achevé, & les Libraires ci-dessus nommés, impriment actuellement *Lacédémone, seconde Partie, T. XI. & Athenes, seconde Partie, T. XII.*

---

Le Mardi 3. Avril, l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres tint son Assemblée publique d'après Pâques, à laquelle M. le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat, présida. M. de Boze déclara d'abord que l'Académie avoit adjugé le Prix, dont nous avons exposé le Sujet en son tems, à M. Pelloutier, Pasteur de l'Eglise de Berlin, & ce Prix fut à l'instant remis à M. du Moillard, présent à l'Assemblée, & chargé de sa Procuration.

M. de Boze, ouvrit la Séance par l'Eloge de feu M. l'Abbé Banier, lequel fut suivi de ceux de M. le Cardinal de Polignac, & du R. P. Dom Bernard de Montfaucon.

M. l'Abbé de la Bletterie remplit le reste de la Séance par la lecture d'une Histoire de l'Empereur Jovien, de sa composition.

Le 4. Avril, l'Académie Royale des Sciences tint son Assemblée publique, à laquelle présida M. le Comte de S. Florentin.

M.

M. de Mairan ouvrit la Séance par la lecture de l'Eloge de M. le Cardinal de Polignac.

M. Duhamel lut ensuite un Mémoire d'Anatomie, dans lequel il expliqua la manière dont se forment & s'accroissent les Os du corps de tout Animal.

M. Cassini finit la Séance par la lecture des Observations qu'il a faites sur la Comète qui a commencé à paroître dans le mois de Mars dernier.

L'Académie de Soissons délivrera dans son Assemblée publique du Lundi 22 Avril 1743. un Prix qui sera une Médaille d'or de la valeur de 300. livres, donnée par M. le Duc de Fitzjames, Pair de France, Evêque de Soissons.

Elle l'adjugera à une Dissertation Historique d'une heure ou une heure & demie de lecture.

Elle propose pour Sujet, 1<sup>o</sup>. La Conquête de la Bourgogne, entreprise en 532. par Childebert & Clotaire; fut-elle achevée dans la même année & partagée seulement par ces deux Rois; ou ne le fut-elle qu'en 534. par les mêmes Rois, aidés des forces de Théodebert, leur neveu & Partagea-t'il avec eux cette dépouille?

2<sup>o</sup>. Si cette guerre ne fut terminée qu'en 534. quelles en furent les actions & les circonstances principales depuis 532.

3<sup>o</sup>. Quels étoient ceux que Grégoire de Tours appelle *Lusidi*, & qui défendirent le jeune Théodebert contre les intrigues & les efforts de Childebert & de Clotaire?

4<sup>o</sup>. Quelles Provinces, Cités ou Places furent ajoutées successivement au Royaume de Soissons, & en quelles années? 1<sup>o</sup>. Par la Conquête de la Thuringe. 2<sup>o</sup>. Par le partage du Royaume d'Orléans. 3<sup>o</sup>. Par la Conquête de la Bourgogne. 4<sup>o</sup>. Par la

## 758 MERCURE DE FRANCE

cession des Ostrogots. 5°. Par la mort de Théobalde, Roy d'Austrasie. 6°. Enfin quelle étoit l'étendue du Royaume de Soissons ou de Clotaire, lorsqu'il eut réuni en sa personne tout l'Empire François ?

5°. La Cession faite aux Rois François par l'Empereur Justinien, doit-elle s'entendre de toutes les Gaules, ou simplement de la Provence, qui leur avoit déjà été cedée par les Ostrogots ?

Et pour donner plus de tems & de facilité aux Auteurs, elle propose pour Sujet de la Dissertation de 1744.

1°. De quelles Provinces ou Cités étoit composé le Royaume de Soissons lorsqu'il échût en partage à Chilpéric ? Quelles furent depuis ses augmentations ou diminutions, avec leurs Epoques jusqu'au tems où Clotaire II. réunit en sa personne toute la Monarchie Françoisse ? Quel fut en particulier pendant ce tems-là le sort de la Ville de Soissons ? Quels furent les differens partis qu'elle suivit, les Siéges qu'elle soutint & les principaux Evenemens qui peuvent la regarder ?

2°. Quelles étoient les limites du Territoire de Soissons, regardé comme Cité & Duché particulier ?

3°. Quel est le Lieu nommé *Rossontensis*, dans le Traité d'Andelau ? *Gregor. Tur. L. 9. Cap. 20.*

2°. Quel est celui nommé *Truccia* ou *Trucciago*, dans le Pays Soissonnois, où se livra la Bataille entre Fredegonde & les Généraux de Childebert ?

*Gesta Franc. Cap. 36.* 3°. Quel est le Lieu nommé *Latofao*, où Fredegonde avec son fils Clotaire, défit l'armée des Enfans de Childebert ? *Fredog. 17.*

Est-ce le même que celui nommé *Lufao* ? *Gest. Franc. 46.* où Martin & Pepin furent défaits par Thierry & Ebroin, & qu'un Auteur moderne dit être Lafaux, entre Laon & Soissons ?

Dans l'examen des Ouvrages, on aura égard.  
non-

non-seulement au nombre & à l'étenduë des recherches , mais encore à la pureté du style & à la beauté du Langage.

Les Auteurs sont avertis de mettre à la marge ou à la suite de leurs Ouvrages les preuves des Faits qu'ils auront avancés, & les sources où ils les auront puisés.

On prie ceux qui enverront des Dissertations Latines, de mettre aussi en marge les noms François des Personnes ou des Lieux dont ils feront mention.

On adressera à *M. de Beyne*, Président au Præsident de Soissons & Secrétaire perpétuel de l'Académie, les Ouvrages destinés au concours ; on les enverra , port franc , & avant le premier Février , sans quoi ils ne seront point retirés.

Les Auteurs ne mettront point leurs noms au bas de leurs Ouvrages , mais seulement une Sentence , & en les envoyant ils indiqueront une adresse à laquelle *M. le Secrétaire* puisse leur faire tenir son Récepissé.

On les prie de prendre les mesures nécessaires pour n'être point connus jusqu'au jour de la décision, de ne point signer les lettres qu'ils pourroient écrire à *M. le Secrétaire*, ou à tout autre de *Mrs les Académiciens*, les avertissant que s'ils sont découverts par leur faute , ils seront exclus du concours.

L'Auteur qui aura remporté le Prix , viendra le recevoir dans la Séance publique de l'Académie le Lundi 22. Avril 1743. sinon il enverra à une personne connue sa Procuration , pour être remise à *M. le Secrétaire* avec le Récepissé de l'Ouvrage.

758 MERCURE DE FRANCE  
ASSEMBLEE PUBLIQUE  
de l'Académie des Beaux-Arts de Lyon,  
tenue le 6. Décembre 1741.

M. de Ruolz, qui présidoit en l'absence de M. Dugaz, ouvrit, selon l'usage, la Séance par un Discours, où il rendit compte du travail de l'Académie depuis la dernière Assemblée publique. Voici les Mémoires dont il parla.

DESCRIPTION d'un Pont volant, appelé communément *Traille*, proposé pour mettre sur le Rhône, devant cette Ville.

Le Bateau doit être tenu par une corde attachée sur son flanc & fixée par l'autre extrémité à un point, centre de mouvement, au milieu du lit du Fleuve. Dans cette disposition, le Bateau étant abandonné au courant, passera d'un bord de la Rivière à l'autre, en décrivant une portion de cercle qui aura pour rayon le cordage.

On y observe que pour la facilité du trajet, le Bateau doit présenter obliquement le flanc au fil de l'eau, & que la corde doit être supportée dans quelques points par des pièces d'un bois léger.

L'Auteur rejette l'ancre & les pilotis pour tenir la corde au milieu du Fleuve; parce que l'ancre peut labourer, se casser, & les pilotis occasionner des naufrages, ou se déracciner. Il leur préfère, par bien des raisons, une pierre parallélepède, qu'il appelle *Tortuë*, armée sur les deux têtes de quatre pattes de fer saillantes sur les angles en diagonales; desorte que sur quelque côté que la *Tortuë* se couche, elle fasse apui sur quatre pattes qui pénétreront le terrain à proportion de sa pesanteur. Une longue pièce de bois, entretenue sur la tête de la pierre du côté d'aval, par un anneau & une chape de fer, tiendra par son autre extrémité flottante le  
cordage

cordage sur la surface de l'eau, ce qui procure la facilité de visiter cette corde & de la changer à volonté.

Cette invention plus solide que les trilles ordinaires, a été proposée pour éviter les piramides de charpente que l'on employe pour soutenir dans les trilles ordinaires la corde qui traverse la rivière, afin de conserver par là, la belle & magnifique décoration des nouveaux Quais, puisque cette charpente ne présente que des objets désagréables & embarrassans pour le cours des voitures & pour les Manœuvres qui se font sur les Ports.

L'Auteur en apprenant que sur le Rhin, sur la Meuse, & sur le Rô les Barques y passent sur le même principe de ce Pont volant, s'est consolé de n'avoir pas la qualité de premier Inventeur, par la satisfaction de se voir autorisé par l'usage, avec l'avantage néanmoins de porter à la perfection cette Manœuvre inconnue sur nos Rivières. Dans ce dessein il a annoncé un autre Mémoire Théorique & Pratique pour l'exécution de ce projet.

*MÉMOIRE sur les Barometres, envoyé par le R. P. Duclou Académicien Honoraire.*

Il n'y a point d'Instrument de Physique qui ait tant exercé les Physiciens que le Barometre; la cause qui y soutient le mercure élevé à différentes hauteurs dans divers tems, fait la matière du premier article; que ce soit le poids de l'Atmosphère ou le ressort de l'air, l'Auteur pense que la cause qui augmente ou diminue le poids de l'air, est la même qui augmente ou diminue son ressort. L'air chargé de vapeurs se trouve condensé & par là plus pesant; son ressort en devient plus resserré & par conséquent plus fort. Les conséquences que l'on tire des expériences du Barometre, sont le sujet du 2. article du Mémoire; elles tendent à indiquer les changemens de tems, la hauteur de l'Atmosphère, la dif-

ferente élévation des endroits où se font les observations, &c. Mais les variétés qui se trouvent dans les résultats de ces expériences, font dire à l'Auteur que nous n'en sommes gueres plus avancés pour le Barometre que Toricelli son Inventeur; en effet un de nos Académiciens prouva l'année dernière par un Memoire qu'il lût à l'Académie, fondé sur plusieurs expériences qu'on ne pouvoit point trouver la differente élévation des endroits par les Barometres, & même par les Barometres les plus égaux dans leur construction. On éprouve tous les jours que le Barometre n'indique les changemens de tems que d'une maniere bien incertaine, & les mesures que nous avons de la hauteur de l'Atmosphere, par le secours du Barometre sont très différentes les unes des autres. L'Auteur indique cependant les précautions qu'il faudroit prendre pour avoir des Barometres les plus sûrs qu'il soit possible.

La dilatation & la condensation de l'air influent beaucoup sur les variations du Barometre; la chaleur augmente le ressort de l'air & le volume du Mercure, le froid les diminue. Le 3. Article du Memoire contient les recherches sur la dilatation, la condensation & le poids de l'air que l'Auteur compare aux découvertes qui en ont déjà été faites. Il faut esperer que de nouvelles expériences nous en apprendront plus qu'on n'en a pû sçavoir de précis jusqu'à present.

*METHODE pour supputer les Logarithmes des Tables. Envoyé par le R. P. Morand Académicien Honoraire.* Elle contient la maniere d'en rendre le calcul plus aisé, en employant l'hyperbole entre ses asymptotes.

L'espace hyperbolique qui exprime la difference des Logarithmes du nombre  $n$ . & du nombre  $\frac{n-1}{2}$  est égal à la somme de la serie infime  $\frac{aa \times aa \times}{n \ 2'n^2}$   
 $\frac{aa}{3n^3} \times \frac{aa}{4n^4}$  &c.  $aa$  est le quarré du côté de la puissance

puissance de l'hyperbole on le suppose égal à 1000000000.

Si on cherche le Logarithme de 2, il est évident que celui de 1. étant zero, le Logarithme de 2 sera égal à la différence des Logarithmes de ces deux nombres & par conséquent à la somme de cette serie dans le cas où  $n$  sera égal à 2.

Le Logarithme de 4. est double de celui de 2. & par conséquent aisé à trouver.

Si l'on suppose  $n$  égal à 4, la serie donnera la différence du Logarithme de 4 & de celui de 3. en ôtant cette différence du Logarithme de 4. on aura celui de 3. & ainsi des autres. Dans cette méthode le calcul devient d'autant plus aisé que les nombres dont on cherche les Logarithmes sont plus grands.

Si l'on suppose  $n$  égal à 0434294481. cette même serie servira à trouver les Logarithmes tels qu'ils sont dans les Tables ordinaires. C'est en suivant cette méthode, que le P. Morand a calculé avec facilité les Logarithmes des nombres premiers 2, 3, 7, 11, 13, 17, &c. Ces Logarithmes ont jusqu'à 20. caractères, ce qui est quelquefois nécessaire pour la résolution de certains problèmes. Une Table qui contiendroit ainsi les Logarithmes des nombres premiers pourroit suffire pour l'usage, parce que les autres se trouvent commodément par de simples Additions ou Soustractions.

**ARCHITECTURE Animale.** C'est le titre d'un Memoire qui contient un parallele de l'Architecture à la Structure du Corps humain.

**MEMOIRE CONTENANT la Description & les Calculs de la force de deux Cabestans à l'usage des Vaisseaux, sous la dénomination de Cabestan à Ecrouisse & de Cabestan à bras.**

L'objet de l'Auteur est de donner des Cabestans qui puissent virer sans secousse & sans interruption, d'une

d'une construction simple & propre à tous les usages du Vaisseau , suivant les vûes de l'Académie Royale des Sciences dans le sujet qui avoit été proposé pour le prix de l'année 1741.

Le Cabestan à Ecrevisses est composé d'un arbre ordinaire , mais plus renflé par le bas , & d'un artifice formé de trois assemblages en fer, appelé Ecrevisses. Cet arbre est percé à jour dans la partie renflée , par trois mortaises qui se croisent au centre , & dont les ouvertures se trouvent dans une canelure pratiquée sur sa circonférence.

Les Ecrevisses sont logées dans les mortaises où elles ont le jeu propre au mouvement de coulisse qui leur est nécessaire , & quoiqu'elles excèdent en longueur le diamètre de l'arbre , elles se croisent néanmoins à son centre, sans s'y incommoder. Elles portent à leurs extrémités deux pinces mobiles, qui, comme deux mâchoires de tenailles, saisissent & serrent fortement la tournevire ou le cordage que l'on applique sur le Cabestan dans sa canelure. Ce cordage par sa pression sur l'Ecrevisse , le fait reculer dans la mortaise , où le passage pour les pinces devenant plus étroit de haut en bas , fait qu'elles serrent d'autant plus le cordage, que celui-ci fait un plus fort appui sur l'Ecrevisse. Par ce moyen elles serrent assés fortement la tournevire pour la tenir pendant que le Cabestan fait un demi-tour. Les pinces qui sont à l'extrémité opposée , se présentent à leur tour sous le cordage , elles le saisissent de la même manière que les premières pinces , & à l'instant celles-ci l'abandonnent , car l'Ecrevisse a cette propriété par sa construction , qu'au moment que les pinces d'une extrémité saisissent le cordage , celles de l'autre le quittent , c'est ainsi que les trois Ecrevisses ensemble tiennent le tournevire & la font passer par demi envelopemens successifs sur le Cabestan ,

bestan, sans secousse ni interruption ; en virant au Cabestan avec les bares & les forces ordinaires, deux pinces, suivant le calcul, tiennent le cordage avec plus de force que sa traction ne fait de résistance, ainsi les trois couples de pince triplent cette puissance.

On renvoye au Memoire pour les détails de la construction & du jeu des parties de cette Machine, de-même que pour les calculs & la maniere de garantir le cordage contre le fer.

Le Cabestan à bras est un arbre ordinaire, mais exactement cylindrique sur sa fusée, ayant deux cordes apellées bras, qui lui tiennent lieu de tournevire, l'une fixée par une extrémité au plus haut de cette fusée & l'autre de la même maniere au plus bas. Ce Cabestan doit virer dans une direction, pendant qu'un bras garnit sa fusée par ses entortillemens & ensuite dans un sens opposé, pour se couvrir de l'autre bras ; en sorte que dans le tems qu'un bras s'entortille, l'autre se développe. Chaque bras tient à son autre extrémité une forte tenaille, qui prend immédiatement le cable, sans le secours d'une tournevire, & l'un & l'autre bras assurent alternativement le cable jusqu'à l'écouille de la fosse aux cables. Cette opération se fait avec les forces ordinaires, sans secousse ni interruption ; on se sert d'une crémaillere pour soutenir la traction du cable, dans l'instant que l'on change de direction en virant sur le Cabestan.

Ce Memoire dont M. Delornie est l'Auteur, a concouru au Prix proposé par l'Académie Royale des Sciences, pour l'année 1741. sous la devise, *Plus il me resiste, mieux je le saisis*, & a été cote N<sup>o</sup>. 29. C'est le même que nous avons annoncé, qui a merité un *Accessit*, & comme il est imprimé par ordre de l'Académie Royale des Sciences avec ceux qui ont remporté le prix, nous nous trouvons par

par là, dispensés d'en donner un plus long détail.

*MEMOIRE qui contient les moyens pour remedier aux inconveniens du Cabestan des Vaisseaux.*

L'Auteur a observé que les inconveniens de choquer ou de mettre haut, qui se rencontrent dans la Manœuvre du Cabestan, doivent être attribués plutôt au cordage appelé Tournevire qu'au Cabestan, puisqu'une Tournevire qui ne seroit sur le Cabestan qu'un demi envelopement, de maniere que le Cabestan ne pût point virer sans elle, rendroit la Manœuvre du Cabestan sans inconveniens. Dans cette vûë, il propose une Tournevire de fer formée par des chaînons égaux, unis à leurs extrémités par des charnières. Cette nouvelle Tournevire, couvrira le Cabestan par un demi envelopement, & de là, sera tendue & supportée par quelques rouleaux jusques vers l'ecubier, où elle passera sur un arbre de renvoi, aussi par demi envelopement. Le Cabestan & l'arbre de renvoi, seront taillés par le bas en exagone ou à six pans, sur lesquels les chaînons pourront s'ajuster de toutes leurs longueurs, & leur charnière se logera dans des cavités pratiquées aux angles de l'exagone. Par cette disposition des charnières & des crampons dont les angles seront armés pour saisir surabondamment la Tournevire, le Cabestan ne pourra point virer sans cette Tournevire. Le surplus de la manœuvre se faisant à l'ordinaire, il n'y aura plus les inconveniens de choquer & de mettre haut, qui occasionnent du retardement & des secouffes dangereuses.

*MEMOIRE sur l'Antimoine par raport à son Emeticité.*

Le danger dans la préparation de cet Emetique, est le principal point de vûë de ce Discours.

L'Auteur prétend que les préparations en devroient être toutes égales; en effet, telle préparation  
de

de 4. grains aura souvent plus de force qu'une autre dans laquelle il seroit entré 8. & 10. L'idée d'un laboratoire public pour ce remede, a paru à l'Auteur comme quelque chose digne d'être proposé. L'objet en effet, n'est que trop sérieux en lui même, & ne sçaurroit trop mériter un concours d'attention.

*MEMOIRE sur la Solution des Problèmes par l'Algebre, dont le premier Extrait est sur les nombres, & le second sur un Triangle, &c.*

*DISSERTATION sur la cause des Frissons & de la Soif ardente qu'on ressent en même tems, dans les commencemens de plusieurs Fièvres.*

C'est un Phénomène des plus extraordinaires, qu'une même maladie produise tout à la fois le froid & le chaud dans un même corps. L'Auteur de cette Dissertation peu satisfait des diverses explications qu'on en a données jusqu'à présent & qu'il refute très solidement, en propose une beaucoup plus vrai semblable.

Les Chymistes connoissent plusieurs Fermentations; qui étant froides & capables de faire baisser le Thermometre, exaltent cependant des vapeurs chaudes, telle est par exemple, celle du Sel Armoniac dans l'huile de vitriol, du sel volatil d'urine dans le vinaigre distillé, en un mot toute fermentation produite par un sel volatil alkali mêlé avec une liqueur acide.

Le levain fiévreux est très acide, puisqu'on le compte par les amers; quand il se mêle avec le sang qu'on sçait être rempli de sels alkalis, il doit y produire une de ces fermentations froides, dont les vapeurs sont chaudes.

Le froid sera très sensible dans les extrémités du corps, où le mouvement du sang étant moins rapide, cette fermentation doit produire des coagulations avec plus d'abondance, & retarder encore  
d'avan-

d'avantage ce mouvement , tandis que les vapeurs chaudes & acres étant plus abondantes là où la fermentation est plus vive , c'est-à-dire , vers le cœur & les poumons , exciteront par leur irritation de plus fréquentes contractions dans le cœur , & un battement de pouls plus fréquent & échaufferont l'air des poumons qui en sortant par la bouche , la sechera & y produira une soif très ardente.

*MEMOIRE sur les Métiers qui servent en cette Ville , à la Fabrication des Etoffes de soye.*

L'Origine la plus reculée de cette Méchanique , les progrès de l'Art dans ce genre de travail sont réunis & traités dans ce Memoire avec beaucoup de clarté.

*MEMOIRE sur le Chocolat , & sur l'usage de cette boisson.*

*MEMOIRE sur la construction de deux Cabestans , pour substituer à ceux des Vaisseaux.*

Le premier nommé Cabestan à Herisson , est composé de deux roués orientales montées sur un même arbre à la distance d'un pons ; la roue inferieure apelée herisson de 6. pieds de diametre pour les grands Vaisseaux , reçoit par envelopement le cable sur environ les  $\frac{2}{3}$  de la circonference dans une canelure angulaire , formée de deux rangs de fortes chevilles de fer arrondies & inclinées sur un angle de 60. degrés. Ces chevilles sont placées en tiers point sur deux lignes également distantes du milieu de la canelure , & laissent entre les deux rangs au fond de la même canelure un espace d'environ le  $\frac{1}{3}$  du diametre du cable ; la disposition de ces chevilles nécessitent le cable fortement tiré par le poids de l'ancre , de suivre le plan incliné que lui presente chacune des chevilles comprises sous l'envelopement , & de se former sur elles autant de points d'appui , qui l'obligent de se courber sur le côté opposé ; ces cour-

bures

bures presque insensibles du cable le retiennent dans le Herisson & l'empêchent d'y glisser ; elles forment toutes ensemble une résistance qui croît en proportion de la traction qui se fait sur le cable , parce que plus elle est grande , plus il est obligé de se courber sur un plus petit arc. Un rouleau de bois , ou espece de poulie , appliqué au bout d'un levier & mobile sur son axe , apuye continuellement sur le cable & le contient dans le Herisson sur un égal envelopement. On donne le mouvement au Herisson par le moyen de 4. pignons de fer qui engrennent dans la rouë supérieure ; les arbres de ces pignons passent au 2. pont & sont croisés par des barres sur lesquelles les Matelots employeront les forces ordinaires pour virer.

Le second Cabestan est composé du Herisson du premier , mais situé verticalement , il reçoit le cable dans sa canelure & a également un rouleau pour le contenir ; on donne le mouvement à cette machine par un levier à rochet connu sous le nom de levier de la garouffe ; des Matelots placés aux extrémités du balancier tirent sur des cordages de la même maniere que l'on tire aux sonnetes ; le mouvement alternatif du balancier fait saisir & dessaisir les dents d'un double rochet adapté de chaque côté du Herisson par deux crochets ou pieds de biche qui sont toujours dans leur mouvement dans une direction tangente à la circonférence du Herisson.

Les avantages du premier Cabestan sont

- 1°. D'avoir autant de force & de vitesse que les Cabestans ordinaires.
- 2°. De supprimer le virage d'un pont.
- 3°. De simplifier extrêmement la Manœuvre , en supprimant l'amarrage de la Tournevire au cable.
- 4°. D'amener le cable par un mouvement continu & sans secousse.

On fait observer que quoiqu'on employe un engrenage , c'est cependant sans en craindre les inconveniens , parce que l'effort se trouvant partagé sur 4. points diametralement oposés , chacun n'est chargé que du quart de l'effort total.

Le second Cabestan a les mêmes avantages que le premier. Mais il y joint ceux d'être d'une construction plus simple , d'occuper beaucoup moins de place , & d'être capable d'une plus grande force dans les occasions qui le demandent, sans cependant diminuer sa vitesse.

Les experiences qu'on a fait du premier Cabestan ont parfaitement décidé en faveur de ce Méchanisme.

*OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES faites dans les mois d'Avril & de Mai de cette année à Constantinople sur la latitude & la longitude de cette même Ville , par le R. P. Duchatelard Academicien honoraire , pendant le séjour qu'il y a fait à la suite de l'Ambassadeur de France.*

Il y a trouvé la latitude de 41. degrés 8' 30" & la longitude de 27. degrés 30' ou 1" 50' Orientale , à compter pour premier Meridien celui de l'Observatoire de Paris , différentes d'autres observations. Le R. P. Duchatelard a joint à son Memoire ses Observations sur la déclinaison de l'aiguille aimantée , il l'a trouvée à Constantinople de 11. degrés 4' Nord Oüest , à Malthe de 13. degrés 30' , & à Toulon de 16 degrés , elle est à present à Lyon de 25. degrés.

*MEMOIRE sur les Irrégularités des Mouvements de la Lune.*

Le mouvement de libration fait le sujet principal de cette premiere Dissertation , dans laquelle l'Auteur prétend prouver par les Observations , que ce Phénomene ne peut être que l'effet de la combinaison

son

son du mouvement de rotation de la Lune sur son axe & de son mouvement périodique ; & qu'ainsi la cause est purement optique.

M. Berthaud lût ensuite *un Memoire sur l'Imprimerie*. Il parla de son Origine , & après avoir fait la description de la Presse en usage & de divers moyens propres à sa perfection , il proposa une autre Presse , pour imprimer deux feuilles à la fois. Pour cela , on place sur le train de derriere un second coffre qui doit, avec le premier se presenter en même tems sous une grande platine, pour y être également pressé d'un seul coup de barreau. Cette opération produit le double d'impression avec un ouvrier de plus ; c'est-à-dire , que 3. ouvriers à cette nouvelle Presse , feront autant d'ouvrage que 4. à deux Presses ordinaires,

M. Berthaud proposa pour abreger le travail du Compositeur, de fondre des mots entiers, pour lesquels il donna aussi un moule de son invention. Ces mots seroient les plus usités , tels que les pronoms , les adverbess & les conjonctions. Il est persuadé que si dans la fonte des Caracteres on y jetoit du cuivre , ils en seroient plus nets & d'un plus long service.

M. Mathon fit lecture d'un *Memoire de M. Vaucanson, Académicien associé*. Contenant le Projet de la Construction d'une Automate représentant le Corps humain , pour servir à faire des experiences sur les fonctions animales & des Démonstrations Anatomiques. Quelque difficile qu'en paroisse l'exécution , il semble qu'on ait lieu d'en esperer le succès par les differens Ouvrages que M. Vaucanson a déjà donnés,

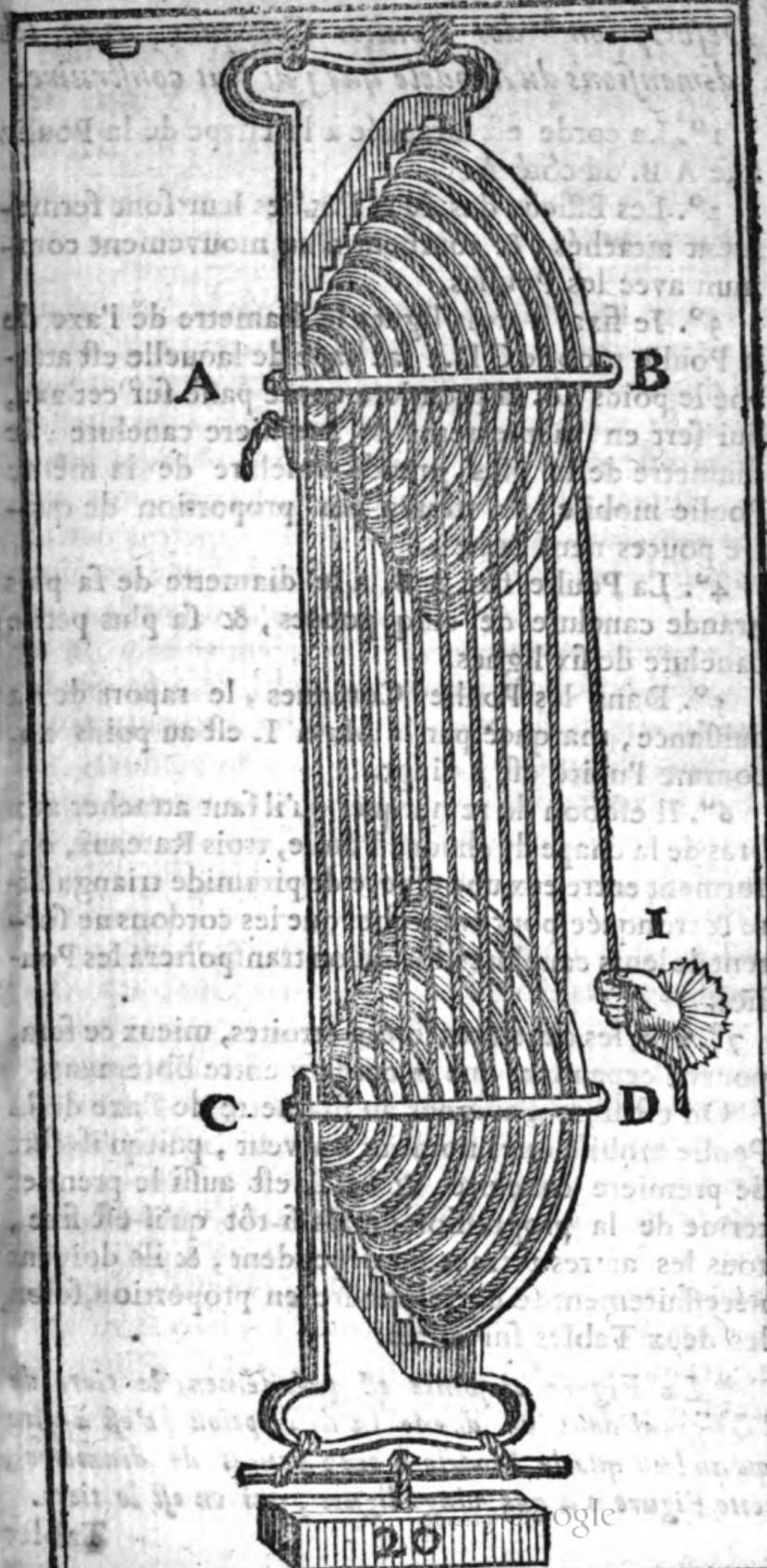
*MEMOIRE sur les Poulies Coniques ;  
présentées à Mrs de l'Académie Royale des  
Sciences, le 14. Fevrier 1742. par M. le  
Breton de la Plaichardiere, Avocat en  
Parlement.*

Il y a six mois dit l'Auteur, que j'eus la curiosité de faire construire deux Mouffles ordinaires de six Poulies chacun. En faisant agir les Poulies, je remarquai que les six cordes qui s'abaissoient, avoient des vitesses toutes différentes les unes des autres ; pour les pouvoir estimer, je mis de niveau à chaque corde un petit morceau de papier, après cela j'aperçus que le chemin de la seconde corde surpassoit d'une certaine quantité celui de la première, le chemin de la troisième pareillement d'une même quantité celui de la seconde, & les autres ainsi de suite, de sorte que le chemin que la sixième corde avoit parcouru étoit cinq fois plus grand que l'espace de la première.

Sans m'arrêter ici (ce qui nous meneroit trop loin) à rechercher les causes Physiques & Mécaniques de cet effet, qui produit dans la Machine des défauts & frottemens qu'il est important d'éviter, je fis réflexion qu'il seroit facile de faire construire deux Poulies en forme de Cône tronqué, dont les diamètres de toutes les canelures, ou gorges, fussent proportionels à la différence que j'avois trouvée dans les distances réciproques des six cordes, de sorte que les cordes qui passeroient dans les canelures leur fissent décrire leurs révolutions en tems égal.

Je fis donc construire deux Poulies Coniques, sur chacune desquelles il y a dix canelures. Ces deux Poulies ont tous les avantages d'un Moufle ordinaire de vingt Poulies, & ils diminuent considérablement les défauts qui sont dans tous les autres genres de Mouffles que je rapporterai ci-après.

*Des-*



*Description \* des Poulies Coniques, avec les dimensions du Modèle que j'ai fait construire.*

1<sup>o</sup>. La corde est attachée à la chape de la Poulie fixe A B. du côté A.

2<sup>o</sup>. Les Essieux des deux Poulies leur sont fermement attachés, & tournent d'un mouvement commun avec les Poulies.

3<sup>o</sup>. Je fixai à trois lignes le diamètre de l'axe de la Poulie mobile C D. à la chape de laquelle est attaché le poids 20. la première corde passe sur cet axe, qui sert en même-tems de première canelure; le diamètre de la plus grande canelure de la même Poulie mobile, se trouva par proportion de quatre pouces neuf lignes.

4<sup>o</sup>. La Poulie fixe A B. a le diamètre de sa plus grande canelure de cinq pouces, & sa plus petite canelure de six lignes.

5<sup>o</sup>. Dans les Poulies Coniques, le rapport de la puissance, marquée par la Main I. est au poids 20. comme l'unité est à vingt.

6<sup>o</sup>. Il est bon de remarquer qu'il faut attacher aux bras de la chape de chaque Poulie, trois Râteaux, qui forment entre eux une espèce de pyramide triangulaire & tronquée, pour empêcher que les cordons ne sortent de leurs canelures, lorsqu'on transportera les Poulies.

7<sup>o</sup>. Plus les canelures seront étroites, mieux ce sera, pourvu cependant que la corde y entre librement.

On est libre d'assigner au diamètre de l'axe de la Poulie mobile quel nombre on veut, puisqu'il sert de première canelure, & qu'il est aussi le premier terme de la progression; mais si-tôt qu'il est fixe, tous les autres termes en dépendent, & ils doivent nécessairement se correspondre en proportion, selon les deux Tables suivantes.

*\* La Figure ci-jointe est précisément le tiers de l'Original dont on donne la description, c'est à-dire qu'au lieu que de Modèle a cinq pouces de diamètre, cette Figure n'a que vingt lignes, qui en est le tiers.*

Tables

Tables de Progreſſions pour les diamètres des dix Canelures des deux Poulies Coniques.

Table I. pour les Canelures de la Poulie mobile C D.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
3	6	9	12	15	18	21	24	27	30
5	10	15	20	25	30	35	40	45	50
7	14	21	28	35	42	49	56	63	70
9	18	27	36	45	54	63	72	81	90
11	22	33	44	55	66	77	88	99	110
13	26	39	52	65	78	91	104	117	130
15	30	45	60	75	90	105	120	135	150
17	34	51	68	85	102	119	136	158	170
19	38	57	76	95	114	133	152	171	190

Table II. pour les Canelures de la Poulie fixe A B. à laquelle la corde eſt attachée.

2	4	6	8	10	12	14	16	18	20
4	8	12	16	20	24	28	32	36	40
6	12	18	24	30	36	42	48	54	60
8	16	24	32	40	48	56	64	72	80
10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
12	24	36	48	60	72	84	96	108	120
14	28	42	56	70	84	98	112	126	140
16	32	48	64	80	96	112	128	144	160
18	36	54	72	90	108	126	144	162	180
20	40	60	80	100	120	140	160	180	200

G Usage

*Usage des deux Tables.*

Les colonnes perpendiculaires renferment tous les nombres proportionels pour les diametres des dix canelures de la Poulie qu'elles désignent, & dont la premiere case d'enhaut de chaque colonne sert de premier terme de la progression qu'on veut avoir : par exemple, si on vouloit fixer à trois lignes le diametre de la premiere canelure, tel qu'il est dans le Modele ci-dessus décrit. On veut à présent sçavoir quels seront les diametres de la troisième & cinquième canelure de la même Poulie, 1<sup>o</sup>. il faut prendre, en allant de haut en bas, les nombres renfermés dans la troisième & cinquième case de la troisième colonne perpendiculaire de la premiere Table, qui sont 15. & 27. 2<sup>o</sup>. On prend sur la premiere colonne horizontale de la premiere Table seulement, le nombre qu'on veut pour servir de diametre à la premiere canelure, & qui servira de premier terme à la progression, ainsi qu'il a été dit ci-devant.

Toutes les regles précédentes serviront également pour la seconde Table, excepté qu'il faudra prendre le nombre de la case horizontale, qui est double de celui qu'on aura employé pour premier terme ; ainsi, selon l'exemple cité, le nombre six est le premier terme de la progression pour la Poulie fixe A B. puisqu'il est double du nombre trois, ci-dessus proposé pour premier terme de la Poulie mobile C D. & qu'il est pris pareillement dans la premiere case d'enhaut de la troisième colonne perpendiculaire.

Il faut remarquer que si on attache la corde à la chape C. de la Poulie mobile C D. à laquelle le poids est suspendu, en ce cas la premiere Table serviroit pour la Poulie fixe A B. & la seconde pour la Poulie mobile C D. La méthode d'attacher la corde à la Poulie fixe est cependant la plus parfaite des deux manieres.

*Défauts*

*Défauts des Mouffles ordinaires.*

1°. Le trou des Poulies , après avoir servi quelque tems , s'élargit & le plus souvent devient ovale , ce qui occasionne des frottemens considérables, c'est ce que l'on évite par les Poulies Coniques , puisqu'elles tournent d'un mouvement commun avec l'axe qui leur est fixe , & par conséquent il a très-peu de frottemens , puisque plus il servira , plus les frottemens diminuèront.

2°. Chaque Poulie des Mouffles ordinaires a ses frottemens particuliers ; on suppose , par exemple , deux Mouffles de dix Poulies chacun , il en résultera vingt frottemens , ce qui n'arrive pas dans les Poulies Coniques , puisqu'il n'y a que deux frottemens généraux , qui seront toujours moindres que le total des vingt frottemens.

3°. Le plus grand de tous les défauts des Mouffles , est lorsque les Poulies viennent à se renverser & à frotter contre la chape par leur circonférence , pour lors les frottemens augmentent à proportion que les points d'attouchement s'éloignent du centre de la Poulie , ce qui provient de ce que les directions des cordes sont très-obliques , puisqu'il faut que la corde passe latéralement , non-seulement de la Poulie fixe par dessous celle du Moufle mobile , mais encore qu'elle laisse un grand espace , qui est rempli par un des bras de la chape ; ce défaut , qui est le plus ordinaire & le plus considérable , ne se trouvera jamais dans les Poulies Coniques , puisqu'elles sont toujours perpendiculaires à l'axe , & que les directions des cordes sont presque parallèles.

4°. Lorsque la chape n'a que deux bras , il est vrai que les Poulies ne sont pas si sujettes à se renverser , mais aussi il faut une chape d'une longueur extraordinaire , pour pouvoir contenir un aussi grand nombre de Poulies les unes sur les autres , que dans les

G ij Poulies

Poulies de l'exemple présent, lesquelles n'ont pas trois pouces d'épaisseur, y compris leur chape, sur sept pouces de hauteur, aussi avec leur chape; ce qui fait que les Poulies Coniques peuvent être réduites à un très-petit volume, & produire néanmoins tous les effets des Mouffles ordinaires, puisque le Modèle, tel qu'il est fait, supporteroit près d'un millier pesant.

De plus, on peut les appliquer fort commodément à la Marine, & surtout à l'Horlogerie, attendu leur peu de frottemens, qui pourroient même être moindres que ceux qui résultent des répétitions des rouës, puisque lorsqu'elles seront construites avec exactitude, elles n'auront aucun frottement sur leur circonférence.

Les Curieux pourront en faire fondre en cuivre, ce sera le moyen de pouvoir aprocher de la plus grande précision.

Enfin il seroit inutile d'espérer de trouver quelque autre genre de Mouffles, plus parfaits que les Poulies Coniques, puisqu'elles renferment dans leur construction tout le Méchanisme des Poulies mouflées.

*EXTRAIT des Registres de l'Académie Royale des Sciences du 17. Mars 1742.*

- » Nous avons examiné, par ordre de l'Académie,
- » des Poulies ou Mouffles proposés par M. le Breton
- » de la Plaichardiere, Avocat en Parlement,
- » Les Mouffles ordinaires consistent en deux cha-
- » pes, en chacune desquelles sont plusieurs Poulies
- » égales, traversées par un même Essieu, sur lequel
- » elles se meuvent; M. le Breton a trouvé quel-
- » ques inconvéniens dans ces especes de Mouffles.
- » 1°. On a autant de frottemens qu'il y a de Poulies,
- » 2°. Les trous des Poulies s'agrandissent con-
- » tinuellement par les frottemens, & cet agran-
- » dissement se faisant pour l'ordinaire irrégulière-
- » ment,

ment, les Poulies ne tournent plus rondement & vacillent dans leur chape, contre laquelle elles frottent, d'où naît la perte d'une partie considérable de la force.

3°. On est obligé de tenir les boulons plus gros que si on n'avoit qu'une seule Poulie, ce qui fait que le frottement en est plus considérable.

M. le Breton essaye de remédier à tous ces inconvéniers, en ne mettant dans chaque chape qu'une Poulie qui a la figure d'une fusée ou Cône tronqué; il met sur chacun de ces Cônes autant de gorges circulaires qu'on mettroit de Poulies dans chaque chape. Les effieux des fusées sont fermement arrêtés aux fusées, les pivots de ces axes tournent dans des trous faits aux chapes.

Les proportions de cette Machine sont telles, que tous les cordons qui passeront sur ces gorges, tendront à leur faire faire leurs révolutions en même tems; pour cela les diametres des gorges de la fusée, à la chape de laquelle tient l'extrémité de la corde, doivent être comme 2. 4. 6. 8. &c. & les diametres des gorges faites sur l'autre fusée, doivent être comme 1. 3. 5. 7. &c.

Les diametres des gorges étant dans ces proportions, 1°. tous les cordons deviennent presque parallèles, & le seroient effectivement, si tous les cordons pouvoient être dans un même plan. 2°. Les cordons ne frotteront pas sur les gorges des Poulies, puisqu'ils tendent tous à faire faire à chaque gorge un tour dans le même tems. 3°. Comme il y aura moins de parties frottantes, le frottement en sera plus aisé à vaincre.

Au reste, nous ne pouvons dissimuler que le diametre de la corde que l'on employera, doit entrer dans la proportion des Mouffles, & que si on se sert d'une corde différente de celle pour la-

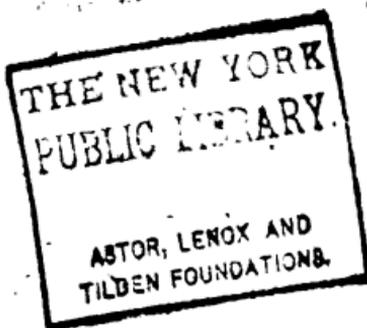
« quelle les Mouffles ont été faits , on perdra tout  
 « l'avantage qu'on s'étoit proposé , car alors les  
 « cordons frotteront dans les gorges des Poulies &  
 « une grande partie de la force motrice étant em-  
 « ployée à vaincre ces frottemens , il n'en restera  
 « que peu pour élever le fardeau. *Signé* , CAMUS  
 & DEFOUCHY.

« Je garantis la présente Copie conforme à  
 « l'original. A Paris ce 21. Mars 1742. *Signé* ,  
 « DORTOUS DE MAIRAN , Secrétaire perpetuel de  
 « l'Académie Royale des Sciences.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Arras  
 le 24. Mars 1742. sur un âge extraordinaire.*

Permettez , Monsieur , que je grossisse d'un Arti-  
 cle le nombre des Evenemens extraordinaires que  
 vous inferez dans votre Journal. *Michel Houliex* ,  
 Natif de Guillemont , près de Bapaume , mourut le  
 26. de ce mois , âgé de 122. ans , dans le Hameau  
 de Belacourt , qui fait partie du Village de Riviere , sit-  
 ué à deux petites lieues d'Arras ; cet homme avoit en-  
 core il y a cinq ans la démarche ferme & le corps très-  
 droit , mais une chute violente lui ayant déboîté la  
 nuque , il a été depuis ce tems-là extrêmement  
 courbé ; cet accident ne l'empêcha pourtant pas d'al-  
 ler glaner dans les champs pendant la moisson der-  
 niere , & de rapporter lui-même son grain ; il y a  
 environ six semaines qu'il lui prit une fluxion de poi-  
 trine , accompagnée d'une fièvre continuë ; pendant  
 cette maladie il lui survint un grand accès de gout-  
 te , incommodité qui jusques-là lui avoit été inconnuë.  
 Dès que cet accès fut passé , il se trouva sans  
 fièvre , & on le croyoit hors de danger ; mais peu  
 de jours après il fut attaqué d'une toux considérable  
 qui lui a causé la mort. Ce Vieillard a conservé  
 jusqu'à la fin de sa vie un grand sens & une humeur  
 forte

d'un grand  
de prenoit  
s du Siège  
auquel il



EUR.

au fujet de  
e est celle  
lle-douce.  
e, couron-  
ROLUS VII.

ié par une  
un Ecuffon,  
eux têtes,  
i vuide. La  
ent présen-  
le Pièce est  
lui que por-

lebout, ac-  
éside à cette  
ir : AQUILA  
). Et dans

même tête  
s un grand  
l'Empire, à  
de la Cou-  
; de gloire.

ronne Impériale, en  
L'Aigle porte sur son estomach un peu chargé de  
cette Infcription, CAR. VII.

De chaque côté est la figure d'un Empereur de la  
Maison de Baviere, élevée sur un moindre Piédestal



AR



fort enjôlée , qui lui attiroient les visites d'un grand nombre d'honnêtes gens. Tout le monde prenoit plaisir à lui faire conter les circonstances du Siège d'Arras , fait par les François en 1640. auquel il avoit travaillé en qualité de Pionnier.

### MÉDAILLES DE L'EMPEREUR.

Il a été frappé deux autres Médailles au sujet de l'Élection de l'Empereur. La principale est celle dont nous donnons ici la gravûre en Taille-douce.

On voit d'un côté la Tête de ce Prince , couronnée de Laurier, avec cette Légende, CAROLUS VII. D. G. ROM. IMP. SEMP. AEG.

Et sur le Revers l'Empire, personifié par une Femme assise , qui tient entre ses mains un Écusson, dans lequel est représenté une Aigle à deux têtes , l'Aigle portant sur son estomach un Ecu vuide. La Baviere caractérisée par une Femme , vient présenter l'Ecu de ses Armes, dont la principale Pièce est un Lion , pour en remplir le vuide de celui que porte l'Aigle.

A côté de la Baviere est la Prudence debout , accompagnée de ses attributs , laquelle préside à cette action , &c. avec cette Inscription autour : AQUILÆ ET LEONIS FORTISSIMA CONJUNCTIO. Et dans l'Exergue , ELECT. D. 24. JAN. 1742.

Sur l'autre Médaille on voit d'un côté la même tête & la même Inscription. Et sur le Revers un grand Piédestal, sur lequel est élevé l'Aigle de l'Empire, à deux Têtes, les ailes éployées, surmonté de la Couronne Impériale , environnée de rayons de gloire. L'Aigle porte sur son estomach un Ecu chargé de cette Inscription , CAR. VII.

De chaque côté est la figure d'un Empereur de la Maison de Baviere, élevée sur un moindre Piédestal ,

avec tous les ornemens & les symboles qui les désignent. On lit autour, *ATAVIS EDITUS IMPERATORIBUS*. Et dans l'Exergue, *Elect. D. 24. Jan. 1742.*

## ESTAMPES NOUVELLES.

**ALTE DE CAVALERIE**, Estampe en large, gravée par *J. P. le Bas*, d'après le Tableau de *P. Vauvremens*, qui est dans le Cabinet de *M. Duplex de Baquancourt*, auquel l'Estampe est dédiée par le Graveur chés lequel elle se vend, ruë de la Harpe, vis-à-vis la ruë Percée. Cette Estampe fait Pendant à celle qui a été annoncée dans le *Mercur* de Février, sous le titre *des Adieux*, gravée aussi d'après le même Peintre, par *A. Laurens*.

La suite des Portraits des Rois de France, des Grands Hommes, & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continuë de paroître avec succès, chés *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, ruë d'Anjou; il vient de mettre en vente, toujours de la même grandeur, ceux de

**LOUIS VII. DIT LE PIEUX**, LX. Roy de France, mort à Paris le 18. Septembre 1180. après 43. ans de Regne, dessiné par *A. Boizot*, & gravé par *Fiquet*.

**FRANÇOIS-LOUIS DE BOURBON, PRINCE DE CONTY**, né le 30. Avril 1664. mort le 22. Février 1709. peint par *H. Rigaud*, & gravé par *J. Tardieu*, le fils.

**MICHEL LE MASLE**, Prieur des Roches de Longpont, N. D. des Champs, Chantre & Chanoine de l'Eglise de Paris, Secrétaire du Cardinal de Richelieu en 1642. gravé par *Masne*.

**JEAN WARIN**, né à Liège, Graveur Général des Monnoyes de France & des Médailles du Roy, Conseiller

Conseiller de son Académie de Peinture & Sculpture, mort en 1672. âgé de 68. ans, peint par le *Févre*, & gravé par J. *Balechon*.

En parlant dans le *Mercure* du mois de Février dernier, page 353. de la Suite des Portraits des Personnes Illustres, qui continuë de paroître chés *Odieuvre*, on a imprimé par inadvertance que MICHEL DE L'HOSPITAL, CHANCELIER DE FRANCE, est mort le 13. Mars 1673; il faut lire 1573. Le reste de l'Article est bon & correct.

Le Sieur *Petit*, Graveur, rue S. Jacques, près les Mathurins, continuë de graver la Suite des Portraits des Hommes Illustres du feu sieur Desrochers, Graveur du Roy; il vient de mettre au jour les Portraits suivans.

MAHMOUTH, Empereur des Turcs, né en Septembre 1696. & couronné en 1730. On lit quatre Vers au bas du Portrait.

THAMAS KOULI-KAN, Roy de Perse; on lit huit Vers au bas du même Portrait, 1742.

AVIS sur le nouveau ZODIAQUE, ou Carte Céleste de toutes les Etoiles qui doivent être rencontrées par la Lune & par les Planettes; Ouvrage utile à tous les Astronomes, Géographes, Navigateurs, même à ceux qui n'ont qu'une légère connoissance de la Sphère, fondé sur les meilleurs Catalogues qui sont sortis depuis trente ans des principaux Observatoires de l'Europe, & approuvés par Mrs de l'Académie Royale des Sciences. A Paris, chés *Dheulland*, Dessinateur & Graveur, rue saint Hyacinte, près la Porte S. Jacques.

Ce Zodiaque, qui vient d'être achevé, contient outre les douze Signes, les extrémités des autres

G v Constel-

## 782 MERCURE DE FRANCE

Constellations voisines, qui sont au Nord & au Sud de l'Ecliptique, distinguées ou gravées par de petits points ronds, au lieu que les figures qui répondent aux Signes, sont marquées par des traits assés forts. Pour que l'on puisse juger à quel point de perfection ce Zodiaque a été porté, il faut le comparer avec les Cartes ou Globes Célestes, où l'on trouve à peine 1200. Etoiles dans toute l'étendue du Ciel; c'est le nombre auquel se sont bornés tous les anciens Catalogues, cependant dans la Carte dont il est ici question, & qui ne comprend qu'environ la cinquième partie de la surface du Globe, on trouvera près de 1000. Etoiles, avec leurs véritables grandeurs, disposées, non-seulement selon leurs Longitudes & Latitudes par rapport à l'Ecliptique, mais encore selon leurs ascensions droites & déclinaisons, ce qui est d'une commodité infinie pour les Observations faites au Méridien, à l'heure du passage des Planettes. Les Navigateurs qui voudront reconnoître les tems des occultations des Etoiles par la Lune, pourront aisément, sans avoir besoin de regle ni de compas, comparer les Longitudes d'une Planette avec celles des Etoiles, qui en sont voisines, lesquelles, pour ainsi dire, se trouvent toutes comptées sur ce Zodiaque.

On a pour cet effet distribué chaque degré de Longitude & de Latitude par des traits assés forts, de degré en degré, on les a, dis-je, distingué par des traits encore plus forts de cinq en cinq degrés, & enfin chaque degré est sous-divisé en demi & quart de degrés par des traits fort déliés; ensorte qu'on peut juger à l'œil, à une dixième partie de degré près, c'est à dire à cinq minutes ou environ, le vrai lieu d'une Etoile fixe. La nécessité où se trouvent les Astronomes de comparer les passages de toutes les Planettes avec les Etoiles, qui en sont voisines

voisines, pour éviter les erreurs ou inégalités, tant de leurs Pendules, que des Instrumens dont ils se servent ordinairement pour observer les passages au Meridien, est la principale cause pour laquelle on s'est déterminé à étendre les divisions de chaque côté de l'Ecliptique à deux degrés au-delà des termes que l'on donne communément au Zodiaque; ainsi au lieu de huit degrés, on en trouvera dix de part & d'autre de l'Ecliptique, dans la Carte que l'on présente au Public.

Le principal avantage de cette Carte pour la Géographie & pour la Navigation, est que par la comparaison que l'on en peut faire avec les Ephemerides, on sera toujours à portée de déterminer, soit sur Mer, soit dans les Villes Maritimes, soit dans l'Intérieur des Isles, Continents, Provinces, Contrées, &c. la Longitude du Lieu, sans avoir besoin d'autre Instrument que d'une Lunette d'environ deux pieds; il est vrai qu'il faut connoître d'ailleurs l'heure des Sabliers, Pendules ou Montres; mais ils peuvent être pour cet effet assés bien rectifiés par les pratiques ordinaires aux gens de Mer, par les hauteurs du Soleil observées, ou bien sur Terre par les Méridiennes & autres Regles de la Gnomonique. Il n'y a personne qui ne sçache que la hauteur du Soleil ou d'une Etoile étant donnée à l'Orient ou à l'Occident, on n'en puisse déduire l'heure ou le tems vrai; ce Problème est expliqué dans toutes les Trigonométries, & ne suppose que la résolution d'un Triangle Spherique dont on connoît les trois côtés, c'est la plus simple & la plus juste de toutes les Méthodes, & dans les longs voyages sur terre on est toujours à portée de faire sur le champ avec une planche ou carton à l'aide d'un épingle & d'un cheveu, un quart de cercle, divisé en degrés seulement, & se préparer ensuite à attendre la

moment où le Soleil paroîtra précisément à un certain degré de hauteur : quand donc on aura reconnu l'instant auquel la *Lune* rencontre une Etoile fixe , ou le moment auquel une Etoile qui passe proche la *Lune* , se trouve dans la Ligne droite qui passe par les pointes du Croissant , le détail de cette Observation sera suffisant pour déterminer la vraie Longitude du Lieu de la terre où l'on est. On donnera bien-tôt la maniere & la forme du Calcul pour y parvenir , & même ceux qui voudront en prendre actuellement une idée bien précise , pourront consulter la Préface de l'excellent Livre de M. de *Maupertuis*, sur la paralaxe de la *Lune* , qui a été achevé il n'y a pas long-temps à l'Imprimerie Royale ; on y explique d'une maniere si naturelle & si simple tout ce qui peut nous conduire à la connoissance des Longitudes en Mer , qu'il n'y a personne qui ne conçoive d'abord pourquoi cette matiere a été si souvent discutée depuis plusieurs siècles , & pourquoi il restoit tant de difficultés à surmonter , avant que d'y pouvoir réussir. On a crû devoir exhorter tous ceux qui ont pris du goût pour la Géographie & pour la Navigation , à s'exercer à ces sortes d'Observations ; il y a déjà quelques Navigateurs ; qui font le voyage des Indes Orientales, qui ont embrassé avec ardeur l'avantage que leur procureroit cette Méthode de trouver les Longitudes sur Mer ; ce n'est pas que depuis long-tems elle ne leur ait été connue , mais elle n'étoit gueres praticable , parce qu'il lui manquoit certains Elemens que l'on est venu à bout de porter enfin à un plus haut point de perfection.

Comme Mrs de l'Académie Royale des Sciences observent continuellement dans Paris , le mouvement vrai de la *Lune* , principalement vers les croissans , & toutes les conjonctions ou éclipses des

Etoiles par la Lune; ceux qui voudront communiquer les Observations correspondantes, qu'ils auront faites dans le dessein de déterminer la Longitude du Lieu qu'ils habitent, ou bien dont ils ont senti la conséquence de déterminer la situation pendant leur voyage, dans le dessein de corriger les erreurs des anciens Géographes & de contribuer à la perfection d'une Science si utile; ceux, dis-je, qui voudront rendre un service aussi important au Public, pourront s'adresser à l'Auteur, qui communiquera leurs Mémoires sur le champ à M. le Secrétaire de l'Académie des Sciences.

On exhorte aussi ceux qui voudront se donner la peine d'observer les Conjonctions de toutes les Planètes avec les Etoiles, de faire attention aux Eclipses qui arrivent, pour déterminer si ces Planètes n'ont point d'Atmosphères.

On doit être persuadé de l'utilité immense de ce Zodiaque, si on se donne la peine de consulter chaque jour les *Ephemerides du Sr Desplaces*, ou le *Livre de la Connoissance des Temps*: une Lunette simple à deux verres convexes, garnie de fils, placés à son foyer & inclinés à  $45^{\circ}$ . suffit pour donner le plus souvent les vrais Lieux des Astres aussi exactement qu'avec les plus grands Instrumens.

On a ajouté plusieurs Etoiles, que *Flamsteed* & les autres Astronomes modernes n'ont point placées dans leurs Catalogues; en un mot, on trouvera ce Zodiaque plus commode & plus complet que celui de *Senex*, qui a paru à Londres il y a près de trente ans, on y a retourné les Figures humaines qui présentotent le dos dans *Bayer*, *Royer* & *Senex*, ce qui vient de ce que *Bayer* avoit mal traduit ce qui a été dit en Grec par *Ptolomée*, sur les Constellations Célestes, & qui cause par conséquent une équivoque ou un embarras continuel, lorsque l'on raporte les  
anciennes

anciennes Observations sur les Cartes qui ont été publiées depuis *Bayer* On a cependant conservé toutes les Lettres dont s'est servi cet Auteurs pour désigner les Etoiles fixes.

Quoique l'on ait tâché de pousser ce Zodiaque à son plus haut point de perfection, on croit devoir cependant demander grace au Public s'il est échappé de marquer quelques Etoiles inconnues jusqu'ici à tous les Astronomes, & qu'il auroit été difficile de reconnoître autrement que par hazard, dans une si grande multitude. Ce même hazard peut conduire aujourd'hui plusieurs personnes à les découvrir & on aura de grandes obligations à ceux qui voudront les faire connoître.

Le Sr Dheulland est en possession depuis si longtemps de graver tout ce qui a rapport aux Mécaniques, à la Geographie & la Navigation, & le Public a tellement applaudi à tout ce qu'il a exécuté jusqu'ici, qu'il peut se flater de mériter encore que l'on ait quelque confiance sur l'exactitude de son travail; ce n'est qu'après avoir consulté une infinité de fois Mrs de l'Académie des Sciences, qu'il s'est déterminé à l'entreprendre; & l'incommodité qu'il y a de faire venir des Cartes d'Angleterre, l'a engagé à perfectionner ce grand Ouvrage pour l'honneur de sa Nation.

Le 2. du mois prochain on doit commencer un *Cours de Chymie.*, à cinq heures après midi, dans lequel on donnera pour la Théorie les principes de cet Art, on expliquera pour la pratique les préparations Chymiques par questions, & l'on se bornera à un nombre d'opérations nécessaires pour faire connoître la Manipulation, tant afin de ne pas faire de dépense inutile, qu'afin d'éviter la confusion. Par M. Clausier, Médecin de Paris, & par M. Vassou Apotiquaire de la même Ville,

ruë Haute-Feuille vis-à-vis celle des Poitevins.

Après ce premier Cours de Chymie, M. Claufie# en fera un autre, dans lequel il expliquera comment on doit se servir des Médicamens tant simples que composés, en faisant voir les manieres différentes dont chacun agit sur le Corps humain en général, & celles dont i's agissent aussi, chacun selon ses différentes dispositions particulieres.

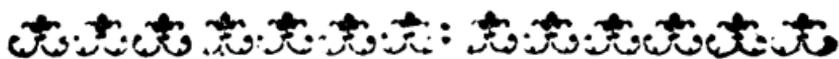
On recommencera ces Cours tous les ans dans le même tems.

Le Sr *Peromet* qui demouroit dans l'Abbaye Saint Germain des Prez, fait une Cire Epilatoire, qui est propre pour ôter & décharger les poils des sourcils de ceux qui les ont trop couverts, & pour ôter les cheveux qui descendent trop sur le front, & aussi pour ôter les poils solets que l'on peut avoir sur les jouës, aux bras & aux mains. Le Public est averti, qu'il est le seul qui fait la bonne & véritable. Il la fait vendre chés la *Veuve Fleur*, Parfumeuse, ruë Cardinale, vis à vis le Bailage dans l'Abbaye Saint Germain, & chés le Sr *Merlin*, Marchand Bourcier à la Ville de Poitiers, ruë Dauphine près le Carrefour de Bully. On donnera par écrit la façon de s'en servir. Le prix est de 10 s. & de 5. s. le bâton. *La Veuve Fleur* qui débite cette Cire, donne avis au Public qu'elle fait les sourcils parfaitement & les cheveux qui descendent trop bas sur le front. Ceux qui voudront se donner la peine de venir chés elle, la trouveront à toute heure. Elle ira chés les Dames qui lui feront l'honneur de la demander.

Le Sr *LE CARLIER*, Gendre de défunt *Porcheron*, continuë la même Pommade composée de Simples, autorisée par Lettres Patentes du Roy, accordées à défunt *Porcheron* & à ses successeurs, entregistrées

au Parlement, approuvée de M. le premier Médecin du Roy, de M. Helvetius, Médecin ordinaire de Sa Majesté, & premier Médecin de la Reine, & de Messieurs les Doyen & Docteurs de la Faculté de Médecine de Paris, lesquels ont eux-mêmes guéri par le seul liniment & frottement de cette Pomade, plusieurs Malades de Rhumatismes inveterés, gourteux, douleurs de nerfs, Nerfs retirés, Sciatiques, Paralytiques, & Enquilauses dans les boîtes des genoux, qui ne cédoient point aux remèdes ordinaires; elle guérit aussi les playes abandonnées, le lait répandu aux femmes & enflures de jambes; elle fait transpirer l'humeur au dehors sans aucunes cicatrices. Elle ne se corrompt jamais, & peut se transporter en toutes sortes de Pays. La même Pomade guérit les maux de tête, les fluxions, & les hémorroides. Il donne la maniere de s'en servir. Les pots sont de cinquante sols, & de cent sols, cachetés de son cachet.

*Il demeure à présent dans l'Abbaye S. Germain des Prés, rue sainte Marthe, dans la Cour Conventuelle, attendant le Sr Dubuisson, Confiseur. Son Tableau, sous le nom de Porcheron, est exposé sur la porte.*



## CHANSON.

**B**elle Philis, je t'aime, je t'adore,  
 J'immole à tes apas & mon cœur & ma foi;  
 D'un Amant, qui vit sous ta loi,  
 Hélas! que te faut-il encore?  
 Je consacre à tes jours ce qui dépend des miens,  
 Je

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.  
ASTOR LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS

Je chéris le tourment qui fait tout mon suplice ;  
 Je veux mourir chargé de tes liens ;  
 Amour ! Amour ! soutiens mon sacrifice.

*Par M. C\*\*\*\*\* d'Orleans.*



SPECTACLES.

*EXTRAIT de la Comédie du Mari  
 Garçon , Pièce en Vers & en trois Actes ,  
 par M. de Boissy , représentée au Théâtre  
 Italien , le 10. Fevrier dernier.*

ACTEURS

La Comtesse crüe Veuve , Epouse de Leandre ,  
*la Dlle Silvia.*  
 Leandre , crü Frere de la Comtesse , *le Sr*  
*Rochard.*  
 Le Marquis de Florange , Ami de Leandre  
 & Amoureux de la Comtesse , *le Sr des*  
*Hayes.*  
 Cidalise , Fâcheuse , attachée à la Comtesse ,  
*la Dlle Biancolelli.*  
 Finette , suivante de la Comtesse , *la Dlle*  
*Thomassin.*  
 Mr de la Joye , Médecin , *le Sr Romagnesy.*

*La Scene est aux Eaux de Forges.*

*Cette*

**C**ette Comédie a été favorablement reçue du Public ; elle n'a pas paru inférieure à un grand nombre d'autres qui sont sorties de la main de M. de Boissy , qui s'est également distingué sur l'un & sur l'autre Théâtre ; en voici l'Extrait.

Leandre qui a donné à la Pièce le titre de *Mari Garçon* , ouvre la Scène avec Finette , Suivante de la Comtesse , dont il passe pour être le Frere , quoiqu'il soit uni avec elle par les nœuds d'un hymen secret ; il s'informe de l'état de la santé de sa Sœur prétendue , Finette lui dit qu'elle se porte bien & qu'elle ne perd aucun des plaisirs qui sont rassemblés à Forges , pour divertir les malades vrais ou faux. Voici le Portrait qu'elle fait du Médecin qui préside à ces Eaux.

L'aimable Homme ! c'est un modele

Que devoient suivre ses Rivaux.

Il veut que les Bûveurs respirent

Le plaisir en tout tems , la joye à tout propos ;

Plus on a soin , dit-il , de tracasser ces eaux ,

Plus elles font de bien , & plus elles transpirent ;

Comme elles font d'ailleurs naître un grand appetit ,

Il les exhorte , il leur prescrit

De faire sur tout bonne chere ,

Et de ne dormir que la nuit ,

Car le repos du jour est un poison contraire , &c.

Leandre

Leandre se plaint à Finette de ne pouvoir  
 mais s'entretenir avec sa Sœur, que Cida-  
 obsede sans cesse. Finette lui répond par  
 un nouveau Portrait qu'elle fait de cette  
 cheuse, dont il a raison d'être importuné,  
 des raisons qu'on apprendra dans une des  
 scènes suivantes, & dit,

Elle est vive, spirituelle,  
 Avec des personnes comme elle,  
 L'entretien ne tombe jamais;  
 Elle a, pour en faire les frais,  
 Des ressources continuelles;  
 C'est un recueil vivant de toutes les nouvelles.

Leandre acheve le Portrait par ces vers :

Moi, j'en ferois beaucoup de cas,  
 Sans un défaut qui dans elle me blesse;  
 On voit toujours qu'elle s'empresse  
 D'être partout, où l'on ne la veut pas;  
 Sans vous connoître, elle se livre,  
 Elle vient hors de propos toujours vous accoster;  
 Elle s'attache à vous, rien ne peut l'écartier;  
 Elle est la première à vous suivre,  
 Et la dernière à vous quitter.

Quelque soin que l'on prenne & quelque part qu'on  
 aille,

On la trouve toujours, on a beau l'éviter;

Elle

## 792 MERCURE DE FRANCE

Elle est en même tems à Paris, à Versailles ;

Elle a le don de se multiplier.

Par son activité, qui tient de la Magie ,

Elle est de chaque fête & de chaque partie ,

Sans qu'on prenne jamais le soin de l'en prier :

Cette Scene finit par un ordre que **Leandre** donne à **Finette** , d'aller prier sa **Sœur** de vouloir bien se dérober à **Cidalise** , pour lui venir parler en secret.

**M.** de la **Joye** Médecin d'une nouvelle espece , & sur tout grand yvrogne , vient étaler comiquement ses grandes qualités ; voici comment il finit son **Portrait** , qu'on a trouvé fort deshonorant pour la **Faculté** , qui se seroit bien passée d'un pareil ridicule. Voici comment il peint les **Supôts** de **Galien**.

. . . . Un Médecin rassemble

Toutes les qualités & tous les arts ensemble.

J'entends par arts , ceux qui par leur gayeté

Ont mérité le nom de talens agréables ,

Et concourent à la santé ,

Comme au délassement de tous les gens aimables ;

Il est tout à la fois , Musicien , Gourmet ,

Poëte , Cuisinier & Maître de Balet.

De toute façon il s'escrime.

Il change , comme il veut, de ton & de maintien ,

Tantôt vif & badin , tantôt grave & sublime.

Tout

Tout digne enfant de Galien

Doit être né Comédien ;

Notre profession n'est qu'une Pantomime.

Adieu , je suis forcé de finir l'entretien ,

Car l'heure du dîner approche.

Je ne veux point m'attirer de reproche ,

Et je suis sur tout ponctuel ,

Quand il faut ordonner un repas solemnel.

La Comtesse succede à M. de la Joye ;  
C'est ici la Scene d'exposition. Les Spectateurs y aprennent que Leandre & la Comtesse sont Mari & Femme sous le nom de Frere & de Sœur. Ce qui oblige Leandre à être Mari Garçon , est expliqué dans la suite de la conversation. C'est la Comtesse qui parle :

Quoi ? Vous auriez voulu que risquant mon secret ,

J'exposasse avec lui mon bien & ma fortune !

Que de quelques instans le plaisir indiscret

Fût peut-être suivi de trente ans de regret !

Jusques ici ma richesse incertaine ,

Est , vous le sçavez bien , attachée au succès

Du difficile & long procès

Que doit juger le parlement de Rennes ;

Cleon , qui pour son Fils m'a demandé ma main ,

Doit rapporter cette affaire importante ,

Qui

Qui tient mon état incertain ,  
Et j'attends tout de sa faveur puissante.

J'ai , par cette raison , dû flater son erreur  
Et cacher notre nœud jusques à la journée  
Qui doit par un Arrêt fixer ma destinée.

Songez que , s'il venoit à sçavoir par malheur  
Le secret de notre hymenée ,

Pour ennemi j'aurois mon Rapporteur ,  
Et qu'inafailliblement je serois ruinée.

Ai-je tort ?

Par cette Scene d'exposition les Spectateurs sont mis au fait de ce qui doit se passer dans la suite. Un jeune Marquis , Ami de Léandre , & amoureux de la Comtesse , acheve d'éclaircir ce qui reste à sçavoir. Ce jeune Marquis est fils du Rapporteur du grand Procès qui oblige la Comtesse à cacher son Mariage ; c'est le même à qui elle a fait espérer le don de sa main pour son Fils ; ils sont agréablement surpris , Léandre & lui , de se retrouver à Forges , s'étant déjà connus à Paris. Le Marquis de Florange est charmé d'apprendre qu'il est frere de la chere Comtesse ; il le prie de le servir dans ses amours , ce qui fait une situation très-comique. Nous ne nous arrêterons pas aux legers obstacles qui naissent dans le cours de la Pièce , ils ne sont pas bien difficiles à surmonter. Il n'est point de Spectateur qui ne voye que le

Le Jugement du Procès fera tomber le voile qui lui dérobe le dénouement. Cependant on doit tenir compte à l'Auteur d'avoir suspendu agréablement l'attention du Public jusqu'à la dernière Scene, par des détails très-amusans. C'est le Marquis de Florange qui vient annoncer à la Comtesse le gain de son Procès, avec cette agréable circonstance, que Cléon son Pere, non-seulement consent à son bonheur, mais qu'il prétend que son Mariage avec l'objet de ses vœux, soit célébré incessamment. Ni Léandre ni la Comtesse, n'osent lui déclarer ce qui s'opose à son bonheur, mais enfin la Comtesse lui porte le coup fatal par ces Vers qu'elle adresse à Léandre :

Ce n'est plus le tems de vous taire ;

Vous sçavez mon secret ; parlez donc, mon Mari.

A quoi Léandre répond :

C'est le mot de l'égnime, & sous le nom de frere

L'époux s'est caché jusqu'ici.

Cette Pièce paroît très-bien imprimée chés Prault, Pere, Quai de Gèvres, au Paradis, 1742.

Les mêmes Comédiens n'ont point fait l'ouverture de leur Théâtre à cause des réparations considérables qu'ils font faire à l'Hôtel de Bourgogne pendant le voyage de Fontainebleau

tainebleau , étant partis pour s'y rendre à la suite de la Cour.

Le 3. Avril , l'Académie Royale de Musique , fit l'ouverture du Théâtre , & redonna la Pastorale d'*Iffé* , dont le premier Rôle avoit été chanté ci-devant par la Dlle le Maure , fort au gré du Public. La Dlle Chevalier , nouvelle Actrice , remplit le même Rôle à cette reprise avec beaucoup d'applaudissement.

Le 10 , on donna une Pièce nouvelle en cinq Actes , précédée d'un Prologue , intitulée *Isbé* , Pastorale Héroïque. On parlera plus au long de cette nouveauté.

Le 12. on reprit le Ballet des *Fêtes Grecques & Romaines* , pour être joué les Jeadis.

Le même jour , les Comédiens François ouvrirent aussi leur Théâtre , & représentèrent la Comédie de *Melanide* , qu'on voit toujours avec le même plaisir ; elle est de M. de la Chaussée , de l'Académie Française ; cette Pièce fut suivie de celle d'*Amour pour Amour* du même Auteur. Le sieur de Bonneval fit le Compliment qu'on fait ordinairement à la rentrée du Théâtre. Ce nouvel Acteur a été reçu depuis peu dans la Troupe du Roy.

Le 14 , les mêmes Comédiens remirent au Théâtre une ancienne Pièce de T. Corneille , en Vers & en cinq Actes , intitulée *Jodelet* ;  
Prince

*Prince, ou le Geolier de soi-même*, dans laquelle le sieur Poisson a presque tout le jeu de la Piece.

Le 15, ils remirent aussi au Théâtre la Comédie de *Turcaret*, de M. le Sage, Pièce très-bien écrite, pleine d'esprit, de situations vives & de traits piquans, qui caractérisent son esprit, & qui le font regarder comme un de nos meilleurs Ecrivains. Elle avoit été donnée dans sa nouveauté en 1709.

On nous mande de Clermont en Auvergne du premier Mars, qu'on y avoit exécuté une Pastorale en un Acte, intitulée le *Départ du Guerrier Amant*, de la composition de M. Bompard de S. Victor, mise en Musique par M. Torlez, Maître de Musique du Concert de la même Ville. Voici un Extrait abrégé de cet Ouvrage.

Lisandre, Chef d'une Troupe de Guerriers, Amant de Cloris, ouvre la Scene par ce Monologue.

Fier Tyran des Guerriers, Honneur inexorable,  
Te faudra-t'il immoler mes plaisirs ?

L'arrêt est-il irrévocable ?

Dois-je aujourd'hui quitter l'objet aimable

Vers qui s'élancent mes desirs ?

Non ; l'ordre en est injuste, autant qu'irrévocable,

Il coûteroit trop de soupirs.

Fier Tyran, &c.

H Ce

Ce Monologue est suivi d'un Chœur de Guerriers qui ne respirent que les combats.

Dorante, vieil Officier de la Troupe que Lifandre commande, & son Ami, témoigne la surprise où il est de le voir rêver à l'écart, lorsque tout s'apprête à aller cueillir des lauriers dans les champs de Mars. Lifandre lui dit qu'il ne peut quitter sa chère Cloris sans une peine extrême. Dorante lui reproche sa foiblesse par ces Vers :

N'êtes-vous plus ce fier Lifandre  
 Qui ne respiroit que combats ? &c.  
 Le Berger dans ces bois peut se glorifier  
 D'une ardeur constante & parfaite ;  
 Mais l'amour au cœur du Guerrier  
 Ne doit servir que d'amulette.

Lifandre lui répond :

Dois-je tous mes jours à la gloire ?  
 Ne puis-je en donner à l'Amour ?

Cette Réponse lui attire de nouveaux reproches ; il se rend enfin, & se résout à sacrifier l'Amour à la Gloire. L'approche de Cloris les oblige à s'éloigner. Cloris fait entendre ce qui se passe dans son cœur par ce second Monologue :

Printemps, que ton retour va me coûter de larmes ?  
 N'est-ce donc plus pour moi que sont faits tes beaux  
 jours ?

To

Tu conduis mon Amant dans les horreurs des  
armes ;

Et pour commencer mes allarmes ,  
De ma félicité tu fais cesser le cours.

Printems que ton retour va me coûter de larmes !  
Ce n'est donc plus , &c.

Tu m'étales en vain tes fleurs & ta verdure !  
En es-tu moins funeste à mes tendres desirs ?

Quand tout renaît dans la Nature ,  
Je vois expirer mes plaisirs ;

Printems , que ton retour va me coûter de larmes ?  
N'est-ce donc plus pour moi que sont faits tes beaux  
jours ?

Lisandre vient prendre congé de sa chere  
Cloris. Elle l'accable de tendres reproches ; il  
râche de la consoler de son départ , par l'es-  
pérance d'un heureux retour ; il lui fait en-  
tendre qu'il reviendra plus digne d'elle ; elle  
craint que l'absence ne le fasse revenir infidèle ; il la rassure par ces Vers :

Non , ma tendresse est sans égale.  
De votre cœur je connois trop le prix ;  
La Gloire est seule une Rivale  
Digne de la belle Cloris.

Il lui fait si bien valoir le prix de la gloire  
qu'elle se rend , & lui dit :

Partez ; volez à la victoire ;

H ij      Faites

Faites-en vos soins les plus beaux ;

L'Amour dans le cœur des Heros

Ne doit regner qu'après la Gloire.

Une Troupe guerriere vient finir cette Pastorale , & fait connoître que tous les cœurs ne doivent brûler que pour la Gloire ; c'est là l'objet que l'Auteur de ce Poëme s'est proposé , & il a rempli ingénieusement son Projet.



## NOUVELLES ETRANGERES.

### TURQUIE.

**O**N a appris de Constantinople, que le Grand Seigneur vouloit faire assembler deux armées , l'une en Servie & l'autre en Transilvanie , & que Sa Hautesse faisoit équiper 22. Saïques & travailler avec toute la diligence possible à plusieurs autres préparatifs.

Thamas Kouli-Kan a beaucoup modéré ses prétentions , depuis que les habitans du Daghestan se sont révoltés une seconde fois contre lui.

### RUSSE.

**O**N mande de Pétersbourg du 24. du mois dernier , que le Duc de Holstein Gottorp y arriva le 16. Ce Prince alla descendre au Palais , & il fut conduit sur le champ à l'appartement de la Czarine ,

Czarine , qui le reçût avec de grandes démonſtrations de tendreſſe. S. M. Cz. fit enſuite la cérémonie de le revêtir des marques de l'Ordre de S. André , & le Duc revêtit Mrs de Worantzow & de Romatowsky , Chambellans de la Czarine , des marques de l'Ordre que le feu Duc de Holſtein a inſtitué en l'honneur de ſainte Anne , dont la Duchefſe ſon Epouſe , ſœur de la Czarine , portoit le nom. Pendant cette cérémonie , il y eut une ſalve de 51. pièces de canon de la Citadelle & de 31. de l'Arſenal. Le ſoir la Czarine ſe rendit avec le Duc de Holſtein dans la grande Galerie du Palais , où ce Prince fut complimenté ſur ſon heureuſe arrivée par les Seigneurs & Dames de la Cour. On exécuta dans cette Galerie un Concert de Muſique Italienne , après lequel S. M. Cz. ſoupa avec le Duc , & loſqu'elle ſe leva de table , elle ordonna au Grand Chambellan de conduire ce Prince au Palais qui avoit été préparé pour ſon logement.

Le 18. la Czarine tint appartement , & il y eut au Palais un Bal qu'elle ouvrit avec le Duc de Holſtein. S. M. Cz. a diſpoſé du premier Régiment des Cuiraffiers en faveur de ce Prince , qui doit l'accompagner à Moſcow.

La Czarine a rapellé toutes les perſonnes qui avoient été exilées ſous les Regnes précédens , & de ce nombre eſt M. Abraham Petrowitz Arahoff , Negre de Nation , qu'elle a nommé Major Général & Commandant de Revel. Cet Officier avoit été donné par un Capitaine Anglois au Czar Pierre I. , qui lui ayant trouvé beaucoup d'eſprit & de facilité à apprendre , l'envoya à Paris pour ſe rendre habile dans les Mathématiques & dans le Génie , & qui dans la ſuite le fit Capitaine de Bombardiers. Il continua de ſe rendre très - agréable au Czar Pierre I. & à la Czarine Catherine , par ſes ſervices

& par sa bonne conduite ; mais il fut disgracié sous le Regne du Czar Pierre II. S. M. Cz. pour le mettre en état de vivre d'une maniere convenable à son rang , lui'a fait présent de quelques Villages aux environs de Pleskow.

Le Comte Iwanowitz Platon Musin Puskin , qui a été condamné sous le Regne de la feuë Czarine à avoir la langue coupée, a présenté une Requête à S. M. Cz. pour qu'elle lui fit rendre ses biens , & la Czarine l'a assuré qu'elle feroit son possible pour lui adoucir le souvenir des mauvais traitemens qu'il a souffert.

On a commencé à vendre les meubles , les équipages & les autres effets des prisonniers d'Etat que S. M. Cz. a fait conduire en Sibérie, & il y en a une si grande quantité & d'un prix si considerable , que cette vente produira plusieurs millions de Roubles.

Les Comtesses d'Osterman , de Munich & de Golowkin, & la Baronne de Mengden , qui avoient le choix de demeurer à Pétersbourg ou de suivre leurs Epoux en exil , ont pris le parti de les y accompagner. La Czarine a assigné une Rouble par jour pour la subsistance de chacun des exilés , autant pour leurs Epouses , & six Copecks pour chacun de leurs domestiques , au lieu qu'on n'accordoit ci-devant que douze Roubles par an aux personnes qui étoient releguées en Sibérie , de quelque distinction qu'elles fussent.

Le Chapelain du Comte de Munich n'ayant point voulu l'abandonner , S. M. Cz. a donné une pension à ce Chapelain , auquel elle a fait dire qu'il auroit la liberté de revenir , quand il le jugeroit à propos.

On a appris depuis que la Czarine devoit partir incessamment pour se rendre à Moscow , & qu'elle avoit chargé le Comte de Gallowin de la direction  
du

du Comptoir du Sénat. S. M. Cz. a disposé de la Charge de Grand-Maréchal de la Cour du Duc de Holftein Gottorp, en faveur du Knées Alexandre Czerkasky, & Mrs de Worontzoff, de Woschintzkoy & de Sivers, ont été faits Gentilshommes de la Chambre de ce jeune Prince,

La Czarine a ordonné qu'on fit revenir de Sibérie le Comte Ernest Biron, & S. M. Cz. laissera à ce Comte le choix de demeurer à Pétersbourg, ou de se retirer dans la Seigneurie de Wartenberg, qu'il possède en Silésie.

On a appris depuis, que S. M. Cz. partit le 5. du mois dernier pour se rendre à Moscov. Quelques jours avant son départ elle a tenu un Conseil de guerre, auquel le Feldt-Maréchal Lescy & plusieurs autres Généraux ont assisté, & dans lequel on a examiné divers Plans proposés pour les opérations de la campagne prochaine, en cas qu'on ne puisse parvenir à un accomodement avec la Suede.

Les troupes Suedoises & Moscovites continuent de se tenir de part & d'autre fort tranquilles dans leurs quartiers.

### P O L O G N E.

**O**N mande de Warsovie du 14. du mois dernier, que les mouvemens de plusieurs Régimens, que la Czarine fait défilier ver les Duchés de Curlande & de Semigalle, causent quelque inquiétude.

Le bruit court que S. M. Cz. a dessein de faire élire le Prince de Hesse Hombourg, Souverain de ces deux Duchés, & qu'elle a déjà fait solliciter la plupart des Députés des Etats de ces Provinces, de donner leurs voix à ce Prince.

**O**N a pris de Vienne du 3. du mois dernier , que le 23. du mois précédent , il y arriva de Baviere un Officier , qui avoit été dépêché à la Reine par le Baron de Mentzel , pour informer S. M. que la Garnison qui étoit dans Munich avoit demandé à capituler.

Les nouvelles que la Reine a reçues de Moravie , & qui portent que les troupes Prussiennes & Saxonnes exigent de fortes contributions des Villages situés sur les Frontieres de la Basse Autriche , dont les habitans se sauvent avec leurs meilleurs effets , ont engagé S. M. à envoyer aux Régimens Hongrois , qui défilent vers la Moravie , de nouveaux ordres de marcher avec le plus de diligence qu'il sera possible , afin de s'oposer aux progrès de l'armée des Alliés. La Reine a fait marcher en même tems un détachement considérable , qui doit se poster à la tête du Pont construit sur le Danube , près de Znaïm , pour en disputer le passage aux ennemis , & pour tâcher de les empêcher de pénétrer plus avant dans la Basse Autriche. Elle a aussi ordonné aux Régimens qui viennent de Transilvanie , de traverser la Haute Hongrie , & de se rendre sur les frontieres de la Silésie , du côté de laquelle elle a dessein de faire une diversion.

Le Prince de Saxe Hildsburghausen partit le 23. du mois dernier , pour aller se mettre à la tête des troupes qui sont destinées à mettre le Royaume de Hongrie à l'abri de toute invasion , & le Baron de Schlang , Major Général , a pris le commandement des Milices de la Basse-Autriche.

Le Général Ghilani , qui est à la tête d'un Corps de troupes que la Reine a fait avancer vers les frontieres de la Silésie , a mandé à S. M. qu'il n'a-

voit

voit encore pû tenter de passer le défilé de Jablunka, par lequel il se propose de pénétrer dans cette Province.

Le Prince Charles de Loraine a mandé à la Reine, que 1000. Ulans des troupes Saxonnnes s'approcherent le 27. Fevrier dernier à la portée du mousquet d'un des postes avancés de l'armée commandée par ce Prince, & qu'ils attaquèrent avec beaucoup de vivacité un Régiment de Cavalerie, qui soutint seul tous leurs efforts, jusqu'à l'arrivée de quelques autres Régimens qu'on envoya à son secours. Les Ulans, étant alors fort inférieurs en nombre furent obligés de se retirer. & ils ont perdu près de 500. hommes en cette occasion, mais ils ont fait plusieurs prisonniers.

On a pris en même tems, qu'un détachement auquel le Maréchal de Broglie avoit fait passer la Votava sous les ordres du Marquis de Clermont Tonnerre, Lieutenant Général, pour conduire un Convoi de farines au Château de Fravemberg, y avoit fait entrer ce Convoi, & étoit retourné le 9. du mois dernier à Piseck, après avoir enlevé la garnison de Vodnian, composée de 180. hommes.

On mande de Landszhut du 8. du mois passé, que six Régimens des troupes de la Reine d'Hongrie, qui sont en Boheme sous les ordres du Prince Charles de Loraine, étant allés joindre celles que S. M. fait assembler dans la Basse-Autriche, le Comte de Kevenhuller a reçu ordre d'envoyer en Boheme quelques-uns des Régimens de l'armée qu'il commande & que le Régiment de Leopold de Palfi s'étoit déjà mis en marche pour s'y rendre. Plusieurs autres Régimens ont été aussi détachés de l'armée, & ils ont marché du côté de Passaw mais ils ne devoient sçavoir, que lorsqu'ils y feroient arrivés, s'ils étoient destinés à passer en Boheme ou dans la Haute-Autriche.

Le Comte de Kevenhuller a donné le commandement de la Ville de Munich au Comte Leopold de Palfi, & il a fait entrer le Régiment d'Infanterie de Neuperg, & 2000. Varadins dans cette Place, d'où le détachement de Cavalerie, commandé par le Baron de Mentzel est sorti pour aller se cantonner dans les environs de Tauffkirchen.

Les troupes Françoises qui étoient en garnison dans Lintz, sont arrivées à Donawerth.

Le Corps des troupes Bavaraises, commandées par le Marechal de Terring est toujours à Neustatt, & le Comte de Rodolphe de Palfi a été détaché avec quelque Cavalerie par le Comte de Kevenhuller, pour observer les mouvemens de ces troupes.

La Reine de Hongrie ne veut point consentir à l'exécution de l'article de la Capitulation de Munich, par lequel il a été stipulé que les salines de Reichenhall & de Traunstein seroient conservées.

On mande de Francfort que l'Evêque de Bamberg & de Wurtzbourg s'y étoit rendu auprès de l'Empereur, qui avoit témoigné desirer de le consulter sur la situation présente des affaires.

Le 12. du mois dernier, la Reine de Hongrie tint un Conseil d'Etat, après lequel on dépêcha un courrier au Prince Charles de Lorraine, pour lui donner ordre de se mettre incessamment en marche avec l'armée qu'il commande en Bohême, pour aller rejoindre celle qui s'assemble dans la Basse-Autriche.

Ce Prince à la tête des deux armées réunies, s'avancera vers les Frontières de la Moravie, pour tâcher de pénétrer dans cette Province.

Quelques Compagnies de Noblesse Hongroise arriverent le 14. dans les environs de Vienne; & le Grand Duc de Toscane s'étant rendu le même jour dans la Plaine de Volgestangen où elles s'étoient rangées en bataille, il en fit la revûe: Ces Compagnies

pagines entrèrent ensuite à Vienne, & après avoir passé près du Palais de la Reine, qui étoit à un balcon de son appartement pour les voir défilér, elles continuerent leur route vers Leopoldau, où est le rendez-vous d'une partie des troupes de leur Nation.

On a pris de Baviere, que le Comte de Kevenhuller avoit fait demander le passage aux Etats du Cercle de Suabe pour les troupes Autrichiennes, & que ce Général se dispoit à envoyer un détachement considérable dans le Duché de Neubourg, auquel il a fait demander une contribution de 200000. florins.

Les habitans des Montagnes voisines de la Silésie, lesquels depuis long tems s'étoient soustraits à la domination de la Maison d'Autriche, ayant pris d'eux-mêmes la résolution de rentrer dans l'obéissance, & ayant offert leurs services à la Reine contre le Roy de Prusse, la Reine leur a promis de leur pardonner, & ils se sont assemblés au nombre de 6000. hommes, pour faire des courses dans la Basse-Silésie.

Un détachement des troupes ennemies a enlevé des lettres que la Reine envoyoit au Commandant de Brinn; cela a fait d'autant plus de peine à S. M. que ces lettres contenoient plusieurs secrets importants.

Il paroît à Vienne quelques copies d'un Manifeste que le Roy de Prusse a fait publier dans plusieurs endroits de la Basse-Autriche.

La Reine a été informée par le Général Baroniay qu'un détachement des troupes de S. M. s'étoit emparé du poste d'Auspitz, & qu'il y avoit eû en cette occasion 70. Prussiens de tués & 80. faits prisonniers. Ce Général a mandé en même tems, qu'un autre détachement des troupes de la Reine, com

mandé par le Colonel Bellefay , avoit enlevé 170 chevaux ou mulets dans les environs d'Olmutz.

Le Prince Charles de Lorraine , en conséquence des ordres de S.M. a établi à Waidhofen le principal magasin pour la subsistance des troupes Autrichiennes , qui sont dans le Royaume de Bohême. Ce Prince a été joint par le Régiment d'Infanterie de Hoheneims & par ceux des Cuirassiers de Saint Ignon & de Lanthiery.

Le Prince de Lobckowitz s'est avancé avec quelques Régimens , vers les Frontières de la Moravie , mais n'ayant point trouvé l'occasion d'exécuter l'entreprise qu'il méditoit , il est retourné dans ses quartiers de cantonnement.

On a appris par un courier arrivé de l'armée commandée par le Comte de Kevenhuller , que le Major Général Berenklaw , à la tête de 3000. hommes avoit passé les Rivieres de Regen , de Naab & d'Altbourg , & que les troupes Bavaraises , qui étoient à Kelheim , s'étant retirées à Ingolstadt , il s'étoit emparé du magasin que le Maréchal de Terring avoit établi à Kelheim.

### B A V I E R E.

**O**N mande de Munich du 2. du mois dernier , que les habitans de cette Ville s'étant trouvés dans la nécessité d'en ouvrir les portes aux troupes commandées par le Baron de Mentzel , on est convenu que la garnison se retireroit à Ingolstadt ; que les Autrichiens ne forceroient aucun des habitans de la Ville ni des endroits voisins à entrer au service de la Reine de Hongrie ; que les Etats de l'Electorat , aussi-bien que cette Capitale & tout le territoire qui en dépend , conserveroient leurs immunités & leurs privilèges ; que le Palais de l'Empereur , ses

Châ-

Châteaux de Nimphbourg & de Lichtenberg, les autres Maisons de Plaisance & celles des Ministres, des Députés des Etats & de la Noblesse, ne souffriroient aucun dommage; que les Edifices publics en seroient aussi exempts; qu'on n'enleveroit aucun des meubles ni des autres effets qui appartiennent à S. M. I. qu'on laisseroit subsister les Harras, & que les Autrichiens ne pourroient point en tirer de chevaux; qu'ils ne pourroient point non plus s'approprier aucune des pièces de canon qui sont sur les remparts de la Ville ou dans l' Arsenal; que les troupes de la Reine de Hongrie, qui entreroient dans cette Capitale, seroient logées dans les Casernes; que les Généraux de cette Princesse ne permettroient le pillage dans aucun endroit de cet Electorat, & qu'ils laisseroient aux habitans des Villages voisins de cette Ville la liberté d'y apporter leurs denrées & leurs autres marchandises.

Les avis reçus de Francfort portent que le Prince Guillaume de Hesse Cassel doit fournir à l'Empereur deux Régimens d'Infanterie & un de Cavalerie.

Quatre Bataillons des troupes Palatines se sont rendus à Aschaffenbourg.

Le 21. du mois dernier, le Conseil Aulique de l'Empire tint sa troisième Séance.

On a appris que la premiere Division du nouveau Corps de troupes, que le Roy fait marcher en Baviere, a commencé à passer le Rhin au Fort Louïse le onze du mois dernier, sous les ordres du Duc d'Harcourt, Lieutenant Général, lequel avoit avec lui le Chevalier de Molleges Maréchal de Camp, & M. d'Appelgreen, Brigadier d'Infanterie.

Cette Division a été suivie le 23. d'une seconde, & un Corps de Cavalerie, commandé par M. de Grandville, Maréchal de Camp, & par le Marquis de Puyfieux, Brigadier, a passé le Rhin à Manheim. le 21. On

## 210. MERCURE DE FRANCE

On mande de Bamberg du 26. du mois dernier, que la premiere Division des troupes Françoises, qui doivent s'assembler dans la Baviere, ayant continué le 24. la marche, pour se rendre à Langenau, un Corps de Hussards des troupes de la Reine de Hongrie, qui s'étoit mis en embuscade sur le chemin la nuit précédente, attaqua le premier Bataillon du Régiment de Picardie.

Le Duc d'Harcourt, lequel commande cette Division, fit battre aussitôt la générale, & ayant envoyé les bagages à Lonzay pour les mettre en sûreté, il s'avança en ordre de bataille, les Compagnies des Grenadiers & les Piquets étant à l'avantgarde avec les Dragons. Les Hussards ennemis, qui à la vûe des dispositions faites par le Duc d'Harcourt s'étoient retirés avec précipitation, revinrent quelque tems après, & firent une décharge de leurs Carabines sur les Grenadiers de Picardie, qui les ayant laissé aprocher jusqu'à la portée du pistolet, tirerent sur eux par pelotons & avec tant de succès, qu'ils les obligèrent de prendre une seconde fois la fuite.

Le peu d'esperance qu'avoient les ennemis d'entamer les troupes Françoises, ne les rebuta pas. Ils sortirent bientôt d'un bois où ils s'étoient sauvés, & ils continuerent de harceler ces troupes de défilé en défilé & de colline en colline, jusqu'à Bernstadt. Ils s'établirent dans ce poste, esperant qu'ils empêcheroient par là le Duc d'Harcourt de passer plus avant, mais lorsqu'ils virent qu'on se dispoisoit à les en chasser, ils se retirerent à Langenau, qu'ils abandonnerent pareillement à l'approche des François.

PRUSSE.

P R U S S E .

**O**N mande de Berlin, du 5. du mois passé, que le dernier courier qui est venu de Moravie a raporté que la rigueur du froid & la grande quantité de neige qui étoit tombée, ayant obligé les troupes Prussiennes & Saxonnnes, de suspendre pour quelques jours leurs opérations, elles s'étoient cantonnées les premières dans les environs de Znaïm, qui est la dernière Ville de la Moravie, sur la Frontiere de la Basse-Autriche, & qui n'est qu'à huit lieues de Vienne; & les secondes autour de Brinn, qu'elles ont investi.

On a appris depuis d'Olmutz, que le Roy de Prusse a transféré son quartier général de Znaïm à Selowitz, & qu'une partie des troupes Saxonnnes est allé occuper quelques-uns des postes dans lesquels les Prussiens s'étoient établis sur les Frontieres de la Basse-Autriche.

Le 14. du mois dernier, un détachement considérable de la garnison de Brinn fit une sortie, & ayant mis le feu aux quatre coins du Bourg de Lech, où le Comte de Truchses venoit d'arriver avec le premier Bataillon de son Régiment, il obligea le Comte de Truchses d'en sortir.

Ce Comte se posta si avantageusement, & le Bataillon, à la tête duquel il étoit, se défendit pendant cinq heures avec tant de valeur, que, malgré le grand nombre des ennemis & la vivacité de leur feu, il soutint tous leurs efforts, & donna le tems à un autre Bataillon de venir à son secours.

Dès que les Prussiens eurent reçu ce renfort, ils poussèrent à leur tour les ennemis, qui furent à la fin dispersés & obligés de prendre la fuite. Ceux-ci ont perdu près de 200. hommes, & il n'y a eû du côté des Prussiens que 13. Soldats de tués & une vingtaine

vingtaine de blessés. Le Comte de Truchses a été blessé, ainsi que le Marquis de Varennes, Lieutenant Colonel, & quelques autres Officiers du Régiment de Truchses. Le Bourg de Lech ayant été brûlé, le Comte de Truchses a fait cantonner son Régiment à Slapanitz & dans quelques autres Villages voisins.

Le Régiment du Prince Maurice & celui de Sidow ayant reçu ordre du Roy de Prusse, de quitter les postes de Laab & de Dirnholtz, pour aller prendre des quartiers à Tracht & à Lunterbourg, & un Corps de Hussards ennemis qui avoit passé la Teya, ayant coupé le chemin au premier de ces deux Régimens, en brûlant un Pont qui est sur cette Riviere, le Régiment de Sidow, dès qu'il fut informé du danger auquel le Régiment du Prince Maurice étoit exposé, marcha pour le dégager. Dans cette marche, il fut attaqué par 1200. Hussards, mais il repoussa les ennemis, après en avoir tué 50. & les deux Régimens s'étant joints, il continuerent ensemble leur route sans obstacle.

Sur l'avis que le Roy de Prusse a reçu des mouvemens des nouvelles troupes que le Royaume de Hongrie fournit à S. M. H. & qui se sont assemblées dans les environs de Skalitz, S. M. Pr. a détaché, pour les aller reconnoître, le Prince Theodore d'Anhalt Dessau, qui s'étant avancé avec huit Bataillons & vingt Escadrons à Goding, petite Ville située en deçà de la Morave, a fait prisonniers de guerre 400. Hongrois qui étoient en garnison dans un Château voisin. Le Prince Théodore a fait ensuite jeter des Ponts sur la Morave, & étant entré dans le Royaume d'Hongrie, il a marché à Skalitz, dans le dessein d'attaquer 5000. Hongrois, qui y étoient postés, mais ces derniers se sont retirés avec tant de promptitude, qu'il ne lui a pas été possible

de les joindre, & qu'il a jugé à propos de cesser de les poursuivre, après avoir fait quelques prisonniers. Les Prussiens ont enlevé toutes les provisions qui étoient dans le magasin établi à Skalitz par les ennemis, & ils ont repassé la Morave, sans avoir perdu un seul homme.

## E S P A G N E.

On mande de Madrid du 6. de ce mois, que les dernières lettres que le Roy a reçues de l'Infant Don Philippe sont datées de Sarragoce, & qu'elle marquent que ce Prince y étoit arrivé en parfaite santé. Il est accompagné dans son voyage par le Marquis de Santa-Cruz, Majordôme Major de sa Maison; par le Comte de Paralada, son Sommelier du Corps; par le Duc de Santo-Gemini, son Capitaine des Gardes; par le Chevalier de Roan, son Premier Ecuyer; par Don Michel de Caicedo, un de ses Majordômes de semaine; par Don Laurent Despuig de Cotoner, Sommelier de sa Chambre, & par le Pere d'Aller, son Confesseur; le Marquis de la Ensenada, son Secrétaire d'Etat, devoit le suivre incessamment.

On a appris par des lettres de l'Intendant de Marine de Saint Sébastien, que les Frégates *le Tonnerre* & *la Voyageuse*, s'étoient emparées de trois Vaisseaux Anglois, chargés de Sucre & d'Eau de vie, entre le 49. & le 50 degré de Latitude Septentrionale.

Les avis reçus de Bilbao, portent que l'Armateur Don Joseph de Herrero y avoit conduit le 6. & le 9. de ce mois deux autres Bâtimens de la même Nation.

Les dernières lettres que Leurs Majestés Catholiques & Madame de France ont reçues de l'Infant Don Philippe, sont datées de Perpignan, où ce Prince arriva en parfaite santé le 20. du mois dernier.

ITALIE.

## ITALIE.

**O**N a pris de Rome du 4. du mois dernier, que le Baron Scarlati, Ministre de l'Empereur, ayant remis au Pape une Lettre que S. M. I. a écrite à Sa Sainteté, pour lui donner part de son Election, le Pape tint le 27. du mois dernier un Consistoire dans lequel Sa Sainteté communiqua au Sacré College la Lettre de l'Empereur, & que Sa Sainteté a envoyé un Bref de félicitation à S. M. I.

Sa Sainteté, après qu'on eut fait la lecture de la Lettre de l'Empereur, dit aux Cardinaux qu'il ne pouvoit allés leur exprimer la joye qu'il avoit ressentie de l'heureux succès de la Diette qui s'étoit tenuë à Francfort; que S. M. I. s'étant proposée dès sa plus tendre jeunesse de marcher sur les traces de ses ancêtres, qui se sont rendus si illustres dans la guerre & dans la paix par leurs vertus, & particulièrement par leur attachement à l'Eglise, avoit hérité de leur piété, de leur sagesse, de leur magnanimité & de leur amour pour la justice; qu'aini on avoit tout lieu d'esperer que la Bonté Divine ayant daigné donner ce Prince à l'Empire pour Chef, & à l'Eglise pour un de ses Défenseurs, il se serviroit de son éminente Dignité & de sa Puissance, pour contribuer aux progrès de la Religion, & qu'il soutiendrait dignement la gloire que la Maison de Baviere s'étoit acquise de tout tems par son zèle pour le maintien & pour la propagation de la Foi.

Sa Sainteté ajouta que ce qui augmentoit beaucoup sa consolation & sa joye, c'étoit que l'affaire de la succession des Duchés de Bergue & de Juliers, qui avoit été l'objet de tant de crainte & de sollicitude pour elle, & pour les Papes ses Prédécesseurs, soit heureusement décidée, & que par un Traité conclu

conclu entre le Roy de Prusse, & l'Electeur Palatin, il avoit été réglé qu'après la mort de ce dernier, ces deux Duchés apartiendroient au Prince de Sultzbach, & à ses descendans, tant mâles que femelles; que l'Empereur ayant été élu sous de si heureux auspices, on devoit rendre grâces de cette Election au Dieu Tout-Puissant, comme d'une faveur spéciale, & en même tems implorer le secours du Ciel pour le nouvel Empereur, demander que son Regne soit heureux & aussi glorieux pour lui qu'avantageux à la Religion & à l'Europe, & s'efforcer d'obtenir de la Bonté Divine le rétablissement de la Paix & la fin des malheurs que la guerre entraîne après elle.

Quelques jours avant, le Comte de Thunn, Ministre de la Reine de Hongrie, remit au Cardinal Valenti Gonzaga, Secrétaire d'Etat un Mémoire en forme de Protestation contre la résolution que le Pape avoit prise de reconnoître l'Empereur.

La Reine de Hongrie expose dans ce Mémoire, qu'elle n'auroit jamais cru que le Pape se fût déterminé à agir avec tant de précipitation dans une affaire si importante, après la Lettre que S. M. H. lui avoit écrite; qu'elle s'étoit flatée que, conformément à ce que les Souverains Pontifes ont pratiqué dans d'autres occasions, même à l'égard de quelques Empereurs de la Maison d'Autriche, le Pape auroit différé plus long-tems de prendre un parti, & que la démarche à laquelle Sa Sainteté se dispoit, & qui étoit si préjudiciable aux intérêts de S. M. H. pouvoit avoir des conséquences très-dangereuses.

On a pris de Milan du 7. du mois dernier, qu'en conséquence de la Convention qui a été conclue entre la Reine de Hongrie & le Roy de Sardaigne, il a été ordonné de recevoir à Pavie

## 116 MERCURE DE FRANCE

& dans d'autres Villes de ce Duché les troupes de ce Prince, & de leur préparer des vivres & des logemens, ainsi que des fourages pour la Cavalerie.

Les troupes Autrichiennes, qui étoient à Pavie, à Lodi, à Pizzighitone & à Crémone, ont reçu ordre en même tems de se mettre en marche vers le Modenois, & elles partirent le 24. le 25. & le 26. du mois de Fevrier dernier, pour s'y rendre. Le Comte de Traun, Gouverneur Général du Milanéz prit la même route le 1. Mars avec le Comte de Schulembourg, le Marquis Novati & le Baron de Verres, Lieutenans Feldt Maréchaux d'Infanterie, le Baron de Preisberg, le Marquis Ciceri & le Comte Pertusati, Lieutenans Feldt Maréchaux de Cavalerie, qui doivent servir sous ses ordres.

Il ne reste des troupes de la Reine de Hongrie dans le Duché de Milan que le Régiment d'Infanterie de Roth, dont les trois Bataillons seront distribués dans le Château de cette Ville, à Mantouë & à Pizzighitone.

Vingt-huit Bataillons des troupes que le Roy de Sardaigne avoit fait assembler dans le Tortonois & dans l'Alexandrin, se sont embarqués sur le Pô, & descendent ce fleuve pour se rendre dans le Parmesan. La Cavalerie Piémontoise, qui consiste en 22. Escadrons, traverse la Lomelline & le Pavesan, pour aller dans le Duché de Plaisance. Ces troupes sont commandées par le Marquis de Suze, le Comte de Carrail & le Comte d'Aspremont, Lieutenans Généraux des armées du Roy de Sardaigne.

Après que les troupes de la Reine de Hongrie, qui sont en marche, se seront rassemblées, elles traverseront le Modenois pour aller se poster près du fort d'Urbino sur la frontière du Bolonois. Celles

du Roy de Sardaigne se chargeront de la garde des Duchés de Parme & de Plaisance.

On mande de Rome du 8. du mois dernier, qu'il y arriva le 5. un courier par lequel on aprit que le Comte de Traun avoit envoyé un Officier au Sénat de Bologne, pour lui déclarer que les intérêts de la Reine de Hongrie exigeant qu'un Corps de troupes Autrichiennes entrât dans l'Etat Ecclésiastique, il comptoit qu'on ne feroit aucune difficulté d'accorder le passage à ces troupes.

Cet Officier étant retourné joindre le Comte de Traun, 8000. hommes des troupes de S. M. H. se sont avancés vers la frontiere du Bolonois, & deux Commissaires des guerres, envoyés à Bologne par le Comte de Traun, ont demandé de sa part qu'on leur remît une liste de tous les magasins que les Espagnols ont établis dans l'Etat Ecclésiastique, avec une note des Lieux où ils sont, & de la quantité ainsi que de la qualité des vivres qu'ils contiennent.

Le Sénat de Bologne ayant supplié le Pape de lui faire sçavoir au plûtôt ses intentions sur la maniere dont Sa Sainteté vouloit qu'on se conduisît à cet égard, le Pape a renvoyé sur le champ le courier avec sa réponse, laquelle porte qu'il accorde le passage aux troupes Autrichiennes par l'Etat Ecclésiastique aux mêmes conditions sous lesquelles il l'a accordé aux troupes Espagnols & Napolitaines; mais que comme il veut observer une parfaite neutralité, il ne convient point que le Sénat de Bologne entre dans aucun détail des magasins que les Espagnols ont établis, non plus que de ceux qui pourroient être établis dans la suite par les Autrichiens.

Le Ministre du Roy de Sardaigne a remis au Pape la Déclaration dans laquelle le Roy son Maître expose

pose les motifs qui l'ont déterminé à agir de concert avec la Reine de Hongrie, pour s'opposer aux entreprises des Espagnols.

Ce Ministre a de fréquentes conférences avec le Comte de Thunn & l'Abbé Franchini, Ministres, l'un de la Reine de Hongrie & l'autre du Grand Duc de Toscane.

On mande de Modene du 17. du mois dernier qu'une Colonne des troupes Autrichiennes qui se sont rassemblées à San Donino dans le Duché de Parme, entra le 10. de ce mois dans le Modenois. Elle fut suivie le 13. par une autre Colonne, & le 15. par une troisième. Plusieurs Escadrons de Dragons & de Hussards des mêmes troupes se sont rendus par une autre route dans le Duché de Reggio, & l'on compte qu'il y a actuellement dans ce Duché & dans le Modenois 8000. hommes de troupes de la Reine de Hongrie.

Le Comte de Traun ayant fait proposer au Duc de Modene, de joindre ses troupes à celles de S. M. H. ce Prince a fait réponse qu'il exécuteroit les promesses qu'il avoit faites dans ses précédentes Déclarations, touchant le passage des troupes étrangères par ses Etats, mais qu'au reste il persistoit dans la résolution de demeurer neutre.

Le Duc de Modene a renforcé jusqu'à 3000. hommes la garnison de cette Ville; il en a mis 2000. à la Mirandole & 500. à Massa.

On apprend de Rome du 25. du mois dernier que le Bref que le Pape a envoyé à l'Empereur, pour le féliciter sur son avènement au Trône Impérial, porte que Sa Sainteté a appris avec une joye inexprimable le choix fait unanimement par les Electeurs du Saint Empire Romain; qu'elle a été extrêmement édifiée, ainsi que tout le Sacré College des sentimens de piété & d'humilité, avec lesquels l'Em-  
perer

perceur reconnoît les graces du Tout Puissant ; qu'elle n'a pas été moins touchée du zèle que S. M. I. témoigne pour la Religion & pour le Saint Siège ; que c'est par des dispositions si louables , que l'Empereur fait voir qu'il a hérité des vertus de ses illustres ancêtres ; que Sa Sainteté , après avoir remercié le Dieu de toute consolation & le Pere des Miséricordes , de ce que sa bonté divine a bien voulu donner un Protecteur à l'Eglise , en même tems qu'elle donne un Chef à l'Empire , prie l'Ette Tout-Puissant , de vouloir que l'Empereur soutienne par de glorieux succès ces deux titres éminens ; qu'elle espere que S. M. I. conformément aux promesses contenues dans sa Lettre , regardera comme l'un des principaux objets de ses soins les progrès de la Religion & la propagation de la Foi ; qu'il est impossible d'en douter après les diverses preuves qu'elle a déjà données de son attachement aux intérêts de l'Eglise ; que Sa Sainteté invoque du plus profond de son cœur l'Ette Suprême , afin qu'il plaise à cet Ette infiniment Bon , de répandre ses bénédictions les plus précieuses sur S. M. I. de diriger ses conseils & ses entreprises , de les faire réussir à la gloire de l'Eglise & de l'Empire , de dissiper les troubles dont l'Europe est agitée , & de faire succéder à ces troubles une paix générale & durable.

Le Comte de Thunn , Ministre de la Reine de Hongrie , aussi-tôt qu'il a été informé de l'expédition de ce Bref , a remis au Pape une seconde Protestation de cette Princesse , au sujet de la résolution prise par Sa Sainteté de reconnoître l'Empereur.

Il est dit dans cette Protestation , que la Reine de Hongrie s'étoit flatée que la Lettre qu'elle avoit écrite au Pape , auroit fait assés d'impression sur l'esprit de Sa Sainteté , pour l'engager à ne pas con-

tribuer

tribuer , en reconnoissant trop promptement l'Empereur , au desavantage que cette démarche du Pape pouvoit causer à la Maison d'Autriche ; qu'elle s'y étoit attenduë d'autant plus qu'elle avoit fait une expérience peu agréable de la lenteur du Saint Siège , lorsqu'elle avoit demandé d'être reconnue pour héritiere des Etats du feu Empereur ; que cette lenteur n'avoit pas cependant été capable de diminuer en rien sa vénération filiale pour le Chef de l'Eglise ; qu'ainsi S. M. H. ne sçavoit à quelle cause attribuer une précipitation si contraire à ses intérêts ; qu'elle en étoit d'autant plus surprise , que le Pape dans le dernier Bref qu'il lui a adressé , avoit déclaré en termes exprès , qu'il ne se détermineroit qu'après une mûre délibération ; que les raisons alléguées par la Reine de Hongrie contre l'Electon de l'Empereur , étoient d'une nature à suspendre plus long-tems les résolutions du Pape , & que Sa Sainteté auroit dû prendre plus de tems , & en donner davantage au Sacré Collège , pour les examiner.

Le Cardinal Aquaviva fait imprimer un nouveau Manifeste , dans lequel le Roy d'Espagne expose encore plus ampiement que dans les précédens, les raisons sur lesquelles S.M.C. fonde ses prétentions sur les Etats possédés en Italie par la Reine de Hongrie , mais ce Manifeste ne paroîtra qu'après l'arrivée de Don Philipe dans ce Pays.

### GENES ET ISLE DE CORSE.

**O**N mande de Genes du 7. de ce mois, que depuis la signature de la Convention que le Roy de Sardaigne a concluë avec la Reine de Hongrie, le Comte de Traun, Gouverneur du Milanéz , ayant fait assembler les 12000. hommes de troupes Autrichiennes qui étoient dans cette Province, les a fait

fait marcher vers les Duchés de Parme & de Plaisance.

Selon les derniers avis reçus de Modene, les troupes du Roy de Sardaigne, qui sont dans les Duchés de Parme & de Plaisance, & celles de la Reine de Hongrie, qui se sont avancées dans le Modenois, font les dispositions nécessaires pour tâcher d'empêcher le Corps de troupes Espagnoles, parti de la Specie pour traverser le Grand Duché de Toscane, de joindre celui qui marche sous les ordres du Duc de Montemar.

On a appris de l'Isle de Corse, qu'on recommençoit à y jouir, du moins en-deçà des Montagnes, d'une tranquillité qu'on n'esperoit pas, & que les exécutions militaires, faites depuis quelque tems par le Colonel Cleiter, qui a abandonné au pillage & fait brûler les maisons d'un grand nombre de Rebelles, avoient tellement intimidé les autres, qu'ils n'osoient plus faire aucune démarche pour s'oposer aux volontés de la République. Ce Colonel oblige tous les habitans des Pièves, où il passe, de lui remettre leurs armes, & il fait punir avec la dernière sévérité ceux qui font quelque résistance.

Les Commissaires Généraux de la République font de leur côté des perquisitions exactes, pour sçavoir quels sont les Insulaires sur la fidélité desquels on doit le moins compter, & ils bannissent de l'Isle tous ceux qui leur sont suspects.

Selon les derniers avis reçus de Plaisance, il y passa le 4. du mois dernier deux Régimens d'Infanterie & deux Compagnies de Cavalerie des troupes du Roy de Sardaigne, & le Commandant de cette premiere Colonne de l'armée de ce Prince, après avoir établi des Corps de garde aux portes de la Ville, & avoir mis une garnison dans la Citadelle, quoi- qu'elle soit dépourvûe d'artillerie, a marché vers

I Parme

Parme avec ces troupes ne s'étant arrêté qu'un jour à Borgo San Donino. Cette première Colonne a été suivie de plusieurs autres, dont trois se sont embarquées sur le Pô, & deux sont allées par terre, malgré la grande quantité de neige qui est tombée depuis quelque tems.

On compte que le Roy de Sardaigne établira à Parme son quartier général, & qu'il aura dans le Duché de ce nom & dans celui de Plaisance 21. Bataillons & 17. Escadrons, outre les troupes qu'il doit laisser dans les principales Places du Milanéz, dont la Reine de Hongrie lui a confié la garde.

Ce Prince est parti de Turin pour se rendre à Parme, d'où l'on apprend que les troupes Autrichiennes se sont retirées pour faire place aux Piémontois, & qu'elles sont allées occuper les Villes d'Est, de Corrogio & de Carpi.

Les avis de Turin portent que l'Ambassadeur qui y résidoit de la part du Roy d'Espagne, s'étoit retiré à Lion; ces lettres ajoutent qu'aucun Ministre étranger, à l'exception de celui de la Reine de Hongrie, ne suivroit à Parme le Roy de Sardaigne.

La situation des affaires de l'Isle de Corse continuë de répondre aux vûes de la République de Gènes. Le Colonel Cleiter s'est rendu dans la Piéve d'Orrezza avec le détachement qu'il commande; la plupart des habitans de cette Piéve lui ont aussitôt remis leurs armes, sans faire la moindre résistance, & il a fait punir sévèrement tous ceux qui ont refusé d'obéir.

Le Marquis Spinola ayant fait revenir à la Bastie sous les Armuriers de l'Isle, leur a fait de fortes réprimandes, & il ne les a renvoyé chés eux qu'après les avoir contraints de s'engager par serment, à ne plus faire d'armes à feu pour aucun Corse, sans la permission du Gouvernement.

Malgré

Malgré les exécutions militaires faites par le Colonel Cleiter, les Bandits de l'Isolacci & des Pièves de Casaconi & de Rostino persistent dans leur révolte, mais comme on a distribué des armes aux Corses bien intentionnés pour la République, & ennemis de ces Rebelles, on espere de pouvoir rétablir dans ces Pièves la même tranquillité dont jouit le reste du Pays en deçà de Montagnes. Cette espérance est d'autant mieux fondée, que les Rebelles qui se flattoient d'être soutenus par quelque Puissance Etrangere, sont entièrement déconcertés de voir qu'aucune ne pense à leur fournir du secours.

Le Vaisseau de guerre François *le Sérieux*, qui étoit entré il y a quelque tems dans le Port d'Ajaccio, en partit le 11. du mois dernier, ayant pris à bord l'équipage d'un Bâtiment Espagnol, qui avoit fait naufrage dans les environs.

Le Roy de Sardaigne est arrivé à Plaisance en poste, & il y a été précédé par le Marquis d'Ormea, & par ses autres Ministres, ainsi que par son Régiment des Gardes & par quelques troupes de Cavalerie. Ce Prince y a fait conduire 15 pièces de campagne & un grand nombre de bateaux, pour établir un Pont sur le Pô en cas de besoin.

Les Autrichiens ont entièrement évacué la Ville de Parme, où il est entré cinq Bataillons & 800. hommes de Cavalerie des troupes Piémontoises.

Le Comte de Traun, Gouverneur du Milanez & Général des troupes de la Reine de Hongrie, arriva le 19. du mois passé dans cette dernière Ville, & il en partit le lendemain, pour aller se mettre à la tête des Allemands, qui ont passé dans le Duché de Modene.

## GRANDE BRETAGNE.

**O**N mande de Londres du 15. du mois dernier, que le Parti opposé à la Cour persiste dans le dessein de faire tous ses efforts pour obtenir qu'on

I ij      fasse

fasse le procès au Comte d'Orford, mais que les ennemis de ce Ministre sont embarrassés dans le choix des moyens qu'ils prendront pour réussir dans cette entreprise, parce qu'ils ont proposé déjà inutilement dans la Chambre des Communes de procéder contre le Comte d'Orford, & qu'on ne peut faire une seconde fois dans cette Chambre pendant une même Séance du Parlement une proposition qui a été rejetée.

Quelques Seigneurs ayant fait sçavoir au Comte d'Orford les chefs d'accusation que ses ennemis vouloient porter contre lui, il a répondu qu'ayant renoncé au Ministère, seulement pour céder aux circonstances, & n'ayant aucune faute à se reprocher, il ne craignoit point d'être obligé de rendre compte de sa conduite devant un Parlement aussi sage & aussi éclairé que celui de la Grande-Bretagne.

Les difficultés que les ennemis du Comte d'Orford trouvent à obtenir qu'on lui fasse son procès, ne leur font point perdre l'esperance d'y parvenir, & ils continuent de chercher les moyens de réussir dans cette entreprise.

Il paroît dans le public plusieurs copies des chefs d'accusation qu'on prétend devoir être portés au Parlement contre ce Ministre, mais on doute qu'elles soient authentiques, les Membres du Parlement qui ont rédigé ces chefs d'accusation, étant convenus de les tenir secrets jusqu'au jour qu'ils les présenteront.

Le Vaisseau de guerre *le Hastings*, commandé par le Lord Bamf, s'est emparé d'un Vaisseau de Registre Espagnol, qui étoit parti depuis peu de Cadix, & qui faisoit voile pour la Havane.

Un autre Bâtiment Espagnol a été coulé à fond par le même Vaisseau.

Hol-

## HOLLANDE ET PAYS-BAS.

**O**N mande de la Haye du 16. du mois dernier, que l'Empereur ayant écrit une lettre aux Etats Généraux des Provinces Unies, pour leur donner part de son Election, les Etats Généraux ont fait à l'Empereur une réponse, dans laquelle ils l'assurent que leur parfait attachement pour S. M. I. & pour la Maison Electorale de Baviere, leur fait prendre toute la part possible à la joye que cause cet événement; qu'ainsi après l'avoir salué comme Empereur, ils le félicitent d'avoir été revêtu sous d'heureux auspices de la plus grande dignité qui soit sur la terre; qu'ils font des vœux pour que pendant le Regne de l'Empereur, on voye resplendir l'honneur & la prospérité de l'Allemagne, le repos & la tranquillité parmi les peuples qui habitent cette partie de l'Europe, & la paix avec les Etats voisins, & tous les événemens concourir à la gloire de S. M. I. que de leur part ils entretiendront de tout leur cœur avec l'Empereur la sincere amitié qui subsiste depuis long tems entre l'Empire & la Hollande; qu'ils tâcheront de donner dans toutes les occasions à S. M. I. des preuves de leur attachement, & qu'ils souhaitent ardemment que l'Empereur veuille bien leur accorder sa bienveillance Impériale.

On a appris de Francfort que le Couronnement de l'Imperatrice s'y étoit fait le 8. du mois dernier avec beaucoup de magnificence; que les Magistrats de la Ville devoient rendre hommage le 15. à l'Empereur, & que les Juifs, qui y sont établis; avoient fait à leurs Majestés Impériales les présens ordinaires.

On mande de la Haye du 30. du mois dernier, que suivant les arrangemens qui ont été pris

dans l'Assemblée des Etats Généraux des Provinces Unies pour la troisième augmentation que la République a résolu de faire dans ses troupes, l'Etat prendra à sa solde 8. Régimens d'Infanterie & un de Dragons, de quelques Princes d'Allemagne : on augmentera les Régimens d'Infanterie de Colyar, de Lamy, de Villegas & de Duakennie, & ceux de Dragons de Sclippenbach, de Heylman & de Matha, de deux Compagnies chacun, & on ajoutera quatre nouvelles Compagnies à chacun des deux Régimens Suisses de Rebecque & de Sallich. 8. Compagnies d'Artillerie seront aussi augmentées, chacune de 40. hommes. Il a été réglé en même tems qu'on créeroit des emplois de Sous-Lieutenans, pour la Cavalerie, & qu'il y auroit un Maréchal des Logis de plus dans chaque Compagnie de Dragons.

Les Compagnies d'Infanterie & de Cavalerie doivent être complètes, les premières le 16. du mois de Mai prochain, & les secondes le 31. du même mois, sur le pied de l'augmentation ordonnée de neuf hommes pour celles d'Infanterie, & de trente-deux hommes pour celles de Cavalerie.

Quatre des huit Compagnies qu'on se propose d'ajouter aux deux Régimens Suisses, seront levées dans le Canton de Bern, & on leverá les quatre autres dans les Cantons de Zurich & de Zug, & dans le Pays des Grisons.

On mande de Liege que le Régiment de Dragons que l'Evêque de Liege s'est engagé de fournir à l'Empereur, devoit incessamment le mettre en marche, pour se rendre en Baviere.



## F R A N C E.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &amp;c.

**L**E 22. du mois dernier, après-midi, la Reine entendit le Sermon de la Cène du Pere Theodoric, Capucin, & l'Evêque de Cahors ayant fait l'Absoute, S. M. lava les pieds à douze pauvres Filles qu'elle servit à table. Le Marquis de Chalmazel, Premier Maître d'Hôtel de la Reine, précédoit le Service, dont les plats étoient portés par Madame, par Madame Adélaïde, & par les Dames du Palais.

Le 23, Vendredi Saint, le Roy & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Madame, entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles le Sermon de la Passion du Pere Tainturier, de la Compagnie de Jesus. Leurs Majestés assistèrent ensuite à l'Office, & allerent à l'Adoration de la Croix.

L'après-midi, le Roy & la Reine entendirent l'Office des Ténèbres.

Le 24, Samedi Saint, la Reine accompagnée de Monseigneur le Dauphin, assista aux Complies & au Salut, pendant lequel l'*O Filii* fut chanté par la Musique.

Le 25, Fête de Pâques, le Roy & la Reine,

I iiij accom-

accompagnés de Monseigneur le Dauphin , entendirent dans la même Chapelle la Grande Messe célébrée pontificalement par l'Evêque de Cahors , & chantée par la Musique.

L'après-midi Leurs Majestés , accompagnées comme le matin , assistèrent au Sermon du même Prédicateur , & ensuite aux Vêpres auxquelles le même Prélat officia.

Le 26 , pendant la Messe du Roy , l'Evêque de Gap prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le premier de ce mois , Dimanche de *Quasimodo* , le Roy entendit dans la même Chapelle la Messe chantée par la Musique.

Le lendemain , Fête de l'Annonciation de la Ste Vierge , le Roy entendit la Messe , & l'après-midi S. M. assista aux Vêpres.

Le 30. du mois dernier , le Roy fit dans la Plaine des Sablons la revûe du Régiment des Gardes Françoises , & de celui des Gardes Suisses , lesquels firent l'exercicé , & défilèrent en présence de S. M.

Le Roy , qui étoit parti de Versailles le 3. de ce mois , arriva à Fontainebleau le 6. après-midi. La Reine s'y rendit le lendemain , Monseigneur le Dauphin le 9. & Mesdames de France le onze.

Le ;

Le 16. Avril, le Prevôt des Marchands, les Echevins & le Corps de Ville, s'étant rendus à la Grand'Chambre du Parlement, représenterent à la Cour, les Gens du Roy présens, qu'ils jugeoient à propos que l'on rendit un Arrêt pour la Découverte de la Châsse de Sainte Geneviève par rapport aux Biens de la terre, auxquels une trop longue sécheresse pourroit préjudicier, ce qui fut accordé, & en conséquence, la Cour rendit un Arrêt qui fut porté le même jour par le Greffier en Chef du Parlement à l'Abbé de Sainte Geneviève, lequel fit découvrir aussi-tôt la Châsse, au son de toutes les cloches de cette Abbaye Royale.

Le même jour, l'Archevêque de Paris, fit publier son Mandement, à cette occasion, dont voici la teneur.

Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille des Comtes de Marseille du Luc, &c.

Une longue sécheresse, qui par la suite pourroit faire périr une partie des Semences que la Terre renferme encore dans son sein, Nous oblige de recourir au Seigneur, & de lui demander avec instance qu'il fasse succeder un tems plus favorable pour la Campagne à celui qui regne depuis plusieurs mois.

Souvent il pr'vient nos demandes par ses dons parce qu'il veille à nos besoins, dans le tems que nous n'en sommes pas nous-mêmes occupés : mais d'autres fois il veut que ses bienfaits soient le fruit de nos vœux & de nos prieres, afin que nous reconnoissions la main bien-faisante qui nous en fait, part, & que nous lui en témoignions notre reconnaissance.

Dans le danger qui nous allarme aujourd'hui, nous avons lieu d'espérer, qu'en recourant aux mê-

més moyens que nous avons employés plus d'une fois avec succès, Dieu fera cesser la cause de nos craintes & de nos inquiétudes, & qu'il nous accordera ces *Pluyes de bénédiction* & d'abondance, dont l'effet est de *faire germer la Terre*, & de la rendre féconde.

A ces causes, & sur les représentations des premiers Magistrats, après en avoir conféré avec nos Venerables Freres, les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Eglise Métropolitaine, Nous ordonnons, que Mercredy prochain, & pendant neuf jours consécutifs, on dita aussi-tôt après la principale Messe dans notre dite Eglise, & dans toutes celles de la Ville & des Fauxbourgs, le Pseaume *Miserere*; le Trait, *Domine, non secundum peccata nostra*, &c. suivi du Verset, *Ostende nobis*, &c. & de la Collecte, *ad petendam pluviam*; qu'à l'issue des Vêpres on fera la Procession autour du dedans desdites Eglises, en chantant les Litanies des Saints, qui seront terminées par l'Oraison de Saint Marcel, de Sainte Geneviève & du Saint Titulaire de chaque Eglise; qu'on chantera ensuite l'Antienne, *Sub tuum presidium*, &c. le Verset, *Ora pro nobis*, &c. & l'Oraison, *Concede nos famulos tuos*, &c. que pendant ladite Neuvaine le Clergé des Collégiales & des Paroisses, & celui des Communautés Séculières & Régulières, visiteront processionnellement l'Eglise de N. D. & celle de Ste Geneviève, où les Chasses de S. Marcel & de cette Sainte seront découvertes; que tous les Prêtres continueront de réciter à la Messe la Collecte marquée ci-dessus jusqu'à ce que le Seigneur ait exaucé nos Prières; & que dans les Paroisses de la Campagne on fera pendant neuf jours, aussi-tôt après la réception de notre présent Mandement, les mêmes Prières que Nous avons ordonnées pour la  
Ville

Ville & les Fauxbourgs de Paris. Nous exhortons les Fidèles d'assister aux Processions de leurs Paroisses dans des sentimens de componction & de pénitence, afin de détourner les fleaux qui nous menacent, & que nos péchés n'ont que trop justement mérités, &c.

Il y eût aussi un Mandement ce même jour, publié par le Réverendissime Pere, Abbé de l'Abbaye Royale de Sainte Geneviève, en ces termes.

François Patot, Abbé de l'Abbaye Royale de Sainte Geneviève au Mont de Paris, &c. Nos Prières languissantes sont depuis long-tems sans effet; le Ciel est devenu pour nous un Ciel d'airain; insensible à nos Gémissemens, il refuse de s'ouvrir & de répandre sur nos Campagnes arides les Rosées & les pluies qui pourroient ranimer les fruits que la Terre stérile cache dans son sein. Un dérangement général des Saisons les confond les unes avec les autres; elles semblent ignorer l'ordre commun que la Providence leur a prescrit, & nous donnent tout à craindre des calamités dont nous sommes menacés. Cette rigueur de la Justice Divine ne doit pas nous surprendre, ni donner lieu à nos murmures; elle est la juste punition de nos iniquités. Il nous a parlé, ce Dieu de bonté, dans les jours de ses miséricordes; nous avons fermé notre cœur à sa voix; nous nous sommes endurcis; nous avons abusé de ses grâces; & les dons qui devoient faire le sujet de notre reconnoissance, ont été trop souvent celui d'une ingratitude criminelle. Adorons la main qui nous châtie, & que ces châtimens nous engagent à recourir, dans les sentimens d'un cœur contrit & humilié, vers celui qui est aussi puissant pour nous pardonner, qu'il l'est pour nous punir. Espérons qu'un retour sincere le

## 832 MERCURE DE FRANCE.

rendra sensible à nos miseres , & qu'il fera gémir dans son tems ce qui nous paroît aujourd'hui sans action & sans vie. L'Arche qui est au milieu de nous , les pieuses cendres qu'elle renferme , les prodiges multipliés qu'elles ont opérés en faveur de cette Capitale du Royaume , doivent relever nos espérances presque abbatuës. Adressons donc nos Vœux à cette sainte Protectrice , afin qu'elle les présente à celui de qui nous devons attendre tout notre secours.

A ces causes , pour nous conformer à l'Arrêt de ce jour , rendu par la Cour du Parlement , à la réquisition de Messieurs les Prevôt des Marchands & Echevins de cette Ville ; Nous ordonnons que la Châsse de Sainte Geneviève, Patronne de Paris & du Royaume , sera entierement découverte ce jourd'hui , dont la Ville sera avertie par le son de toutes les Cloches de notre Abbaye ; Que le même jour on commencera les Prieres Publiques par un Salut , qui se fera après Complies ; & demain Mardi par une Messe solemnelle , que Nous célébrerons pontificalement à neuf heures du matin : Que pendant le tems que la Châsse demeurera découverte , on dira au Grand Autel des Messes , depuis cinq heures du matin jusqu'à midi ; & que tous les soirs après Complies , sera fait un Salut , qui commencera par une Procession dans l'Eglise à laquelle on chantera , 1<sup>o</sup>. Les Litanies ; *Aufer à nobis*, &c. 2<sup>o</sup>. L'Antienne de Sainte Geneviève , *O Felix Ancilla*, &c. 3<sup>o</sup>. Le Répons , *Si clausero*. L'Antienne de la Sainte Vierge , *Sub tuum præsidium* ; *Domine saluum fac Regem* , & l'Antienne *Da Pacem* ; le *Ps. Operi* , *Domine . caelum nubibus*. *R. Et para terra pluviam*. Les Or is. ns. La premiere , *Ad petendam pluviam*. *Deus , in quo vivimus*. La deuxiême , de la Sainte ge , *Concede nos*. La troisiême de Sainte Geneviève.

viève, *Præsta, quasumus*. La quatrième, pour le Roy, *Quasumus, omnipotens Deus*. La cinquième, pour la Paix, *Deus, à quo sancta desideria*.

Nous ordonnons de plus, que pendant que la Châsse demeurera exposée à la Dévotion des Fidèles, tous les Prêtres qui célébreront la Messe dans notre Eglise, continueront de dire les Oraison, Secrete, & Postcommunion, intitulées dans le Missel : *Ad petendam pluviam* : Et enjoignons à tous les Chanoines Réguliers de cette Abbaye, de faire en leur particulier des Prières pour obtenir de Dieu qu'il exauce son Peuple, & accorde des Pluies salutaires aux biens de la Terre.

Donné en notre Abbaye le 16. Avril 1742. Signé Fr. FRANÇOIS PATOT, Abbé de Sainte Geneviève ; & plus bas. Par mon Révérendissime Abbé, Fr. REGNIER, Secrétaire.

Le Grand Prieur de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prez, & Grand Vicaire de S. A. S. M. le Comte de Clermont, Prince du Sang, Abbé Commandataire de ladite Abbaye, fit découvrir le même jour, & à la même occasion, le devant de la Châsse de Saint Germain, & ordonna des Prières pour obtenir de Dieu qu'il exauce son Peuple, & un tems plus favorable pour la conservation des Biens de la Terre.

Le 25. on chanta à Sainte Geneviève le *Te Deum*, auquel assista le Corps de Ville, en actions de graces des pluies qui sont tombées depuis la découverte de la Châsse de cette Sainte.

### *Bénéfices donnés le 2. Avril.*

Le Roy a donné l'Archevêché d'Ausçh, vacant du 20. Novembre 1741. par le décès de Melchior de Polignac, Cardinal, à Jean-François de Chastellary

*cellart de Montillet*, natif du Diocèse de Geneve, Evêque d'Olleron, nommé à cet Evêché par la démission de Joseph de Revol, son oncle maternel en 1735, & sacré le 2. Octobre de la même année.

S. M. a nommé . . . . *de Revol*, Prêtre Licencié en Théologie de la Faculté de Paris, âgé de 26. ans, & cousin germain du nouvel Archevêque d'Ausçh, à l'Evêché d'Olleron, dont il étoit Vicaire Général.

*Poncet de la Rivière*, Vicaire Général de Séez, à l'Evêché de Troyes, vacant par la démission de M. Bossuet.

Jean-Joseph de *S. Jean de Jumilhac*, Prêtre du Diocèse de Limoges, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison Royale de Navarre, du 5. Avril 1732., Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Florentin de Bonneval, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Chartres, du mois de Décembre 1733. l'un des deux Députés du second Ordre de la Province de Paris à l'Assemblée Générale du Clergé de France tenue à Paris en 1733. & Vicaire Général du Diocèse de Chartres, à l'Evêché de Vannes, en Basse Bretagne, vacant par la mort d'Antoine Fagon, arrivée le 16. Février dernier.

*Paul de Ribeyre*, Prêtre du Diocèse de Clermont, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris du 20. Juillet 1718. & Vicaire Général de l'Evêché de Clermont, à l'Evêché de Digne, vacant par la mort d'Antoine-Amable Feydeau.

Louis *Prince de Salms* & du S. Empire, à l'Abbaye de Bohéries, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Laon, vacante du 16. Février dernier par le décès d'Antoine Fagon, Evêque de Vannes, dernier Titulaire, depuis le 50. Mai 1705.

Louis

Louis-Charles-Vincent *de Salaberry*, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, & Chef du Conseil du Duc de Penthièvre, à celle de Coulombs, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Chartres, à laquelle le Prieuré d'Essone, du même Ordre, Diocèse de Paris, fut uni en 1707. vacante depuis le 27. Février dernier par le décès de Charles de Seiglière de Boisfranc, dernier Titulaire depuis le mois d'Octobre 1679.

... *de Fusée de Voizenon*, Prêtre, Doyen du Chapitre & Vicaire Général de l'Evêché de Boulogne, Abbé Commandataire de l'Abbaye de N. D. de la Chapelle aux Planches depuis le mois de Décembre 1733. dont il a donné sa démission pure & simple, à celle de S. Jean du Jard-lès-Mesun, Ordre de S. Antoine, Diocèse de Sens, vacante par la démission pure & simple de Henri-Ignace de Chaumont de la Galaizière, Prêtre, dernier Titulaire du mois de Décembre 1733. L'Abbé de Fusée de Voizenon avoit été un des deux Députés du second Ordre de la Province de Sens à l'Assemblée Générale du Clergé de France de 1735.

Jean-Baptiste-Noël *Lerouge*, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison Royale de Navarre du 16. Octobre 1721. Chanoine de l'Eglise Collégiale de S. Nicolas du Louvre, Chapelain Ordinaire de la Reine, & Syndic de la Faculté de Théologie de Paris, à celle de N. D. de la Chapelle aux Planches, Ordre de Prémontré, Diocèse de Troyes, vacante par la démission de M. de Voizenon, à la charge de remettre son Canonicaire.

... *de Vanolles*, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Rheims; frere de l'Intendant de Franche-comté, à celle de N. D. de Reffons, Ordre de Prémontré Régulier, Diocèse de Rouen, vacante

## 136 MERCURE DE FRANCE

vacante du 23. Mars dernier par la mort de Jean-Baptiste du Bos , dernier Titulaire depuis le mois de Février 1733.

Sœur Claire de *Montmorin de S. Herem* , Abbessé de l'Abbaye de Port-Royal à Paris , Ordre de Cîteaux , depuis le mois d'Octobre 1741. & auparavant Abbessé, successivement des Abbayes de N. D. de Mercoire , Diocèse de Mendé au mois de Janvier 1729. & de Montreüil-les-Dames sous Laon au mois de Juillet 1739. à celle de Fontevraud en Regle , Ordre de S. Benoît, Diocèse de Poitiers, vacante du 16. Février dernier par la mort de Sœur Louise-Françoise de Rochechouart de Mortemart , dernière Titulaire depuis 1704.

Sœur . . . . de *Langheac* , Religieuse de l'Abbaye de l'Esclache , à celle de Ste Claire , Ville & Diocèse de Clermont , en Auvergne , aussi en Regle , Ordre de S. François , vacante par le décès de la Dame de Lastic de Sieuegar.

Le 10. Avril. Les Comédiens François représenterent à la Cour la Tragédie de *Modée* , qui fut suivie de l'*Epreuve réciproque*.

Le 12. La Comédie du *Misanthrope* , & celle de l'*Impromptu de Campagne*.

Le 17. *Ariane* , & la petite Pièce du *Florentin*.

Le 19. *Amour pour Amour* , & les *Fourberies de Scapin*.

Le 24. Le *Comte d'Essex* , & l'*Auare Amoureux*.

Le Sieur de la Noue , nouvel Acteur , joua le premier Rolle dans la première Pièce.

Le 26. Le *Préjugé à la mode* , & le *Galant Jardinier*.

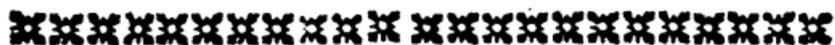
Le nouvel Acteur joua le Rolle de Durval dans la première Pièce.

Le 14. Les Comédiens Italiens représenterent aussi

aussi à Fontainebleau la Comédie du *Mari Garçon* qui fut suivie du Ballet des Sabotiers, & de l'*Impassions*, petite Pièce Italienne d'un acte.

Le 21. Le *Défi* d'Arlequin & de Scapin, Comédie Italienne, suivie du Ballet des Guirlandes.

Le 28. l'*Amant Proibé* avec tous ses agrémens, & la petite Pièce du *Philosophe, Dupe de l'Amour*.



## M O R T S.

LE 27. Février François André de *Clery*, Seigneur de Seran le Gast, appelé vulgairement le petit Seran dans le Vexin François, Gentilhomme d'ancienne race, mourut à Paris, dans la 80. année de son âge. Il étoit fils puiné de Charles de Clery, Seigneur des grand & petit Seran, & de Marie de Dampont; il avoit été marié le 15. Juin 1715 avec Marie-Anne de Jaucourt, fille de Gabriel de Jaucourt de Bonnefont, mort en 1712. & d'Anne Pellault. Il la laisse veuve, sans avoir eu d'enfans.

Jacques - François de *Salas d'Hautefort*, Chevalier, Marquis de S. Chamans, Baron d'Anvals, Cornil, la Cassagne, Seigneur de Monceaux St Bonnet, &c. mourut le quatre Mars au Château de S. Chamans, Bas Limousin, âgé de 41. ans, & fut inhumé le 6. dans le Caveau de l'Eglise du Convent des Recolets de la Ville de Tulle, fondé par les Seigneurs d'Hautefort S. Chamans. Il étoit fils de Charles Nicolas, Comte d'Hautefort, Maréchal des Camps & Armées du Roy, Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde ordinaire de S. M. mort en 1712. & de Dame Marie-Elisabeth de Creil morte en

1733.

1733. *Sœur de M. le Marquis de Creil*, Lieutenant Général des Armées du Roy, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, Capitaine Commandant la Compagnie des Grenadiers à cheval. Le Défunt avoit servi pendant quelques années dans la seconde Compagnie des Mousquetaires, mais la foiblesse de sa santé ne lui permit pas de continuer le Service. Il laisse de son mariage avec Dame Marie-Anne Descats une fille unique née le 22. Avril 1741.

Le 7. François de Brémont, Adjoint de l'Académie Royale des Sciences de Paris pour la Botanique, depuis 1739. Membre de la Société Royale de Londres, & Censeur Royal de Livres, mourut à Paris âgé de 28. à 29. ans, fort regretté à cause de ses talens pour les Sciences.

Le même jour, D. Renée-Elizabeth de Romilley de la Chesnelaye, veuve depuis le 9. Decembre 1704. de Leon Poier, Duc de Tremes, dit de Gèvres, Pair de France, Premier Gentilshomme de la Chambre du Roy, Chevalier de ses Ordres, Lieutenant Général de ses Armées, Gouverneur de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, Gouverneur & Grand Bailli de Valois, Gouverneur du Pont-Audemer, Capitaine du Château & des Chasses de Monceaux, & auparavant Capitaine des Gardes du Corps de S. M. & Gouverneur du Maine, Perche, & Comté de Laval, & de la Ville du Maine, dont elle fut la seconde femme, & qu'il avoit épousée à l'âge de 83. ans, le 29. Janvier 1703. mourut à Paris, sans enfans, dans la 58. année de son âge. Elle fut inhumée le 9. aux Celestins dans la sépulture des Ducs de Gèvres. Elle étoit fille de Louis de Romilley, Marquis de la Chesnelaye, Comte de Mauffon, Gouverneur de la Ville, Château, & Baronie de Fougères, Colonel de la Noblesse

blesse de Bretagne, & d'Elizabeth-Gabrielle de Beliefouriere de Soyecourt, la seconde femme, laquelle se remaria en secondes nœces le 6. Octobre 1713. avec Joseph-Joachim du Mas, Comte du Broffay, en Bretagne.

Le 8. D. Marie Magdeleine *Boucher*, épouse de Louis-Etienne de Chabenat, Seigneur de Bonneüil, & de la Malmaison, Conseiller au Parlement de Paris, de la seconde Chambre des Enquêtes, avec lequel elle avoit été mariée le 25. Février 1723. mourut âgée d'environ 40. ans, & laissant trois garçons. Elle étoit fille unique de Claude Boucher, vivant, Receveur Général, & Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, & de Marie-Magdeleine Charpentier.

Le 11. Ponce-Auguste, *Sublet, Marquis d'Hendicourt*, Seigneur de S. Pere, Bozu, S. Eloy, la Brosse, le Mesnil, Boischarmant en Saintonge, &c. Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ci-devant Grand Louvetier de France, mourut à Versailles, âgé d'environ 66. ans. Il avoit été d'abord Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie au mois de Décembre 1702. & depuis il fut fait successivement Brigadier le 29. Janvier 1709. Maréchal de Camp le premier Février 1719. & Lieutenant Général le 20. Février 1734. Il avoit été pourvu au mois d'Avril 1718. de la Charge de Grand Louvetier par la démission de son pere; il s'en démit lui-même en 1736. en faveur de son gendre. Il étoit fils aîné de Michel Sublet, Marquis d'Hendicourt, Seigneur de S. Pere, Bozu, S. Eloy, la Brosse, le Mesnil, Grand Louvetier de France, ancien Mestre de Camp de Cavalerie, & Brigadier des Armées du Roy, mort en 1720, & de Bonne de Pons, morte le 24. Janvier 1709. Il avoit été marié le 6. Mai 1715. avec

avec Louïse-Julie d'Hautefort, fille de Louïis-Charles d'Hautefort, Marquis de Surville, Seigneur de Chantien, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louïis, Lieutenant Général des Armées du Roy, & de D. Louïse de Crevant d'Humieres. Il en laisse Charlotte-Alexandrine Sublet d'Heudicourt, fille unique, née le 22. Mars 1721. veuve d'Antonin-Armand de Belfunce, Marquis de Castelmoron, Grand Sénéchal & Gouverneur des Pais d'Agenois & Condomois, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Bourguignons, & Grand-Louvetier de France, mort le 19. Septembre 1741. âgé de 25. ans, comme on l'a annoncé dans le Mercure du mois de Novembre dernier. p. 2540.

Le 12. , Urbain Guillaume de la Moignon, Comte de Launay-Courson, & de Montrevaux, Marquis de la Mothe, Baron de Bohardy, &c. Conseiller d'Etat Ordinaire & au Conseil Royal des Finances, Bailli d'épée, Gouverneur, Capitaine des Chasses, & Gruier du Château & Comté de Limours, mourut à Paris, âgé de 67. ans, 4. mois, 15. jours, étant né le 29. Octobre 1674. Il avoit été reçu successivement Conseiller au Parlement de Paris le 10. Décembre 1692. Commissaire aux Requêtes du Palais, le 8. Janvier suivant, & Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roy, le 3. Septembre 1698. puis fait Intendant à Roüen, le 3. Novembre 1704. & à Bordeaux le 14. Août 1709. Conseiller d'Etat au mois de Novembre 1716. admis dans le Conseil de Commerce au mois de Juillet 1726. & enfin déclaré Conseiller au Conseil Royal des Finances au mois de Janvier 1730. Il étoit fils de Nicolas de la Moignon de Basville, Comte de Launay-Courson, & de Montrevaux, Baron de Bohardy, Marquis de la Mothe-Chandonier en Poitou, Seigneur du Yau, de Chavagnes, &c.

&c. Bailli d'épée, Gouverneur Capitaine des Chasses, & Gruier du Château, & Comté de Limours, Conseiller d'Etat Ordinaire & Intendant en Languedoc, pendant 33. années, mort le 17. Mai 1724. âgé de 76. ans, & d'Anne-Loüise Bonnin de Chalucet, morte le 4. Janvier 1732. à l'âge de 87. ans, & il étoit Veuf de Marie-Françoise Meliand, dont la mort est rapportée dans le Mercure de Septembre 1740. p. 2121. avec les noms, qualités, & alliances de leurs enfans, auxquels il faut seulement ajouter une fille, qui n'est point encore pourvûë.

Le 13. Gilles-Marie *Oppenord*, Ecuyer, Directeur Général des Bâtimens de feu S. A. R. le Duc d'Orléans, Régent en France; mourut à Paris, âgé de 70. ans.

Le 22. Loüis-Alexandre *Bontemps*, Chevalier-Commandeur, Prevôt, & Maître des Cérémonies des Ordres de N.D. du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jerusalem, Conseiller & Premier Valet de Chambre ordinaire du Roy, Bailli, & Capitaine des Chasses de la Varenne du Louvre, & Capitaine-Concierge, & Garde principal du Palais, Château, & Jardin Royal des Tuilleries, Grand Pavillon, & Galerie y attenant, Surintendant des Bâtimens & Jardins de la Reine, ci-devant Gouverneur de la Ville de Rennes en Bretagne, mourut au Château des Tuilleries, âgé de 76. ans. Il étoit fils aîné d'Alexandre Bontemps, aussi Conseiller & Premier Valet de Chambre ordinaire du Roi, Intendant des Châteaux, Parcs, & Domaines de Versailles & de Marli, & de leurs Dépendances, & Secrétaire Général des Suisses, & Grisons, mort le 17. Janvier 1701. âgé de 75. ans, & de Marie-Marguerite Boïc, morte le 11. Mars 1674. Il avoit épousé en premieres Nôces au mois de Janvier 1693. Charlotte le Vasseur, morte le 29. Août

1709.

## 842 MERCURE DE FRANCE

1709. dans la 39. année de son âge, laquelle étoit fille de Nicolas le Vasseur, Seigneur de S. Vrain, Conseiller de la Grand-Chambre du Parlement de Paris, & de Marie-Elizabeth de Pleure. Il avoit eu d'elle Louis Bontemps, Chevalier des Ordres de N. D. du Mont-Carmel, & de S. Lazare, filleul du Roy régnant, & qui succede aux Charges de son pere, dont il étoit survivancier. Il a épousé au mois de Février 1735. une fille de feu Jean Belon, Conseiller Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances; un second fils, dont la mort est rapportée dans le Mercure de Juin 1740. vol. 2. p. 1467. Marie-Louïse-Charlotte Bontemps, morte âgée de 36. ans, le 23. Mars 1730. Epouse de Charles-Joseph-Lucas Camus de Coustin, Marquis d'Arginy, & de Pufignan, Mestre de Camp de Cavalerie; François-Charlotte Bontemps, Veuve de Jean-Etienne de Varennes, Seigneur de Gournay & de Marigny, Maréchal des Camps & Armées du Roy, mort le 15. Novembre 1736. & une troisième fille, mariée avec M. Voüet de S. Leger, & morte en couches le 12. Octobre 1733. Louis-Alexandre Bontemps s'étoit remarié en 1736.

## T A B L E.

<b>P</b> ISCES FUGITIVES. Vers à ma Muse,	631
Eclaircissemens sur un Point d'Histoire des anciens Egyptiens,	637
La Mort de Mignonne, à la Comtesse de Montmorency,	644
Discussion à faire sur la Banlieüe de Paris,	649
La Simplicité Chrétienne, Ode,	655
Question importante jugée au Parlem. de Paris,	659
Epithalame sur un Mariage,	670
	Pseume

Reaume 67. pour le transport de l'Arche, &c.	672
Ode Sacrée,	676
Lettre à un Amateur de la Langue Turque,	684
Le Laurier du Mont S. Pere,	691
Lettre Historique sur l'Horlogerie,	692
Ode Anacréontique pour le jour d'une Fête,	699
Lettre sur les Antiq. Eccl. du Dioc. de S. Flour,	701
Dialogus, &c. apud I. Baanum,	706
Lettre au sujet de Cons., &c.	711
La Langue, Stances,	726
Extrait de Lettre contre les Romains,	732
Explication du Logogryphe de Janvier,	737
Enigme, Logogryphes, &c.	738
<b>NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS,</b>	
&c. Description de Paris, Versailles, &c.	742
Lettre à une Supérieure de Communauté, chargée de l'Education de la Jeunesse,	745
Voyage fait au Levant, Description d'Alger, Tu- nis, Tripoly, &c.	747
Abregé du Méchanisme universel, Discours & Questions Physiques, &c.	748
Recueil d'Arrêts notables du Parlem. de Paris,	751
Annales Ecclésiastiques du Cardinal Baronius,	752
Sermon de la Dédicace de l'Eglise des Augustins Déchauffés, &c.	<i>ibid.</i>
Histoire des Empires & des Républiques,	753
Académies des Belles-Lettres, & des Sciences,	754
Académie de Soissons,	755
Assemblée publique de l'Acad. de Lyon,	758
Mémoire sur les Poulies Coniques, présenté à l'A- cadémie des Sciences,	770
Extrait de Lettre sur un âge extraordinaire,	778
Médaille de l'Empereur,	779
Estampes nouvelles, Portraits des Personnes Illus- tres, &c.	780
Avis, nouveau Zodiaque, ou Cartes Céleste,	781
Cours de Chirurgie, rue Hautefeuille,	786
	Chanfon

Chanson notée ,	78
Speâcles , Extrait de la Comédie du Mari Garçon ,	78
Isbé , Pastorale nouvelle à l'Opera ,	79
Pièces remises au Théâtre-François ,	<i>ibid.</i>
Pastorale exécutée à Clermont , Extrait de la Pièce ,	79
Nouvelles Etrangères , Turquie , Russie , &c.	80
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	82
Mandemens , &c.	82
Bénéfices donnés ,	83
Morts ,	83

### *Errata de Mars.*

**P** Age 597. ligne 10. la résistance, *lisez*, toute la résistance. Page 623. l. 20. Chanoines, *lisez* les Chanoines. Même ligne, Gens, l. les Gens.

### *Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 676. ligne 5. connois, *lisez*, connoître  
 P. 695. l. 6. je l'aurois, l. on l'auroit. *Ibid.* l. ne l'en avoient, l. ne l'avoient. P. 697. l. 5. & c'est. P. 702. ligne dernière, Parace, l. Pava.  
 P. 703. l. 13. forme de, *ôtez ces mots*. P. 714. l. 17. Jean, l. Jonas. P. 716. l. 4. Ste Pallaid, l. P. laye. *Ibid.* l. 7. S. More, l. S. Moré. P. 719. l. 1. Germiny, l. Germigny. P. 723. l. 13. Bougeval, l. Bougival. P. 727. l. 15. sçait, l. peut. P. 728. ligne dernière, voile, l. voler. P. 780. l. 3. bas, pas Masne, l. par Lafne.

*La Médaille gravée doit regarder la page* 77  
*La Chanson notée la page* 78

942





















SEP 29 1936

